La cime du Mont-Blanc

Le glacier des Buissons paroit descendre immédiatament de la cime du Mont-Blanc.
Il est vrai qu'il y a là quelches illusions optiques ; l'extréme blancheur des neiges & des glaces, & le manque absolu de perspective aërienne à cause de la pureté de l'air, ótent à l'œil tout moyen de mesurer les distances ; enforte que le Mont-Blanc, vu de Plianpra ou de haut du Bréven, paroit être presqu'immédiatement au dessus de l'extrémité inférieure de ce glacier, quoiqu'il ait réellement une distance horizontale de plus d'une lieue & demie.

Horace-Bénédict de Saussure
1784

[d'après: *Voyages dans les Alpes, précédés d'un essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève / par Horace-Bénédict de Saussure*, Neuchâtel : Fauche-Bore, 1796-1804]

© 2020 Espace Mont-Blanc
BY-NC-SA

Espace Mont Blanc

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DU MASSIF DU MONT-BLANC

MISSION TRANSFRONTALIÈRE POUR L'ÉLABORATION ET LA RÉDACTION DU FORMULAIRE DE LA LISTE INDICATIVE

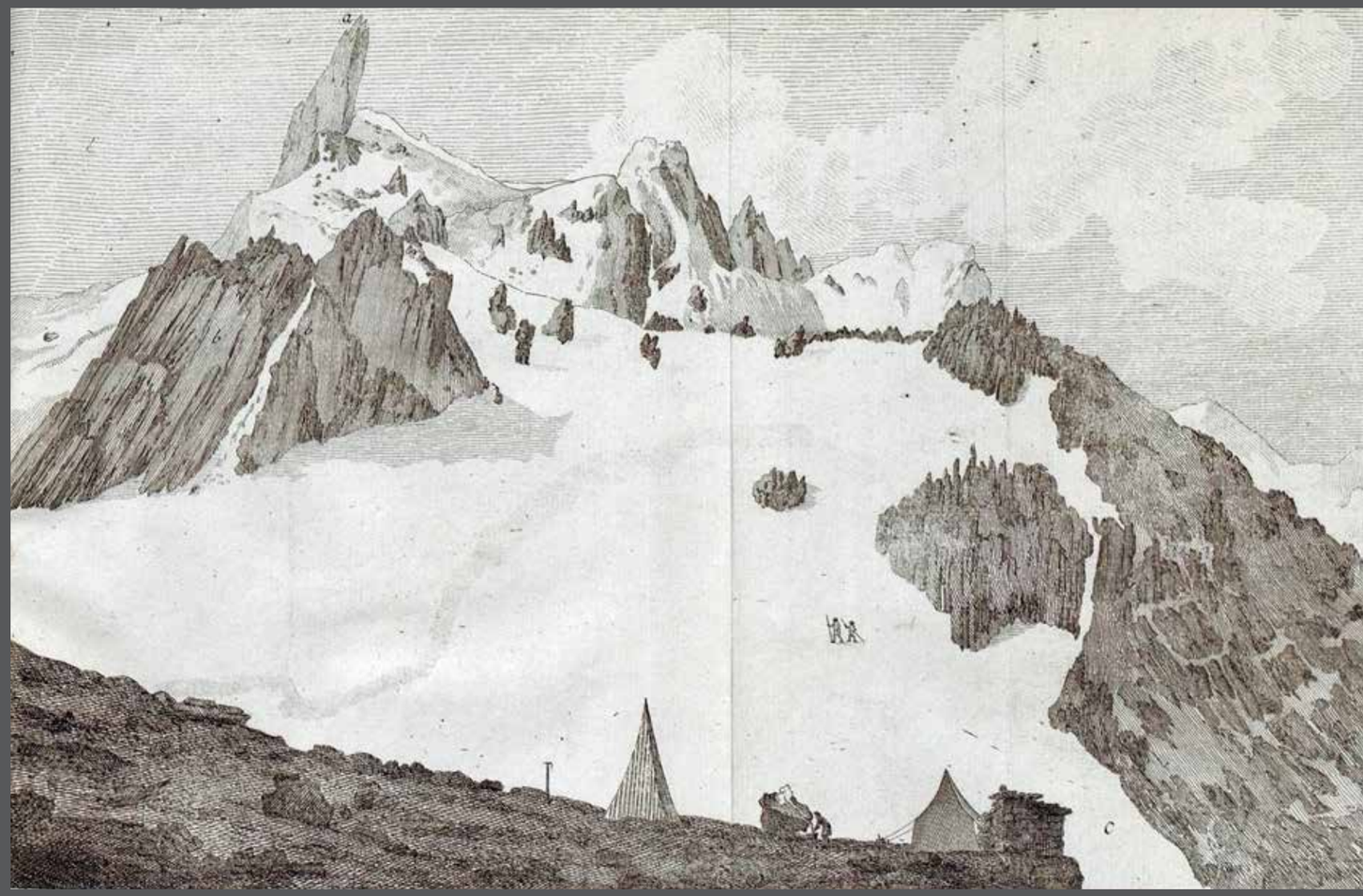

Espace Mont Blanc

RAPPORT FINAL

VALIDÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CONFÉRENCE TRANSFRONTALIÈRE MONT-BLANC

V.02 | **SEPTEMBRE 2020**

EQUIPE DE TRAVAIL

transfrontalière | pluridisciplinaire

France Michel COTTE, Luisa DE MARCO, Pierre GALLAND, Pierre-François TOULZE (c) et Pierre-Marie TRICAUD

Italie Cesare MICHELETTI (c), Loredana PONTICELLI, et Emanuela SCHIR

Suisse Jérémie FROSSARD et Emmanuel ESTOPPEY (c)

© 2020 Espace Mont-Blanc

Les illustrations et les schémas contenus dans le rapport sont distribués sous licence creative commons 4.0

BY-NC-SA

[*conception graphique* ***A²studio | IT***]

- *Vue de l'Aguille du Géant, prise du colé de l'Ouest derrirere les Tentes, a. Aguille du Géant, b.b. Aguille marbrée, c. Pente du Glacier du coté de Cormayeur.(Theod.de Saussure f.[ecit])*

[T.IV Pl. III , d'après: Voyages dans les Alpes, précédés d'un essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève / par Horace-Bénédict de Saussure, Neuchâtel : Fauche-Bore, 1796-1804]

LEGENDE ACRONYME

FRA	France
ITA	Italie
CHE	Suisse
RAVA	Région Autonome Vallée d'Aoste
CV	Canton du Valais
D74	Département de la Haute-Savoie
CCVC	Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
RN2000	Réseau Natura 2000
ZSC	Zone spéciale de conservation
ZPS	Zone de protection spéciale
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
APPG	Arrêté préfectoral de Protection de Géosite

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE **3**

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS **4**
- 1.1. Contexte général 4
- 1.2. Résultats de la première étude 7
- 1.3. Objectifs du mandat 8
- 1.4. Présentation des trois équipes 10

2. MÉTHODOLOGIE **14**
- 2.1. Coordination entre les mandataires 14
- 2.2. Organisation du travail 14
- 2.3. Méthodologie générale 15

3. LES PAYSAGES CULTURELS DU PATRIMOINE MONDIAL **20**
- 3.1. Paysages culturels et biens mixtes : le cas du massif du Mont-Blanc 20
- 3.2. Catégories de paysages culturels et critères de la Valeur universelle exceptionnelle 21
- 3.3. Catégories de paysages culturels pour le massif du Mont-Blanc : évolutif et associatif 22

4. ETATS DES LIEUX **26**
- 4.1. Méthodologie et objectifs 26
- 4.2. Etat des lieux : nature et environnement 26
- 4.3. Etat des lieux : social 27
- 4.4. Etat des lieux : économie 28
- 4.5. Etat des lieux : histoire et patrimoine 29
- 4.6. Synthèse et points forts 32

5. LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE POTENTIELLE **36**
- 5.1. Eléments méthodologiques pour l'analyse de la valeur et le choix des critères 36
- 5.2. Eléments de valeur 46
- 5.3. Attributs 48
  - 5.3.1 Attributs culturels matériels 48
  - 5.3.2 Attributs naturels 82
  - 5.3.3 Attributs immatériels 96
- 5.4. Intégrité et authenticité 108
  - 5.4.1 Intégrité et authenticité des différentes familles d'attributs culturels 108
  - 5.4.2 Éléments pour une déclaration d'authenticité 113
  - 5.4.3 Éléments pour une déclaration d'intégrité des attributs culturels 115
  - 5.4.4 Éléments pour une déclaration d'intégrité naturelle 118
- 5.5. Analyse comparative : Introduction méthodologique 122
  - 5.5.1 Comparaison Axe 1 : Le massif du Mont-Blanc est un exemple de haute montagne présentant des associations esthétiques par rapport à sa masse imposante, ses sommets, l'inaccessibilité perçue et sa dangerosité 124
  - 5.5.2 Comparaison Axe 2 : le massif du Mont-Blanc atteste de l'émergence d'une relation moderne entre l'homme et la haute montagne 148
  - 5.5.3 Comparaison Axe 3 : le massif du Mont-Blanc a inspiré des mouvements et des expressions artistiques, notamment littéraires, illustrant la beauté de la montagne 172
- 5.6. Critères 184
  - 5.6.1 Critère (iii) 184
  - 5.6.2 Critère (vi) 185
  - 5.6.3 Critère (vii) 186
- 5.7. Les différents combinaisons de critères 191

6. LES AUTRES CONDITIONS À SATISFAIRE **192**
- 6.1. Les exigences en matière de protection et de gestion 192
- 6.2. Protections 195
- 6.3. Le système de gestion 203

CONCLUSION **215**

PRÉAMBULE

La **Conférence transfrontalière Mont-Blanc**, entité de coopération transfrontalière réunissant les collectivités régionales et locales du territoire du Mont-Blanc, **a (re)lancé en 2017 le projet de candidature du Mont-Blanc au Patrimoine Mondial de l'UNESCO** auprès des représentants des Ministères de l'Environnement de France, d'Italie et de Suisse.

Poursuivant l'objectif de garantir à cet espace transfrontalier une reconnaissance internationale à la hauteur des valeurs uniques qu'il symbolise du point de vue naturel, paysager et culturel, les représentants des collectivités régionales et locales de l'Espace Mont-Blanc ont signé le 24 octobre 2017 une Déclaration d'intention les engageant à :

- lancer les démarches préalables et nécessaires à la présentation, coordonnée par les trois États, d'un dossier d'inscription transfrontalier du massif du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- impliquer en premier lieu les collectivités locales et régionales dans le processus de constitution d'un dossier de candidature ;
- valoriser les trois piliers du développement durable dans les orientations stratégiques du dossier de candidature, à savoir la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel, le bien-être des populations résidentes et le développement d'activités économiques autour du massif du Mont-Blanc ;
- solliciter et mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour lancer la phase de travail préparatoire.

Suite à une première phase d'études, en fin d'année 2018, la Conférence transfrontalière Mont-Blanc décidait de poursuivre les démarches d'approfondissement en vue d'une candidature du massif du Mont-Blanc au titre de la catégorie *Paysage culturel*.

Une équipe franco-italo-suisse d'experts a été missionnée par le partenariat de l'Espace Mont-Blanc, afin d'identifier les éléments justifiant du bien fondé d'un projet de candidature du massif du Mont-Blanc, avec pour objectif final de proposer aux instances étatiques compétentes en matière de candidatures UNESCO d'insérer le massif du Mont-Blanc dans leur Liste Indicative respective au titre de la catégorie *Paysage culturel*.

Le présent rapport présente les résultats des études et des analyses effectuées par l'équipe d'experts, validés par le Comité Exécutif de l'Espace Mont-Blanc après relecture et appropriation du document.

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. 1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le souhait d'assurer une protection adéquate et suffisante au massif du Mont-Blanc est ancien. Le 8 novembre 1988, les ministres de l'Environnement des trois pays concernés (France, Italie et Suisse) signent la Déclaration de Locarno, qui soutient notamment l'idée d'un «Parc international du Mont-Blanc». Cette prise de position inédite fait notamment suite à une tribune parue dans Le Monde, le 28 octobre, à l'initiative de la section française de Mountain Wilderness, alors présidée par le vulcanologue Haroun Tazieff. Dans ce texte, l'association « *exige un «déséquipement» de la montagne pour permettre la création dans le massif du Mont-Blanc d'un parc international d'environ 90 000 hectares situé sur les territoires français, suisse et italien* », et ajoute que « *ce site exceptionnel qui, selon les alpinistes membres de Mountain Wilderness, fait partie du patrimoine mondial, pourrait être placé sous la responsabilité de l'UNESCO.* » Un comité de pilotage chargé de d'étudier la faisabilité d'un Parc national du Mont-Blanc se met en place, mais le projet n'aboutit pas et, lors d'une nouvelle rencontre tripartite à Annecy, en octobre 1990, le ministre français de l'Environnement, Brice Lalonde, répond au vœu des élus locaux qui souhaitent se voir confier l'avenir du massif du Mont-Blanc et de ses vallées. C'est dans ce contexte qu'a lieu à Aoste, le 7 janvier 1992, la première séance de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB), qui préfigure la création de l'Espace Mont-Blanc, quelques mois plus tard.

En janvier 1994, au cours de sa 19e assemblée générale à Buenos Aires (Argentine), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), « *prenant acte avec satisfaction de la démarche commune engagée à la demande des associations de protection de la nature par la Confédération helvétique, la République française et la République italienne pour expérimenter ensemble dans la région du Mont-Blanc une stratégie régionale de conservation dont les enseignements pourront servir aux autres massifs européens (…), prie instamment les gouvernements et autorités concernés de différer tout projet d'aménagement local susceptible d'altérer la valeur patrimoniale de la région du Mont-Blanc jusqu'à ce qu'elle puisse s'inscrire dans un programme global de conservation.* »

• *Vue du Mont-Blanc depuis le lac Léman © Henk Monster*

En juin 2000, le massif du Mont-Blanc est inscrit en tant que bien mixte (paysage culturel) sur la liste indicative française. Aucune Valeur universelle exceptionnelle n'est proposée et aucun critère n'est mentionné[1]

En novembre 2004, dans le cadre de son assemblée générale à Bangkok (Thaïlande), l'UICN adopte une résolution demandant « *à considérer avec bienveillance le processus pouvant conduire à la présentation, coordonnée par les trois États, d'un dossier d'inscription du massif du Mont-Blanc sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO* » et invite la France, l'Italie et la Suisse, « *les trois pays fondateurs de la Conférence transfrontalière Mont Blanc* », à « *inscrire, en accord avec la CTMB, pour l'Italie et la Suisse, le massif du Mont- Blanc sur la liste indicative de leurs sites proposés pour un classement au patrimoine mondial* » et à « *définir un périmètre cohérent pour le site à classer qui pourrait comprendre notamment le noyau central du massif avec ses retombées et ses balcons, à l'exclusion des vallées qui le bordent sur ses trois versants*[2] . » Toutefois, cette résolution stipule également que « *l'adoption de cette motion par les membres de l'UICN ne compromet pas l'évaluation technique indépendante du Secrétariat de l'UICN du site du patrimoine mondial proposé.* »

Au cours de la campagne présidentielle française de 2007, la Région Rhône-Alpes puis la CTMB (le 4 mai) se positionnent en faveur de l'inscription du massif du Mont-Blanc sur la Liste du patrimoine mondial. Puis, le 30 janvier 2008, le massif du Mont-Blanc est inscrit à son tour sur la liste indicative italienne en tant que bien naturel (critères (vii), (viii), (ix)), (x)) ; il est en outre indiqué que le bien constitue un patrimoine naturel transfrontalier, avec la France et la Suisse.

En 2009, l'Espace Mont-Blanc lance un Plan intégré transfrontalier (PIT), financé dans le cadre du Programme européen ALCOTRA. Ce plan, d'une durée de trois ans, est composé de six projets de territoire, dont le projet « Camp de base ». Celui-ci prévoit l'élaboration d'un Plan de gestion « *qui doit être compatible avec les lignes d'actions établies par l'UNESCO de façon à ce qu'il soit utilisable pour la présentation de la candidature au Patrimoine Mondial* ». Ce plan de gestion se concrétise en 2013 lors de l'approbation de la Stratégie pour l'avenir du Massif du Mont-Blanc ; la Stratégie de valorisation et de gestion du territoire qui y est définie évoque notamment la question de la « labellisation » du massif, au titre d'une Opération Grand Site (pour la France), du Patrimoine mondial ou des Réserves de biosphère.

Les 14 et 15 décembre 2010 se tient à Berne une réunion du groupe de travail «Patrimoine mondial de l'UNESCO» de la Convention alpine, coordonné par le ministère italien de l'Environnement. Tous les sites naturels inscrits sur les listes indicatives des pays concernés, y compris le Mont Blanc, sont analysés. Cinq catégories sont alors définies : la première concerne des « *sites à fort potentiel pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial* » (soit l'équivalent d'une recommandation d'avancer avec la proposition d'inscription), la deuxième des « *sites à fort potentiel pour leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial, mais avec certaines réserves ou remarques* » (soit l'équivalent d'une recommandation de considérer une proposition d'inscription avec quelques réserves), la troisième catégorie regroupait des « *sites à potentiel moyen pour l'inscription* » (comparables à la recommandation de l'UICN de « *différer* » une inscription, avec l'idée qu'une quantité importante de travail était à fournir et que la « valeur universelle exceptionnelle » n'était pas encore pleinement démontrée).

Le massif du Mont-Blanc a été placé dans cette troisième catégorie, comme le massif du Mercantour. Les préconisations sont alors les suivantes : harmonisation des listes indicatives, lancement du travail relatif au statut de protection, définition précise de critères et vérification de la pertinence d'une candidature au titre des biens mixtes. Dans le cadre de cette analyse, seuls deux critères possibles sont retenus, les critères (vii) et (viii), en raison de doutes à la fois sur la possibilité de satisfaire

1 Le même jour, deux autres biens ont été inscrits sur la liste indicative française : le Parc national de la Vanoise, lui aussi comme bien mixte, et comprenant les territoires appartenant à la zone centrale et périphérique du Parc national de la Vanoise (France) et de la totalité du Parc national du Grand Paradis (Italie) ; l'Ensemble de grottes à concrétions du Sud de la France (19 cavités notamment situées dans l'Aude et l'Hérault), en tant que bien naturel ((vii), (viii), (ix)).

2 Résolution 3.096, 2004 de l'UICN.

aux critères, sur la comparaison avec d'autres sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en raison des problèmes d'intégrité du site et, enfin, des mesures insuffisantes de protection et de gestion. Par conséquent, les aspects potentiels soutenant une candidature éventuelle reposent principalement sur le caractère emblématique du mont Blanc, sa renommée internationale ainsi que ses qualités esthétiques et géologiques.

D'où la suggestion de ne retenir que les critères (vii) et (viii), du point de vue du patrimoine naturel. D'un autre côté, le groupe de travail suggère d'explorer la possibilité d'ajouter des critères culturels en raison de l'importance du mont Blanc par rapport à l'histoire de l'alpinisme.

Quelques semaines plus tard, toujours sous l'égide de la Convention alpine, une réunion d'experts se tient à Trieste (2-3 février 2011) pour évaluer les sites potentiels des Alpes en vue d'une éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des biens culturels cette fois.
Le massif du Mont-Blanc y est évoqué sous le thème des « lieux symboliques » et en relation avec la notion de paysage associatif. Le compte rendu de cette réunion pointe également l'existence d'un « paradoxe alpin » : « *Même si le paysage alpin est largement le produit de l'activité humaine, l'idée de nature sauvage a été développée ici et a constitué la référence et la source d'inspiration pour la création des premiers parcs nationaux américains comme Yellowstone ou Yosemite.* »

En janvier 2017, la Suisse révise sa liste indicative, mais le cas du massif du Mont-Blanc n'est pas étudié, il n'y est donc pas inscrit. Le 22 septembre, suite à la décision du Comité exécutif de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc du 17 mai d'établir une feuille de route dans la perspective d'une candidature du Massif du Mont-Blanc au Patrimoine mondial, une délégation de l'Espace Mont-Blanc visite le site des *Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch*.

Puis, le 24 octobre, la CTMB approuve la proposition de lancer le travail préparatoire lié à la présentation, coordonnée par la France, l'Italie et la Suisse, d'un dossier d'inscription transfrontalier du Massif du Mont-Blanc sur la Liste du Patrimoine mondial.
Pour ce faire, un groupement transfrontalier d'experts est missionné afin d'évaluer la faisabilité d'une telle candidature, d'en analyser les avantages et d'identifier les catégories de biens potentiels à privilégier.

1. 2. RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ÉTUDE

La mission, intitulée « *Mission transfrontalière d'accompagnement et d'assistance scientifique & technique préalable à toute décision relative au dépôt d'une candidature UNESCO du Massif du Mont-Blanc* » est réalisée entre février et septembre 2018 par trois équipes respectivement mandatées, dans le cadre des activités de l'Espace Mont-Blanc, par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, le canton du Valais et la Région autonome Vallée d'Aoste, en relation avec la Fondation Montagne Sûre de Courmayeur. Un rapport de synthèse est élaboré conjointement et deux pistes sont formulées :

1. La première préconisation est de proposer une extension du bien naturel Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch, inscrit au titre des critères (vii), (viii) et (ix): «*La constitution potentielle d'un bien « Grandes Alpes, de la Jungfrau au Mont Blanc », cohérente par rapport aux exigences et à l'esprit de la Convention du Patrimoine mondial, et davantage en adéquation avec les grilles d'évaluation établies par l'UICN, a vocation à être complétée, à terme, par le massif des Alpes Pennines (Suisse et Italie)* ».
2. La possibilité d'établir un dossier d'inscription d'un paysage culturel est également retenue, mais en cas d'impossibilité de la préconisation première et en émettant plusieurs réserves : « *Cette option est une source de difficultés quant à la définition du périmètre et des nécessaires protections qui doivent en découler. (…) La possibilité de ne présenter qu'un des aspects (voies d'accès et de passage ou conquête des sommets) serait plus cohérente mais se heurterait à une collection d'attributs trop faible. La solution d'un bien en série à l'échelle des Alpes serait plus appropriée. (…) On peut envisager la définition d'un paysage culturel de l'alpinisme en complément de la proposition d'insertion sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel, mais le périmètre devra impérativement inclure le massif des Alpes Pennines autour de Zermatt. Enfin, l'élaboration d'une candidature au titre des paysages culturels serait moins efficiente par rapport aux exigences de protection des espaces naturels qui ont été fixées par l'Espace Mont-Blanc.* »

Les autres possibilités, comme une candidature au titre des biens naturels pour le seul massif du Mont-Blanc, ou encore l'hypothèse d'une candidature en tant que bien mixte sont déconseillées. Sur ce dernier point, l'équipe française précise dans son rapport les difficultés voire l'impossibilité de définir un périmètre remplissant, d'une part, les conditions d'intégrité telles que celles-ci sont exigées, notamment pour le critère (vii) et, d'autre part, permettant de couvrir un ensemble d'attributs culturels suffisamment solide.

Le 11 décembre 2018, après évaluation des études réalisées par les experts des trois Etats parties, la CTMB, réunie à Martigny, se positionne en faveur d' « *une candidature du Massif du Mont-Blanc au titre de la catégorie « Paysage culturel », en se focalisant sur la relation de l'homme à la montagne et à la haute montagne et notamment :*

- *identifier les attributs identitaires du territoire ;*
- *analyser dans le détail la question du périmètre potentiel pouvant être inscrit ;*
- *mettre à l'étude les possibilités de mise en oeuvre d'un dispositif de protection cohérent, nécessaire pour une candidature en tant que paysage culturel ;*
- *explorer les possibilités d'organisation d'une gouvernance renforcée ;*
- *avancer dans l'identification et la mise en oeuvre, à court et moyen terme, de mesures communes pouvant intégrer le plan de gestion dans les domaines environnemental, économique et social ;*
- *valoriser dans le dossier de candidature la plus-value des études, des recherches et des actions conduites par l'Espace Mont-Blanc dans les domaines pertinents ;*
- *mobiliser les collectivités, les différents acteurs du territoire et la population locale. ».*

Au cours de la discussion, la CTMB s'était clairement positionnée contre l'extension du périmètre de la candidature aux Alpes Poenines.

Un an plus tard, le 12 décembre 2019, lors du 14ème comité intergouvernemental réuni en session à Bogota, a été reçue favorablement la candidature à l'inscription de **l'alpinisme** sur la **Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité (PCI)**, dans la catégorie des *pratiques sociales, rituels et évènements festifs*.
Cette candidature était déposée à l'initiative de la Communauté des acteurs de la montagne, soutenue par les communes de **Courmayeur, Orsières et de Chamonix Mont-Blanc**. Cette candidature était favorablement reçue dans la mesure où l'alpinisme a été considéré comme une « *pratique physique traditionnelle qui se caractérise par une culture partagée, regroupant la connaissance de l'environnement de la haute-montagne, l'histoire de la pratique et des valeurs qui lui sont associées, et des savoir faire spécifiques* ».

1. 3. OBJECTIFS DU MANDAT

FRANCE

Intitulé « *Candidature UNESCO du Massif du Mont-Blanc : Mission transfrontalière pour l'élaboration et la rédaction du formulaire de la Liste indicative transfrontalière ainsi que pour l'accompagnement dans les relations avec les institutions concernées dans le cadre de la candidature UNESCO du Massif du Mont-Blanc au titre de la catégorie « Paysage culturel » (Italie, Suisse, France)* », le mandat qui a été confié en septembre 2019 par la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'articule autour de trois demandes.

1. développement de l'argumentaire justifiant du bien fondé d'un dossier de candidature centré sur la catégorie « *Paysage culturel* » en procédant à une analyse des critères, à une comparaison avec des biens similaires figurant ou non sur la Liste du patrimoine mondial, à une vérification concernant l'intégrité et l'authenticité, à une définition de l'aire/des aires et des périmètres du bien proposé pour inscription et de toute zone tampon, et à une structuration de la proposition d'inscription sur la base des critères identifiés.
   Les conclusions et préconisations issues de cette phase de la mission doivent être soumises pour validation aux ministères en charge du portage du dossier de candidature.

2. En fonction des résultats précédents, rédaction du Formulaire pour la soumission d'une liste indicative pour les futures propositions d'inscription transfrontalières et transnationales. S'il s'agit d'une étape indispensable du processus d'inscription, les modalités de son élaboration et de sa validation sont propres à chaque Etat partie et peuvent donc être divergentes.
   Il ne s'agit donc pas d'une simple « mise à jour » des deux formulaires des listes indicatives actuelles en France et en Italie, sachant en outre que le bien ne figure pas sur la liste indicative suisse révisée en 2017. Il convient, par ailleurs, de rappeler à ce sujet que l'article 122 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* stipule :
   « *Avant que les États parties ne commencent à préparer une proposition d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, ils doivent se familiariser avec le cycle de proposition d'inscription, décrit au paragraphe 168. Il est souhaitable de commencer par effectuer un travail préparatoire pour établir qu'un bien a le potentiel requis pour justifier la Valeur universelle exceptionnelle, y compris l'intégrité ou l'authenticité, avant la mise au point d'un dossier de proposition d'inscription complet qui pourrait être longue et coûteuse.*
   Ce travail préparatoire pourrait comprendre la collecte d'informations disponibles sur le bien, des études thématiques, des études d'évaluation de la Valeur universelle exceptionnelle potentielle, y compris l'intégrité ou l'authenticité, ou une première étude comparative du bien dans son cadre global ou régional élargi, avec une analyse effectuée dans le cadre des études de lacunes produites par les Organisations consultatives. La première phase de travail permettra d'établir la faisabilité d'une possible proposition d'inscription et évitera l'utilisation des ressources pour préparer des propositions d'inscription qui ont peu de chance d'aboutir. »
   Le présent rapport entend donc répondre à ces questions ; son contenu doit en outre permettre, le cas échéant, de nourrir substantiellement le dossier d'inscription sur la liste indicative demandé pour la France par le Comité des biens français du patrimoine mondial puis, en cas d'approbation, le formulaire de liste indicative transfrontalière qui est la traduction administra tive et résumée du contenu du dossier de demande d'inscription sur la liste indicative.

3. Echanges avec des membres des institutions concernées par le processus d'inscription, tant en France, qu'en Italie et en Suisse.

ITALIE

Intitulé : « *Servizio di coordinamento del gruppo di lavoro transfrontaliero - con ruolo operativo e responsabilità di gestione -per la definizione della nuova Tentative List transfrontaliera, nell'ambito della candidatura del Monte Bianco a Paesaggio Culturale UNESCO* » , le service, qui a été confié en mars 2019 par la Région Autonome Vallée d'Aoste /Fondation Montagne Sûre prévoit les actions suivantes en détail :

- ebauche des critères (candidabilité des valeurs présentes / identifiées) ;- comparaison avec des sites similaires à l'intérieur et à l'extérieur de la liste (compétitivité du projet par rapport à la liste du patrimoine mondial) ;
- vérification de l'intégrité / authenticité (compatibilité du projet avec les critères d'évaluation de l'UICN/ICOMOS) ;
- identification de la ou des zones et des périmètres de la zone centrale ou de la zone tampon (structure physique du projet et projet de gouvernance) ;
- affinement des critères et structuration de la proposition d'inscription (valeurs et vision du projet).

Les aspects qui doivent être abordés sont les suivants :

1. Brève description de la future proposition d'inscription transfrontalière / transnationale ;
2. Description de l'élément / des éléments constitutif(s) ;
3. Identification préliminaire des valeurs de la future proposition d'inscription dans son ensemble méritant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ;
4. Critères remplis (correspondant aux critères choisis parmi les i, ii, iii, iv, v, vi, vii, viii, ix, x, et justifiant le choix de chacun d'eux) ;
5. Déclarations d'authenticité et / ou d'intégrité ;
6. Justification de la sélection de l'élément / des éléments constitutif(s) en relation avec la future proposition d'inscription dans son ensemble ;
7. Comparaison avec d'autres biens similaires (avec d'autres biens inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial).

SUISSE

À la suite des différentes séances de préparation, les objectifs de la Suisse se rapprochent grandement de ceux décrits ci-dessus par la France, à savoir :

1. Etablir un diagnostic territorial sur la partie suisse concernant les arguments relatifs à l'inscription du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela comprend la prise de connaissance et l'état des lieux sur les études existantes, la synthèse et le schéma des interactions, la prise en considération du Parc National Régional de la Vallée du Trient, ainsi que l'évaluation d'autres pistes comme un Géoparc, une Réserve de biosphère, etc.
2. Comparer le massif du Mont-Blanc avec d'autres bien similaires figurant ou non sur la liste du patrimoine mondial en coordination avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral de la culture (OFC), identifier les paysages culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial et les comparer, rédiger une synthèse et une conclusion sur la compétitivité de l'EMB par rapport aux autres bien similaires.
3. Analyser la compatibilité du projet d'inscription de l'EMB selon les critères d'évaluation IUCN/ICOMOS en fonction des résultats de l'étape n°1.
4. Définir l'aire / les aires et le périmètre / les périmètres du bien en coordination avec l'OFEV et l'OFC, c'est-à-dire déterminer également les éléments ponctuels dignes d'intérêt et répondant aux critères.
5. Structurer la proposition d'inscription et compléter le Formulaire pour la soumission d'une liste indicative pour les futures propositions d'inscription transfrontalières et transnationales en accord avec les opinions française et italienne.
6. Aboutir à un projet consensuel, portant sur des valeurs solides et acceptables par tous, tant les organisations consultatives, les autorités politiques des trois pays et régions, la société civile et la population, et éviter les « contorsions intellectuelles » propres à certains dossiers récents, au profit d'un projet franc qui s'appuie sur le caractère éminemment remarquable du massif

1. 4. Présentation des trois équipes

- **France** : L'équipe pluridisciplinaire réunie pour cette mission est composée de cinq personnes : Michel COTTE, Luisa DE MARCO, Pierre GALLAND, Pierre-François TOULZE et Pierre-Marie TRICAUD. Trois d'entre elles (MM. Cotte, Toulze et Tricaud) ont co-signé, avec Leticia Leitao, le premier rapport de synthèse commun aux trois équipes, présenté en octobre 2018, et un autre document plus détaillé à l'intention de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc.
- **Italie** : Cesare MICHELETTI, Loredana PONTICELLI (*A²studio srl_projects for and researches into the alpine landscape*) et Emanuela SCHIR (*STeP - Scuola per il governo del territorio e del paesaggio*).
- **Suisse** : L'équipe pluridisciplinaire réunie pour cette mission est composée de deux bureaux: le bureau BTEE SA à Sembrancher représenté par Stéphane PILLET et Jérémie FROSSARD, et le bureau EQIILAB Sàrl représenté par Emmanuel ESTOPPEY. Le bureau BTEE SA avait coproduit le premier rapport, sous la forme d'une note de synthèse présentée en octobre 2018. Cette dernière reprenait les positions des équipes suisse, française et italienne au terme des différentes séances qui avaient notamment eu lieu à Courmayeur le 27 mars et le 11 avril, à Sembrancher le 31 juillet et à Chamonix le 2 octobre 2018.

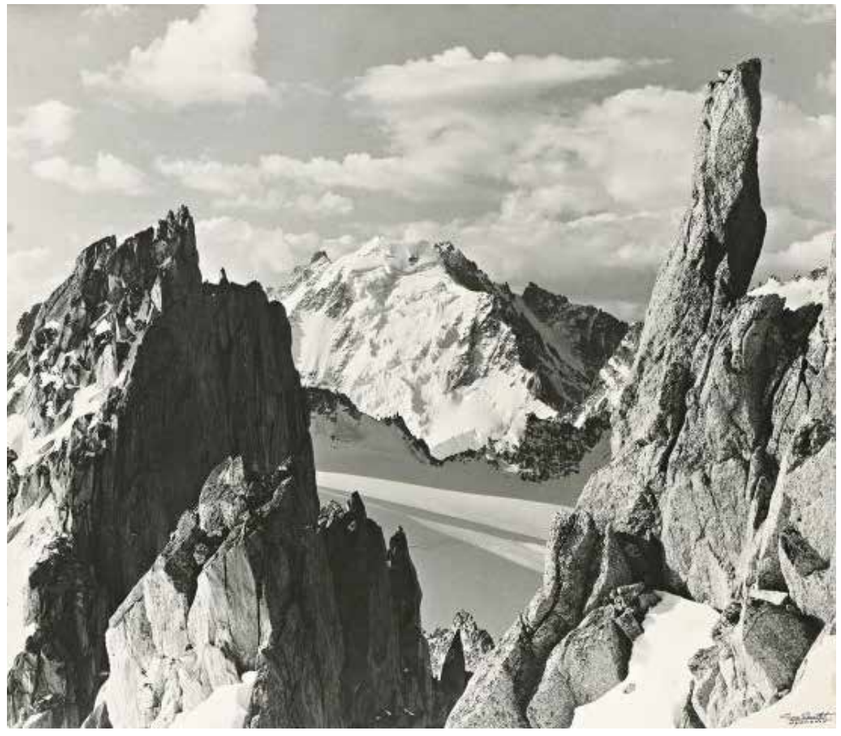

• *Aiguilles à Chamonix © R. GAY-COUTTET (1925-2002)*

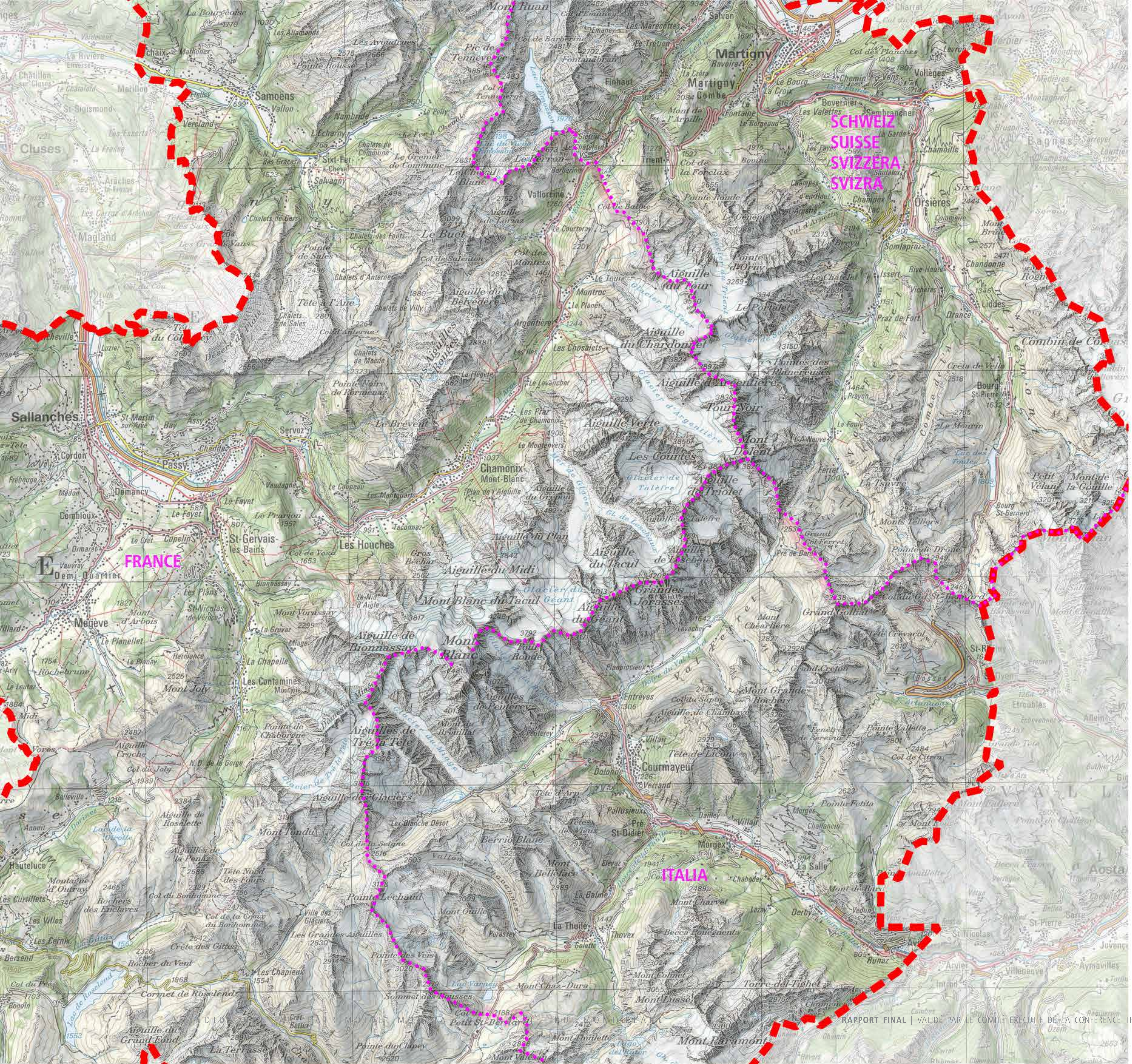

CARTE GÉNÉRALE DU MASSIF DU MONT-BLANC

ESPACE MONT-BLANC

LÉGENDE

- Limite d'État
- Limite de l'Espace Mont-Blanc

ÉCHELLE 1:250.000

0 2 4 6 8 10 km

Ellipsoïde: WGS 84 / Pseudo-Mercator

Souces de données:
Landeskarte 1:100`000 | LK100 (SWISSTOPO geoservices), World Hillshade (Esri, USGS, NGA, NASA), OpenStreetmap, EU-DEM v.1.1 (Copernicus Land - Digital Elevation Model)

2 MÉTHODOLOGIE

2.1. COORDINATION ENTRE LES MANDATAIRES

Dès le lancement du projet, les trois bureaux mandataires ont décidé de travailler en commun avec pour objectif de rendre un document unique. De même, lors de la première séance de travail qui s'est tenue le lendemain de la rencontre du 25 septembre 2019 à Chamonix marquant le lancement officiel du travail par l'Espace Mont-Blanc, il a été décidé de réfléchir ensemble sur l'ensemble du massif et non pas sur les territoires respectifs de chaque mandataire. Lors de cette même rencontre, qui s'est tenue au col du Grand St-Bernard, l'angle qui allait guider la suite du travail a été défini et validé par le groupement.

2.2. ORGANISATION DU TRAVAIL

2.2.1. *Séances de coordination*

Afin d'assurer le suivi et les échanges entre les différents bureaux, plusieurs séances de coordination ont jalonné la procédure, à savoir :

- Séance au Col du Grand-St-Bernard, 26 septembre 2019
- Séance à Courmayeur, 13 et 14 novembre 2019
- Séance à Chamonix, le 16 décembre 2019
- Séance à Lavaux, 20 et 21 janvier 2020
- Séance à Sembrancher, 24 et 25 février 2020

Ces séances de coordination ont permis d'échanger précisément sur l'état des travaux respectifs et de valider les points nécessaires à l'avancement du projet. Ces rencontres ont, par la même occasion, servi à déterminer la suite des travaux ainsi que leur répartition au sein du groupement, en tenant compte des compétences respectives de chaque expert.

Ces séances ont également permis d'effectuer des visites de terrain qui ont alimenté les réflexions. Dans la continuité, l'occasion a été donnée d'inviter des spécialistes scientifiques pour étudier et vérifier certaines thématiques spécifiques en lien avec l'inscription du massif du Mont-Blanc au Patrimoine mondial.

2.2.2. *Collaboration entre les séances :*

Le principe de collaboration a reposé sur la logique suivante :

- Les trois équipes travaillent sur l'ensemble du massif ;
- La répartition du travail se fait selon les compétences de chacun ;
- Le résultat des travaux est le fruit d'un échange et d'un accord entre les équipes

2.2.3. *Plateforme pour la coordination :*

Afin d'optimiser le travail d'équipe entre les équipes, l'ensemble des documents a été centralisé sur la plateforme Dropbox, avec un libre accès pour tous les experts. Le partage mutuel de documentations étant indispensable pour améliorer le travail de recherche, la plateforme en ligne s'est avérée très utile et a engendré un gain de temps considérable.

Par ailleurs, une plateforme de messagerie a été mise en place afin de favoriser un échange continu entre les experts sur les travaux réalisés entre les séances de coordination.

2.3. LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

La méthodologie générale appliquée repose sur les expériences diverses des experts. A chaque étape du travail, chacun a apporté son approche et le résultat final traduit la combinaison des expériences communes.

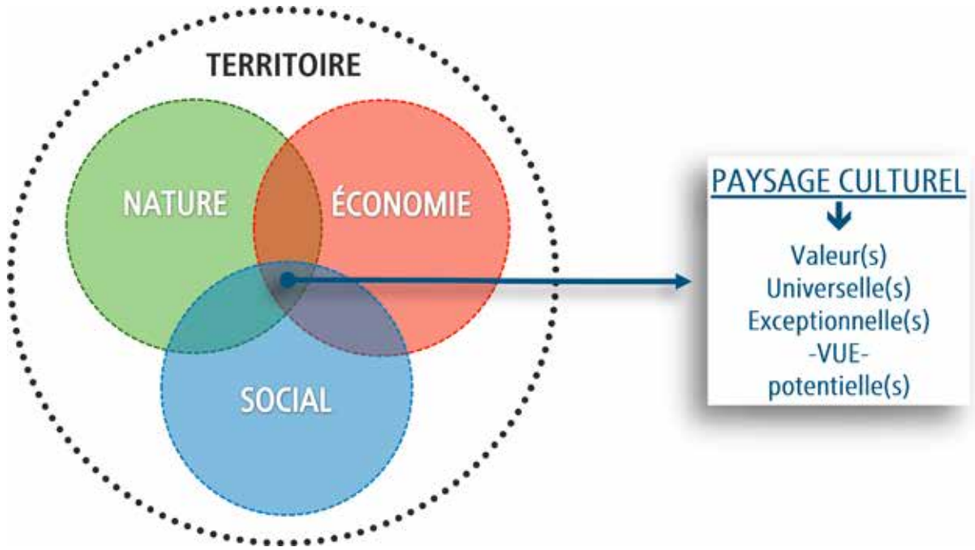

- *schéma conceptuel des composantes du paysage culturel*

Les différentes étapes méthodologiques sont détaillées techniquement ci-dessous. Les recherches qui ont été demandées reposent sur les potentialités d'une inscription en tant que paysage culturel. De ce fait, il a été décidé de travailler sur une approche holistique de ce qui compose le territoire, à savoir sur les éléments naturels, économiques, sociaux et patrimoniaux proprement dits. Considérant que les paysages culturels sont le reflet d'une interaction profonde entre les activités humaines et l'environnement naturel dans lequel celles-ci se développent, la potentialité d'une inscription ne peut se trouver qu'à l'intersection de ces 3 éléments.

2.3.1. *Etat des lieux*

La première étape fondamentale fut la réalisation d'un état des lieux le plus exhaustif possible des principales valeurs véhiculées par le massif et ses vallées environnantes. Chaque équipe a ainsi

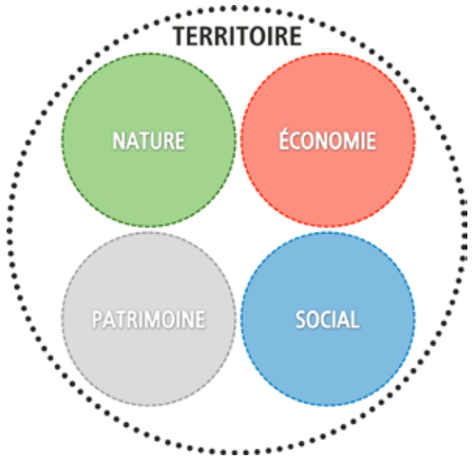

• *schéma conceptuel des composantes du paysage culturel*

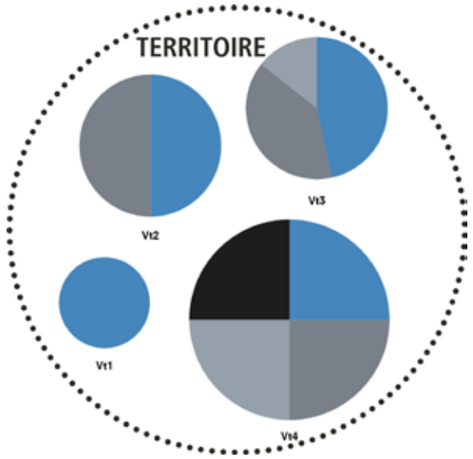

• *les « valeurs fortes » du territoire*

travaillé séparément afin d'effectuer son propre état des lieux du massif dans son ensemble, en fonction de ses connaissances, de son propre ressenti, et en regard des exigences du Patrimoine mondial.

Les éléments de valeurs qui ont émergé ont été retranscrits dans les trois catégories qui composent le territoire : nature, économie et société. Afin d'identifier les éléments pouvant potentiellement concourir à la définition d'une Valeur universelle exceptionnelle, une recherche spécifique a également été menée sur les éléments patrimoniaux qui, par définition, se trouvent à la confluence des trois autres dimensions .

Le résultat de ce travail a été partagé lors de la rencontre de Courmayeur, en novembre 2019. Le travail commun a permis de consolider l'état des lieux et de faire ressortir les points forts de chacune des catégories..

2.3.2. Identification des V.U.E potentielles

La seconde étape a consisté à définir les forces du territoire dans leur interaction entre nature, économie, société et patrimoine. Ce travail de synthèse permet de faire ressortir les « valeurs fortes » du territoire pouvant potentiellement concourir à la définition d'une Valeur universelle exceptionnelle potentielle pour le massif du Mont-Blanc.

Ce travail a été initié lors de la rencontre de Courmayeur, s'est poursuivi à Lavaux, et a été finalisé à Sembrancher. Afin de consolider ces valeurs, chaque équipe a travaillé entre les rencontres sur des recherches complémentaires permettant de renforcer les hypothèses.

2.3.3. Indentification des attributs

Pour justifier la Valeur universelle exceptionnelle et les valeurs du massif du Mont-Blanc, il est nécessaire de pouvoir identifier des attributs, considérés comme des témoins tangibles des valeurs. Ils doivent bénéficier d'une intégrité et d'une authenticité.

La liste des attributs sur lesquels doit s'appuyer toute déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été définie sur la base de l'état des lieux et sur les valeurs qui ont émergé à la suite de ce travail préliminaire. Cette liste a été constituée par chaque bureau d'études entre les séances de coordination et a été consolidée lors de différentes rencontres.

• *Mont Blanc 2018 © Andrea Alborno*

2.3.4. Détermination des critères

Dans la continuité des réflexions, les valeurs et les attributs ont été confrontés aux critères du patrimoine mondial. Pour rappel, une inscription doit pouvoir justifier d'au moins un critère et représenter un caractère exceptionnel et universel pour celui-ci.

Pour ce travail, ont été retenus les critères compatibles pour une inscription en qualité de paysage culturel. Ceux-ci ont été confrontés aux valeurs identifiées ainsi qu'à la liste des attributs.

Ce travail, effectué lors de la rencontre de Sembrancher, a donné lieu à plusieurs hypothèses possibles qui seront décrites au chapitre 5 du présent rapport.

2.3.5. Comparaison

Afin de consolider les hypothèses, mais aussi pour apporter une réflexion plus globale à la potentialité d'inscription, une première étude comparative a été réalisée sur la base du caractère des valeurs identifiées, ainsi que sur la catégorie de paysage culturel envisagé.

Une liste a été établie lors de la rencontre de Sembrancher ainsi qu'une clé de comparaison qui a pour objectif d'évaluer les potentialités du massif du Mont-Blanc par rapport à d'autres biens inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives nationales, notamment des massifs montagneux présentant des caractéristiques similaires.

2.3.6. Proposition d'un périmètre

Pour finir, sur la base de l'ensemble du travail réalisé, un périmètre d'étude volontairement large a été défini. En effet, celui-ci se base notamment sur des attributs potentiels qui ont vocation à être affinés et / ou redéfinis en fonction de l'option qui aura été choisie par l'Espace Mont-Blanc.

Le travail autour du périmètre doit être minutieux, afin que celui-ci garantisse la Valeur universelle exceptionnelle proposée, mais doit également être l'objet d'une réflexion partagée avec tous les acteurs du territoire. Les éléments cartographiques présentés dans ce rapport matérialisent donc une zone large à l'intérieur de laquelle pourrait figurer le périmètre proposé à l'inscription.

2.3.7. Études spécifiques produites

Afin de faire l'état actuel de la technique au niveau international sur l'évaluation du potentiel du massif du Mont-Blanc en tant que site du patrimoine mondial et en tant que paysage culturel en particulier, la littérature spécifique produite par les organisations internationales de recherche et d'évaluation a été prise en compte.

- **Dispositions particulières :**
  En raison des événements liés au coronavirus qui a touché l'Europe depuis le mois de février 2020, les étapes liées à la comparaison et au périmètre n'ont pas pu être consolidées comme cela avait été initialement prévu. En effet, une rencontre sur ces deux sujets aurait dû se dérouler au cours de la seconde quinzaine de mars. Le travail rendu correspond par conséquent à une synthèse faite entre les experts à distance, sans la qualité des échanges que rendent possibles les rencontres physiques !

En ce qui concerne la perspective mondiale, les documents d'orientation et les résolutions de l'ICOMOS et de l'UICN et, pour ce qui est de la région géoculturelle de référence, la Convention alpine, ont été pris en compte. Sur une période d'environ dix ans (de 2000 à 2011), la valeur du massif du Mont-Blanc a été reconnue à diverses reprises par l'UICN et la Convention alpine.

La recherche de documents produits par l'ICOMOS sur le paysage culturel alpin ou de montagne n'a pas donné de résultats.

- *Vue panoramique depuis l'Aguille du Moine (3 412 m.), vers le glacier de Leschaux et la Mer de Glace séparée de l'Aguille du Tacul (3 444 m.). Au fond, les sommets de gauche à droite : Grandes Jorasses (4 208 m.), Dent du Gèant (4 019 m.), Mont Blanc (4 810 m.), Dôme du Goûter (4 304 m.), Aguille du Midi (3 842 m.), Aguille du Plan (3 673 m.) et Aguille du Grépon (3 482 m.). © Hagenmuller*
  *Les **bandes de Forbes** (voir 5.3.1.1.3. La découverte scientifique de la haute montagne) sont clairement visibles sur les langues glaciaires. Les «Bandes de Forbes», qui forment une alternance de portions de glacier riches et pauvres en en blocs rocheux, ont pour origine les chutes saisonnières de séracs en hiver où les crevasses se remplissent de glace claire alors que durant l'été les crevasses se remplissent des chutes de pierres créant des zones sombres.*

3 LES PAYSAGES CULTURELS DU PM

3.1. PAYSAGES CULTURELS ET BIENS MIXTES : LE CAS DU MASSIF DU MONT-BLANC

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* définissent ainsi les paysages culturels (Annexe 3, §§ 6-8) :

> *« Les paysages culturels sont des biens culturels et représentent les* « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » *mentionnées à l'article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, externes aussi bien qu'internes. Ils devraient être choisis sur la base de leur valeur universelle exceptionnelle et de leur représentativité en termes de région géoculturelle clairement définie et de leur capacité à illustrer les éléments culturels essentiels et distincts de telles régions. Le terme* « paysage culturel » *recouvre une grande variété de manifestations interactives entre l'homme et son environnement naturel. »*

Les différentes catégories de biens du patrimoine mondial – naturels, culturels, mixtes, paysages culturels, telles que définies aux paragraphes 45 à 47 des *Orientations*[1] – ne sont pas exclusives. Leurs combinaisons possibles peuvent être représentées sur le schéma suivant[2].

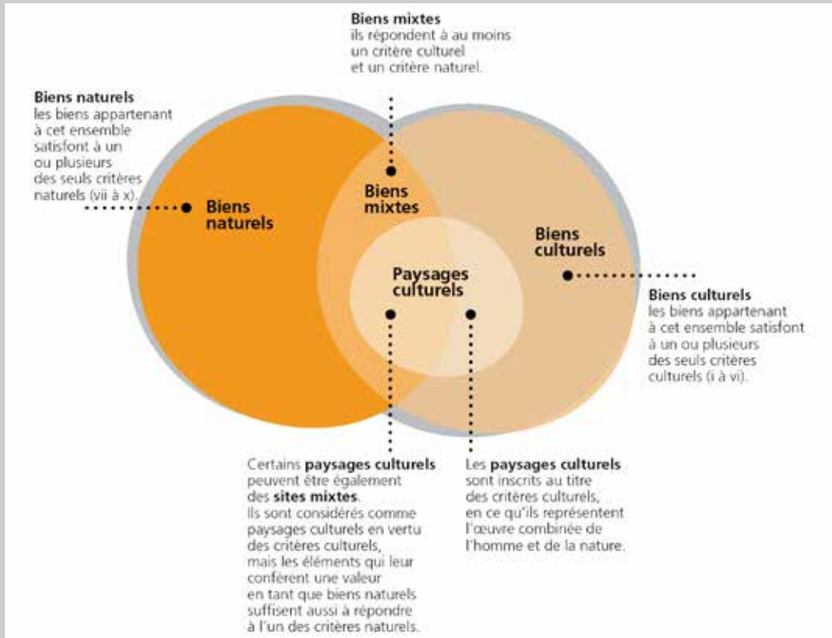

1 Le § 45 définit le patrimoine culturel et le patrimoine naturel ; le § 46 définit les biens mixtes ; le § 47 définit un seul type spécifique de biens culturels, les paysages culturels, alors que l'annexe 3 des *Orientations* définit trois autres types spécifiques de biens de biens culturels : les villes, les canaux et les routes, à côté des paysages culturels.

2 Duncan Marshall et al., *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*, Unesco, Icomos, UICN, Iccrom, 2e édition, 2011, p. 35.

Ce schéma permet de comprendre notamment la différence entre biens mixtes et paysages culturels. Les premiers présentent séparément une VUE naturelle et une VUE culturelle. Dans les seconds, c'est l'interaction homme-nature qui présente une VUE, et cette interaction est un facteur culturel ; les paysages culturels sont donc des biens culturels. La valeur de cette interaction est donc considérée comme culturelle, que le bien présente ou non une Valeur universelle exceptionnelle naturelle par ailleurs. Si un paysage culturel présente une Valeur universelle exceptionnelle naturelle par ailleurs, il sera en même temps un bien mixte.

C'est ainsi que le massif du Mont-Blanc peut être considéré :

- comme un bien mixte s'il présente au moins un critère de valeur naturelle à côté de critères culturels,
- comme un bien culturel s'il ne présente que des critères culturels.

Mais dans tous les cas, **si au moins une partie des critères de valeur relèvent de l'interaction homme-nature, il s'agira d'un paysage culturel.**

3.2. CATÉGORIES DE PAYSAGES CULTURELS ET CRITÈRES DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Les *Orientations* indiquent plus loin que les paysages culturels se divisent en trois catégories majeures (Annexe 3, § 10) :

> *« (i) Le plus facilement identifiable est le paysage clairement défini,* **conçu et créé intentionnellement par l'homme**, *ce qui comprend les paysages de jardins et de parcs créés pour des raisons esthétiques qui sont souvent (mais pas toujours) associés à des constructions ou des ensembles religieux.*
>
> *(ii) La deuxième catégorie est* **le paysage essentiellement évolutif**. *Il résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et a atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Ils se subdivisent en deux catégories :*
>
> - *un* **paysage relique** *(ou fossile) est un paysage ayant subi un processus évolutif qui s'est arrêté, soit brutalement soit sur une période, à un certain moment dans le passé. Ses caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles ;*
> - *un* **paysage vivant** *est un paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue ; en même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.*
>
> *(iii) La dernière catégorie comprend* **le paysage culturel associatif**. *L'inscription de ces paysages sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles matérielles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes. »*

Il faut noter que ces trois catégories de paysages culturels ne sont pas plus exclusives entre elles que les grandes catégories de biens du patrimoine mondial : un même paysage peut relever de plusieurs catégories selon ses parties (par exemple le Val de Loire, intentionnel pour les châteaux, évolutif pour les paysages agricoles, viticoles ou du fleuve ; ou les régions viticoles telle que le Haut Douro, paysage évolutif relique pour les terrasses abandonnées et vivant pour celles qui sont en activité), voire de plusieurs catégories pour les mêmes parties (ainsi en Champagne, les Maisons et les caves portent à la fois les caractères évolutif et associatif).

L'éventail de ces trois catégories majeures (*intentionnel, évolutif, associatif*) rappelle celui des critères de Valeur universelle exceptionnelle culturelle. Ceux-ci sont plus nombreux (au nombre de 6) et la corrélation n'a rien d'obligatoire ni de systématique, mais les paysages culturels inscrits à ce jour la démontrent dans l'ensemble, comme suit :

- **Les paysages intentionnels** répondent souvent au critère (i) : il s'agit de parcs et de jardins (Versailles, Caserte, Lednice-Valtice, etc.[3]) ; on remarque que si le caractère intentionnel ne fait pas nécessairement d'un bien un « *chef-d'œuvre du génie créateur humain* » (pour reprendre le libellé du critère (i)), à l'inverse un tel chef-d'œuvre implique une intentionnalité.
- **Les paysages évolutifs**, qu'ils soient fossiles ou vivants, correspondent dans l'ensemble à un ou plusieurs des critères (ii), (iii), (iv), (v).
- Enfin, **les paysages associatifs** sont généralement inscrits sur le critère (vi), que ce soit une association à des croyances (Uluru, Tongariro, Taputapuātea, Forêts sacrées de Kayas des Mijikenda, etc.)[4], à des œuvres artistiques et littéraires (Lake District, colline royale d'Ambohimanga, etc.)[5] ou à des traditions vivantes (Champagne)[6]. On peut aussi observer que certains sites inscrits avec le critère (vi) n'ont pas été considérés comme paysages culturels alors qu'ils sont associés à des représentations picturales typiquement paysagères (mont Fuji)[7].

Sur cette base, on choisit ici de faire correspondre ainsi les trois catégories de paysages culturels et les six critères de Valeur universelle exceptionnelle culturelle.

- *Le Mont-Blanc de Saint-Martin-sur-l'Arve.* J. Ruskin, 1874

3 Palais et parc de Versailles (France, 1979) : (i) (ii) (vi);
Palais royal du XVIIIe siècle de Caserte avec le parc, l'aqueduc de Vanvitelli et l'ensemble de San Leucio (Italie, 1997) : (i) (ii) (iii) (iv);
Paysage culturel de Lednice-Valtice (Tchéquie, 1996) : (i) (ii) (iv)

4 Parc national d'Uluru-Kata Tjuta (Australie, 1987, ext. 1994) : (v) (vi) (vii) (viii);
Parc national de Tongariro (Nouvelle-Zélande, 1990, ext. 1993) : (vi) (vii) (viii);
Taputapuātea (France, 2017) : (iii) (iv) (vi):
Forêts sacrées de kayas des Mijikenda (Kenya, 2008) : (iii) (v) (vi)

5 Le District des Lacs anglais (Royaume-Uni, 2017) : (ii) (v) (vi);
Colline royale d'Ambohimanga (Madagascar, 2001) : (iii) (iv) (vi);

6 Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (France, 2015) : (iii) (iv) (vi)

7 Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique (Japon, 2013) : (iii) (vi)

3.3. CATÉGORIES DE PAYSAGES CULTURELS POUR LE MASSIF DU MONT-BLANC : ÉVOLUTIF ET ASSOCIATIF

Dans le cas du Mont Blanc, on écarte la catégorie de paysage intentionnel et le critère (i), qui ne s'appliquent qu'à des créations humaines. Il reste à discuter l'application des critères (ii) à (v), que l'on peut relier à un paysage évolutif, et du critère (vi), que l'on peut relier à un paysage associatif. Cela ne préjuge pas de l'éventuelle application des critères (vii) à (x), correspondant à une inscription comme bien naturel (donc mixte s'il est aussi culturel).

Les paysages évolutifs résultent d'exigences très variées, économiques pour la plupart mais avec de nombreuses modalités : paysages agricoles, miniers, industriels, etc. Dans le cas du massif du Mont-Blanc, si on considère surtout les franchissements du massif et la conquête des sommets, l'exigence d'origine est plutôt d'ordre social.

Le cas d'un paysage associatif doit être traité avec précaution car le Comité du patrimoine mondial considère :

- que le critère (vi) doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères,
- et que les événements, traditions vivantes, idées, croyances ou œuvres artistiques et littéraires auxquelles le bien est associé pour ce critère doivent avoir elles-mêmes une signification universelle exceptionnelle.

Le texte des *Orientations* parle de *signification* et non de *valeur* universelle exceptionnelle, puisque la notion de Valeur universelle exceptionnelle s'attache aux biens tangibles visés par la Convention, mais la justification de la Valeur universelle exceptionnelle doit prouver que ces événements, traditions, œuvres, etc. ont une notoriété, une reconnaissance, une influence, dans tous les cas une importance équivalente à celles de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. C'est ainsi que pour les œuvres artistiques, les estampes d'Hokusai contribuent à la valeur du mont Fuji ; que pour les traditions vivantes, l'image symbolique du champagne contribue à la valeur des coteaux, maisons et caves de Champagne.
L'universalité visée par la Convention de 1972 et son interprétation (notamment dans les *Orientations*) ne signifie pas nécessairement une notoriété internationale. Dans certains cas, les productions culturelles associées sont plus connues que leur site (Champagne), dans d'autres elles les sont autant (Hokusai et le mont Fuji), parfois c'est le site qui a fait connaître plus largement des éléments immatériels associés (Uluru), parfois encore le site et ses traditions ont acquis une reconnaissance internationale grâce à une inscription selon cette catégorie[8].

Dans le cas du massif du Mont-Blanc, les représentations artistiques et littéraires, même d'auteurs, d'artistes ou d'architectes considérés comme majeurs (Victor Hugo, J.M.William Turner, John Ruskin, Eugène Viollet-le-Duc, etc.) ne sont pas les plus connues de ces auteurs, et elles appartiennent pour la plupart à des œuvres ou à des ensembles où la représentation du massif n'est qu'un élément parmi d'autres. Cependant, il est remarquable que beaucoup des grands penseurs du mouvement romantique se soient intéressés au massif du Mont-Blanc. Les quatre auteurs cités ci-dessus, en dépit de leurs différences, voire de leurs oppositions, se rattachent en effet plus ou moins à ce mouvement de recherche des valeurs et des enseignements de la nature et de l'histoire, à la fois en réaction à un classicisme qui les mettait à distance et face à un siècle de modernité industrielle.

L'alpinisme, quant à lui, est largement reconnu comme une tradition culturelle majeure de

8 « La catégorie des paysages culturels associatifs a bénéficié de façon notoire à la reconnaissance des valeurs immatérielles et du patrimoine des communautés locales et des populations autochtones. Ces paysages sont des lieux dotés de valeurs culturelles associatives, certains étant considérés comme des sites sacrés qui peuvent être des entités physiques ou des images mentales ancrées dans la spiritualité, la pratique et la tradition culturelle des peuples. » (Nora Mitchell, Mechtild Rössler, Pierre-Marie Tricaud, *Paysages culturels du patrimoine mondial, Guide pratique de conservation et de gestion*, Cahiers du Patrimoine Mondial, n°26, 2010, p. 35)

• *Le Mont-Blanc vu du massif des Aiguilles Rouges,* Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, 1874

l'histoire moderne. Son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ne suffit peut-être pas à lui conférer une « *signification universelle exceptionnelle* », puisque la Convention de 2003 ne dégage pas des biens universels exceptionnels, mais seulement « *représentatifs* ». Il n'empêche que cette inscription témoigne de la reconnaissance internationale d'une signification importante. Or l'événement fondateur de l'alpinisme, l'ascension de Balmat et Paccard, a eu lieu ici et le massif (peut-être plus largement, avec les Alpes Pennines) a toujours été depuis le centre de l'alpinisme mondial, le site de référence, le lieu des innovations.

Une autre association importante du massif est celle de l'histoire des sciences, dont différents exemples montrent aujourd'hui l'intégration au critère (vi) via le concept du développement des idées et des valeurs associées[9]. La question sera de savoir si le massif est plus étroitement associé que d'autres sites aux découvertes considérées, mais dans tous les cas, les découvertes scientifiques sur la haute montagne ont une importance qui peut les faire considérer comme « *des idées ayant une signification universelle exceptionnelle* ».

La science en général, comme l'exploration de milieux jusque-là inconnus, voire interdits, représentent des composantes fondamentales du paradigme moderne qui a révolutionné le rapport de l'homme à son environnement depuis la Renaissance, d'abord en Europe puis dans le monde entier. La haute montagne est un des lieux où se sont exercées chacune de ces deux composantes.

Les conditions sont donc réunies pour que **le massif du Mont-Blanc** puisse être considéré comme un **paysage culturel associatif.** Mais si le critère (vi) ne doit pas s'employer seul, il faut aussi considérer le massif selon les critères qui en font un **paysage évolutif.** La question principale qui se posera sera celle des attributs : pour le critère (vi), il peut s'agir essentiellement d'éléments naturels représentés par les arts, utilisés par les sciences ou explorés par l'alpinisme ; mais les traces de ces activités (notamment alpinisme et sciences) sont également à rechercher. Pour les critères (ii) à (v), les attributs doivent être créés ou transformés par l'activité humaine.

Dans tous les cas, ils doivent remplir les conditions d'authenticité et d'intégrité.

9 Par exemple dans l'inscription de l'Observatoire de radioastronomie de Jodrell Bank (Royaume-Unis, 2019) ou dans les Tables rondes de la chaire du patrimoine bâti de l'Université de Montréal, Pr. Christina Cameron (dir.), table ronde n° 13 sur les sites de mémoire, 2018, en particulier la Session 3 : « Conserving ideas and beliefs at heritage sites » ; http://www.patrimoinebati.umontreal.ca/documents/Table_ronde_2018-proces-verbal.pdf

• *Observatoire Janssen au sommet du mont Blanc, vers 1900.*
L'observatoire est construit en 1893 et 1894 au sommet du mont Blanc par l'astrophysicien Jules Janssen, contre l'avis de Gustave Eiffel et bien d'autres; progressivement englouti et disloqué par les glaces, il sera démoli en 1909, et servira de bois de chauffage au refuge Vallot .
© Aug. Couttet, Phot., Chamonix, N.17 Coll. J.-Ph. Gaussot

• *Carte géologique du Massif du Mont-Blanc / L. Duparc, L. Mrazec, 1898 - Echelle 1:50000*
Cette carte, levée de 1890-1896, sert de complément à l'ouverage sur le Mont-Blanc publié dans les Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, année 1898 (par le *Comptoir mineralogique et geologique Suisse*).
© Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale

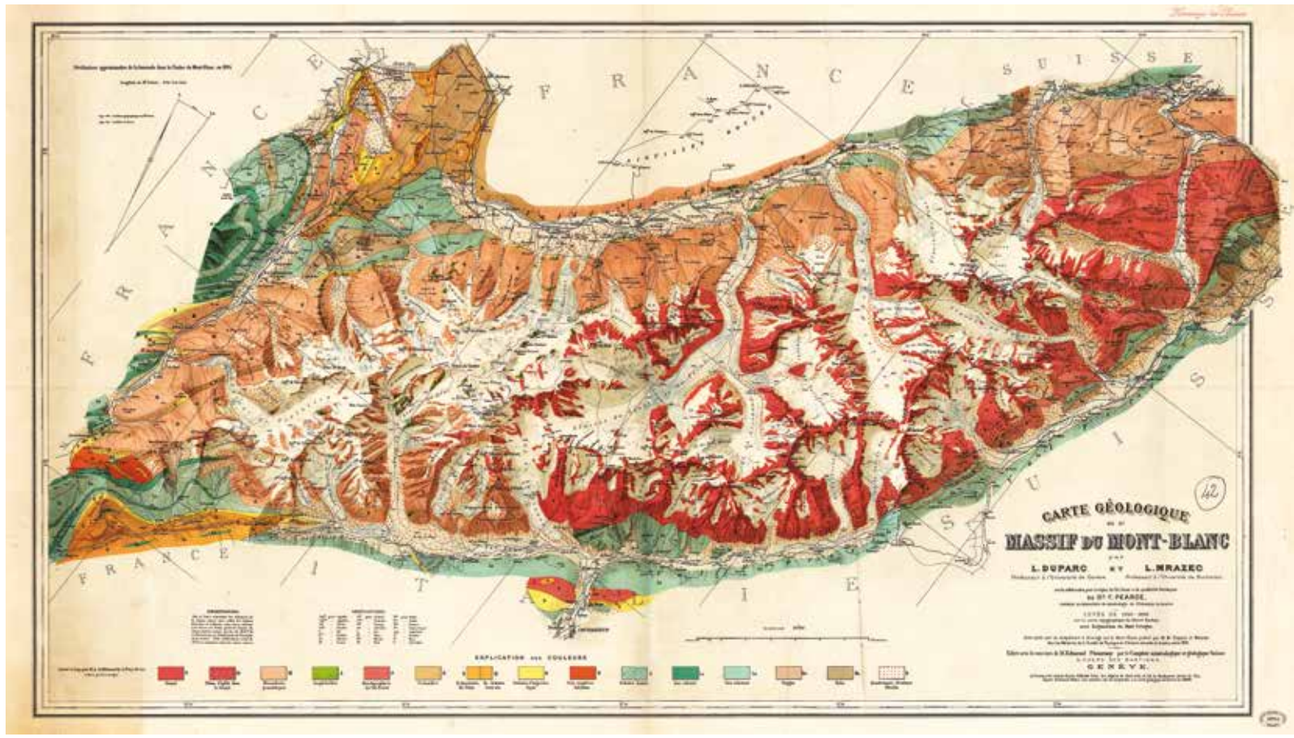

4 ETATS DES LIEUX

4.1. MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS

L'état des lieux a pour objectif de dresser un état de la situation le plus complet possible afin de déterminer les dynamiques passées et présentes du territoire. En effet, un paysage culturel doit être le témoin d'une histoire et d'une relation particulière entre l'Homme et son territoire, mais il est aussi nécessaire de comprendre cette lecture dans le présent afin de déterminer si c'est encore une réalité (paysages évolutifs ou associatifs) ou si nous sommes dans une relation qui n'existe plus (paysage relique).

Pour dresser cet état des lieux, les quatre grands éléments qui constituent le territoire, ont été analysés, à savoir :

- **la nature et l'environnement**
- **le social**
- **l'économie**
- **l'histoire et le patrimoine**

La liste correspondant à chaque élément a été constituée de manière détaillée et alimentée par tous. Les trois équipes ont travaillé sur l'ensemble du massif du Mont-Blanc. Voici ci-après la synthèse telle que celle-ci a été consolidée lors de la rencontre de Courmayeur, en novembre 2019.

4.2. ETAT DES LIEUX : NATURE ET ENVIRONNEMENT

- *Vale Ferret, Mont Blanc 2018* © Andrea Alborno

L'élément nature et environnement identifie les composantes qui ne sont pas ou peu influencées par les activités de l'homme. Ces composantes peuvent être matérielles ou immatérielles, telles que le climat ou les températures.

Le massif du Mont-Blanc présente des caractéristiques environnementales et naturelles très fortes liées à son caractère imposant et légèrement isolé par rapport aux autres massifs alpins. Il présente une densité très forte de glaciers. Sa géologie, à dominante granitique, donne naissance à de nombreux sommets au caractère très particulier avec, dans certains cas, une verticalité qui impose le respect.
On retrouve en d'autres endroits des aires moins abruptes, ce qui confère au massif des ambiances très différentes sur un périmètre réduit.

L'amplitude altitudinale est la plus importante des Alpes. On y trouve la plupart des habitats alpins sur substrat siliceux, répartis depuis la vallée jusqu'aux plus hautes altitudes. Ainsi, on peut y observer la plus grande cascade de glace d'Europe avec le glacier des Bossons qui prend naissance vers 4800 mètres et descend directement dans la vallée jusqu'à 1500 m d'altitude environ.
En outre, on trouve la plus forte densité de sommets de plus de 4000 mètres des Alpes qui donnent également naissance à des particularités météorologiques, avec de très grandes variations sur un très petit territoire et de très courtes distances.

Tous ces éléments se trouvent aujourd'hui directement menacés par plusieurs facteurs comme le réchauffement climatique, l'activité intense de l'homme dans les vallées et dans la haute montagne, les voies d'accès et les équipements touristiques induisant une fréquentation très importante de touristes et d'alpinistes, y compris en haute altitude.

Sur la base de l'état des lieux, la synthèse suivante de l'élément nature et environnement a été élaborée:

- Haute densité sommets de plus de 4000 m (28 sur 400 km^2) dont le plus haut des Alpes
- Massif important qui se voit de très loin
- Diversité géomorphologique
- Amplitude, diversité et couverture des glaciers
- Prédominance du granite
- Série complète des étages de végétation et habitat sur substrat siliceux, avec variabilité bioclimatique (nord des Alpes / vallées internes)

4.3. ETAT DES LIEUX : SOCIAL

L'élément social identifie les composantes qui sont en lien avec l'aménagement du territoire, l'organisation de la vie, tant de ses habitants que pour ceux qui vivent le massif sans y habiter et pour lesquels le massif aurait une incidence sur leur réalité sociale. Enfin, il identifie aussi le caractère artistique qu'inspire le Mont-Blanc dans les créations actuelles.

- *Aiguille du Midi, Mont Blanc 2018* © Andrea Alborno

Les vallées du massif du Mont-Blanc présentent un aménagement du territoire aux caractéristiques très différentes selon les pays. En France, on constate un développement urbanistique et démographique très fortement et directement influencé par le développement du tourisme tant dans les vallées qu'en haute montagne. D'abord estival, les évolutions des équipements vont se développer ensuite pour le tourisme hivernal. Ces évolutions vont influencer très fortement l'architecture et l'équipement de certains villages des vallées françaises, ainsi que le paysage de la haute montagne.

En Italie, le développement du tourisme a connu une évolution lente et inégale. La vallée centrale et certains endroits dans les vallées latérales étaient fréquentés grâce à la présence de routes. Tant que le tourisme en Vallée d'Aoste est resté lié au tourisme thermal, né à la fin du XVIIe siècle, la concentration des hôtels dans le fond de la vallée a prévalu. Puis, avec les premières formes de tourisme estival liées à la montagne, à l'exploration et à la connaissance de la nature, développées dès le début du XIXe siècle, s'est manifesté un phénomène d'expansion touristique, impliquant les villes et les villages des vallées latérales. L'évolution a vu d'une part la construction de nouveaux bâtiments et d'autre part la rénovation des architectures locales en donnant aujourd'hui un ensemble encore cohérent au niveau des villages, avec une présence assez importante d'un patrimoine architectural plus ancien.

En Suisse, les vallées directement en lien avec le massif évoluent peu. Certains villages ont vu un essor du tourisme estival dès 1840, donnant aux villages de Finhaut et de Champex des

constructions hôtelières typiques de la période du début de XXème siècle. Ces villages continuent à vivre en partie du tourisme mais de manière beaucoup moins forte qu'avant. Le reste de la vallée du Trient et du Val Ferret reste avec un caractère très agricole et présentant peu de développement urbanistique lié.

Les voies de communications ont constitué des axes de développement forts. Le premier est la ligne ferroviaire qui relie Martigny à Saint-Gervais, permettant de connecter les vallées suisses et françaises du massif aux grandes lignes internationales. Un deuxième axe structurant, la route RN205 et son équivalent italien, avec le percement du tunnel du Mont-Blanc en 1965, a profondément influencé le développement des vallées. La construction de ces ouvrages a permis d'améliorer l'accessibilité aux vallées de manière significative, avec comme corollaire une fréquentation touristique accrue du massif et une charge environnementale dans les vallées.

De manière assez forte, un sentiment d'appartenance au massif du Mont-Blanc a été constaté. Ainsi, dès 1921, la commune de Chamonix se nomme « Chamonix – Mont-Blanc ». Courmayeur et Saint-Gervais en feront de même avec des résultats différents, mais ces démarches démontrent l'importance que revêtent le sommet et le massif du Mont-Blanc pour celui qui y habite. L'Espace Mont-Blanc, institution de coopération transnationale (France, Italie, Suisse) a quant à lui été créé en 1992.

Sur la base de l'état des lieux, la synthèse suivante de l'élément social a été élaborée :

- Vallées diversement influencées par le tourisme de la haute montagne et diversité des modèles de développement territoriaux associés
- Possibilité de pratiquer toutes les disciplines possibles de la haute montagne
- Identification forte du Mont-Blanc / Trient dans la conscience sociale des habitants du massif
- Haute valeur symbolique du Mont-Blanc
- Connectivité des communautés grâce au tunnel du Mont-Blanc et des cols
- Massif comme référence internationale de la haute montagne
- Langue franco-provençale commune aux trois pays
- Importante production artistique (peinture, littérature, photo, cinéma…).

4. 4. ETAT DES LIEUX : ÉCONOMIE

L'élément économie identifie toutes les économies actuelles qui sont liées de près ou de loin au massif du Mont-Blanc.

Au niveau économique, les développements sont différents selon les pays. L'Italie présente comme la France une économie touristique dominante mais avec une fréquentation et des motivations qui sont différentes. Courmayeur et sa région sont tournées vers la randonnée en été, le ski en hiver et un tourisme de bains thermaux reconnu avant la première ascension du Mont-Blanc. Les activités liées à la haute montagne y sont moins développées que dans la vallée de Chamonix, notamment en raison des difficultés que présentent les accès et les voies dans cette partie du massif. Le tourisme de haute montagne est présent grâce au Skyway Monte Bianco qui permet un accès rapide et une traversée spectaculaire du massif. Grâce au téléphérique qui relie les stations de la pointe Helbronner et de l'Aiguille du Midi, il est possible depuis 1957 de survoler le glacier de la Vallée Blanche et de rallier Chamonix.

Enfin, les vallées suisses demeurent davantage tournées vers des activités plus traditionnelles, dont l'agriculture de montagne, même si le tourisme y est aussi présent, notamment dans la vallée du Trient.

- *Courmayeur, Mont Blanc 2018* © Andrea Alborno

Au contraire, Chamonix se développe et vit de manière très significative autour des activités liées à l'alpinisme et au tourisme de haute montagne. La part de revenu touristique liée à ces activités représente la majorité des revenus de la vallée et les infrastructures se sont développées dans ce sens. Des cars arrivent de partout pour monter au Montenvers ou à l'aiguille du Midi et les alpinistes venus du monde entier se pressent entre Chamonix et Saint-Gervais afin de gravir le sommet du Mont-Blanc ou d'autres voies mythiques du massif. Ce tourisme se déroule sur une grande partie de l'année.

Toujours en lien avec la haute montagne, des compétences et des industries se sont développées dans les vallées italiennes et françaises, notamment dans la conception et la production de matériel pour l'alpinisme et la haute montagne. Les premiers piolets et crampons sont inventés autour du massif à partir d'anciennes manufactures d'outils agricoles et bon nombre de marques qui proposent du matériel spécifique se sont développées et continuent à travailler dans la vallée, tout en exportant dans le monde entier.

Les domaines liés à l'alpinisme constituent également une source d'emplois et de revenus importants, comme la gestion des refuges en altitude ou les bureaux des guides et accompagnateurs en montagne de Courmayeur, Saint-Gervais et Chamonix.

Sur la base de l'état des lieux, la synthèse suivante de l'élément économie a été élaborée :

- Refuges, cabanes (en Suisse) et bivouacs de montagne (pavillons, refuges gardés)
- Professions liés à la haute montagne (guide, pilote, sauveteur, moniteur…)
- Economies (chaine de valeur) liées à l'équipement de la haute montagne
- Possibilité de pratiquer toutes les disciplines de l'alpinisme (densité exceptionnelle de voies) et toutes les disciplines de la haute montagne
- Economie touristique estivale et hivernale importante induite par la haute montagne (hôtels, thermes, restaurants, magasins, urbanisme résidentiel…)
- Large présence et variété de moyens d'accès technologiques à la haute montagne, jusqu'au cœur même du massif
- Accessibilité de la région grâce aux grands axes de communication européens.

4. 5. ETAT DES LIEUX : HISTOIRE ET PATRIMOINE

Cette catégorie identifie les composantes liées directement ou de manière plus générale à l'histoire du massif. Les éléments qui la composent reflètent une interaction nature / social / économie et imposent qu'on les présente comme tels.

Le patrimoine lié au massif du Mont-Blanc est de deux ordres. Le premier, le plus fort, est le patrimoine immatériel et celui hérité de la relation entre l'Homme et la haute montagne. Le second est d'ordre

• *Chamonix, Mont Blanc 2018*
© Andrea Alborno

matériel : seuls les éléments illustrant directement la relation de l'Homme à la haute montagne ont été pris en considération.

La première ascension du Mont-Blanc, en 1786, constitue un élément patrimonial immatériel extrêmement important. Il constitue une date de référence dans l'histoire de l'Humanité et marque le début de l'exploration de ces milieux glacés et hostiles par l'homme. Les changements qu'elle induit sont considérables, et bouleversent à la fois les économies locales, les relations sociales voire la politique, à travers, notamment, la question de la gestion et de l'appartenance de ces lieux qui n'avaient jamais été explorés auparavant. Cette révolution va également avoir aussi des répercussions dans les arts et dans la conception esthétique et intellectuelle que l'homme se fait de la haute montagne. Les traces matérielles sont malheureusement assez ténues, pour plusieurs raisons. Les constructions qui représentent ce rapport de l'Homme à la haute montagne sont pour la plupart en altitude et subissent de ce fait les aléas météorologiques et les conditions difficiles rencontrées dans ce milieu. De plus, victimes de leur succès, bon nombre de ces constructions ont été transformées, agrandies, modernisées, laissant ainsi très peu de traces des éléments d'origines. Ainsi, très peu d'éléments matériels, et encore moins d'éléments exceptionnels en eux-mêmes, peuvent être considérés pour illustrer cette histoire.

Sur la base de l'état des lieux, la synthèse suivante de l'élément patrimoine a été élaborée :

- Révolution de la perception de la Haute montagne (milieu du XVIIIe siècle)
- Premier 4000 m alpin et premier sommet glaciaire conquis
- Premier refuge reconnu dans les Alpes
- Premier refuge gardienné
- Premier bureau des guides et début de l'économie touristique alpine
- Révolution de la relation sociale de l'Homme avec la haute montagne
- Révolution de la conception esthétique et intellectuelle de l'Homme avec la haute montagne (Période romantique, John Ruskin, Viollet-le-Duc…)
- Haute montagne, terrain d'exploration et de recherche scientifique
- Patrimoine technologique

• *Ascension à la Dent de Géant (Mario Piacenza, 1911)*

Réalisé par M.Piacenza (1884-1957), le film (35mm, positif, 220 m environ, 11' à 18 ips, noir et blanc, sans sous-titres, mue) documente l'escalade de Piacenza et de ses compagnons à la Dent du Géant.
© Musée national du cinéma - Turin

4.6. SYNTHÈSE ET POINTS FORTS

La synthèse de cet état des lieux permet de mettre en évidence deux points forts qui illustrent le caractère du massif du Mont-Blanc et qui permettent de mieux comprendre que sa notoriété va bien au-delà de ses frontières nationales. Ces points forts identifiés ne constituent pas une Valeur universelle exceptionnelle, mais permettent de mettre en évidence des éléments particuliers qui forment la singularité du massif et alimentent la réflexion pour définir une Valeur universelle exceptionnelle potentielle pour le massif du Mont-Blanc.

A. (R)ÉVOLUTION DU RAPPORT DE L'HOMME À LA HAUTE MONTAGNE

L'état des lieux met en évidence une certitude : le massif du Mont-Blanc est l'un des lieux où s'est matérialisée, plus qu'ailleurs dans les Alpes, une révolution majeure pour l'Humanité : le changement du rapport de l'Homme à la haute montagne. En effet, la première ascension du mont Blanc par Michel-Gabriel Paccard et Jacques Balmat en 1786 va ouvrir une nouvelle ère dans la perception de la haute montagne et initier son exploration et sa « conquête ».

Jusqu'à cette époque, les territoires de roc et de glaces n'étaient pas représentés, ni sur les cartes, ni sur les cadastres communaux (lorsque ceux-ci existaient), et faisaient assez peu l'objet de représentations picturales. Seuls les cols permettant de passer d'une vallée à une autre pouvaient être représentés. La haute montagne était crainte (la « Montagne Maudite[1] ») et représentait le royaume des esprits. Les certitudes d'alors prétendaient que de pénétrer dans ces lieux menait à la mort, plus encore qu'il était impossible à une âme de survivre une nuit dans les hautes altitudes.

Cette révolution va en fait prendre naissance à Genève (d'où le massif est très bien visible) au cours du siècle des Lumières, par l'intermédiaire d'intellectuels et de scientifiques comme Pierre Martel et, bien sûr, le naturaliste Horace-Bénédicte de Saussure. S'installant dès les années 1760 au pied du massif pour la saison estivale, il va notamment offrir une récompense à qui arrivera le premier à son sommet. Si l'Homme s'est intéressé à conquérir des sommets et à monter sur des montagnes bien avant cette période, cette volonté d'atteindre un sommet glaciaire d'une telle altitude semble bien une première, tant par l'audace technique qu'elle représente que par la motivation scientifique qu'elle affiche.

Cette course au sommet va amener une autre révolution : celle de la première nuit passée en haute altitude. En effet, il paraissait complétement impensable pour le corps humain de pouvoir survivre une nuit, à cette altitude, dans ce territoire glaciaire et hostile. Cette certitude explique tous les échecs des tentatives effectuées jusqu'alors, faute de temps et de rapidité pour gagner les plus hautes altitudes. Ce fut Jacques Balmat qui, au début du mois de juillet 1786, va passer pour la première fois une nuit sur un glacier alors qu'il redescendait d'une tentative avec d'autres guides. Cette nuit va permettre une avancée décisive, prouvant que l'homme survit à une nuit passée en haute altitude : le territoire de rocs et de glace n'est plus le domaine des esprits, il devient un territoire de l'humanité et ouvre une période nouvelle que la première ascension du Mont-Blanc inscrit de manière claire dans l'Histoire.

Afin de mieux décrire l'importance qu'aura pour l'époque l'exploit de Jacques Balmat, notons le texte d'Alexandre Dumas écrit dans son livre « impressions de voyage en Suisse » sur sa rencontre avec Balmat, en 1832 : *« Je le remerciai de m'avoir fait l'honneur d'accepter mon invitation. Le brave homme crut que je me moquais de lui : Il ne comprenait pas qu'il fût pour moi un être tout aussi extraordinaire que Colomb, qui trouva un monde ignoré, ou que Vasco, qui retrouva un monde perdu ».*

- *Balmat et Paccard:* « À six heures passées, nous étions sur le sommet du mont Blanc, et, quoique le soleil jetât un vif éclat, le ciel nous paraissait bleu foncé, et nous y voyions briller quelques étoiles.» *Alexandre Dumas,* Impressions de voyages. Suisse. . *Éd Coppin, Paris 1891.*

1 Cfr. aussi Alain Roger, *Court Traité du paysage*, chapitre « Du "pays affreux" aux "sublimes horreurs", Le Paysage et la question du sublime » (expression empruntée à Mme de Sévigné)

Ces événements vont permettre d'ouvrir le volet de la recherche scientifique en haute altitude et vont lancer ensuite, dans tous les massifs du monde, de vastes programmes d'études et de connaissance de la montagne et de son environnement.

A noter que d'autres révolutions vont suivre cette première ascension au niveau social comme le développement des loisirs mais surtout, pour la première fois, le fait de s'adonner à un acte gratuit : grimper sur des montagnes pour le seul plaisir de le faire, activité connue sous le nom d'alpinisme.

Afin de mettre en lien l'état des lieux avec ce point fort, les éléments ci-dessous sont ceux qui illustrent cette révolution de l'homme à la haute montagne.

RÉSUMÉ DES ATTRIBUTS CONTRIBUTIFS :

Nature et environnement :

- *Densité sommets de plus de 4000 m (28 sur 400 km2) dont le plus haut*
- *Massif important qui se voit de très loin*
- *Diversité géomorphologique*

Economie :

- *Refuges, cabanes (Suisse) et bivouacs de montagne (pavillons, refuges gardés)*
- *Professions liées à la haute montagne (guide, pilote, sauveteur, moniteur…)*
- *Economies (chaîne de valeurs) liées à l'équipement de la haute montagne*
- *Economies touristiques estivale et hivernale importantes induites par la haute montagne (hôtels, thermes, restaurant, magasins…)*
- *Large présence et variété de moyens d'accès à la haute montagne*
- *Accessibilité du massif grâce aux grands axes de communication européens*

Social :

- *Vallées diversement influencées par le tourisme de la haute montagne et diversité des modèles de développement territoriaux associés*
- *Haute valeur symbolique du Mont-Blanc*
- *Massif comme référence internationale de la haute montagne*

Histoire et patrimoine :

- *Révolution de la perception de la Haute montagne (milieu du XVIIIe siècle)*
- *Premier 4000 m alpin et premier sommet glaciaire conquis*
- *Révolution de la relation sociale de l'Homme avec la haute montagne*
- *Révolution de la conception esthétique et intellectuelle de l'Homme avec la haute montagne (Période romantique, John Ruskin, Viollet-le-Duc…)*
- *Importante production artistique (peinture, littérature, photo, cinéma…)*
- *Haute montagne, terrain d'exploration et de recherche scientifique*

B. MASSIF PERMETTANT LA PRATIQUE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS LIÉES À LA HAUTE MONTAGNE

L'autre élément fort qui ressort de l'état des lieux est l'importance qu'a le massif du Mont-Blanc pour tous ceux qui pratiquent des activités en haute montagne. Que ce soit pour des activités d'hiver ou des activités d'été, que ce soit pour l'alpinisme, le ski, l'escalade ou le parapente, peut-être plus qu'ailleurs, le massif semble être l'un des plus réputés pour toutes les pratiques, l'endroit au monde où il faut avoir au moins une fois pratiqué sa discipline.

De même, il ressort que non seulement l'immense majorité des pratiques de haute montagne peuvent se faire dans le massif mais, qu'en plus, la plupart d'entre elles trouvent des voies ou des réalisations mythiques dans le massif et font ainsi référence à travers le monde. On peut citer de nombreux exemples tels que la face nord des Grandes Jorasses pour l'alpinisme, le pilier des Drus pour l'escalade, l'Aiguille Verte (Nant Blanc) pour le ski de pente raide, etc.

Ce lieu de référence des pratiques liées à la haute montagne commence dès la première ascension du mont Blanc, en 1786 puisque celle-ci lance un mouvement s'étalant sur les décennies suivantes avec la conquête de l'ensemble des sommets des Alpes. Chamonix, Saint-Gervais, Orsières et Courmayeur ont également mis en place les premières organisations d'accompagnement des touristes sur les cimes glacées avec la constitution de divers bureaux des guides qui jettent ensuite, grâce aux expériences tirées entre 1790 et 1860, les bases du métiers de guide de haute montagne, qui sont toujours valables aujourd'hui.
Alors que tous les grands sommets alpins sont conquis vers 1880, des alpinistes italiens et français commencent à explorer d'autres façons de monter aux sommets. La pointe n'est plus le premier objectif, mais la voie qui y conduit. On recherche des voies plus difficiles, plus techniques, dont le massif du Mont-Blanc regorge. Cette évolution de l'alpinisme, qui débute autour du Mont-Blanc, est également suivie d'une longue série de conquête dans les Alpes, puis dans le reste du monde.

Il en va de même pour l'équipement des montagnes avec la construction des premiers refuges, du premier refuge gardienné puis du développement d'un réseau de refuges et de cabanes qui sont adoptés sur l'ensemble de l'arc alpin.

Le secours en haute montagne va également se structurer, s'organiser et se développer dans le massif pour, là aussi, devenir la référence de ce qui se fera et se fait encore dans les autres massifs montagneux des Alpes.

On peut encore citer la naissance du ski de haute montagne, la pratique du ski en pente raide, le développement de techniques d'escalade appliquées à la pratique de la haute montagne. En résumé, une quantité très importante des pratiques et des règles qui sont établies ont pour origine le massif du Mont-Blanc, lui conférant une notoriété et un prestige quasiment incontestés pour tout pratiquant ou adepte de la haute montagne.
Les équipements ferroviaires et les transports par câbles facilitent par ailleurs les accès au massif pour tous les pratiquants, leur permettant d'utiliser une densité de voies et de possibilités de pratiques supérieure à ce que l'on peut trouver dans la plupart des massifs alpins. En moins d'une heure l'alpiniste ou l'amateur de haute montagne passe ainsi du centre d'une agglomération urbaine à un environnement de haute altitude et accède à un grand nombre de possibilités de pratiques différentes. Afin de mettre en lien l'état des lieux avec ce point fort, les éléments ci-dessous sont ceux qui illustrent cette révolution de la relation de l'homme à la haute montagne.

RÉSUMÉ DES ATTRIBUTS CONTRIBUTIFS :

Nature et environnement :

- *Densité sommets de plus de 4000 m (28 sur 400 km2) dont le plus haut*
- *Massif important qui se voit de très loin*
- *Diversité géomorphologique*
- *Amplitude, diversité et densité des glaciers*
- *Prédominance du granite*

Economie :

- *Refuges, cabanes (Suisse) et bivouacs de montagne (pavillons, refuges gardés)*
- *Professions liées à la haute montagne (guide, pilote, sauveteur, moniteur…)*
- *Economies (chaîne de valeurs) liées à l'équipement de la haute montagne*
- *Possibilité de pratiquer toutes les disciplines de l'alpinisme (densité exceptionnelle de voies) et toutes les disciplines de la haute montagne*
- *Economies touristiques estivale et hivernale importantes induites par la haute montagne (hôtels, thermes, restaurants, magasins…)*
- *Large présence et variété de moyens d'accès à la haute montagne*
- *Accessibilité du massif grâce aux grands axes de communication européens*

Social :

- *Vallées diversement influencées par le tourisme de la haute montagne et diversité des modèles de développement territoriaux associés*
- *Possibilité de pratiquer toutes les disciplines possibles de la haute montagne*
- *Identification forte du Mont-Blanc / Trient dans la conscience sociale des habitants du massif*
- *Haute valeur symbolique du Mont-Blanc*
- *Massif comme référence internationale de la haute montagne*
- *Importante production artistique (peinture, littérature, photo, cinéma…)*

Histoire et patrimoine :

- *Révolution de la perception de la Haute montagne (milieu du XVIIIe siècle)*
- *Premier 4000 m alpin et premier sommet glaciaire conquis*
- *Premier refuge reconnu dans les Alpes*
- *Premier refuge gardienné*
- *Premier bureau des guides et début de l'économie touristique alpine*
- *Révolution de la relation sociale de l'Homme avec la haute montagne*
- *Révolution de la conception esthétique et intellectuelle de l'Homme avec la haute montagne (Période romantique, John Ruskin, Viollet-le-Duc…)*
- *Haute montagne terrain d'exploration et de recherche scientifique*
- *Patrimoine technologique*

Des deux ensembles ainsi dégagés, celui de la **(R)évolution du rapport à la haute montagne** possède incontestablement un potentiel plus important pour la définition d'une éventuelle Valeur universelle exceptionnelle. Le second ensemble, dans lequel le massif est considéré comme un territoire permettant la pratique de l'ensemble des activités liées à la haute montagne, doit davantage être considéré comme une conséquence du premier et n'a, de notre point de vue, pas la même portée. Il apparaît aussi plus réducteur, ne rendant compte que partiellement de la valeur globale portée par le massif, et ne se distingue pas suffisamment de l'inscription, fin 2019, de l'alpinisme sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel.

5 LA VUE POTENTIELLE

Depuis le XVIIIe siècle, en particulier par les premières études scientifiques dont il est l'objet puis sa première ascension (1786), le Mont-Blanc a exercé un rôle de référence en termes de haute montagne, un concept dont il est l'un des principaux exemples. Il est alors parcouru, observé et décrit, atteignant dès le début du XIXe siècle le statut de montagne symbole en Europe. Il devient un lieu privilégié de contact de l'Homme avec la Nature, suscitant de multiples pratiques et l'expression de nombreuses valeurs immatérielles associées. Il a été célébré par ses nombreux découvreurs et visiteurs, tant localement qu'internationalement, pour la force et la beauté de son expression naturelle. Il a été reconnu pour la naissance et le développement pionnier de l'alpinisme, du tourisme de montagne et des sports d'hiver. Des travaux scientifiques, littéraires et artistiques le prennent en compte de manière exemplaire, à différentes époques. Il est ainsi emblématique du concept même de haute montagne, dans ses différentes composantes, tant naturelles que culturelles, tant rationnelles qu'esthétiques.

La valeur du massif du Mont-Blanc a été reconnue très tôt par les communautés locales des trois pays qui se partagent son territoire, qui ont su réaliser de manière novatrice les supports matériels et l'organisation humaine nécessaires à ce rôle de médiation entre l'Homme et la Nature. Au fil d'une longue histoire, il fut le lieu privilégié de l'invention et du développement de multiples activités liées à la haute montagne. La reconnaissance de sa valeur a été célébrée par les différentes générations, suivant de nombreux canaux d'expression.

Le massif du Mont-Blanc est aujourd'hui soumis à différentes contraintes qui affectent son intégrité, comme le réchauffement climatique, son usage touristique intensif ou le trafic routier qui le traverse, suscitant les démarches actuelles en vue de sa conservation durable, tant naturelle que sociale. Cette volonté partagée des collectivités locales rejoint les objectifs des différentes conventions de protection des patrimoines matériels et immatériels de l'UNESCO, dont l'application conjuguée paraît ici aussi nécessaire qu'utile.

D'ores et déjà, en 2019, les trois pays concernés par le massif du Mont-Blanc (France, Italie et Suisse) ont obtenu ensemble une reconnaissance de l'alpinisme sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Convention de 2003). C'est un pas important, qui reconnaît l'une des relations privilégiées de l'homme à la haute montagne, et dont le massif du Mont-Blanc est à l'évidence un lieu emblématique. La démarche entreprise dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972 est complémentaire : elle vise à une protection des éléments matériels, tant naturels que culturels, de la zone cœur de référence qu'est le massif du Mont-Blanc.

5.1. ELÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA VALEUR ET LE CHOIX DES CRITÈRES

5.1.1. Contexte de la démarche de reconnaissance actuelle par la Convention du patrimoine mondial

Le massif du Mont-Blanc a été inscrit sur la liste indicative de la France en 2000. Seule une très brève description a été fournie à l'époque, mais celle-ci a permis de saisir la double dimension de son importance - naturelle et culturelle - telle qu'elle était comprise à l'époque. D'un point de vue naturel, l'accent était mis sur l'altitude du massif et la présence de glaciers ; d'un point de vue culturel, le massif était considéré comme le «berceau» de l'alpinisme. Aucun critère n'a été proposé mais le document mentionne la notion de paysage.

Lorsque l'Italie a ajouté le massif du Mont-Blanc à sa liste indicative en 2008, les exigences et le format de préparation avaient changé et le formulaire est, par conséquent, plus détaillé. Ainsi, l'accent a été uniquement mis sur les valeurs naturelles : le massif devait illustrer toutes les caractéristiques clés de la haute montagne - diversité des glaciers, large gamme altitudinale, vallées profondes aux pentes et orientations multiples, carrefour biogéographique pour la flore, la faune et les habitats. Les quatre critères relatifs aux biens naturels sont mentionnés, bien qu'aucune justification spécifique n'ait été fournie.

La Suisse n'a pas inscrit le massif du Mont-Blanc lors de sa révision de la Liste indicative en 2015-2016 en raison de justifications insuffisantes et d'absence de demande formelle. Cette révision de la liste indicative suisse est valable jusqu'en 2022.

En 2018, une étude, réalisée dans le but d'explorer les possibilités et les options d'une proposition d'inscription du massif du Mont-Blanc en tant que bien transfrontalier partagé entre la France, l'Italie et la Suisse, a conclu qu'une proposition d'inscription autonome du massif du Mont-Blanc en tant que bien naturel serait très difficile. Le potentiel du massif selon les critères (ix) et (x) s'est avéré largement insuffisant pour supporter une comparaison globale, tandis que la combinaison de valeurs qui aurait pu soutenir le critère (viii) est déjà représentée par le bien *Alpes suisses Jungfrau-Aletsch*, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2001 (extension en 2007) avec les critères (vii) (viii) et (ix). Toutefois, l'étude réalisée en 2018 a mis en lumière des caractéristiques spécifiques du massif du Mont-Blanc selon ces critères, en particulier (vii) et (viii), qui mériteraient d'être prises en compte, même si l'on considère que celles-ci risqueraient d'être insuffisantes pour justifier une proposition d'inscription indépendante. Selon l'équipe française, l'étude du potentiel du bien selon le critère (vii) a notamment conclu que les justifications évoquées jusqu'à présent pour ce critère suggéraient une importance régionale plutôt que mondiale même si les qualités panoramiques, en particulier en France, sont indéniables, tandis qu'en Italie, la perception tardive et soudaine du massif complète l'expérience esthétique et fait apparaître sa remarquable amplitude altitudinale.

L'étude de 2018 a également exploré le potentiel d'une nomination en série, comme extension du bien déjà inscrit *Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch*, qui partage de nombreuses similitudes avec le massif du Mont-Blanc. L'étude avait alors conclu que les caractéristiques naturelles que l'on peut trouver dans le massif du Mont-Blanc permettaient de compléter ou de renforcer la Valeur universelle exceptionnelle du bien Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch au titre des critères d'inscription (vii), (viii), voire (ix) et d'envisager une extension des *Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch* afin d'y joindre le massif du Mont-Blanc. Toutefois, il apparaissait difficile de démontrer une Valeur universelle exceptionnelle additionnelle en regard du critère (ix). En outre, l'intégrité générale du massif et notamment de ses parties inférieures pouvait être un sérieux obstacle à sa justification.

L'étude de 2018 avait conclu qu'une extension du bien naturel *Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch* était l'option la plus crédible pour le massif du Mont-Blanc, les défis les plus importants à relever restant la protection et la gestion du massif, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de gestion couvrant l'ensemble du bien, éléments indispensables pour établir un dossier solide.

Une analyse préliminaire avait également été effectuée sur les possibilités offertes par une proposition d'inscription du Massif du Mont-Blanc comme bien culturel ou comme bien mixte. Parmi les thèmes possibles qui ont été étudiés figurent l'anthropisation de la haute montagne, l'association avec la pratique de l'alpinisme, le tourisme et les sports d'hiver, et enfin les valeurs immatérielles associées et l'utilisation possible du critère (vi).

L'analyse rapide réalisée dans le cadre de l'étude de 2018 a mis en évidence, d'une part, les difficultés d'identification d'attributs tangibles suffisants pour justifier d'une Valeur universelle exceptionnelle (au sens de la Convention de 1972), d'autre part, le risque de présenter une justification de l'inscription insuffisamment ciblée, dans un effort pour intégrer le plus grand nombre possible d'attributs tangibles, mais au risque de manquer de la clarté nécessaire pour transmettre la signification spécifique et exceptionnelle du massif du Mont-Blanc d'un point de vue culturel.

Une évaluation préliminaire des forces et des faiblesses des attributs identifiés dans cette étude a

permis de préciser que tous les aspects culturels du massif n'avaient pas la même importance et que tous ne pouvaient pas être intégrés dans un dossier de nomination de manière utile. En particulier, ceux liés au tourisme et aux sports d'hiver semblaient être représentés de manière limitée ou par des attributs insuffisamment qualifiés en termes de qualité, d'intégrité et d'authenticité.

Le thème lié à l'anthropisation du massif, dans sa partie de haute montagne, a semblé alors le plus pertinent. Il possède un aspect historique pionnier incontestable. Il se traduit par l'étude de l'accessibilité, les voies de communication, l'accès aux sommets par les moyens mécaniques et les voies d'alpinisme, les refuges, etc. Si tous ces aspects attestent effectivement de cette anthropisation, il reste à démontrer que ce thème puisse être suffisamment spécifique et ciblé pour que le massif du Mont-Blanc se démarque par rapport à d'autres territoires de montagnes.

5.1.2. Les étapes vers une possible signification exceptionnelle pour le massif du Mont-Blanc

Même si les conclusions de l'étude précédente, en particulier la préférence d'opter pour une extension en série du bien *Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch* afin d'inclure le massif du Mont-Blanc sur la Liste du patrimoine mondial restent pertinentes, la phase actuelle a mis l'accent sur l'importance culturelle du massif afin de savoir si celui-ci pouvait être reconnu en lui-même par une proposition d'inscription autonome sur la liste du patrimoine mondial.

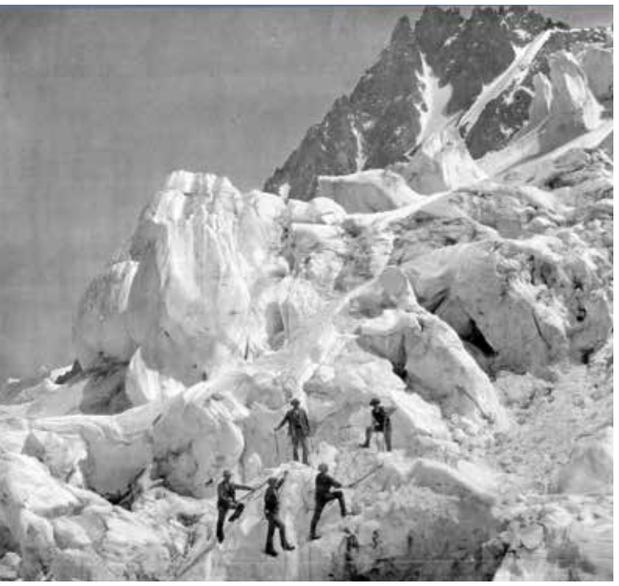

• Ascension du Mont Blanc_ XIX sec © Ed.Photoglob

Avant d'aborder les thèmes et les éléments de valeurs spécifiques qui sont apparus pour le massif du Mont-Blanc en tant que site chargé d'une signification culturelle importante dans un contexte naturel remarquable au niveau européen, il convient de rappeler certains aspects et exigences liés à l'application de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Cette convention est axée sur les biens matériels et immobiliers qui expriment une Valeur universelle exceptionnelle. Cela signifie que cette Valeur universelle exceptionnelle ne peut être associée, détenue ou exprimée par une culture, une civilisation ou un groupe de personnes ou par des objets mobiliers, mais par un bien immobilier. La Convention définit également les catégories de biens éligibles, qu'ils soient culturels ou naturels. Les biens culturels peuvent être des monuments, des groupes de bâtiments ou des sites.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* définissent la Valeur universelle exceptionnelle comme *« une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité ».*

Cette définition est le résultat d'une réunion d'experts qui s'est tenue à Kazan en 2005. Peu après, la définition a été officiellement intégrée dans les lignes directrices opérationnelles.

En 1998, la réunion d'experts sur la Stratégie globale de mise en œuvre de la Convention, qui s'est tenue à Amsterdam, a fourni une définition qui reste intéressante et utile.
Celle-ci se lit comme suit : *« L'exigence de valeur universelle exceptionnelle caractérisant le patrimoine culturel et naturel devrait être interprétée comme une réponse exceptionnelle aux questions de nature universelle communes à toutes les cultures humaines ou abordées par elles. En ce qui concerne le patrimoine naturel, ces questions sont considérées dans la diversité biogéographique ; en ce qui concerne la culture, dans la créativité humaine et la diversité culturelle qui en résulte.»*

Les deux définitions peuvent être considérées comme complémentaires et, en termes qualitatifs, la définition de 1998 est certainement utile pour déterminer les thèmes pertinents et les propriétés connexes qui pourraient exprimer la Valeur universelle exceptionnelle. D'autre part, la définition officielle souligne clairement la nécessité de dépasser le seuil d'importance nationale ou régionale pour atteindre une résonance mondiale et universelle.

Les *Orientations* précisent également que trois conditions principales doivent être remplies pour démontrer qu'un bien exprime une Valeur universelle exceptionnelle :

1. Il doit satisfaire à au moins un des critères, qu'il soit naturel ou culturel ;
2. Il doit remplir les conditions d'intégrité (pour les biens naturels) ou d'intégrité et d'authenticité (pour les biens culturels ou mixtes)
3. Il doit être protégé et géré de manière adéquate par des moyens et des dispositifs juridiques, de planification et institutionnels appropriés. (Il doit ainsi bénéficier d'un système adapté de protection et de gestion pour assurer sa sauvegarde).

À ces conditions, il faut en ajouter une autre, à savoir la capacité, grâce à uné étude comparative qui doit être effectuée à l'échelle mondiale, de démontrer que le bien candidat comble effectivement une lacune de la Liste du patrimoine mondial. Les aspects liés à l'analyse comparative seront traités ultérieurement.

La Valeur universelle exceptionnelle du bien doit être justifiée par l'application d'au moins un des dix critères. Si l'utilisation d'un seul critère est généralement suffisante, deux des dix critères doivent, explicitement ou implicitement, être utilisés conjointement avec un autre critère. Il s'agit du critère **«culturel» (vi),** dont la formulation implique déjà cette exigence, et du critère **«naturel» (vii)**, basé sur la pratique d'évaluation de l'UICN (voir le rapport d'étude de 2018, pp. 9-14). Ces conditions spécifiques d'application des critères (vi) et (vii) ont déjà été examinées dans l'étude de 2018.

La formulation des critères doit être soigneusement étudiée afin de comprendre si l'un d'entre eux, et lequel, peut être éligible, en relation avec les valeurs naturelles et la typologie culturelle définie pour le bien candidat.

L'étude de 2018 a analysé les possibilités qu'offre le massif du Mont-Blanc de satisfaire à au moins un des quatre critères naturels. Une étude comparable sur la pertinence des critères culturels par rapport aux atouts potentiels du Massif du Mont-Blanc est nécessaire, avant même de tenter une évaluation comparative de ces atouts, pour vérifier si les valeurs culturelles reflétées par le massif du Mont-Blanc pourraient justifier une prise en compte au titre d'un ou plusieurs critères culturels.

5.1.3. Éléments permettant de définir l'importance potentielle du massif du Mont-Blanc

En l'état actuel de l'analyse, l'importance culturelle du massif du Mont-Blanc s'articule autour des axes suivants :

- Un massif de haute montagne symbolique, attractif, et rendu accessible à la pratique d'activités humaines liées à la haute montagne
- L'association étroite avec l'exploration des zones de haute altitude, avec notamment la naissance de l'alpinisme et de la conquête des sommets
- Les associations avec les sciences, notamment celles liées à la haute montagne
- Les significations artistiques et littéraires, le rôle du massif dans le développement du paysage de haute montagne (XIXe siècle) ainsi qu'avec les travaux artistiques ou littéraires, la photographie de haute montagne (depuis le milieu du XIXe siècle).

Ces volets, partiellement examinés dans l'étude de 2018, peuvent se structurer de la manière suivante :

- Entre le XVIIIe siècle et le XIXe siècle, le massif du Mont-Blanc témoigne de manière forte du changement de la relation entre l'humanité et la haute montagne ; cette relation cesse d'être dominée par la peur ou la révérence, et commence à être animée par la curiosité scientifique, le besoin d'exploration, désir d'accéder aux sommets à la fois physiquement et intellectuellement.

Cette sphère d'importance culturelle a été examinée (voir *5.3.1. Attributs culturels matériels et 5.3.3. Attributs immatériels*). À ce stade, il est utile de mentionner les domaines dans lesquels les valeurs culturelles du massif du Mont-Blanc peuvent être identifiées par rapport aux critères éventuels qui pourraient justifier l'inscription du massif sur la Liste du patrimoine mondial.

5.1.4. Les critères pouvant refléter l'importance culturelle du massif du Mont-Blanc : options et défis

La formulation de chacun des six critères culturels est présentée ci-dessous :

(i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

Le critère (i) n'est manifestement pas pertinent dans le cas du Massif du Mont-Blanc car il s'agit d'un site essentiellement façonné par des forces naturelles et non par une œuvre humaine. Bien qu'il abrite un certain nombre de créations humaines ingénieuses, notamment en ce qui concerne les systèmes de transport en haute montagne, aucune d'entre elles ne semble répondre à la notion de chef-d'œuvre en termes comparatifs.

(ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Selon le manuel consacré à la préparation des nominations, Établir une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (2011), le concept clé qui sous-tend le critère (ii) est l'«échange d'influences ». Certes, d'une manière générale, on peut certainement considérer que le massif du Mont-Blanc a été le témoin d'échanges de valeurs et d'influences. Toutefois, si l'on considère seulement l'intense humanisation et les voies de communication qui l'ont traversé, le critère exige que cet échange ait eu lieu «pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée». Il convient donc de déterminer une période spécifique et une zone culturelle spécifique pour justifier ce critère. Le manuel aide en outre à comprendre comment l'échange peut être interprété :

- le bien peut être la concrétisation d'une idée ou d'un concept importé d'une autre région ou aire culturelle et qui a ensuite influencé les créateurs de la région d'origine, de la région d'adoption ou d'autres créateurs ;
- le bien peut aussi avoir suscité lui-même l'échange d'influences en devenant une source d'inspiration dans d'autres régions ;
- enfin, l'échange d'idées peut s'être opéré dans les deux sens, le bien représentant une sorte de fusion culturelle ou d'adaptation locale qui apparaît emblématique à certains égards.

Cet échange, sous l'une des trois formes mentionnées ci-dessus, doit à la fois être considérable, mais également se limiter au « développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ». La question à laquelle il faut donc répondre est de savoir si le massif du Mont-Blanc peut être considéré comme un témoignage exceptionnel à l'aune de cette définition. Il ne faut pas que l'échange soit éphémère, qu'il ne soit pas bien étayé ou prouvé, que l'expression matérielle de cet échange ne soit pas reflétée par l'un des domaines mentionnés ou qu'il ne soit pas exceptionnel. Le caractère exceptionnel du bien doit être prouvé par l'importance des échanges et l'excellence comparative des attributs qui les soutiennent : il faut démontrer que l'échange de valeurs humaines est significatif, suffisamment durable et bien documenté et que les résultats de cet échange sont exceptionnels. Si l'accent est mis sur le massif du Mont-Blanc en lui-même, l'utilisation de ce critère semble difficile car le massif ne peut être considéré comme un témoin d'échange de valeurs dans le développement de l'architecture, de la technologie, de l'art monumental, de l'urbanisme ou de l'aménagement du paysage. Même si une proposition d'inscription en tant que paysage culturel peut être prise en considération pour le massif du Mont-Blanc, la notion de conception du paysage suggère qu'un site ne peut refléter les intentions et les efforts de conception du paysage que s'il a été modifié de manière délibérée et tangible et qu'il les exprime par de telles modifications. Cela ne semble pas être le cas pour le massif, qui n'a pas connu de transformations significatives en réponse aux principes ou aux idées de l'aménagement paysager (contrairement au District des Lacs anglais, par exemple, où la beauté du paysage naturel et rural a inspiré de nouvelles idées d'aménagement paysager et a donné lieu à des parcs aménagés à dessein selon ces idées, qui se sont à leur tour répandues dans le monde entier).

Les éléments identifiés jusqu'à présent pour le massif et cités ci-dessus pourraient suggérer la réception et l'exercice d'influences dans les infrastructures technologiques pour rendre le massif plus accessible, dans les formes et modèles architecturaux utilisés pour les hôtels et les structures d'accueil, les refuges de montagne, la disposition urbaine des villes et des villages, dans la conception des paysages, en conséquence de la relation modifiée entre l'humanité et la haute montagne qui a fait du massif du Mont-Blanc une destination populaire. Il apparaît, toutefois, que ces caractéristiques ne pourraient suffire, en termes de densité, de qualité et de capacité à refléter un échange humain considérable, pour étayer la demande d'application de ce critère.

(iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère a été utilisé essentiellement pour les sites archéologiques et il est lié à la capacité d'un bien à témoigner par divers attributs, de manière unique ou exceptionnelle, d'une tradition culturelle ou d'une civilisation vivante ou disparue. Trois concepts clés sont liés à ce critère : témoignage unique ou exceptionnel, tradition culturelle et civilisation.

Le manuel *Établir une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial* explique que « ce critère a trait aux processus, c'est-à-dire aux traditions culturelles qui, généralement au fil d'une longue période, ont modelé le style de vie ou la civilisation propre à une région géoculturelle ». Ces traditions peuvent être encore vivaces ou s'être atrophiées, auquel cas le bien en est le vestige. Il peut s'agir de méthodes de construction, d'aménagement de l'espace, ou d'organisation urbaine. Les traditions peuvent aussi être immatérielles, mais avec des résultats matériels, comme l'art rupestre qui peut être le reflet d'idées ou de traits culturels.

La tradition culturelle ou le terme de civilisation doit s'apprécier du point de vue de sa valeur universelle exceptionnelle. Elle doit incarner « des idées de caractère universel, communes à toutes les cultures humaines ou les intéressant toutes » (Réunion d'experts du patrimoine mondial, Amsterdam, 1998). En d'autres termes, la tradition culturelle ou le terme de civilisation ne doit pas se manifester exclusivement à travers des idées qui n'étaient importantes qu'à ses propres yeux. Une civilisation doit en principe avoir perduré pendant une longue période de temps, présenter un caractère organisé ou des traits unificateurs et être commune à un groupe assez important. Les sociétés relativement éphémères, les groupes sans caractère organisé ni traits unificateurs marqués, ou encore très restreints, ne sont pas nécessairement considérés comme représentant une civilisation.

A la lumière de ce qui précède, les défis posés par l'application éventuelle de ce critère sont multiples : un objet naturel, tel que le massif du Mont-Blanc, peut-il témoigner d'une civilisation ou d'une tradition culturelle ? Quels pourraient être les attributs (caractéristiques

et processus) qui peuvent être considérés comme des témoignages lorsque la pièce centrale d'une proposition d'inscription potentielle est le massif du Mont-Blanc?

Si la signification du massif du Mont-Blanc tourne autour de l'association avec l'alpinisme, cette pratique pourrait-elle être considérée comme une tradition culturelle ? Si la signification culturelle du massif tourne autour d'un changement dans les relations entre les hommes et la haute montagne, quelle pourrait être la tradition culturelle liée à ce changement d'attitude ? Quels pourraient être les attributs démontrant ce changement et comment pourraient ils être considérés comme reflétant ce changement ? Comment évaluer si le témoignage peut être considéré comme unique ou exceptionnel ?

L'inscription de l'alpinisme sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2019 offre certaines opportunités dans la mesure où elle le reconnaît au niveau international comme une *"pratique traditionnelle, physique, caractérisée par une culture commune faite de connaissance de l'environnement de haute montagne, de l'histoire de la pratique et des valeurs associées, et de compétences spécifiques"*. On peut supposer que l'alpinisme peut, par extension et sur la base de la définition ci-dessus, être considéré comme une «tradition culturelle», même si l'expression «pratique traditionnelle» n'est pas exactement égale à celle de «tradition culturelle».

Les parallèles et les distinctions avec certains biens montagneux du patrimoine mondial pourraient par ailleurs donner quelques indications sur la manière dont le critère (iii) a été utilisé, bien que la sphère des valeurs en jeu soit différente.

(iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Le manuel *Établir une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial* précise que *«ce critère considère le caractère exceptionnel du bien proposé pour inscription du point de vue typologique en tant qu'illustration d'une ou de plusieurs périodes significatives de l'histoire. En essence, le bien doit de quelque façon présenter un lien avec un ou des moments décisifs de l'histoire humaine ou une ou plusieurs périodes de cette histoire. Il doit être le fruit de ce ou ces moments ou de cette ou ces périodes significatives de l'histoire humaine, ou en porter la marque. Le moment historique doit être réputé avoir une importance exceptionnelle, tout comme ses répercussions. La période peut appartenir à l'histoire politique ou économique, ou encore à l'histoire artistique ou scientifique, et doit avoir exercé une influence durable.»*

Il est donc clair que le critère (iv) ne semble pas approprié pour refléter l'importance culturelle du massif du Mont-Blanc. Il est difficile de considérer le massif lui-même comme un exemple typologique ou un prototype, même d'un paysage, étant donné qu'il ne peut être considéré comme ayant été modifié de manière aussi importante et substantielle par le travail humain, malgré son humanisation généralisée et son accessibilité accrue.

Là encore, le manuel pour la préparation de la proposition d'inscription nous aide à comprendre comment interpréter la période historique significative : «*Le bien doit être l'illustration exceptionnelle d'une période significative de l'histoire humaine. Cette période devra être considérée par rapport au contexte régional et mondial et y occuper une place de choix. Il ne suffit pas qu'une période ait de l'importance dans l'histoire d'un seul pays si elle n'a pas eu de répercussions considérables pour toute une région ou pour l'ensemble du monde. L'élément temporel entre aussi en compte. La période doit être définie par rapport à l'histoire d'une culture et de ses cycles de continuité et de changement. Une période artificiellement délimitée (comme «le XVIIIe siècle ») ne constitue pas un cadre satisfaisant. Pour être significative, la période doit avoir son importance propre et s'inscrire dans un contexte culturel.»*

Il faut déterminer quelle est la période historique qui a vu l'émergence de l'alpinisme ou, plus largement, le changement dans la relation entre les hommes et la haute montagne – en considérant que ce sont ces thèmes qui offrent un certain potentiel pour une éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien culturel. On pourrait considérer que cette période est suffisamment spécifique, une date symbolique peut même être mentionnée dans le cas de l'alpinisme, 1786.
L'inscription de l'alpinisme sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité nous indique qu'en effet, l'alpinisme est reconnu important au niveau international, mais ce n'est pas nécessairement confirmé pour la période au cours de laquelle il a émergé. À cet égard, le lien entre ce «changement d'attitude» envers la haute montagne et les Lumières, marqué par la montée du rationalisme et du développement de l'esprit de raison, qui a marqué la modernité, permettrait de démontrer l'importance de cette période.

Toutefois, même si certains éléments anthropiques figurant dans le massif peuvent être considérés comme des types de construction, des complexes architecturaux ou technologiques ou des paysages, ceux-ci ne couvriraient pas l'ensemble du massif et ces éléments ne seraient certainement pas suffisants en termes de nombre et de qualité, c'est-à-dire être suffisamment éminents/exceptionnels pour justifier le critère.

(v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est peut-être le plus fréquemment utilisé pour les paysages culturels évolutifs. Le manuel *Établir une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial* explique que *"les établissements traditionnels peuvent être urbains ou ruraux. L'élément déterminant de ce critère est que le bien doit être représentatif d'une culture (ou de cultures) particulière(s), et ce d'une manière par certains égards exceptionnelle. On pense parfois que l'accent est mis sur l'effet d'une mutation irréversible, un bien qui risque d'être affecté par une telle mutation acquérant de ce fait une valeur exceptionnelle. Ce n'est pas exact. La vulnérabilité peut être liée à la raréfaction d'un type d'établissement ou d'une utilisation du territoire autrefois très répandu, et dont il ne subsiste peut-être plus aujourd'hui qu'un unique exemple."* Cela signifie que la vulnérabilité est pertinente tant qu'elle met en évidence des établissements rares qui illustrent des utilisations territoriales traditionnelles ou une interaction avec l'environnement.

Si le lien entre le massif du Mont-Blanc et l'alpinisme doit être considéré comme le volet de la signification culturelle du massif, alors il est nécessaire de vérifier si l'alpinisme peut être considéré comme un usage traditionnel ou une interaction humaine avec le territoire de montagne, dans une perspective de «longue durée», ou s'il s'agit plutôt d'un usage moderne ou contemporain par rapport à d'autres usages/interactions qui peuvent être documentés dans les territoires de montagne ; si les éléments qui caractérisent cet usage/interaction, essentiellement des infrastructures linéaires tels que des refuges, des hôtels, etc. situés dans un environnement qui a subi des modifications limitées sur le plan territorial (en tout cas au-dessus de 2000 m), peuvent constituer un établissement ; si on peut considérer que cette utilisation/interaction est devenue vulnérable suite à des modifications irréversibles ou si cette utilisation/interaction spécifique a eu un tel succès qu'elle a rendu le territoire montagneux et d'autres utilisations préexistantes vulnérables. Par ailleurs, si l'accent est mis sur le «changement de la relation humaine avec la haute montagne», il est difficile de la comprendre comme une utilisation ou une interaction traditionnelle - le concept de changement suggérerait quelque chose qui se distingue de la tradition – et donc de voir le massif comme un établissement illustrant cette utilisation/interaction traditionelle.

Enfin, il ne s'agit pas à proprement parler d'un usage permanent et traditionnel de la haute montagne : on n'y réside pas et les éléments bâtis ne peuvent de ce fait être véritablement considerés comme témoins d'un mode de vie.

En résumé, l'application du critère (v) pour le massif du Mont-Blanc pose des problèmes importants qui font qu'il est difficile de le considérer comme un critère viable pour illustrer l'importance potentielle du massif en tant que bien culturel.

(vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères) ;

Ce critère est probablement le plus approprié pour illustrer l'importance culturelle que revêt le massif du Mont-Blanc, sous plusieurs aspects, comme déjà évoqué dans l'étude de 2018. Ce critère fait l'objet d'une réflexion approfondie sur son interprétation et son utilisation, en raison de ses particularités et des difficultés qu'il a rencontrées dans son application. Une étude récente (Cameron, Herrmann, 2018) sur ce critère a examiné son histoire et la manière dont il a été interprété et appliqué.
Cette étude indique que *«le critère (vi) est particulier car il fonctionne différemment des neuf autres critères d'inscription. Tandis que d'un point de vue actuel, il est considéré que tous les critères permettant de déterminer la VUE ont une dimension associative, le critère (vi) reconnaît explicitement "la signification universelle exceptionnelle" de la dimension associative des sites du patrimoine mondial. En d'autres termes, contrairement aux neuf critères qui évaluent la signification du site en soi, le critère (vi) évalue en premier la signification de la ou les association(s) puis, dans un second temps, la nature du lien entre cette ou ces association(s) et le site. La troisième évaluation se base sur la comparaison avec d'autres associations similaires et leurs liens avec les sites.»*

Comme indiqué dans cette étude, la réunion d'experts qui s'est tenue en Pologne en 2012 a conclu qu'en *« matière de formulation, les termes «directement» et «matériellement» ne sont pas expliqués et l'expression «signification universelle exceptionnelle» est gênante car elle est proche de la formulation «valeur universelle exceptionnelle» sans pour autant être identique. Il convient de signaler que cette phrase fait partie du critère (vi) depuis 1980. Une orientation est nécessaire afin de préciser le sens et la mise en application de ces mots.»*

Ces citations signifient que l'application de ce critère présente des zones d'incertitude qui méritent une explication et une interprétation plus poussées pour garantir son application correcte et l'utilisation complète de ses possibilités. En l'absence de telles clarifications au niveau général, l'utilisation du critère pourrait nécessiter des arguments supplémentaires pour obtenir une justification solide, en particulier lorsque les associations font référence à des aspects qui n'ont pas été particulièrement explorés, comme dans le cas des idées.

En résumé, l'aire culturelle du massif du Mont-Blanc pourrait certainement être reflétée par le critère (vi) et éventuellement par le critère (iii), le critère (i) ne semblant pas pertinent et les critères (ii), (iv) et (v) étant d'application plutôt problématique, en ce qui concerne la densité, la distribution et l'importance individuelle des attributs tangibles.

Cette association des critères (iii) et (vi) n'est pas inhabituelle, bien que rare lorsqu'il s'agit de propositions présentant des aspects naturels évidents, comme dans le cas de massifs montagneux. En particulier, trois montagnes ont été inscrites uniquement sur la base de cette combinaison de critères : *Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique* (Japon, 2013), *Montagne sacrée de Sulaiman-Too* (Kirghizistan, 2009) et le *Paysage culturel du Morne* (Maurice, 2008).

Cependant, les critères (iii) et (vi) peuvent être associés à d'autres critères, tant naturels que culturels, par exemple dans le *Parc national de Khangchendzonga* (Inde, 2016, (iii), (vi), (vii), (x)), le *Mont Taishan* (Chine, inscrit en 1987 sur la base de tous les critères culturels et du critère naturel (vii)), le *Mont Wuyi* (Chine, inscrit en 1999 sur la base de la même combinaison de critères que le Parc national de Khangchendzonga en Inde, soit (iii), (vi), (vii), (x)), les *Montagnes bleues et monts John Crow* (Jamaïque, 2015, (iii), (vi) et (x)) ou le *Mont Wutai*, (Chine, inscrit en 2009 uniquement sur la base des critères culturels ((ii), (iii), (iv), (vi)). Ce dernier, cependant, tout comme le Mont Taishan, présente des attributs anthropiques évidents et exceptionnels qui peuvent soutenir ces critères culturels supplémentaires.

5.1.5. Attributs justifiant le choix des critères et la Valeur universelle exceptionnelle potentielle

Une fois que la pertinence théorique d'un ou plusieurs critères a été provisoirement établie, en tenant compte des valeurs spécifiques du bien candidat et des sphères d'importance que les critères pourraient exprimer, il est indispensable de comprendre si et dans quelle mesure le bien présente des caractéristiques et des processus tangibles voire intangibles – les attributs - qui peuvent justifier et soutenir ces revendications de valeur.

Ces attributs varient en fonction de la nature des valeurs, du bien proposé et des critères, tout comme la manière dont ces attributs soutiennent, expriment et transmettent la valeur et l'importance de ces zones. Il est à noter que c'est à propos de l'authenticité que les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* mentionnent les attributs. Celles-ci identifient comme catégories générales d'attributs les éléments suivants :

- forme et conception ;
- matériaux et substance ;
- usage et fonction ;
- traditions, techniques et systèmes de gestion ;
- situation et cadre ;
- langue et autres formes de patrimoine immatériel ;
- esprit et impression ; et
- autres facteurs internes et externes.

Ceux-ci doivent cependant être utilisés en fonction du bien considéré. Ces attributs peuvent être simples ou plus complexes. Dans ce cas, il est toujours utile de les décomposer en « éléments » plus simples afin de mettre en évidence quels sont les « porteurs » réels de la valeur.

Si l'importance potentielle du bien considéré ne peut être exprimée de manière robuste par l'un de ses aspects ou caractéristiques tangibles ou intangibles, il se peut que les associations intangibles prévalent. Néanmoins, même lorsque la signification du bien considéré est portée par des associations culturelles fortes plutôt que par ses caractéristiques, il est nécessaire d'exploiter toutes les sources d'information pour justifier et détailler la manière dont ces associations sont directement et matériellement liées au site.

Les attributs sont essentiels pour fonder solidement la valeur potentielle d'un site. Par conséquent, l'identification détaillée de ces attributs, des éléments qui les composent, de leur répartition dans la zone étudiée et de leur relation avec le cadre immédiat ou plus large et de la manière dont ils reflètent les valeurs revendiquées est fondamentale pour construire un projet solide de justification de l'inscription et des critères qui peuvent supporter les conditions d'intégrité et d'authenticité.

Pour le massif du Mont-Blanc, il semble évident que même la signification culturelle est apparue en relation avec sa présence physique massive, avec toutes ses caractéristiques en tant que phénomène naturel. Le massif lui-même peut donc être considéré comme le premier et le plus important attribut de valeur culturelle.

- *Souvenirs de la Vallée de Chamonix - La Mer de Glace vue du Montanvert (det.), 1830. S. Birmann (1793-1847)*

5.2. ELÉMENTS DE VALEURS

Au cœur de l'Arc alpin, le massif du Mont-Blanc comprend une densité particulièrement élevée de sommets de plus de 4 000 m ; il présente une très grande diversité morphologique et glaciologique et offre parmi les plus grandes amplitudes de dénivelé qui soient, ainsi que de variabilité bioclimatique. Il a été et continuera d'être un témoin privilégié des changements climatiques.

Le mont Blanc, par ses vastes espaces naturels de haute montagne, au sens de difficultés extrêmes d'accès et de séjour, par sa masse dominante, a toujours exercé sur l'homme une forte impression. Il était propre à susciter ses sensations comme ses représentations, ses peurs les plus intimes comme ses projets les plus audacieux. Pendant de longs siècles, il s'est agi d'un massif qui effraya les habitants de la région comme les voyageurs de passage, un massif dans lequel on ne s'aventurait pas, voire un lieu maléfique, une *« Montagne Maudite »* telle qu'encore dénommée jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Ses limites d'accessibilité étaient alors d'un côté les alpages d'été, quelques exploitations minières et, de l'autre, les cols des Petit et Grand Saint-Bernard, routes transalpines remontant à l'époque romaine voire à l'âge du bronze.

Esquissé avec l'Humanisme de la Renaissance, le regard sur la haute montagne est profondément modifié au Siècle des Lumières (XVIIIe s.) tout particulièrement pour le massif du Mont-Blanc. Celui-ci s'oriente alors vers plus de rationalité, à la recherche d'une connaissance objective de ces lieux jusque-là interdits. Dans un mouvement de pensée propre à l'Occident, on mesure son altitude et il devient le toit de l'Europe ; en 1742, le genevois Pierre Martel le dénomme enfin simplement et sans superstition, d'après l'apparence de sa masse immaculée visible à plus de 150 km : le mont Blanc. De Saussure, genevois lui aussi, initie sa conquête physique dans le dernier tiers du XVIIIe siècle ; celle-ci est effective en 1786 avec Balmat et Paccard, premiers hommes à de telles altitudes dans ce contexte de haute montagne. Ce sont les débuts de l'exploration de la haute montagne, de l'alpinisme et de l'initiation d'une longue tradition qui se diffuse dans les Alpes, puis dans les grands massifs du monde entier, faisant du massif du Mont-Blanc une référence incontestée.

Cette révolution de la relation de l'homme à la haute montagne concerne alors de nombreux domaines : géologie, glaciologie, climat d'altitude, adaptation des organismes, etc. Les découvertes d'observation accompagnent les débuts de l'alpinisme et de la mise en place de la première pratique sportive moderne reposant sur le dépassement des limites humaines. Le massif du Mont-Blanc et ses habitants ne cessent dès lors d'exercer un rôle majeur dans le développement du nouveau rapport à la haute montagne, son organisation matérielle et sociale ainsi que sa déontologie.

Le massif du Mont-Blanc offre des **voies d'alpinisme** parmi les plus mythiques, les plus nombreuses et les plus attractives qui soient encore aujourd'hui, tant en termes de diversité technique que de haut niveau de la pratique de l'alpinisme. Les ascensions les plus célèbres sont parfaitement documentées, offrant le témoignage de l'une des relations les plus organiques et les plus physiques que l'homme entretient avec la nature géologique et glaciologique, en particulier la qualité du granit. Les **refuges d'altitude ou cabanes**, à vocation parfois scientifique, constituent des témoins matériels de ce processus.

Au fil des années, les installations d'accueil et d'accès de la plaine vers les vallées et des vallées vers la haute montagne se multiplient et se diversifient : il s'agit d'**équipements ferroviaires** puis de **systèmes par câble** offrant l'exemple de nombreuses réussites technologiques historiques.

Le massif du Mont-Blanc est à l'origine des traditions et des codes de la haute montagne, et demeure une référence dans ce domaine. Il est également le lieu de la naissance du métier de guide, et de son organisation professionnelle qui forme un élément de gestion devenu traditionnel de la haute montagne. Les **maisons historiques des guides de Chamonix et de Courmayeur** attestent de cette longue tradition. Ces compagnies ont notamment joué un rôle pionnier pour la coordination de la sécurité et des secours en montagne. Une nouvelle organisation territoriale de la haute montagne prend forme pour la première fois tandis que les villages deviennent des **stations d'alpinisme et de tourisme estival ou hivernal** témoignant d'un développement et d'une nouvelle économie alpine.

L'histoire de la relation de l'homme à la haute montagne revêt dans le massif du Mont-Blanc une dimension esthétique et intellectuelle particulières. A l'époque romantique, le peintre britannique Turner le fait figurer dans ses arrière-plans de paysages de vallées savoyardes, comme symbole de la haute montagne.

Deux des fondateurs du concept de patrimoine en Europe font du massif du Mont-Blanc une référence majeure : le théoricien de l'art britannique John Ruskin considère le mont Blanc comme le paradigme de la beauté de la montagne et montre que cette beauté s'explique de manière analytique selon les catégories esthétiques que nous partageons tous aujourd'hui (*Modern Painters, vol. IV : Of Mountain Beauty, 1856*) ; l'architecte français Viollet-le-Duc prend le massif comme référence pour une étude géodésique et géologique de la haute montagne, élaborant une représentation tridimensionnelle géométrique des formes naturelles qui met en évidence une nouvelle façon de voir la nature. Il s'agit alors d'un paysage élaboré et compris par l'homme dans ses valeurs matérielles et artistiques (*Le massif du Mont Blanc, étude…, 1876*). Depuis la fin du XVIIIe siècle, de nombreux écrivains, artistes puis photographes et cinéastes, prennent le mont Blanc comme objet emblématique de la haute montagne. En résumé de cette analyse de la valeur, deux groupes distincts et complémentaires d'attributs très remarquables se dessinent pour le massif du Mont-Blanc et son histoire.

Un premier ensemble regroupe les témoignages de l'histoire et du développement des pratiques de l'alpinisme et de l'exploration de la haute montagne dans le massif du Mont-Blanc. Les attributs culturels tangibles en sont essentiellement la densité des refuges (cabanes) d'altitude et les moyens d'accès mécaniques vers les sommets, auxquels on peut ajouter les voies d'escalade les plus emblématiques. Aucun de ces attributs n'est en lui-même suffisant, c'est plutôt leur nombre (refuges, – cabanes), leur ancienneté d'implantation et leur diversité technologique (moyens techniques d'accès) qui peuvent en faire un ensemble significatif et remarquable d'attributs.

Le second ensemble exprime la diversité et la magnitude très remarquable des valeurs de représentation que crée la découverte progressive du Mont-Blanc, au fil des générations. Il agit comme site fondateur d'une nouvelle relation de l'Homme à la Nature ; une nouvelle relation basée sur la raison et l'observation, rompant de manière irréversible avec les représentations religieuses et les superstitions associées à la haute montagne. Il est à l'origine d'un mouvement d'exploration et de connaissance de ces milieux hostiles et inhospitaliers.

Le massif contribua ensuite, de manière essentielle, à l'histoire de l'esthétique de la montagne en Europe. Il incarne l'image de référence des alpinistes et des touristes venus à sa découverte, puis des pratiquants des sports d'hiver. Il est aujourd'hui l'un des lieux majeurs de l'observation et de l'étude des changements climatiques dans le milieu alpin. Une typologie de ces caractéristiques, appuyée sur les exemples les plus significatifs, doit apporter une vision d'ensemble de ces valeurs intellectuelles et esthétiques associées au massif du Mont-Blanc, démontrant leur caractère très remarquable et leur portée dans l'histoire des idées, en Europe et dans le monde.

• *Chaîne du Mont Blanc, Aguille du Blaitière. XIXe sec. © C.te de Carnazet*

5.3. ATTRIBUTS

5.3.1. *Attributs culturels matériels*

Les deux grands groupes d'attributs qui ont été définis pour le massif du Mont-Blanc (voir. 5.2. Eléments de valeur), réunissent des attributs matériels et immatériels.

En termes chronologiques, les attributs culturels tangibles peuvent être organisés de la manière suivante :

1. Les attributs culturels tangibles liés à la « découverte » touristique (1.a), esthétique (1.b) et scientifique (1.c) de la haute montagne depuis le XVIIIe siècle ;
2. Les attributs culturels tangibles liés à l'exploration, à la pratique de la haute montagne et en particulier de l'alpinisme, à partir de la première ascension du mont Blanc, en 1786 ; dans cette catégorie se trouvent les grandes voies d'escalade et d'alpinisme, les refuges et bivouacs, les bâtiments des compagnies des guides ainsi que les éléments patrimoniaux divers associés à la pratique de la haute montagne et de l'alpinisme ;
3. Les attributs culturels tangibles liés au développement du tourisme estival (à partir de la première moitié du XIXe siècle), puis hivernal, au début du XXe siècle ; dans cette catégorie se trouvent les équipements ferroviaires d'accès aux sites touristiques ainsi que le patrimoine hôtelier qui s'est développé dans les vallées ;
4. Les attributs culturels tangibles liés à l'accès à la haute montagne, au cours du XXe siècle : il s'agit essentiellement d'un patrimoine technologique, celui des moyens d'accès par câble et téléphérique vers les sommets.

Ces groupes d'attributs et les attributs qui s'y rattachent[1] constituent les expressions patrimoniales tangibles, au sens de la Convention du patrimoine mondial, des éléments de valeur du massif qui ont été définis dans le cadre de cette étude (voir *5.2. Eléments de valeurs*). Le tableau suivant exprime cette relation :

	GROUPES D'ATTRIBUTS	EXEMPLES
NATURE / ENVIRONNEMENT		
Densité de sommets de plus de 4000 m (28 sur 400 km²), dont le plus haut d'Europe occidentale	2. A : Grandes voies (d'escalade et) d'alpinisme	
	2. B : Refuges et bivouacs	Refuges et bivouacs du massif
Massif important, qui se voit de très loin		
Diversité géomorphologique	2. A : Grandes voies (d'escalade et) d'alpinisme	
Amplitude, diversité et densité des glaciers	2. B : Refuges et bivouacs	
Prédominance du granite		
Série complète des étages de végétation et de l'habitat		
Variabilité bioclimatique (nord des Alpes/ vallées internes) actuelle et passée		
ECONOMIE		
Refuges, cabanes et bivouacs de montagne (pavillons, refuges gardés…)	2. B. Refuges et bivouacs	
	1. A « Découverte » touristique de la haute montagne	« Pavillons » de la Vallée de Chamonix
Professions liées à la haute montagne (guide, pilote, sauveteur, moniteur…)	2. C. Compagnies des guides	Bureau des guides de Chamonix
		Société des guides de Courmayeur
Possibilité de pratiquer toutes les disciplines de l'alpinisme (densité exceptionnelle de voies) et toutes les disciplines de la haute montagne	2. A : Grandes voies (d'escalade et) d'alpinisme	
	2. B : Refuges et bivouacs	
	2. C. Compagnies des guides	
	3. A : Equipements ferroviaires (patrimoine technologique)	Mont Blanc Express
		Chemin de fer du Montenvers
		Tramway du Mont-Blanc
	4. Accès à la haute montagne (patrimoine technologique)	Téléphérique de l'Aiguille du Midi
		Télécabine de la Vallée Blanche
	3. B : Patrimoine hôtelier	Hôtels de Chamonix
Économie touristique estivale et hivernale importante, induite par la haute montagne (hôtels, thermes, restaurants, magasins…)	3. B : Patrimoine hôtelier	Hôtels de Chamonix
		Hôtels de Finhaut
		Hôtels de Champex
	4. Accès à la haute montagne (patrimoine technologique)	Téléphérique de l'Aiguille du Midi
		Télécabine de la Vallée Blanche
	2. B : Refuges et bivouacs	
Large présence et variété de moyens d'accès à la haute montagne	3. A. Equipements ferroviaires (patrimoine technologique)	Mont Blanc Express
		Chemin de fer du Montenvers
		Tramway du Mont-Blanc
	4. Accès à la haute montagne (patrimoine technologique)	Téléphérique de l'Aiguille du Midi
		Télécabine de la Vallée Blanche
SOCIAL		
Haute valeur symbolique du mont Blanc	2. D. Patrimoine mémoriel de la haute montagne et de l'alpinisme	
Connectivité des communautés grâce au tunnel du Mont-Blanc et des cols		
Langue franco-provençale commune aux trois pays		

[1] Certains d'entre eux peuvent être associés à plusieurs groupes.

	GROUPES D'ATTRIBUTS	EXEMPLES
Massif comme référence internationale de la haute montagne	2. D. Patrimoine mémoriel de la haute montagne et de l'alpinisme	
	1. A : « Découverte » touristique de la haute montagne	
	1. B : « Découverte » esthétique de la haute montagne	
Importante production artistique (peinture, littérature, photo…)	2. A : Grandes voies (d'escalade et) d'alpinisme	
	1. B : « Découverte » esthétique de la haute montagne	Site du Montenvers – Mer de Glace
HISTOIRE ET PATRIMOINE		
Révolution de la perception de la haute montagne (milieu du XVIIIe siècle)	1. « Découverte » de la haute montagne	« Pierre aux Anglais »
		Gîte à Balmat
Premier 4000 m alpin et premier sommet glaciaire conquis	2. A : Grandes voies (d'escalade et) d'alpinisme	Mont Blanc par les Grands Mulets
		Gîte à Balmat
	2. D. Patrimoine mémoriel de la haute montagne et de l'alpinisme	Statue de Saussure et Balmat
Premier refuge reconnu dans les Alpes et premier refuge gardienné	2. B : Refuges et bivouacs	Temple de la Nature ; Refuge des Grands Mulets
Premier bureau des guides et début de l'économie touristique alpine	2. C : Compagnies des guides	Bureau des guides de Chamonix
		Société des guides de Courmayeur
Contrôle des économies de montagne par les communes (Chamonix)	1. A : « Découverte » touristique de la haute montagne	« Pavillons » de la Vallée de Chamonix
Révolution de la relation sociale de l'Homme avec la haute montagne	1. « Découverte » de la haute montagne	Site du Montenvers : Temple de la Nature et hôtel du Montenvers
		« Pavillons » de la Vallée de Chamonix
Révolution de la conception esthétique et intellectuelle de l'Homme avec la HM (Siècle des Lumières, période romantique, John Ruskin, Viollet-le-Duc…)		Pierre à Ruskin
		« Lac à l'Anglais »
Haute montagne, terrain d'exploration et de recherche scientifique	2. B : Refuges et bivouacs	Refuge Vallot
		Refuge des Cosmiques
	1. C : « Découverte » scientifique de la haute montagne	Signal Forbes
Patrimoine technologique	4. Accès à la haute montagne (patrimoine technologique)	Téléphérique de l'Aiguille du Midi
		Télécabine de la Vallée blanche
	3. A. Equipements ferroviaires (patrimoine technologique)	Mont Blanc Express
		Chemin de fer du Montenvers
		Tramway du Mont-Blanc

5.3.1.1.1. LES ATTRIBUTS CULTURELS TANGIBLES LIÉS À LA DÉCOUVERTE DE LA HAUTE MONTAGNE

5.3.1.1.1. LA DÉCOUVERTE TOURISTIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE

Même s'ils ne furent sans doute pas les tout premiers « touristes » à monter à la mer de Glace, la venue des Britanniques Windham et Pococke, en juin 1741, a marqué un tournant décisif pour la vallée de Chamonix et le massif du Mont-Blanc. La pierre sur laquelle ils ont contemplé le glacier, sur le site du Montenvers, et qu'ils mentionnent dans leur récit de voyage, publié l'année suivante, a ensuite été baptisée « **Pierre aux Anglais** ».

L'inscription qui est visible aujourd'hui serait toutefois postérieure à 1840 et le « rocher originel » aurait disparu. Il s'agit néanmoins d'une trace patrimoniale exprimant cette découverte touristique de la haute montagne, alors que le mont Blanc n'est pas encore nommé puisqu'il ne l'est que l'année suivante[2], grâce au mathématicien genevois Pierre Martel (1702-1761). La « Montagne maudite » disparaît ainsi pour toujours tandis que s'amorce la Révolution de la perception de la haute montagne dans le monde occidental. Pour autant, à cette époque, le centre d'intérêt des premiers touristes alpins sont les glaciers (alors appelés « glacières ») et non les sommets. Windham ne fait ainsi pas la moindre allusion au mont Blanc, comme si celui-ci n'existait pas ![3]

Le site du Montenvers, lieu privilégié d'observation de la mer de Glace, se développe à la suite de la visite de Windham et Pococke. C'est là qu'est édifié un petit bâtiment que l'on peut considérer aujourd'hui comme le premier refuge du massif. En 1779, un autre Anglais en séjour à Genève, Charles Blair, fit construire à ses frais une maisonnette en bois réservée spécialement aux voyageurs, « l'hospice de Blair » ou « Blairs Hôpital ». Un nouveau refuge bien modeste, est édifié en juillet 1795 sous l'impulsion de Théodore Bourrit ; les mots « A la nature » sont inscrits sur son fronton, d'où son nom, le **Temple de la Nature**.

En 1923, il est restauré par le Club Alpin Français (CAF) et le Touring-Club de France ; il n'est alors pas rendu à sa première destination mais érigé en une sorte de monument alpin, consacrant ainsi la mémoire des grands romantiques qui l'avaient vu naître. Enfin, en 1840, à quelques mètres du Temple de la Nature est bâti le premier hôtel en altitude du massif du Mont-Blanc, l'**hôtel du Montanvert**, et enfin, en 1880, le **Grand hôtel du Montenvers**, avant que ne soit construite la ligne de chemin de fer (voir 5.3.1.3.1. *Les équipements ferroviaires d'accès aux sites touristiques*).

[2] Voire en 1743 ou 1744 selon certaines sources.

[3] Philippe JOUTARD, L'Invention du mont Blanc, p. 98.

• *Chalet-buvette du Chapeau*

Au cours de cette période vont également fleurir, sous l'égide de la municipalité de Chamonix, des chalets ou « **pavillons** », destinés à accueillir, rafraîchir et restaurer les touristes de passage. En 1853, la commune ne possède qu'un bâtiment d'accueil en montagne, l'hôtel du Montenvers. Au cours des quinze années qui suivent, les municipalités provoquent la création de onze bâtiments nouveaux[4].

Tous n'ont pas été conservés, mais certains d'entre eux offrent, encore aujourd'hui, des vues rapprochées sur les glaciers (chalet de Cerro, chalet du Glacier des Bossons, chalet des Pyramides, chalet-buvette du Chapeau), d'autres sur la route du Montenvers (chalet-buvette Caillet), ou sur le balcon sud du versant français du massif (Plan de l'Aiguille). Au nord de la vallée de Chamonix, dans le massif des Aiguilles rouges, mais face au cœur du massif du Mont-Blanc, plusieurs chalets-refuges ont également été érigés aux endroits où le panorama se déploie de manière particulièrement spectaculaire (chalets-refuges de Bellachat, Flégère et lac Blanc).

5.3.1.1.2. LA « DÉCOUVERTE » ESTHÉTIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE

Les attributs patrimoniaux tangibles exprimant la découverte esthétique de la haute montagne, dans le sillage des premiers visiteurs de l'époque des Lumières, sont quasiment absents.

Ce sont bien entendu les valeurs naturelles du massif lui-même qui ont provoqué la fascination des premiers touristes, des peintres et des écrivains, notamment ceux qui parvenaient au Montenvers pour observer la mer de Glace et les sommets qui l'encadrent. Une exception toutefois : le monument commémoratif nommé la « **Pierre à Ruskin** », un peu à l'écart du centre de Chamonix, sur les premières pentes du Brévent. Il a été offert par les admirateurs de Ruskin à la ville de Chamonix, et a été inauguré en 1925. Il s'agit d'un médaillon scellé sur un rocher où le britannique John Ruskin (1819-1900) passait de longues heures entre peintures, aquarelles et méditations. Ecrivain, critique d'art, poète, peintre et géologue amateur, Ruskin a peint fidèlement les montagnes de la vallée et a été le premier à prendre des photos de montagnes et de glaciers à l'aide de la technique «daguerréotype» à partir de 1847.

5.3.1.1.3. LA DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE

Si l'importance du massif du Mont-Blanc dans le domaine scientifique n'est pas à remettre en cause, et que Saussure lui-même, lors de son ascension du mont Blanc en 1787[5], avait d'abord des motivations scientifiques, la découverte scientifique de la haute montagne (et les découvertes scientifiques qui s'y sont déroulées) ne trouve pas de traduction patrimoniale concrète jusqu'à la construction du refuge-observatoire Vallot en 1890 (voir 5.3.1.2.1. *Refuges et bivouacs*).

On peut évoquer, cependant, le **Signal Forbes**, belvédère à 2200 m d'altitude dominant la mer de Glace et le Montenvers. Ce site couvert de cairns rappelle le passage de James David Forbes (1809-1868), physicien et glaciologue britannique qui décrivit ici le phénomène qui porte son nom, *les bandes de Forbes*, permettant de mieux comprendre l'écoulement des glaciers.

5.3.1.2. LES ATTRIBUTS CULTURELS TANGIBLES LIÉS À L'EXPLORATION, À LA PRATIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE ET DE L'ALPINISME

Ainsi que le rappelle le dossier d'inscription de l'alpinisme sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel, « *l'alpinisme est né en 1760 dans le massif du Mont-Blanc, alors territoire du royaume de Sardaigne et, depuis 1860, massif frontalier entre les trois pays candidats.* » 1760 correspond à la première venue de Saussure à Chamonix, véritable point de départ d'une conquête qui prend plus de deux décennies. Incontestablement, à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle, le massif du Mont-Blanc illustre le développement de cette pratique voire, plus largement, de l'exploration de la haute montagne, et non plus uniquement sa simple contemplation ou son observation depuis la vallée ou ses abords, comme à la mer de Glace (même si, bien entendu, ce processus touristique perdure). Le patrimoine matériel témoignant de ce mouvement est avant tout constitué par les refuges et les bivouacs édifiés depuis cette date au cœur du massif. Ils sont complétés, dans les vallées, par les bâtiments associés à la pratique de l'alpinisme et à divers éléments s'y rapportant directement. Enfin, les grandes voies d'alpinisme et d'escalade se situent quant à elles à la lisière entre patrimoine matériel et immatériel.

5.3.1.2.1. BIVOUACS ET REFUGES

Symboles très forts de la conquête des sommets par l'Homme, les refuges constituent des témoins majeurs de l'interrelation entre l'homme et la Haute montagne. Sur les 400 km² du massif du Mont-Blanc, pas moins de 50 refuges et bivouacs sont actuellement recensés, portant ainsi leur densité à 1 refuge / 8 km². Ils retracent l'histoire de cette exploration des hauts sommets par les alpinistes. Depuis l'érection du Temple de la Nature, à la toute fin du XVIIIe siècle (*voir supra*), jusqu'à aujourd'hui, ils sont les témoins des différentes époques, et de phases constructives successives, où les simples cabanes en bois sont progressivement remplacées par la pierre, le métal et des bâtiments plus spacieux pour répondre à l'expansion du nombre de personnes parcourant le massif, essentiellement au cours de la saison estivale. On trouve aussi, notamment sur le versant italien, dans un relief particulièrement escarpé et accidenté, plusieurs bivouacs conçus selon un modèle semblable, au cours des années 1920 et 1930, le plus souvent en tôle, dans des lieux inaccessibles pour ceux qui ne pratiquent pas l'alpinisme (**bivouacs d'Estelette, Brenva, Eccles, Craveri, ou encore bivouac Canzio**, plus tardif –1950- et situé sur la frontière franco-italienne). A 2804 m d'altitude, le **refuge des Grandes Jorasses** (ou refuge Boccalatte) s'insère dans un site à la fois grandiose et difficile d'accès sur un étroit promontoire rocheux, entre les glaciers de Planpincieux et des Grandes Jorasses, et constitue le point de départ pour la voie normale des Grandes Jorasses. La première cabane de bois a été construite en 1881, et a été rénovée en 1944 et 1984, sans modifier considérablement la structure du bâtiment initial.

• *Refuge du Couvercle_ vers 1910_ Perrochet et David © Coll.J.-Ph. Gaussotf*

[4] Bernard DEBARBIEUX, Chamonix-Mont-Blanc, 1860-2000, les coulisses de l'aménagement, Servoz, Edimontagne, 2001, p. 41.

[5] Il s'agissait de la troisième ascension du point culminant des Alpes.

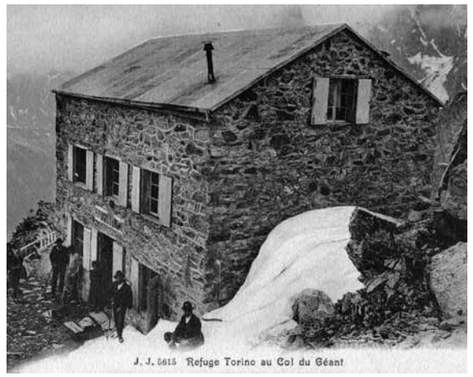

• *Refuge Torino au col du Géant_vers 1910_Jullien frères © Coll.J.-Ph. Gaussot*

Massif bâtiment de pierre pouvant accueillir près de 200 personnes, inauguré en 1952, le **refuge Torino** se trouve à 3375 m d'altitude près du col du Géant, à cheval sur les communes de Courmayeur et de Chamonix, dans une zone faisant par ailleurs l'objet d'un litige frontalier. Côté italien, l'accès s'effectue par les deux tronçons du téléphérique du Mont-Blanc, au départ d'Entrèves (Courmayeur) avec un changement au Pavillon du mont Fréty. Côté français, il faut emprunter, depuis l'aiguille du Midi, la télécabine Panoramic Mont-Blanc (voir 5.3.1.4. *Les attributs culturels tangibles liés à l'accès à la haute montagne au XXe siècle*). À l'arrivée de ces deux équipements à la pointe Helbronner, le refuge est accessible par deux ascenseurs et un tunnel de 150 mètres taillé dans la roche.

Sur le versant suisse du massif, les refuges sont dénommés cabanes. Plutôt massives et en général construites en pierre (**Orny, Trient**), elles ont souvent été édifiées à l'initiative de différentes sections locales du Club alpin suisse. Cas assez rare dans le massif du Mont-Blanc, la **cabane de l'A Neuve**, inaugurée en 1926 à 2735 m d'altitude, n'a pas été l'objet de modifications d'ampleur. En revanche, la cabane d'Orny, au-dessus de Champex, initialement inaugurée en 1876 sous l'impulsion de l'architecte et alpiniste Edouard Dufour (1855-1924), a été « doublée » par un second bâtiment en 1893, lui-même démonté en 1979 et reconstruit en 1983 dans le Jura vaudois.

Ces refuges subissent bien entendu les conditions météorologiques particulièrement difficiles de la haute montagne. Il ne reste plus rien, depuis bien longtemps, de la cabane que Saussure avait fait construire en 1785 dans le secteur de Tête Rousse, à plus de 3000 m d'altitude, mais il s'agit malgré tout d'une cabane en dur, située en haute montagne, et destinée à l'ascension d'un sommet. Au delà du **refuge de Tête Rousse**, l'accès au mont Blanc par sa voie normale se voyait complété en 1854 par la construction du refuge du Gouter, refuge qui allait devenir, au fil du temps, un des équipements de haute-montagne majeur dans le massif. Le **refuge de Leschaux**, édifié en 1929, est détruit par une avalanche en 1954, mais n'est reconstruit qu'en 1967. Le **refuge des Grands Mulets**, n'était quant à lui qu'une simple cabane aménagée à 3051 m d'altitude, en 1853, et composée d'une seule pièce de 4,25 m sur 2 m, en bois de sapin doublé de murs de pierres sèches. C'est le premier refuge spécifiquement dédié aux alpinistes. Il initie le processus d'équipement de la haute montagne qui va alors se développer rapidement. Le refuge est gardé dès 1866, ce qui constitue, là encore, une première : cette possibilité de gardiennage va considérablement améliorer le confort de l'alpiniste et le plaisir de l'ascension, et ce principe est repris dans tous les massifs alpins. Depuis 1866, le refuge connait près d'une dizaine de réaménagements et de reconstructions. A 2699 m d'altitude, le site du Couvercle permet de visualiser ces évolutions. En effet, un premier refuge est inauguré en 1904 sous le rocher du Couvercle (il est agrandi en 1911). Puis, en 1932 est construit à quelques dizaines un refuge en pierre plus vaste, mais l'ancien a été conservé. La quasi-totalité des refuges du massif ont d'ailleurs été agrandis. Par exemple, le **refuge du Requin**, bâti en granit à 2516 m et inauguré en 1926 pour recevoir 54 personnes, voit sa capacité plus que doubler dix ans plus tard (128 places en 1936).

L'implantation de certains refuges nécessite par ailleurs des travaux annexes parfois complexes et ardus, notamment en raison de la topographie. Pour le **refuge de l'Envers des aiguilles**, par exemple, il a fallu, pour assurer l'alimentation en eau, creuser à la tronçonneuse une tranchée de 15 m de profondeur, de 2 m de largeur et de 10 m de long puis installer un tuyau de 40 m depuis la source.

Parfois, des subsides venant d'autres pays ont également permis l'édification de refuges. On peut par exemple citer le **refuge Albert Ier**, au-dessus du glacier d'Argentière, don du club alpin belge et inauguré par le roi des Belges en personne, en 1930.

Les réaménagements, agrandissements et reconstructions qui marquent l'histoire de ces refuges se poursuivent aujourd'hui. Le dossier d'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'alpinisme rappelle d'ailleurs que « *outre leur valeur patrimoniale, les plus modernes sont des gestes architecturaux novateurs, tels la cabane du mont Rose en Valais (Suisse), le bivouac Gervasutti en Vallée d'Aoste (Italie) et le refuge du Goûter en Haute-Savoie (France).* »

En raison de leur altitude et/ou des conditions particulières qu'ils offrent, les refuges constituent aussi pour les scientifiques des lieux d'études, en complément de leurs laboratoires ou de leurs observatoires situés en plaine et dans les villes. Dans le massif du Mont-Blanc, deux bâtiments sont directement liés à la recherche scientifique.

Inauguré en 1946, le **refuge des Cosmiques** est utilisé par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) qui souhaite étudier les rayonnements cosmiques sous la direction du physicien Louis Leprince-Ringuet (1901-2000). En 1955, le laboratoire de glaciologie de l'université de Grenoble s'y installe également, de même que des alpinistes, à partir de 1965. Le refuge-laboratoire est détruit en 1984 par une explosion suivie d'un incendie, puis reconstruit, en 1991. Géré par le CNRS jusqu'aux années 1990, il a permis des travaux scientifiques portant par exemple sur l'étude de la pollution atmosphérique de fond dans les années 1980. Tout proche, le **bivouac Simond**, au col du Midi, est le refuge d'hiver des Cosmiques. Le bâtiment actuel date de 1942, mais la première cabane avait été installée dès 1863 par les guides de Courmayeur.

La construction du **refuge Vallot,** à 4362 m d'altitude, est due à l'opiniâtreté de l'astronome et alpiniste français Joseph Vallot (1854-1925), qui négocia avec la commune de Chamonix et la compagnie des guides l'édification d'un refuge-laboratoire sur le site du rocher des Bosses, à 450 mètres en-dessous du sommet. La commune de Chamonix lui donna une autorisation, à condition que son observatoire servît aussi de refuge pour les alpinistes, les porteurs et les guides. Une première cabane de 5 mètres sur 3 avec deux pièces (refuge et laboratoire) fut montée en août 1890. En 1892, le refuge proprement dit (réservé aux alpinistes) fut reconstruit un peu plus loin et, en 1898, un nouvel observatoire fut construit sur les « Rochers foudroyés ».
Il avait alors une surface de 90 m² et comprenait : un atelier formant la porte d'entrée, une cuisine équipée de deux fours à pétrole, la chambre des guides de cinq lits et la chambre des provisions, la chambre à deux lits du directeur, le laboratoire des enregistreurs, une pièce pour la spectroscopie et la photographie éclairée par le haut, une chambre d'amis à trois lits, un laboratoire de physique où fut installée une tour et qui rejoint la chambre d'amis, contenant des instruments. Joseph Vallot y fit aussi installer un salon chinois[6]. A l'extérieur, l'observatoire comprenait une double paroi de bois, quatre paratonnerres, le corps du bâtiment étant entièrement revêtu de feuilles de cuivre. Au total, le bâtiment pouvait accueillir jusqu'à 27 personnes. Recouvert de laiton en 1929, le refuge fut reconstruit en duralium[7] en 1937. Plusieurs restaurations et des réaménagements se sont succédés depuis, dont une rénovation complète en 2006. L'installation de cet observatoire météorologique et géophysique de haute altitude a permis la réalisation de nombreuses expériences et études, notamment glaciologiques. Les observations de Joseph Vallot en météorologie et en physique sont par ailleurs consignées dans les Annales de l'observatoire météorologique du mont Blanc, en deux volumes, et conservées à la Bibliothèque nationale de France (BNF). En 1975, le CNRS a confié l'observatoire Vallot au Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE) de l'université de Grenoble[8]. Des études sont encore menées, notamment sur les gaz et les aérosols. Il est également utilisé par l'Association pour la recherche en physiologie de l'environnement (ARPE) qui a entièrement réaménagé l'observatoire qui procède notamment à des expériences médicales.

Le tableau des pages suivantes recense les refuges du massif[9] :

6 Le mobilier de ce salon chinois est désormais exposé au musée Alpin de Chamonix.

7 Alliage à base d'aluminium (95 %), de cuivre (4 %), de magnésium (0,5 %) et de manganèse (0,5 %), découvert en 1908, beaucoup utilisé dans l'industrie aéronautique depuis les années 1920.

8 Début 2017, le laboratoire a fusionné avec le Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement (LTHE) pour former l'Institut des géosciences de l'environnement.

9 Les « pavillons » et les refuges de moindre altitude, généralement en-dessous de 2000 m, sont traités dans le paragraphe 5.3.1.1.1. La découverte touristique de la haute montagne.

nom	Etat partie	altitude	date du bâtiment actuel	date du bâtiment initial		coordonnées géographiques
Grands Mulets (refuge des)	France	3051 m	1985	1853, 1896		45° 52' 00"N, 6° 51' 40"E
Goûter (refuge du)	France	3835 m	2013	1854, 1859		45° 51' 04"N, 6° 49' 50"E
Tré la Tête (refuge de)	France	1970 m	1907	1858, 1907		45° 47' 31"N, 6° 44' 05"E
Orny (cabane d')	Suisse	2831 m	1975	1876		46° 00' 07"N, 7° 03' 46"E
Dalmazzi (refuge)	Italie	2590 m	1932, 2004	1880, 1892		45° 53' 38"N, 7° 02' 28"E
Grandes Jorasses (refuge des)	Italie	2804 m	1984	1881		45° 51' 11"N, 6° 58' 38"E

Quintino Sella (refuge)	Italie	3363 m	1885	1885		45° 49' 14"N, 6° 50' 38"E
Baraque forestière des Rognes	France	2768 m	1890 (2003)	1890		45°51'47.9"N , 6°48'32.4"E
Vallot (refuge)	France	4362 m	1938 (2006)	1890		45° 50' 22"N, 6° 51' 07"E
Durier (refuge)	France	3369 m	1989 (1890)	1890		45° 49' 31"N, 6° 48' 43"E
Gonella (refuge)	Italie	3071 m	1925, 2011	1891		45° 49' 11"N, 6° 49' 56"E
Saleinaz (cabane de)	Suisse	2691 m	1997	1893		45° 58' 35"N, 7° 04' 13"E
Tête-Rousse (refuge de)	France	3167 m	2005	1899		45° 51' 20"N, 6° 49' 07"E

Charpoua (refuge de la)	France	2841 m	1904	1904		45° 55' 27"N, 6° 57' 19"E
Couvercle (refuges du)	France	2687 m	1932, 1952	1904		45° 54' 37"N, 6° 57' 56"E
Argentière (refuge)	France	2771 m	2008	1907		45° 56' 47"N, 7° 00' 16"E
Monzino (refuge)	Italie	2590 m	1965	1912		45°47'57,8"N 6°53'03,47"E
Borelli-Pivano (refuge)	Italie	2316 m	1981	1923		45° 48' 31"N, 6° 54' 37"E
Périades (bivouac des)	France	3421 m	1925 (1996) (2020)	1925		45°52'29.3"N 6°57'35.6"E

Estelette (bivouac d')	Italie	2958 m	1925 ?	1925		45°46'27.1"N 6°49'12.4"E
Requin (refuge du)	France	2516 m	1926	1926		45° 53' 05"N, 6° 55' 47"E
A Neuve (cabane)	Suisse	2735 m	1927	1927		45° 56' 56"N, 7° 04' 01"E
Brenva (bivouac)	Italie	3140 m (ou 3060)	1929	1929		45° 50' 05"N, 6° 54' 18"E
Leschaux (refuge de)	France	2431 m	1797 (2003)	1929		45° 53' 43"N, 6° 58' 49"E
Albert-Premier (refuge)	France	2702 m	1935 ; 2014	1930 ; 1959		45° 59' 48"N, 6° 59' 11"E

Craveri (bivouac) - Dames anglaises	Italie	3490 m	1933	1933		45° 49' 04"N, 6° 53' 25"E
Trient (cabane du)	Suisse	3 170 m	1933 (2006)	1933		45° 59' 58"N, 7° 02' 38"E
Envers des Dorées (bivouac de l')	Suisse	2983 m	1993	1933		45°58'46.9"N 7°02'55.7"E
Fourche (bivouac de la)	Italie	3684 m	1935	1935		45°50'41.3"N 6°53'23.6"E
Nid d'Aigle (refuge du)	France	2372 m	2006	1936		45° 51' 18"N, 6° 48' 11"E
Eccles (bivouac)	Italie	3852 m	2011	1939 ; 1980		45° 49' 12"N, 6° 52' 24"E

Simond (bivouac)	France	3613 m	1942 (1990)	1942		45°52'30"N, 6°53'06"E
Cosmiques (refuge des)	France	3613 m	1991	1946		45° 52' 23"N, 6° 53' 08"E
Gervasutti (refuge-bivouac)	Italie	2833 m	2011	1948		45° 52' 34"N, 7° 00' 42"E
Canzio (bivouac)	France, Italie	3825 m	1961	1950		45° 52' 04"N, 6° 58' 26"E
Torino (refuge)	France - Italie	3375 m	1952	1952		45° 50' 42"N, 6° 56' 02"E
Mont-Blanc (refuge)	Italie	1700 m	2003	1952		45° 48' 01"N, 6° 55' 50"E
Dolent-Forio (bivouacs)	Italie	2800 m	1952, 1973	1952, 1973		45°54'05.8"N 7°03'35.6"E

Elisabetta (refuge)	Italie	2185 m	1953 (2001)	1953		45°46'01.2"N 6°50'14.6"E
Envers des Aiguilles (refuge de l')	France	2687 m	?	1957		45° 54' 01"N, 6° 55' 40"E
Jachia (bivouac)	Italie	3258 m	1961	1961		45° 51' 44"N, 7° 00' 13"E
Conscrits (refuge des)	France	2580 m	1997	1968		45° 47' 13"N, 6° 45' 58"E
Robert-Blanc (refuge)	France	2750 m	1981	1981		45° 45' 56"N, 6° 46' 27"E
Comino (bivouac)	Italie	2430 m	1982	1982		45° 52' 48"N, 7° 02' 38"E
Grands (cabane des)	Suisse	2113 m	?	1987		46°01'22.4"N 7°00'16.9"E

Plan Glacier (refuge de)	France	2680 m	2006	1991		45° 49' 56"N, 6° 47' 47"E
Walter-Bonatti (refuge)	Italie	2025 m	1998	1998		45° 50' 49"N, 7° 02' 01"E
Col de la Croix du Bonhomme (refuge du)	France	2443 m	1991	?		45° 44' 06"N, 6° 42' 22"E
Maye ou Dolent (bivouac)	Suisse	2667m	?	?		45°55'38.3"N 7°04'08"E
Rainetto (bivouac)	Italie	3047 m	?	?		45°47'07.8"N 6°50'24.7" E

5.3.1.2.2. LES BÂTIMENTS DES COMPAGNIES DES GUIDES

La **compagnie des guides de Chamonix** a été fondée en 1821 : c'est la plus ancienne du monde. Le bâtiment qu'elle occupe (avec l'Office de haute montagne, créé en 1972, et l'Ecole de ski français, l'ESF) est l'ancien presbytère ou maison fortifiée du prieuré[1]. Le bâtiment actuel est une massive bâtisse carrée, datant pour l'essentiel de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Un second bâtiment plus petit, situé à l'arrière, lui est accolé. On peut y voir quelques éléments plus anciens dont une porte voutée accolée à un fût de colonne ; au nord, une petite niche ornée de deux pilastres ; à l'ouest, deux petites fenêtres accolées à une autre porte voûtée et, au sud, un écusson martelé avec la date de 1564. Sa façade comporte plusieurs plaques commémoratives relatives à des alpinistes disparus[2].

Le bâtiment de la **société des guides de Courmayeur** (fondée en 1850, la plus ancienne d'Italie) fait face à l'église paroissiale Saint-Pantaléon. Sa façade principale présente plusieurs plaques commémoratives relatives à l'alpinisme. A l'intérieur se trouve également le musée alpin (collection de reliques, souvenirs et instruments témoignant du travail quotidien des guides et de la naissance du secours alpin valdôtain), voulu par Louis Amédée de Savoie et inauguré en 1929.

Sur le versant suisse du massif, la première compagnie des guides et porteurs en Suisse a été créée à Orsières, en 1853, mais celle-ci a désormais été transférée à Verbier. Enfin, la Compagnie des guides de Saint-Gervais, fondée en 1864, n'occupe plus son bâtiment historique située sur la place centrale.

- *Société des guides de Courmayeur.*

5.3.1.2.3. LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX LIÉS À LA HAUTE MONTAGNE ET À L'ALPINISME

Les villes de Chamonix et de Courmayeur recèlent plusieurs éléments patrimoniaux qui expriment le développement de cette relation particulière à la haute montagne, et notamment à l'alpinisme. A Chamonix, l'**église Saint-Michel** symbolise cette métamorphose de la vallée avec l'essor du tourisme alpin.

Si une première église a été élevée dès le XIIe siècle, l'édifice actuel date pour partie du XVIIIe siècle, et la façade, avec ses encadrements en granit, a quant à elle été reprise en 1862 lors d'un agrandissement nécessité par l'augmentation de la population. Les vitraux à l'entrée de la nef ont été posés un an après les Premiers Jeux Olympiques d'hiver, en 1924. Œuvre du grenoblois Louis

1 L'ancienne chapelle Notre-Dame qui formait, avec celle de Saint-Félix, les deux bras de l'ancienne église, en forme de croix, du prieuré de Chamonix, a été détruite par un incendie en 1758.

2 L'ancien presbytère accueillant la maison a été inscrite MH par arrêté du 12 mars 1941.

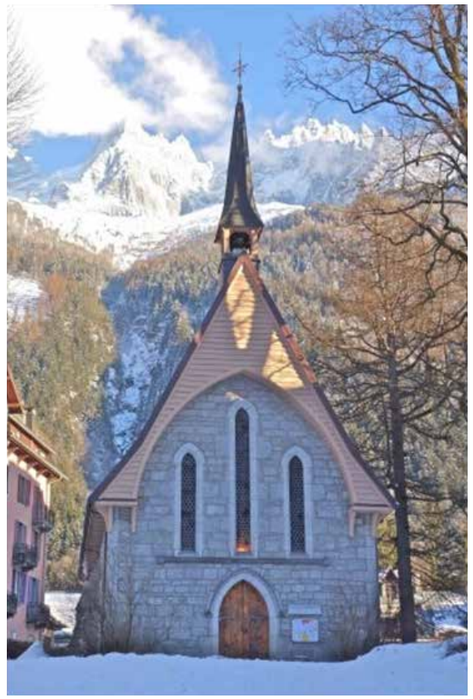

Balmet, ils représentent Saint Bernard avec des alpinistes, et Saint Christophe avec des skieurs et des lugeurs. Par ailleurs, l'importante communauté britannique et protestante qui passe voire s'installe à Chamonix suscite la création, à l'écart du centre-bourg d'alors, d'une **chapelle anglicane** (parfois aussi nommée temple protestant). Celle-ci est édifiée en 1860 par la Société de l'Église coloniale et continentale de Londres et présente un toit très pentu, une charpente en carène de bateau renversé et un unique vitrail dans le chœur.

Elle a été dotée d'un petit cimetière en 1871, destinée à la communauté britannique, et qui comprend des tombes d'alpinistes disparus dans le massif. L'intérieur de la chapelle contient également des stèles commémoratives. La chapelle est devenue par la suite le temple de l'Église réformée de France.

Ouvert en novembre 1913, le **cimetière communal de Biolay** à Chamonix compte 2300 tombes, dont de nombreux alpinistes célèbres ou inconnus du monde entier. Il comprend notamment un mur des disparus, de nombreuses stèles commémoratives, dont une à la mémoire des guides morts en montagne, ainsi que deux secteurs consacrés aux alpinistes.

Dans le centre-ville de Chamonix, la **statue de Saussure et Balmat** a été inaugurée pour le centenaire de l'ascension du scientifique genevois. Œuvre du sculpteur Jules Salmson (1823-1902), elle a été érigée avec le concours des clubs alpins français, suisse, italien, anglais, de l'Appalachian Mountain Club de Boston (Etats-Unis), de la société des touristes autrichiens et de l'Académie des sciences de Paris. Il a fallu attendre 1986 et le bicentenaire de la première ascension du mont Blanc pour que le Docteur Paccard soit lui aussi honoré dans sa ville natale, avec une statue érigée par souscription.

Enfin, plusieurs monuments commémoratifs plus modestes ont été édifiés dans divers lieux du massif. Parmi eux, on peut citer la stèle commémorative de Balmat (1875), située

près du bureau des guides de Chamonix et érigée par la société géologique de France, avec le concours du Club alpin français.

A **Courmayeur**, des monuments et stèles commémoratives rendent hommage à des alpinistes sur la **place Abbé-Henri,** entre l'église paroissiale et la maison des guides. Ils rendent hommage à Joseph Petigax (1860-1926), Emile Rey (1846-1895), « le prince des guides », Mario Puchoz (1918-1956) et, contre l'église, à l'Abbé Joseph Henry (1870-1947). L'organisation spatiale est d'ailleurs similaire de part et d'autre du mont Blanc : l'église paroissiale fait face à la maison des guides, et la place qui les sépare est consacrée à la mémoire des alpinistes et de ceux qui sont partis explorer la haute montagne.

5.3.1.2.4. LES GRANDES VOIES D'ESCALADE ET D'ALPINISME

Les grandes voies d'escalade et d'alpinisme du massif du Mont-Blanc se situent à la limite entre les attributs culturels matériels et immatériels. Les traces tangibles pouvant être qualifiées de patrimoniales sont en effet particulièrement ténues. Il s'agit essentiellement des équipements de certaines voies, voire des chemins ou des sentiers menant aux refuges les moins difficiles d'accès.

• *Le gîte à Balmat.*

« Les itinéraires d'approche et de retour sont en général aussi balisés par les alpinistes eux-mêmes, afin de permettre à leurs successeurs d'éviter des passages délicats ou de trouver leur cheminement en cas de conditions météorologiques défavorables : ces cairns (empilements de pierres en équilibre) sont facilement reconnaissables. Confortés progressivement, ils deviennent parfois de véritables œuvres d'art, assimilables au land-art. [3]»

Une quelconque sélection de voies, choisie en fonction de critères variés comme l'intérêt historique, l'ancienneté, la difficulté (etc.) n'a pas été effectuée dans le cadre du présent rapport. Cette sélection relève davantage, de notre point de vue, de la communauté des alpinistes, dont la pratique a été inscrite fin 2019 sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel. Toutefois, on peut considérer l'ouvrage de l'alpiniste français Gaston Rébuffat (1921-1985) *Le massif du Mont-Blanc, les 100 plus belles courses*, publié en 1973, comme un inventaire de ces voies.

Une attention particulière doit néanmoins être portée à l'unique vestige in situ relatif à la première ascension de Paccard et Balmat en 1786 : il s'agit du site dit du « Gite à Balmat », dans lequel les deux alpinistes chamoniards ont bivouaqué le 7 août 1786, la nuit précédant leur conquête du mont Blanc. Cet abri sous un bloc de granit, sur lequel a été apposée une plaque commémorative, est situé à 2530 m.

D'autres éléments peuvent par ailleurs être considérés comme des attributs naturels ayant une valeur culturelle immatérielle (voir *5.3.3. Attributs immatériels*).

En complément de ces grandes voies d'escalade et d'alpinisme du cœur du massif du Mont-Blanc, on trouve dans la vallée, à la sortie de Chamonix, le **rocher** d'entraînement pour l'escalade **des Gaillands**. Composé de gneiss, il a été « découvert » en 1928 et aménagé à plusieurs reprises depuis. Il accueille la fête des guides de la compagnie des guides de Chamonix (créée en 1924) chaque 15 août.

3 Dossier d'inscription de l'alpinisme sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel, p. 19.

5.3.1.3. LES ATTRIBUTS CULTURELS TANGIBLES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Le développement du tourisme alpin est progressif au cours du XIXe siècle, dans le massif du Mont-Blanc, comme ailleurs dans les Alpes. Il est avant tout réservé à une élite qui va peu à peu s'élargir. Deux grands types de constructions répondent à cette demande, tout en ayant aussi pour objectif de la stimuler : les hôtels et résidences, ainsi que les équipements ferroviaires permettant de venir dans le massif puis de contempler de plus près les « merveilles » de la haute montagne, la mer de Glace en tête.

5.3.1.3.1. LES ÉQUIPEMENTS FERROVIAIRES D'ACCÈS AUX SITES TOURISTIQUES

En Suisse, Martigny est reliée aux rives du Léman dès 1859, tandis que côté français, le Fayet, au pied de Saint-Gervais, ne voit l'arrivée qu'en 1890 des trains de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM), avec le but de rejoindre Chamonix. Comme des projets de liaison entre le Valais et Chamonix sont par ailleurs envisagés, les Suisses prennent contact avec la compagnie française afin de coordonner les travaux de construction d'une grande ligne ferroviaire franco-suisse longeant le massif. Ils obtiennent ainsi que le PLM étudie la prolongation du chemin de fer au-delà de Chamonix, vers Argentière et la frontière suisse, au Châtelard. Les projets suisses s'alignent dans une certaine mesure sur les choix techniques du PLM. La section Martigny - Le Châtelard-Frontière est inaugurée le 18 août 1906. Côté français, la section Le Fayet - Chamonix est inaugurée le 12 juillet 1901, et Argentière atteinte en juillet 1906. La dernière portion, permettant de lier les deux lignes, comprend le percement du tunnel des Montets et est inaugurée le 1er juillet 1908. Ces deux lignes sont aujourd'hui connues sous le nom commercial de **Mont-Blanc Express**.

• *Le viaduc Sainte-Marie (Mont-Blanc Express)*

Au total, la ligne de Saint-Gervais-le-Fayet au Châtelard mesure 36,906 km. Elle possède plusieurs particularités, notamment l'utilisation d'une voie métrique en simple adhérence, malgré des pentes très importantes. Il s'agit d'une ligne de montagne à voie métrique utilisant une alimentation électrique d'un type nouveau, par l'usage d'un troisième rail latéral. Il est alimenté en courant continu de moyenne tension et il utilise un contacteur mécanique. Il s'agit d'une adaptation du système expérimenté avec succès sur le métropolitain parisien, qui s'avérera particulièrement robuste aux conditions hivernales en montagne, permettant par ailleurs un profil plus bas des tunnels. Outre les deux rails de roulement et de traction par simple adhérence, la voie était donc dotée d'un rail central de freinage d'urgence dans les sections de forte déclivité (plus de 70 mm/m). Celui-ci était constitué d'un rail Vignole surélevé, et posé entre les rails de roulement.

Le train pouvait si nécessaire s'y agripper à l'aide de fortes mâchoires, de façon à obtenir l'immobilisation. Ce rail de freinage est surnommé 4ème rail, (le 3ème rail étant le nom donné au rail conducteur posé au côté de la voie[4]). La pente maximale sur la ligne est de 90 mm/m (soit 9%), ce qui constitue un record en simple adhérence. En Suisse, l'existence d'un dénivelé important entre Salvan, en vallée du Trient, et la vallée du Rhône n'a pas permis de construire toute la ligne en simple adhérence. Il a donc été décidé d'équiper une section de presque 2,5 km située entre Vernayaz et Salvan d'une crémaillère de type Strub. Les rails utilisés à l'origine étaient des rails Vignole ; ils sont restés en place jusqu'au début des années 2000 côté français mais seulement dans les années 1970 en Suisse. En France, le PLM fit le choix de la traction électrique. La ligne Saint-Gervais-Vallorcine

4 Supprimé progressivement en 1958 avec l'introduction de nouvelles locomotives.

est donc pionnière ; elle servit en quelque sorte de laboratoire à taille réelle pour l'électrification des lignes de montagne. L'ouvrage le plus impressionnant est le viaduc Sainte Marie, en aval des Houches. Il s'agit d'un ouvrage en maçonnerie en forme de S de huit arches, dont une arche centrale de 25 mètres d'ouverture, à 52 mètres au-dessus de l'Arve.

Côté suisse, deux viaducs, les Torrents, près de Finhaut, et le Triège, présentent deux arches de 35 m. La ligne comporte plusieurs ponts métalliques. La plupart des tunnels sont situés sur la partie suisse : au nombre de douze, ils cumulent 1945 m de longueur, soit 13 % du trajet suisse. Sur l'ensemble de la ligne, le plus long tunnel est celui des Montets, qui mesure 1882 m de long et permet de relier la vallée de Chamonix à la vallée de Vallorcine et la Suisse. Au début de l'exploitation de la ligne, le service d'hiver, jugé trop dangereux, n'était pas pratiqué. Mais dans les années 1920, la direction de la ligne française décida de faire circuler des trains l'hiver. Cinq sections de galeries ou paravalanches en béton armé ont donc été construits. Côté suisse, on porta de même le nombre de paravalanches à treize entre 1936 et 1938, pour une longueur totale de 1015 m. La galerie du Lavancher, la plus longue, mesure 589 m.

• *Gare d'arrivée du Montenvers.*

Alors que depuis plus d'un siècle, les excursionnistes devaient monter à pied, le plus souvent accompagnés de guides ou de muletiers, pour visiter la mer de Glace, le géographe français Charles Durier (1830-1899) lance l'idée, en 1877, de construire un chemin de fer, à l'instar de celui du Rigi, en Suisse. Après une longue gestation notamment marquée par une forte opposition des Chamoniards, les travaux du **chemin de fer du Montenvers**, lancés en 1906, sont achevés en 1909. Comme à Saint-Gervais (voir *infra*), sa gare de départ est située à proximité de la gare ferroviaire (PLM) de Chamonix, et son terminus à 1913 m d'altitude. La ligne, longue de 5,1 km, est à voie métrique et à crémaillère de type Strub. Elle permet notamment, depuis 1946, d'accéder à la grotte de glace, taillée chaque année dans la Mer de Glace. Elle a été électrifiée dans les années 1950 et comporte deux viaducs, dont celui du Montenvers, comportant onze arches pour 152 mètres de longueur. Bâti en métal, béton et étanchéifié au goudron, il présente un profil en S avec une courbe de 80 m de rayon puis une contre-courbe de 90 m. Depuis plus d'un siècle, le chemin de fer du Montenvers constitue l'un des équipements majeurs du massif pour le tourisme estival.

• *Gare de départ du Tramway du Mont-Blanc.*

Avec une altitude de 2372 mètres à sa gare d'arrivée du Nid d'Aigle, le **Tramway du Mont-Blanc**, entièrement situé sur la commune de Saint-Gervais, est la plus haute ligne de chemin de fer de France et du massif du Mont-Blanc. Sa construction est contemporaine, voire concurrente, de celle du Montenvers à Chamonix. Le premier tronçon, reliant la gare du Fayet au col de la Voza (à 1657 m d'altitude), a en effet été inauguré la même année, en 1909.

Initialement, la ligne devait rejoindre le sommet du mont Blanc, mais les difficultés techniques, financières et le déclenchement de la Première Guerre mondiale ont sonné le glas de cette ambition. C'est pourquoi sa gare d'arrivée, construite en 1912 à environ 500 m en retrait du glacier de Bionnassay, a plutôt des allures de gare intermédiaire. Dans la vallée, sa gare de départ est située face à la gare du Fayet. Utilisant d'abord la vapeur, le tramway du Mont-Blanc est électrifié à partir de 1955. Les travaux comprennent une révision de la voie et des ouvrages d'art et une mise à un nouveau gabarit des tunnels. La ligne comporte toutefois peu d'ouvrages d'art. Le dénivelé total, entre Le Fayet et le Nid d'Aigle, est quant à lui de 1792 m pour une voie de 12,4 km, soit une pente moyenne de 150 mm/m (15%). Le Tramway du Mont-Blanc utilise une voie métrique qui est posées en rails Vignole. À l'origine, les traverses étaient posés tous les mètres. La crémaillère est de type Strub 37 : elle est disposée sur 85 % de la longueur du parcours. Le début de la ligne (traversée du Fayet) et les stations de croisement intermédiaires, en palier, en sont dépourvus. Pendant la saison estivale, le Tramway du Mont-Blanc permet aux alpinistes d'accéder aux refuges de Tête-Rousse et du Goûter. Le Nid d'Aigle est considéré comme le départ de la voie royale pour l'ascension du mont Blanc. Enfin, il est à noter que la ligne n'a jamais comporté de signalisation.

5.3.1.3.2. LE PATRIMOINE HÔTELIER ET DE VILLÉGIATURE

A la fois héritier du passage des premiers touristes dans le sillage de Windham et Pococke, de la première ascension du mont Blanc puis du développement du réseau ferroviaire, le patrimoine hôtelier du massif du Mont-Blanc concerne essentiellement la vallée de Chamonix, même si d'autres lieux (Saint-Gervais en France, Finhaut en Suisse, par exemple) ont également conservé plusieurs témoignages. En revanche, la vallée de Courmayeur a moins été concernée par ce phénomène au cours de la seconde moitié du XIXe siècle et de la « Belle Epoque ». Elle comprend toutefois plusieurs villas caractéristiques de l'entre-deux-guerres.

C'est en 1770[5] que commence « l'aventure » hôtelière de Chamonix, lorsque Madame Coutterand transforme sa modeste auberge en un véritable petit hôtel chez qui se rendent Saussure ou Goethe, l'hôtel d'Angleterre. Mais les décennies suivantes ne chamboulent pas l'économie et la physionomie d'un massif encore très largement tourné vers l'agriculture. Le rythme de la construction des hôtels s'accélère cependant ; ainsi, entre 1830 et 1845, se construisent quelques grands établissements et plusieurs hôtels de taille moyenne.

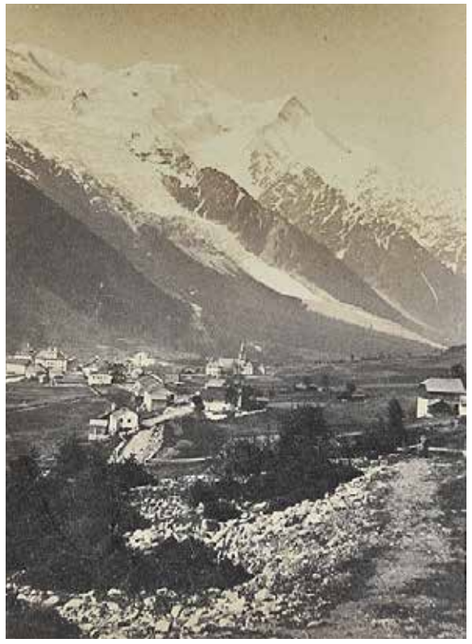

• *Chamonix et le Mont Blanc, 1865. Ph. Freres Tairraz*

En 1850, la ville de Chamonix compte 5000 visiteurs, mais 12 000 quinze ans plus tard. Plusieurs projets de constructions ou de reconstructions sont initiés. Ainsi, l'hôtel Royal (aujourd'hui casino) remplace l'historique hôtel de l'Union et de la Tour en 1848 et reçoit les visiteurs prestigieux dont le couple impérial français lors du rattachement de la Savoie à la France, en 1860. Les conséquences de cet événement sont importantes pour le massif : outre le fait qu'il « sépare » par une frontière la vallée de Chamonix de celle de Courmayeur, il permet à Chamonix de se développer rapidement grâce, notamment, aux travaux commandités par l'empereur Napoléon III qui en améliorent grandement l'accès.

Vers la fin du XIXe siècle, l'allure du village montagnard disparaît progressivement. Contrairement aux établissements de prestige, les petits hôtels se fondent dans le tissu traditionnel, en continuité de la rue et dans un rapport d'unité avec l'habitat. Les anciennes maisons sont progressivement remplacées par des immeubles construits sur le modèle des hôtels[6].

L'architecture chamoniarde est alors caractérisée par une

5 Ou même 1765 selon certaines sources.

6 CAUE Haute-Savoie (en collaboration avec la commune de Chamonix), Inventaire des typologies des architectures de la vallée de Chamonix, juillet 2004, p. 22.

simplicité des façades, enduites d'un crépi blanc (ou d'un ocre jaune), avec un souci des détails comme l'illustrent les appareillages d'angles, les encadrements de fenêtres et les consoles des balcons en granit. Il y a une évolution évidente depuis les immeubles modestes aux façades nues, construits en bande à la fin du siècle, jusqu'aux immeubles de quatre ou cinq étages, avec balcons, lucarnes et éléments de décoration de la façade, comme les enseignes ou les garde-corps en fer forgé par exemple[7].

La construction de la ligne ferroviaire depuis Saint-Gervais (voir *5.3.1.3.1. Les équipements ferroviaires d'accès aux sites touristiques*) modifie la physionomie de la ville : les visiteurs sont toujours plus nombreux et, d'un tourisme tourné vers la contemplation de la nature, on passe à un tourisme de villégiature où la vie urbaine se prolonge à la montagne. Un nouveau quartier se développe près de la gare, avec de nouveaux hôtels, dont l'hôtel-pension des Chemins de fer (aujourd'hui Hameau Albert Ier), l'hôtel Gustavia, l'hôtel de l'Univers et de Genève, ou l'hôtel Carlton, en 1910.

• *Chamonix à vol d'oiseau, 1910. Ph. Charnaux frères & Co © Coll. J.-Ph. Gaussot*

La création de l'avenue de la Gare nécessite la création d'un second pont sur l'Arve et se prolonge jusqu'à l'hôtel de Londres et d'Angleterre. Sur ce nouvel axe est édifié, en 1914, le Chamonix-Palace (actuel musée Alpin), doté d'un jardin et d'un cadre luxueux. Il est le troisième palace chamoniard, après le Savoy (1901) et le Majestic (1913), qui surplombe la ville. Tous bénéficient d'un panorama sur le mont Blanc et de la proximité immédiate des champs de neige pour répondre au développement des sports d'hiver. Le nombre de visiteurs à Chamonix traduit cette métamorphose : de 24 000 visiteurs en 1892, on passe à 170 000 en 1907 et à 500 000 en 1938. Le nombre d'hôtels suit une courbe analogue : 9 en 1860, ils sont 59 en 1919 et 74 en 1934[8].

Voici ci-dessous un tableau recensant un certain nombre d'hôtels, essentiellement situés à Chamonix, ou, pour quelques-uns d'entre eux, dans sa vallée :

7 Isabelle MADESCLAIRE, Les métamorphoses de Chamonix, du village au centre urbain, Institut d'Urbanisme, Université de Paris VIII, 2 tomes, 1987.

8 Bernard DEBARBIEUX, Chamonix-Mont-Blanc, 1860-2000, les coulisses de l'aménagement, Servoz, Edimontagne, 2001, p. 101.

nom de l'hotel	date de construction		coordonnées géographiques
irand Hôtel des Alpes	*1840 (2004 *)* * *Date connue de restauration ou de modification importante.*		45°55'19.83"N 6°52'7.96"E
lôtel Mont Blanc	*1840*		45°55'23.59"N 6°52'5.15"E
lôtel Royal *aujourd'hui casino*)	1848		45°55'22.41"N 6°52'14.06"E
lôtel de Londres et 'Angleterre	*1800-1850*		45°55'26.31"N 6°52'13.44"E

nom de l'hotel	date de construction		coordonnées géographiques
Hôtel La Croix Blanche	XIXe s.		45°55'27.22"N 6°52'9.69"E
Ancien hôtel Impérial	1857		45°55'25.52"N 6°52'9.40"E
Hôtel de la Couronne (Argentière)	Vers 1863-1865		45°59'2.48"N 6°55'35.92"E
Grand Hôtel Couttet et du Parc (à l'abandon)	1867 / 1885-1890		45°55'19.59"N 6°52'12.85"E
Hôtel des Etrangers (Hôtel Gustavia)	1890		45°55'21.87"N 6°52'22.82"E

nom de l'hotel	date de construction		coordonnées géographiques
Hôtel-Pension des Chemins de Fer (Hôtel Albert 1er)	Vers 1900-1910		45°55'28.30"N 6°52'29.12"E
Hôtel de l'Univers et de Genève	*Vers 1900-1910*		45°55'23.75"N 6°52'24.98"E
Grand hôtel Beau-Rivage et des Anglais	*Vers 1900-1910*		45°55'17.38"N 6°52'12.21"E
Hôtel La Prairie	1900-1905		45°56'39.74"N 6°53'50.86"E
Ancien hôtel du Planet (Montroc-Le Planet)	*Vers 1900-1910*		45°59'18.06"N 6°56'0.40"E
Savoy Hôtel	1901		45°55'32.45"N 6°52'3.25"E

nom de l'hotel	date de construction		coordonnées géographiques
Grand Hôtel Moderne et Victoria	1902		45°55'27.01"N 6°52'12.14"E
Hôtel-Résidence des Balances	1905		45°55'24.51"N 6°52'11.47"E
Hôtel Astoria	1907		45°55'21.11"N 6°52'12.62"E
Hôtel Carlton	1910		45°55'23.68"N 6°52'16.39"E
Hôtel de la Forêt des Tines	Vers 1910-1915		45°57'0.04"N 6°53'56.81"E

nom de l'hotel	date de construction		coordonnées géographiques
Hôtel Majestic	1913		45°55'20.22"N 6°51'58.67"E
Hôtel Excelsior (Les Tines)	1913		45°57'12.68"N 6°54'4.20"E
Chamonix-Palace (aujourd'hui musée Alpin)	1914		45°55'26.61"N 6°52'16.90"E
Hôtel Richemond	1914		45°55'17.42"N 6°52'1.61"E

Davantage tournée vers le tourisme thermal au cours du XIXe siècle, la ville de Saint-Gervais-les-Bains comprend le seul ensemble hôtelier du Pays du Mont-Blanc inscrit, en France, au titre des Monuments historiques[1] : l'hôtel du Mont-Joly, plus ancien établissement hôtelier de la station. Le bâtiment est marqué par trois styles d'architecture très distincts : néo-classicisme d'influence sarde pour la partie sud, la plus ancienne (première moitié XIXe s.) ; néo-industriel au style éclectique pour la partie centrale à ossature métallique (construite à la fin du XIXe s. par l'architecte Longerey) ; modernisme, Art Nouveau pour la partie nord construite en 1911 par l'architecte Augustiniak. L'hôtel a été transformé en résidence en 1947.

1 Inscrit MH partiellement (façades et toitures, y compris la marquise) le 18-11-1997.

Côté suisse, avec l'arrivée du chemin de fer à Vernayaz dès 1859, la vallée du Trient découvre « l'industrie des étrangers » qui amorce un important développement hôtelier. L'inauguration en 1906 de la ligne Martigny-Châtelard permet de transporter de plus en plus d'usagers et d'alimenter la demande touristique de la vallée. Ainsi, entre 1860 et 1911, 23 hôtels ou pensions ont été construits dans le village en balcon de **Finhaut**, au-dessus de la vallée du Trient.

• *Ancien hôtel du Mont-Joly à Saint-Gervais.*

L'hôtel Bristol est ainsi bâti en 1908 près de la gare, tandis que l'hôtel Mont-Fleuri domine le centre du bourg. A l'entrée du hameau de Giétroz, et à proximité du funiculaire d'Emosson, ont été édifiés deux hôtels Belle Epoque, l'Hôtel Terminus et l'hôtel Eden, offrant une vue sur le massif du Mont-Blanc.

• *Ancien hôtel Bristol à Finhaut.*

La station de **Champex**, au-dessus d'Orsières, n'a amorcé son développement touristique que dans les dernières années du XIXe siècle. Le développement du bord du lac commence en 1892 avec la construction de l'hôtel de la Poste. En 1907, la station compte neuf hôtels et le tourisme est exclusivement estival. L'activité touristique hivernale s'est développée dès les années 1950 avec la construction en 1952 du télésiège de la Breya. Le Grand hôtel des Alpes, sur les rives du lac, a été édifié en 1906-1907 et a été considérablement agrandi en 1930-1931, avant de cesser son activité en 1989 pour devenir un centre de vacances. L'Hôtel Splendide a été construit à la fin du XIXe siècle sur un balcon offrant un vaste panorama sur Orsières, l'Entremont et le Grand Combin. Les hôtels de ces deux stations suisses complètent le patrimoine Belle Epoque présent en nombre dans le centre-ville de Chamonix.

Enfin, à Courmayeur, le Grand hôtel Royal et Golf, a subi de très nombreuses modifications et reconstructions modernes depuis son inauguration en 1854, et peut difficilement être considéré comme un élément constitutif important de ce patrimoine hôtelier.

A partir de 1900, en complément des hôtels, des villas sont bâties, essentiellement dans la vallée de Chamonix et à Courmayeur. Elles illustrent un patrimoine de villégiature directement lié au développement du massif grâce au tourisme. A proximité du centre de Chamonix, mais dans une zone jusqu'alors peu lotie, le quartier des Pècles abrite un certain nombre de ces constructions, comme la villa des Pècles, à côté de laquelle se trouve la villa Terrier (1910), la villa Rosemont, de style néo-palladien, ou encore la villa Farman, d'inspiration anglo-normande et édifiée en 1917. Plus proche du centre historique, la villa « Butterfly » (1912-1913), est dotée d'une architecture éclectique et pourvue d'un toit très pentu ainsi que d'une sorte d'étrave, dans une zone connue pour être un couloir d'avalanches. On peut également citer, juste derrière l'hôtel Majestic, la villa La Grande Savoyarde (1925) et, dans le parc Couttet, la villa des Améthystes (1926), qui a récemment fait l'objet d'une rénovation d'ampleur. Enfin, la villa dite « hôtel de l'aiguille verte » (elle a aujourd'hui cette fonction), date de 1906 et possède de nombreux éléments de décoration Art Nouveau.

• *Villa des Améthystes (1926) à Chamonix*

A Courmayeur, plusieurs villas ceintes de grands jardins illustrent ce patrimoine qui s'est développé essentiellement au cours de l'entre-deux-guerres. La plus étonnante est sans conteste la villa Tondani (1930), vaste ensemble de bâtiments d'inspiration néo-médiévale, comprenant un édifice principal, une chapelle avec un clocher en pierre et enduit, un cloître, un pavillon en pierre avec des fenêtres trilobées et un porche sur la façade principale. Le jardin, très intéressant, est composé d'éléments naturels (ruisseau, lac, etc.) et d'éléments construits (murs, route, balustrades, etc.). A côté se trouve la villa Freidolina (1916), dont le plan est asymétrique, avec des parties en pierre apparentes et d'autres imitant la typologie de construction à colombage. On peut également citer la villa Marone (1925) avec, là encore, la présence de colombages, et la villa Bagnara (1935).

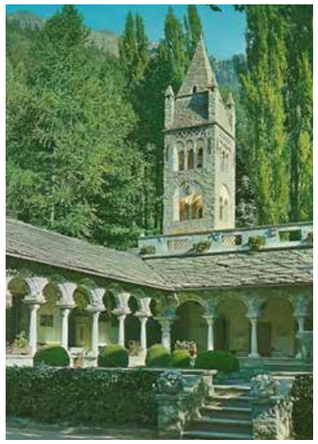

• *Villa Tondani (1930) à Courmayeur.*

5.3.1.4. LES ATTRIBUTS CULTURELS TANGIBLES LIÉS À L'ACCÈS À LA HAUTE MONTAGNE AU XXE SIÈCLE

Avec le développement des sports d'hiver et du ski, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, de nombreuses remontées mécaniques ont été aménagées dans le massif du Mont-Blanc, comme ailleurs dans les Alpes ou dans le monde. Néanmoins, plusieurs équipements, par les prouesses techniques qu'ils ont dû susciter pour être réalisés, voire leur caractère pionnier, revêtent, dans le massif du Mont-Blanc, un caractère éminemment remarquable.

Dominant la vallée de Chamonix, le sommet de l'aiguille du Midi et sa tour de télécommunications haute de 29 mètres sont aujourd'hui devenus indissociables. Ils symbolisent sans doute plus que toute autre construction du massif cette conquête de la haute montagne par l'homme.

Le **téléphérique de l'aiguille du Midi** est le résultat d'une longue gestation technique, dont témoignent encore les vestiges du téléphérique des Glaciers (voir infra). Le chantier démarre en 1951 et, l'année suivante, un premier tronçon relie Chamonix et le Plan de l'Aiguille (2317 m). Pendant ce temps, au sommet de l'aiguille du Midi, outre la construction de la gare, des galeries sont forées, d'abord sous le piton Nord, jusqu'à une passerelle au-dessus du vide puis sous le sommet même. Lors de son inauguration, le 25 août 1955, il est le plus haut téléphérique du monde. Le premier tronçon reste assez classique pour ce type d'équipement avec, tout de même, une grande portée, de près de 1800 mètres de longueur. C'est à la gare intermédiaire du Plan de l'Aiguille que le cœur des deux installations est situé. On y trouve notamment la salle des machines, des contrepoids et la partie contrôle. Le second tronçon présente quant à lui plus de 1400 mètres de dénivelé sans pylône intermédiaire, une portée unique de plus de 3100 mètres de long, pour une arrivée à près de 3800 mètres d'altitude. La vitesse maximale en dénivelé atteint sur la fin du parcours 500 mètres par minute. La gare amont est construite sur le piton nord de l'aiguille, à 3791 mètres d'altitude. Un ascenseur creusé dans la roche du piton central en 1966 (il est doublé en 2015) avec l'aménagement de la terrasse sommitale, permettent

d'atteindre 3842 mètres et de surplomber de 2800 mètres la ville de Chamonix. Ce piton central abrite également la gare amont motrice du téléphérique pulsé de la Vallée Blanche. Le piton sud, de taille plus modeste, est quant à lui resté vierge. La liaison entre le piton Nord et le piton Central se fait par une galerie qui mène à une passerelle jetée au-dessus du vide. Depuis 2013, les visiteurs peuvent en outre marcher et se faire prendre en photo sur le plancher de verre du « Pas dans le vide ».

• *Ancienne gare des Glaciers.*

La réalisation du téléphérique de l'aiguille du Midi est indissociable de celle de la **télécabine de la Vallée blanche**, puisqu'elle en constitue le prolongement et que sa construction a été entreprise dans la foulée. La liaison effectuée par le Panoramic Mont-Blanc, anciennement « télécabine de la Vallée Blanche », a été imaginée par l'ingénieur italien Dino Lora Totino, qui avait déjà supervisé les travaux du téléphérique de l'aiguille du Midi. Elle a été inaugurée en 1957. Défi technologique, le téléphérique de la Vallée Blanche relie l'aiguille du Midi (gare à 3778 m) à la Pointe Helbronner (gare à 3466 m), soit une distance de 5093 mètres au-dessus de glaciers en perpétuel mouvement, sur lesquels il est impossible d'ancrer au sol le moindre pylône. La disposition des lieux a nécessité le choix d'un téléphérique à charges réparties sur le câble porteur. Le parcours entre l'Aiguille du Midi et la Pointe Helbronner n'a pas pu être effectué en ligne droite, car la nécessité d'un appui intermédiaire a obligé à dévier le tracé pour passer par le Gros Rognon (3451 m), seul rocher au milieu des Glaciers. Enfin, pour permettre le passage du col des Flambeaux, il a été nécessaire de relever le niveau de l'ensemble des câbles porteur et tracteur par une solution jamais vue à l'époque, la réalisation d'un appui suspendu constitué par des câbles tendus entre ces deux rochers. La vitesse de fonctionnement est de 7 m/s à plein régime. La hauteur maximale de survol est de 300 m pour un dénivelé de 311 m. La gare de l'Aiguille du Midi est motrice. Elle est située au bout d'une galerie creusée dans le roc du piton central. La gare intermédiaire du Gros Rognon, est seulement technique (aucun passager ne peut en descendre en cours d'exploitation). Enfin, la deuxième partie de la ligne présente une des plus longues portées sans pylône pour ce type d'installation.

Considéré comme le plus ancien téléphérique de France, le **téléphérique des Glaciers** a été inauguré pour les premiers Jeux Olympiques d'hiver, avant d'accueillir tous les grands champions de ski des années 1930 et 1940, qui descendaient la piste des Glaciers. Il a également facilité la construction du téléphérique contemporain. Son exploitation s'est terminée en 1951 et il est désormais à l'abandon ; il n'en reste donc que des vestiges, même si des éléments d'origine (dont une cabine de 1924) sont encore visibles, notamment dans la guerre intermédiaire de la Para. La gare aval a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une réaffectation en 2007.

Enfin, bien que ses caractéristiques actuelles soient très différentes de celles de l'original, on peut encore citer, parmi ces grandes remontées mécaniques permettant un accès rapide aux sommets, le **téléphérique du Brévent.** Ces deux tronçons furent aménagés entre 1928 et 1930 mais l'ancien téléphérique du Brévent a été démonté en 1987 pour laisser place à un nouveau téléphérique.

LA QUESTION DES ATTRIBUTS « DÉTACHÉS » DE LEUR SITE D'ORIGINE

Certains attributs matériels situés à haute altitude ont été, à un moment ou à un autre, « détachés » de leur site d'origine pour éviter leur détérioration, en général pour rejoindre les vallées où ils sont désormais conservés et valorisés ; en ce sens, ils ont un statut analogue aux objets archéologiques extraits de leur site pour être installés dans des musées. Même s'ils ne peuvent constituer des attributs d'une Valeur universelle exceptionnelle potentielle puisque le site ne les porte plus directement, ils contribuent à son interprétation et à sa signification. On peut par exemple citer :

Fragment de roche gravé aux initiales de Jacques Balmat : Aujourd'hui exposée au musée Alpin de Chamonix, une pierre gravée (en granit) a été découverte en 1893 aux Grands Mulets ; elle porte les initiales de Jacques Balmat et l'année 1786. Il n'est pas possible de savoir qui a gravé ce rocher ni quand mais l'existence de cette pierre témoin à une telle altitude démontre le retentissement de la première ascension et la volonté que le nom de Balmat ne soit pas oublié.

Vestiges de l'observatoire Janssen : L'astronome français Jules Janssen (1824-1907), membre de l'Académie des sciences avait fait le pari fou de construire, au sommet du mont Blanc, un observatoire astronomique. Il fit appel à Gustave Eiffel, qui fit creuser la calotte sommitale afin de trouver un ancrage suffisamment solide. Mais la tentative échoua et Eiffel se retira du projet. Janssen conçut alors une structure légère, sans fondations, pouvant être adaptée aux mouvements du glacier. Celle-ci fut montée en pièces détachées en 1892 et la construction fut finalisée l'année suivante. L'observatoire fut doté d'une lunette astronomique en 1896 puis d'un spectrographe en 1904. En dix ans, l'observatoire accueillit une cinquantaine d'expéditions qui effectuèrent des observations des planètes et des études en spectroscopie solaire. Après la mort de Janssen en 1907, l'observatoire s'abîma rapidement et, suite à la formation de crevasses, il fut peu à peu englouti. Il fut démonté en 1909 et ses planches furent utilisées pour chauffer le refuge Vallot. Seule la tourelle sommitale a été conservée : elle fait partie aujourd'hui des collections du musée Alpin de Chamonix.

Refuge des Périades : La petite cabane du bivouac des Périades (voir tableau des refuges ci-dessus) s'est écroulée au cours de l'été 2019, après l'effondrement de l'amas de rochers sur lequel elle était installée. Descendue dans la vallée, elle devrait prochainement rejoindre les collections du musée Alpin.

CONCLUSION

La collection et la densité d'attributs matériels culturels que présente le massif du Mont-Blanc exprime de manière tout à fait remarquable l'histoire et le développement des pratiques de l'alpinisme et de l'exploration de la haute montagne, mais aussi du tourisme alpin, depuis la découverte des « Glacières » au XVIIIe siècle jusqu'aux équipements permettant un accès direct aux sommets. Toutefois, le caractère exceptionnel de ces attributs en tant qu'ensemble est à vérifier en procédant à des comparaisons avec d'autres massifs, essentiellement alpins.

Enfin, il convient de noter que les éléments matériels liés au développement des sports d'hiver sont presque inexistants (on peut éventuellement citer le tremplin du Mont, près de Chamonix), ou d'une valeur qui ne les différencient pas des autres massifs et qui ne peut, de toute façon, être assimilé véritablement à du patrimoine tel que celui-ci est défini dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial.

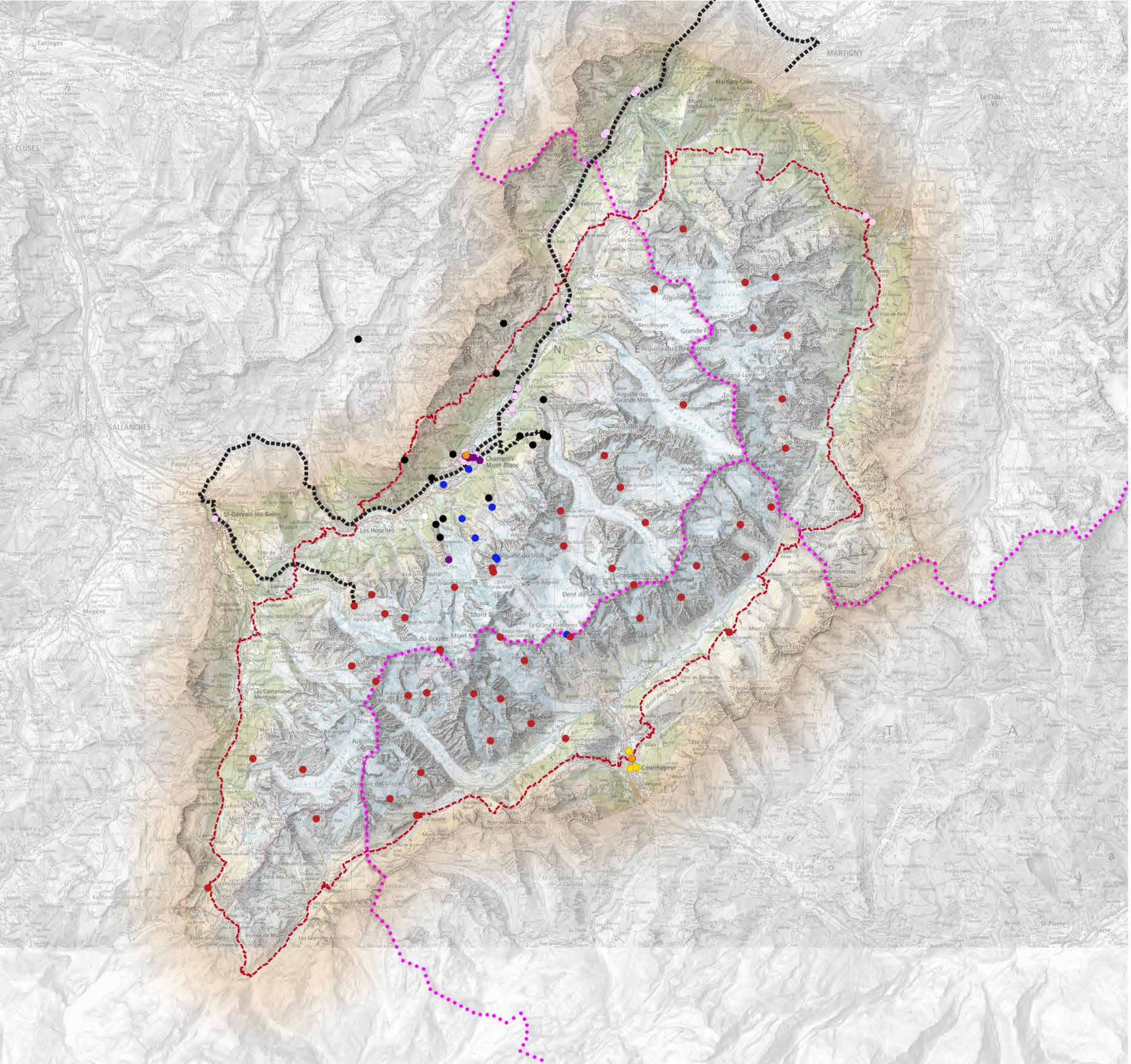

CARTE DES ATTRIBUTS POTENTIELS
ATTRIBUTS CULTURELS

LÉGENDE

[1] "Découverte" de la haute montagne

- 1a. Lieux spéciaux
- 1b. Voies ferrées d'accés

[2] Pratique (*conquête*) de la haute montagne et de l'alpinisme

- 2b. Refuges
- 2c. Compagnies des guides
- 2d. Patrimoine mémoriel de la haute montagne et de l'alpinisme

[3] Développement du tourisme (et de la fréquentation) dans les hautes vallées alpines

- 3a. Patrimoine hôtelier
- 3b. Villas (1ere moitié du XXe s.)

[4] Accès à la haute montagne

- 4a. Téléphériques et transports par câble

[5] Sports d'hiver

- 5a. Lieux des sports d'hiver

[6] Tour du Mont-Blanc

ÉCHELLE 1:250.000

0 2 4 6 8 10 km

Ellipsoïde: WGS 84 / Pseudo-Mercator

Souces de données:
Landeskarte 1:100`000 | LK100 (SWISSTOPO geoservices), World Hillshade (Esri, USGS, NGA, NASA), OpenStreetmap, EU-DEM v.1.1 (Copernicus Land - Digital Elevation Model)

5. 3. 2. Attributs naturels

Un des aspects clés de la relation entre l'homme et la haute montagne est certainement la relation visuelle qui se crée entre l'observateur et l'environnement naturel, ainsi que d'autres aspects qui contribuent à la qualité globale de l'expérience esthétique.

L'analyse de l'état des lieux (voir *chapitre 4*) a en effet permis d'identifier la présence de phénomènes naturels du paysage physique qui constituent des vecteurs d'une valeur esthétique.

Les lignes guides disponibles pour l'évaluation de la valeur universelle potentielle des sites - le manuel *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*[1] et, surtout, l'Étude sur l'application du Critère VII de l' UICN de 2013[2] - proposent d'évaluer les attributs naturels en analysant les caractéristiques physiques et les valeurs esthétiques associées afin d'établir lequel des deux aspects est prédominant ou contribue le plus à exprimer la valeur de la zone[3].

Les méthodologies utilisées comme référence pour l'évaluation des caractéristiques esthétiques du massif du Mont-Blanc sont celles développées pour identifier les paysages à protéger[4].

Ces techniques d'évaluation prennent en compte à la fois les éléments physiques qui définissent les types de paysages (tels que la physiographie, la morphologie, l'éco-mosaïque...) et les aspects perceptifs et émotionnels qui définissent l'attrait et la valeur partagée du paysage.[5]

Compte tenu des résultats de l'état des lieux et de l'analyse des éléments de valeur du massif (voir *chapitre 5.2*), la description des attributs naturels prend donc en compte à la fois les composantes physiques et perceptuelles, car la connaissance des phénomènes permet de comprendre la valeur esthétique globale[6].

5. 3. 2. 1. VALEURS ESTHÉTIQUES ET CARACTÈRES PHYSIOGRAPHIQUES

5. 3. 2. 1. 1. VALEURS ESTHÉTIQUES

Les particularités paysagères du massif du Mont-Blanc sont intimement liées à ses caractéristiques physiographiques particulières : sa dominance sur le contexte, la quantité et la variété des affleurements granitiques spectaculaires, l'ampleur et la variété des panoramas glaciaires comme des différentes situations paysagères.

1 WH Resource Manual, 2011. *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*, p. 33.
Le manuel indique clairement que les attributs naturels comprennent les caractéristiques physiques de la zone, les processus et les éléments de valeur visuelle et esthétique.

2 IUCN, 2013. *"Étude sur l'application du Critère VII: Réflexion sur les phénomènes naturels remarquables et la beauté naturelle exceptionnelle dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial"*, pp. 36-42.
L'étude, dans la section consacrée à la description des attributs, traite également des aspects interprétatifs des éléments ayant une valeur visuelle et esthétique.

3 Ibid., "*Si l'identification des attributs est un processus important, elle ne représente pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre un objectif : celui de définir les valeurs du site. Il est donc important que les descriptions d'attributs soient utilisées pour étayer clairement la justification des valeurs transmises par ces attributs.*" (IUCN, 2013. "Étude…" p.43).

4 The Countryside Agency, 2002. Swanwick C., Land Use Consultants. " *Landscape Character Assessment. Guidance for England and Scotland*". Ce guide, cité à plusieurs reprises dans l'étude de l'UICN de 2013, fournit une base méthodologique pour l'évaluation sur le terrain des aspects esthétiques et perceptifs du paysage.

5 *"Le ‹ caractère du paysage › est un terme utilisé pour décrire les caractéristiques physiographiques, écologiques, et/ou culturelles qui distinguent un paysage en un faisant un type reconnaissable, et est distinct du terme de ‹ valeur paysagère › qui est défini comme « une évaluation de l'attrait ou de l'expérience esthétique d'un paysage particulier»* (IUCN, 2013. "Étude…", p. 66).

6 *"…si l'accent est généralement placé sur les valeurs esthétiques, et notamment sur le caractère visuel, les phénomènes naturels remarquables peuvent également être considérés d'un point de vue scientifique, en particulier lorsqu'ils se rapportent à des processus naturels."* (IUCN, 2013. "Étude…" p. 43).

Dans la période comprise entre la fin du XVIIe et la fin du XVIIIe siècle, une valeur esthétique lui a été conférée grâce au processus culturel décrit dans les chapitres précédents. Cette valeur esthétique est encore largement présente et partagée aujourd'hui et c'est l'une des nombreuses expressions qui aident à décrire les relations entre l'homme et la haute montagne.

Majesté

Avec le début de l'ère moderne, le caractère clairement émergent du massif a impressionné l'imagination de ceux qui l'observaient de près ou de loin.

La vue du mont Blanc depuis le lac Léman a été l'un des standards de la peinture de paysage, à commencer par le tableau de Konrad Witz *La Pêche miraculeuse* de 1444, considéré par les spécialistes comme la première représentation topographiquement identifiable de la peinture post-antique7. La même perspective a en fait été choisie par d'innombrables paysagistes qui ont laissé des œuvres de grande valeur artistique (dont J.M.W. Turner et J.Ruskin), en contribuant à consolider et à transmettre une image «typique» de la majesté du soi-disant «*roi des Alpes*».

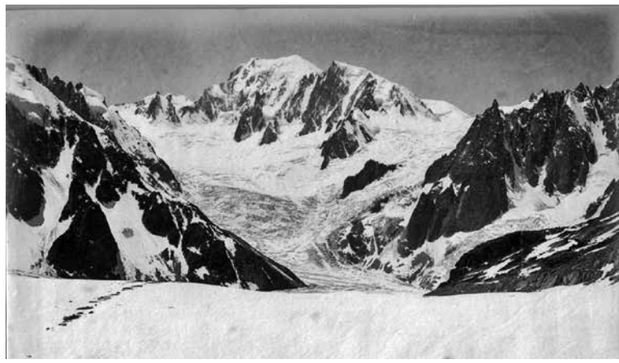

• *Le sommet du Mont Blanc, vue du Jardin. Ph. P. Tairraz*

Cette « Majesté » a également exercé un attrait irrésistible sur les scientifiques et les explorateurs du siècle des Lumières qui ont été les premiers à tenter d'atteindre le sommet. Le massif est ensuite devenu source d'inspiration pour toutes sortes de sensibilités artistiques, devenant un «monument» de la littérature, ainsi que de la peinture, de la photographie et du cinéma.

Ce caractère majestueux est renforcé par la hauteur et la densité des sommets du massif et par la présence de nombreux glaciers - dont certains descendent à basse altitude près des centres de population - qui contribuent à donner un caractère solennel au paysage habité.

Variété des formes

C'est la valeur scénique la plus intéressante d'un point de vue formel. Chaque affleurement de granit a sa propre forme caractéristique qui le rend unique et immédiatement reconnaissable.

• *Aguilles de Chamonix. Ph. P. Tairraz*

La force communicative de ces structures rocheuses se reflète dans le nom des sommets. Il est intéressant à cet égard de noter la toponymie qui représente une première classification de la diversité géomorphologique dans les typologies formelles. En fait, les noms des sommets distinguent les aiguilles, les pointes, les dents, les piliers, les tours, les dômes, les plateaux. Il existe également des sommets nommés selon leur similitude de formes (le Grand Capucin, Le Gros Rognon, les Grands Charmoz, les Petits Charmoz, le Rognon du Plan) ou identifiés selon leur «caractère» (Les Droites, l'Isolée, le Mont Maudit, Le Mont Dolent, les Grandes Jorasses).

Cette variété de formes identifie sans équivoque le massif du Mont-Blanc, et a contribué de manière fondamentale au développement de l'alpinisme, non seulement en tant que

7 M. JAKOB M., *The imaginary mountains*, lecture at the Berner Fachochschule BFH, Switzerland, 15 septembre 2014.

discipline sportive, mais aussi en tant qu'expérience esthétique.

Outre la diversité des formes, la densité des sommets et des parois verticales est importante, ce qui amplifie l'intérêt scénique. De même, la variété des formes de milieux glaciaires ainsi que des zones d'accumulation (cirques, dépôts de neige, glaciers suspendus, séracs, etc.) rendent le paysage glaciaire du massif particulièrement riche.

typologies formelles	noms des sommets
Aiguilles	Aiguille du Midi, Aiguille de Bionnassay, Aiguille de Peuterey, Aiguille de Rochefort, Aiguille du Jardin, Aiguille Verte, Aiguille des Glaciers, Aiguille de la Tré-la-Tête, Aiguille d'Argentière, Aiguille de Triolet, Aiguille du Goûter, Aiguille du Chardonnet, L'Aiguille de Leschaux, Aiguille de l'A Neuve, Aiguille de Talèfre, Aiguille du Plan, Les Aiguilles Dorées, Petit Aiguille Verte, Aiguille du Fou, Aiguille de Blatière, Aiguille du peigne, Aiguille des Pélerins, Aiguille du Roc, Aiguille du Fou, Aiguille des Deux Aigles …
Pointes	Punta Baretti, Pointe Carmen, Pointe Médiane, Pointe Chaubert, Pointe Margherita, Pointe Elena, Pointe Croz, Pointe Whymper, Pointe Walker,…
Dents	Dent du Géant, Dent du Crocodile, Dent du Requin, Dent du Caïman,…
Piliers	Grand Pilier d'Angle, Pilier des Contes,…
Tours	Tour Noir, Tour Verte, Tour Rouge,…
Dômes	Dôme du Goûter, Dôme de Rochefort, Les Dômes du Miage,…
Plateau	Grand Plateau, Petit Plateau, *Plateau* du Trient, Les Petits Montées,…

• *Vue du Jardin prise du Tacul. Ph. J.Tairraz*

Qualités spatiales

La grande variété de situations spatiales différentes, résultant de la topographie particulière - en combinaison avec la prédominance du granit, l'amplitude, la diversité et la densité des glaciers, la série complète des étages de végétation et habitat - est l'un des éléments qui a le plus intéressé les spécialistes de l'esthétique naturelle.
Le massif du Mont-Blanc semble contenir presque tous les éléments de valeur scénique correspondant aux catégories du "Sublime" traitées par **Edmund Burke** dans son célèbre *Essai sur le Sublime et la Beauté* de 1757, le traité d'esthétique qui a contribué de manière fondamentale à la définition du concept de «beauté naturelle» dans la culture occidentale[8].

Les paysages glaciaires du glacier du Géant et de la Vallée Blanche peuvent représenter les catégories de "*vastness*" et de «*privation*» du traité de Burke ; les imposantes parois verticales de la Brenva ou des Grandes Jorasses, les catégories de «*magnitudo*» et de «*difficulty*»; les longues séquences de aiguilles pointues des Aiguilles de Chamonix, les catégories de «*magnificence*» et de «*infinity*». Cette richesse de situations est la principale raison pour laquelle le massif a été choisi comme exemple de la beauté des montagnes par **J.M.Willam Turner**[9], l'un des plus grands peintres de paysages de l'histoire de l'art mondial, par **John Ruskin**[10] et **Eugène Viollet-le-Duc**[11], des intellectuels et des esthètes qui ont contribué de manière décisive, bien que différente, à la naissance du concept de patrimoine comme bien commun. L'influence de ces auteurs importants sur les artistes ultérieurs a contribué à consolider l'image du massif du Mont-Blanc en tant que point de référence de la beauté des montagnes, contribuant également à diffuser les idéaux esthétiques d'une nature sublime que nous partageons encore aujourd'hui.

Le tableau suivant présente, de manière simplifiée, les relations entre les attributs identifiés à l'état des lieux (à gauche) et les catégories esthétiques liés à la beauté de la nature (à droite)[12].
Les combinaisons permettent de comprendre les relations qui contribuent à la construction du paysage culturel associatif du massif du Mont-Blanc par le partage d'une expérience esthétique individuelle[13].

	catégories		
NATURE / ENVIRONNEMENT	majesté	variété des formes	qualités spatiales
Densité de sommets de plus de 4000 m (28 sur 400 km²), dont le plus haut d'Europe occidentale	●	●	
Massif important, qui se voit de très loin	●		●
Diversité géomorphologique		●	●
Amplitude, diversité et densité des glaciers	●	●	●
Prédominance du granite		●	●
Série complète des étages de végétation et de l'habitat			●
Variabilité bioclimatique (nord des Alpes/vallées internes) actuelle et passée			
ECONOMIE			
Refuges, cabanes et bivouacs de montagne (pavillons, refuges gardés…)			●
Professions liées à la haute montagne (guide, pilote, sauveteur, moniteur…)			

8 La référence au sublime est très importante. Le sublime est en fait une catégorie esthétique qui se réfère expressément à la nature. Burke écrit : "*The passion caused by the great and sublime in nature, when those causes operate most powerfully, is astonishmen (…) No work of art can be great and sublime as it deceives; to be otherwise is the prerogative of nature only*" (Burke E. 1757. *A Philosophical Enquiry into the Origin of Our Ideas of the Sublime and Beautiful*, J. Dodsley, London)

9 Turner a consacré une collection complète de 60 études "*St. Gothard and Mont Blanc Sketchbook*" et trois planches de son célèbre « *Liber studiorum* », l'ouvrage sur la composition du paysage sur lequel se sont formées des générations successives de paysagistes.

10 "*I have been able to examine these conditions with much care in the chain of Mont Blanc only, which I chose for the subject of investigation both as being the most interesting to the general traveller, and as being the only range of the central mountains which had been much painted by Turner.*" (Ruskin J. 1845, *Of Mountain Beauty*, p. 178.)

11 Eugène Viollet-le-Duc, figure centrale de l'architecture européenne, a pris le massif du Mont-Blanc comme point de référence pour une étude géodésique développant une représentation tridimensionnelle et géométriquement rigoureuse de la morphologie des montagnes et des transformations des glaciers au fil du temps qui met en évidence une nouvelle façon de voir la nature.

12 Ce sont quelques-uns des principes esthétiques théorisés à partir du XVIIIe siècle, qui ont ensuite fait partie de l'esthétique commune.

13 «*Paysage*» *désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*; Article 1 - Définitions, *Convention européenne du paysage* Florence, 20.X.2000

Possibilité de pratiquer toutes les disciplines de l'alpinisme (densité exceptionnelle de voies) et toutes les disciplines de la haute montagne		●	
Économie touristique estivale et hivernale importante, induite par la haute montagne (hôtels, thermes, restaurants, magasins…)	●		●
Large présence et variété de moyens d'accès à la haute montagne			●
SOCIAL			
Haute valeur symbolique du mont Blanc	●		
Connectivité des communautés grâce au tunnel du Mont-Blanc et des cols			
Massif comme référence internationale de la haute montagne			●
Langue franco-provençale commune aux trois pays			
Importante production artistique (peinture, littérature, photo…)	●	●	●
HISTOIRE ET PATRIMOINE			
Révolution de la perception de la haute montagne (milieu du XVIIIe siècle)	●	●	●
Premier 4000 m alpin et premier sommet glaciaire conquis	●		
Premier refuge reconnu dans les Alpes et premier refuge gardienné			
Premier bureau des guides et début de l'économie touristique alpine			
Contrôle des économies de montagne par les communes (Chamonix)			
Révolution de la relation sociale de l'Homme avec la haute montagne			●
Révolution de la conception esthétique et intellectuelle de l'Homme avec la haute montagne (Siècle des Lumières, période romantique, John Ruskin, Viollet-le-Duc…)	●	●	●
Haute montagne, terrain d'exploration et de recherche scientifique		●	
Patrimoine technologique			●

5.3.2.1.2. CARACTÈRES PHYSIOGRAPHIQUES

Le massif du Mont-Blanc présente des caractères physiographiques distinctifs, bien exposés et bien visibles sur le terrain.

Afin de permettre une compréhension générale des phénomènes naturels, pour chaque attribut identifié par l'état des lieux, les caractéristiques physiques et les caractéristiques perceptives associées ont été brièvement examinées.

Massif imposant qui se voit de très loin

L'un des traits les plus distinctifs du massif du Mont-Blanc est sa grandeur et sa dominance sur le territoire environnant.

Il s'agit d'un caractère physique de grande valeur scénique qui, sur les différents versants, se manifeste de manière différente mais toujours efficace : de la domination visuelle sur un territoire très vaste (versant nord), à la présence physique et massive des versants (versant sud).

• Panorama du massif du Mont-Blanc depuis le lac Léman © Francesco De Marco

Le caractère imposant du massif est le résultat d'un ensemble de facteurs dont la densité des sommets dépassant les 4 000 mètres, la superficie en altitude plus élevée que celle des autres massifs environnants (ce dernier indicateur peut varier en fonction de la superficie de la zone de référence choisie) et, surtout, la grande amplitude altitudinale qui, sur le versant nord, dépasse largement les 4 000 mètres.

On peut citer comme exemple l'amplitude altitudinal au Fayet (590 m, St-Gervais) où le dénivelé est de 4 220 m sur une distance d'environ 14,8 km, ou encore aux Houches (999 m) où il est de 3 800 m sur 7,8 km ou encore Chamonix (1 033 m) où il est de 3 775 m sur 9,6 km. Sur le versant sud, les différences absolues de hauteur sont plus faibles, mais les gradients sont beaucoup plus importants. En particulier, à Freney (1 589 m, Val Vény) où le dénivelé est de 3 220 m sur une distance de 5,8 km ou encore à Courmayeur (1 226 m) où il est de 3 585 m sur 9,6 km. Enfin, du côté est, à Martigny (466 m), le dénivelé atteint 4 345 m sur une distance d'environ 36 km, mais dans ce cas, cependant, il y a un manque de continuité visuelle par rapport au sommet.

Pour évaluer la grandeur du massif, à côté d'autres paramètres de mesure tels que la hauteur au-dessus du niveau de la mer, on peut utiliser les concepts topographiques de proéminence et d'isolation (ou de domination). Ces paramètres sont moins intuitifs que l'amplitude altitudinale, car ils mesurent les phénomènes naturels par le biais de relations topographiques et géodésiques à l'échelle mondiale.

La **proéminence** d'un relief est définie comme "*la différence entre la hauteur du sommet et la hauteur de la selle de référence. La selle de référence est le point le plus bas de la crête la plus élevée entre le sommet considéré et un sommet (ou un point dans le terrain) encore plus élevé.*" [14] Selon le concept de proéminence, chaque sommet a exactement une selle de référence, qui peut également être à une distance considérable du sommet. Par exemple, dans le cas du mont Blanc, la selle de référence est située près du lac Onega, en Russie, à une altitude de 113 m au-dessus du niveau de la mer et son sommet supérieur est l'Elbrouz (5 642 m). La proéminence, comme l'altitude, est donc une valeur spécifique à chaque montagne.

14 *"Die Prominenz (P) ergibt sich aus der Differenz zwischen der Gipfelhöhe und der Höhe des Bezugssattels. Der Bezugssattel ist der niedrigste Punkt im höchstmöglichen Geländeverlauf zwischen dem betrachteten Gipfel und einem höheren Gipfel (bzw. Geländepunkt). Dem Prominenzkonzept zufolge hat jeder Gipfel genau einen Bezugssattel"*. Jurgalski E., 2015. *Das erweiterte Prominenzkonzept* in: "Mitteilungen der Fränkischen Geographischen Gesellschaft", Band 61/62 (2015 /16): 105–110.

Le concept d'**isolation** est complémentaire au concept de proéminence. L'isolation topographique d'un sommet est la distance minimale par rapport à un point de hauteur égale (pic ou autre forme géomorphologique). Dans le cas du massif, il peut être représenté comme le rayon d'un cercle qui - centré sur le sommet du mont Blanc - s'étend jusqu'à ce qu'il rencontre une montagne au moins de même hauteur. En d'autres termes, la proéminence et l'isolement sont des mesures qui mettent en relation deux pics selon la morphologie du sol qui les sépare ; le premier en mesurant les hauteurs, le second en mesurant les distances. Pris ensemble, ils peuvent aider à classer à l'échelle mondiale l'importance d'une montagne (et sa grandeur relative).[15]

L'isolation topographique du mont Blanc, c'est-à-dire sa distance par rapport au plus haut sommet proche de lui (le dôme de Kukurtlu, Elbrouz) est de 2 812 km ; une valeur très significative à l'échelle mondiale[16]. La proéminence du mont Blanc est de 4 697 m, une valeur presque égale à l'altitude absolue, ce qui le place sur la liste des soi-disant «sommets ultra-proéminents», les montagnes du monde ayant la plus grande valeur de proéminence.

Bien que ces paramètres ne soient évidemment pas les seuls sur lesquels on puisse se baser pour évaluer l'importance d'une montagne d'un point de vue esthétique, il est néanmoins utile de disposer des paramètres de mesure conventionnels.

Densité de sommets de plus de 4 000 m

D'un point de vue perceptif, à côté de la grandeur relative au territoire environnant, la densité des sommets de hauteur considérable est un schéma de la structure du paysage (*pattern*) qui contribue de manière significative à définir l'impact scénique d'une montagne.

Le massif du Mont-Blanc contient le plus haut sommet de la chaîne alpine (mont Blanc, 4 810 m) et présente une concentration particulière de sommets de plus de 4 000 m d'altitude.

- *Les 4000 du Mont Blanc / Monte Bianco Source: Les 4000 des Alpes - Liste Officielle UIAA*

Sommets principaux (proéminence de 30 m)	**altitude**	**Sommets mineurs**	**altitude**
Mont-Blanc / Monte Bianco	4 810 m	Rochers de la Tournette	4 677 m
Monte Bianco di Courmayeur	4 765 m	La Grande Bosse	4 513 m
Picco Luigi Amedo	4 470 m	Aiguille de la Belle Etoile	4 354 m
Mont Maudit	4 468 m	Pointe Mieulet	4 287 m
Dôme du Goûter	4 306 m	Pointe Bayeux	4 258 m
Mont-Blanc du Tacul	4 248 m	Mont Blanc du Tacul, pointe E	4 247 m
Grand Pilier d'Angle	4 243 m	Aig. Blanche de Peuterey, pointe S-E	4 107 m
Punta Walker	4 206 m	Pointe de l'Androsace	4 107 m
Punta Whymper	4 180 m	Aig. Blanche de Peuterey, pointe NW	4 104 m
Aiguille Verte	4 122 m	Pilier du Diable	4 067 m
l'Isolée	4114 m	Terzo Pilastro del Col Maudit	4 064 m
Aiguille Blanche de Peutérey	4 114 m	Pointe Bravais	4 057 m
Pointe Carmen	4 109 m	Pic Eccles	4 041 m
Punta Croz	4 108 m	Gendarme del Col Maudit	4 032 m
Grande Rocheuse	4 102 m	Pointe Eveline	4 026 m
Pointe Médiane	4 097 m	Pointe Croux	4 023 m
Pointe Chaubert	4 074 m	Piton des Italiens	4 003 m
Mont-Brouillard	4 068 m		
Punta Margherita	4 065 m		
Corne du Diable	4 064 m		
Aiguille de Bionnassay	4 052 m		
Punta Elena	4 042 m		
Aiguille du Jardin	4 035 m		
Dôme de Rochefort	4 015 m		
Dente del Gigante / Dent du Géant	4 014 m		
Punta Baretti	4 006 m		
Aiguille de Rochefort	4 001 m		
Les Droites	4 000 m		

15 *"Prominence is closely allied to most yardsticks by which one might assess the worthiness of a mountain. With few exceptions it is numerically close to a mountain's local relief (and hence of is "impressiveness")."* Helman A., 2005. *The Finest Peaks. Prominence and other Mountain Measures*, Trafford Publishing, Victoria (CA)

16 En termes de proéminence le mont Blanc se situe à la 11e place mondiale et en termes d'isolation topographique à la 13e place mondiale. Ce dernier critère place le mont Blanc devant l'Elbrouz, plus élevé et juste devant dans le classement mondial selon la proéminence, mais moins isolé (outre qu'il se situe en bordure de l'Europe et non entièrement dedans comme le mont Blanc). Source : https://www.peakbagger.com/

Selon la liste officielle de l'Union internationale des associations d'alpinisme (UIAA), il y a 28 sommets principaux auxquels s'ajoutent 18 autres sommets mineurs pour un total de 42 sommets de plus de 4 000 m sur l'ensemble du massif. Les sommets de cette liste ne sont pas seulement les plus hauts, ils ont également été sélectionnés selon des critères topographiques (proéminence de 30 m), morphologiques et d'alpinisme[17].

En outre, pour décrire le caractère de haute altitude du massif, il faut tenir compte du fait qu'une grande partie de la superficie se situe à plus de 3 000 m d'altitude, avec une quarantaine de sommets entre 3 000 m et 4 000 m d'altitude, dont certains emblématiques comme l'Aiguille du Midi (3 842 m), l'Aiguille Noire de Peuterey (3 773 m), les Aiguilles du Dru (3 754 m), le Mont Dolent (3 820 m).

Prédominance du granit

Du point de vue de la caractérisation du paysage de montagne, la prédominance d'un certain type de roche - ainsi que la morphologie du sol et le type de couverture végétale - contribue à définir la typologie paysagère de la zone tant d'un point de vue physique que perceptif. Un paysage rocheux de haute altitude constitué d'affleurements de granit présente en fait des caractéristiques sensiblement différentes de celles d'un paysage caractérisé, par exemple, par des roches sédimentaires.

Selon certaines techniques de classification des paysages[18], le massif du Mont-Blanc peut être décrit comme un «*paysage granitique escarpé de haute montagne*», précisément en raison de la prédominance du granit.

D'un point de vue perceptif, la prédominance du granit a également une influence sur les aspects de couleur et a donc une valeur visuelle. En particulier, dans la partie la plus élevée du massif, le contraste de couleur des affleurements de granit foncé qui se détachent sur le blanc des glaciers met en évidence la variété des formes, en contribuant de manière significative à la valeur esthétique du milieu naturel.

17 UIAA - Bulletin Nr. 145, March 1994, "*Les 4000 des Alpes - Liste Officielle UIAA*"

18 Ici a été appliquée la classification paysagère de la méthode "*Landscape Character Assessment*" The Countryside Agency, 2002 (op.cit. p.42)

Une brève référence à la géologie de la région permet d'expliquer la prévalence de cette roche, en contribuant à améliorer la compréhension générale de la structure du paysage. Le massif du Mont-Blanc est l'un des grands noyaux centraux, alignés sur le versant externe des Alpes, constitué d'un granit porphyrique, singulièrement compact et résistant, autour duquel émergent les roches métamorphiques schisteuses. Par rapport aux reliefs environnants, le massif est constitué par la définition claire de ce noyau de granit, né d'une bulle de magma dans les profondeurs de la Terre et poussé à la surface par les formidables forces de collision entre les plaques africaine et européenne.

La ténacité caractéristique de ce lithotype, ainsi que celle des autres roches cristallines qui lui sont associées, et le soulèvement relativement récent de la chaîne, qui n'a commencé qu'au Néogène sous la pression de la tectonique de compression néoalpine, ont limité l'érosion progressive du massif, permettant une conservation relative. Bien que traversé par un réseau de fractures, le massif a en fait conservé la cohésion d'un bloc rigide.

Pour cette dureté particulière, le granit central du massif du Mont-Blanc a depuis toujours impressionné les chercheurs. En 1806, suite à la classification des minéraux du massif, le naturaliste suisse Louis Jurine l'appelle «*Protogine*»[19], pour rappeler l'idée d'un granit primitif. Ce terme a longtemps été utilisé pour définir les granits alpins qui ont subi des actions dynamométamorphiques énergiques et n'a été abandonné que récemment. Du point de vue de l'alpinisme, la compacité et l'adhérence de cette roche, alliées à la variété morphologique de ses structures d'affleurement, ont fait du massif du Mont-Blanc un lieu mythique au niveau mondial.

Diversité géomorphologique

La densité et la variété des affleurements rocheux de différentes formes - telles que les aiguilles, les pointes, les pales, les dents, les tours, les piliers, les contreforts, les cheminées et les fissures - contenues dans l'espace d'un seul massif représente un répertoire géomorphologique complet des formations granitiques. Cette richesse de conformations différentes a rendu le massif du Mont-Blanc célèbre dans le monde entier tant du point de vue esthétique que de celui de l'alpinisme. La face Nord des Grandes Jorasses, le Sperone de la Brenva ou le Petit Dru font partie des parois verticales les plus hautes du massif et parmi les plus célèbres des Alpes, voire du monde.

Dans ce cas également, une brève référence à la géologie du massif permet de mieux décrire ce groupe d'attributs, fournissant ainsi une clé supplémentaire pour comprendre le phénomène naturel.

Le contraste des morphologies entre la zone émergée du noyau central et les formations adjacentes qui le recouvrent est particulier. En fait, les parties encore protégées par la coquille de gneiss ont des formes plus arrondies et plus continues.

C'est la partie sud-ouest du massif, qui part du dôme du sommet vers l'aiguille des Glaciers et au-delà, ainsi que la base du versant savoyard et valaisan. Par contre, là où le granit émerge en surface - surtout à haute altitude - le relief est très accidenté en raison des fissures produites lors des efforts de soulèvement[20]. La disposition relative des différentes stratifications sur les deux côtés du massif a conduit les géologues à conclure que le mont Blanc est un énorme dôme de granit à structure en éventail anticlinal, dont la stratification verticale a favorisé l'indentation (aiguilles) typique des crêtes, suite à l'action des agents érosifs et de démolition[21].

Amplitude, diversité et densité des glaciers

Le massif du Mont-Blanc se distingue par la présence d'un échantillon complet et bien conservé

19 *"Protogine. Une roche primitive qui constitue à elle seule presque toute la chaîne du Mont-Blanc, et qui est composée de quartz, de feldspath et de stéatite, ou de chlorite, souvent l'une et l'autre" Lettre à m Gillet-Laumont"*, dans Annales des Mines, 19, 1806, p. 367-378.

20 http://www.autourdumontblanc.com/amb/index.cfm/geomorphologie.html

21 Enciclopedia Treccani

• *Vue du mont Maudite et du sommet du Mont Blanc*

de toutes les morphologies glaciaires et périglaciaires, ainsi que de l'accumulation liées à cet agent de modélisation. Il existe environ 90 glaciers différents - dont soixante glaciers principaux et une trentaine de glaciers secondaires - qui occupent une superficie totale d'environ 130 km² (en projection cartésienne). Le grand nombre et la variété des structures glaciaires sont dus à la structure géologique particulière du massif, aux différentes pentes et expositions et à la forte fragmentation causée par les affleurements granitiques verticaux.

On y trouve des glaciers confinés, des glaciers noirs (Miage), des glaciers suspendus (Grandes Jorasses), des glaciers rocheux, des petits glaciers, des névés, d'importants glaciers de vallée comme la Mer de Glace, le troisième plus grand des Alpes en termes d'amplitude, et le glacier des Bossons qui, avec plus de 3200 m de dénivelé, représente la plus grande chute de glace d'Europe[22].

Tous les bassins du massif sont occupés par des glaciers plus ou moins larges : des plus petits glaciers de cirque et de pente (Grapillon, Mont-Fréty, Petit-Mont-Blanc), aux plus grands, où l'on distingue déjà facilement une zone d'accumulation (bassin) et une zone d'ablation (langue ou flux terminal ; Brenva, Pré-de-Bard), jusqu'au grand glacier de type himalayen de Miage, exemple clair de debris-covered glacier, caractérisé par de nombreuses coulées qui se rejoignent toutes en une seule grande langue terminale commune[23]. Cette grande variété de morphologies donne naissance à une multitude de paysages glaciaires très différents, qui enrichissent considérablement la valeur de l'expérience esthétique du massif. Elles vont de la taille limitée des petits névés aux grandes langues glaciaires qui s'étendent du sommet à la vallée, des glaciers suspendus au large horizon des grands plateaux gelés.

Cette même variété, grâce à son accessibilité liée à sa proximité avec les zones habitées, a fait du massif du Mont-Blanc un lieu certainement significatif en termes de développement de la glaciologie et de la climatologie et une zone d'intérêt certain pour la recherche de stratégies d'adaptation au changement climatique.

22 Godon C. et alii, 2013. *The Bossons glacier protects Europe's summit from erosion* [archive], Earth and Planetary Science Letters, no 375, 2013, pages 135-147

23 AA.VV. 2006. *Cogeva-Vahsa Interreg IIIA Italia-Francia. Piano di gestione. Sintesi degli studi scientifici*, Regione Valle d'Aosta, p.24

		Point culminant (m)	Point bas (m)	Différence de hauteur (m)	Epaisseur maximale (m)	Longueur horizontale (m)	Superficie (Km²) (projection cartésienne)	Pente moyenne (%)	Nr. glaciers constitutifs
1	Glacier du Tour	3824	2400	1424	60	4.200	8,0	30	
2	Glaciers du bassin d'Argentière	4122	1700	2422	200	10.000	11,0	20	10
3	Glaciers du secteur des Grands-Montets	3450	2700	750	30	1.200	0,5	50	3
4	**Glaciers du bassin de la Mer-de-Glace**	**4248**	**1600**	**2648**	**300**	**12.500**	**29,0**	**20**	**20**
5	Glacier des Nantillons	3300	2500	800	30	1.500	0,3	50	
6	Glacier de Blaitière	2850	2450	400	30	1.000	0,4	40	
7	Glacier des Pélerins	2900	2350	550	40	1.700	0,7	35	
8	Glacier Rond	3600	2700	900	50	1.200	0,2	75	
9	**Glacier des Bossons**	**4810**	**1600**	**3210**	**100**	**7.000**	**8,5**	**50**	
10	Glacier de Taconnaz	4304	2000	2304	60	4.000	2,8	30	
11	Glacier du Bourgeat	2850	2750	100	5	100	0,0	100	
12	Glacier de la Griaz	3150	2800	350	30	630	0,2	55	
13	Glacier de Tête-Rousse	3300	3130	170	60	450	0,1	40	
14	Glacier de Bionnassay	4304	1800	2504	90	5.500	3,4	45	
15	Glacier de Tricot	3050	2960	90	5	30	0,1	80	
16	**Glacier de Miage (F)**	**3400**	**2400**	**1000**	**50**	**2.400**	**1,0**	**40**	
17	Glacier de Covagnet	3300	2600	700	30	900	0,3	80	
18	Glacier d'Armancette	3670	2700	970	20	1.700	0,0	60	
19	Glacier de Tré-la-Tête	3673	2100	1573	80	6.800	8,5	25	
20	Glacier de la Bérangère	3350	3120	230	10	600	0,1	40	
21	Glacier du Mont Tondu	3100	2800	300	20	850	0,2	40	
22	Glacier d'Enclave	2900	2800	100	10	300	0,1	30	
23	Glacier des Lanchettes	2750	2600	150	20	400	0,1	35	
24	Glacier des Glaciers	3750	2700	1050	20	1.800	1,0	45	
25	Glacier d'Estelette	3200	2550	650	30	1.400	0,3	50	
26	Glacier de la Lée-Blanche	3450	2500	950	40	2.600	2,9	40	
27	Glacier du Petit Mont-Blanc	3600	2800	800	40	1.600	0,6	45	
28	Glacier de Miage (I)	4810	1750	3060	300	8.000	10,5	16	4
29	Glacier du Brouillard	3800	2500	1300	40	2.800	1,2	50	
30	Glacier de Frêney	3700	2400	1300	40	3.000	1,1	45	
31	Glacier de la Brenva	4810	1550	3260	80	5.800	6,5	55	
32	Glacier d'Entrèves	3300	2750	550	10	1.000	0,2	55	
33	Glacier de Toule	3350	2900	450	15	1.100	0,6	35	
34	Glaciers du Mont-Fréty	2950	2720	230	10	400	0,2	60	
35	Glacier de Rochefort	3050	2650	400	20	1.000	0,6	40	
36	Glacier de Planpincieux	3500	2700	800	20	1.800	1,0	45	
37	Glacier des Grandes-Jorasses	4208	2750	1458	40	2.000	0,6	70	
38	Glacier de Pra Sec	3000	2550	450	20	1.000	0,1	45	
39	Glacier de Tronchey	3000	2550	450	20	1.000	0,1	45	
40	Glacier de Frébouze	3300	2500	800	20	1.800	2,9	45	
41	Glacier de Gruetta	3200	2700	500	10	900	0,3	45	
42	Glacier de Triolet	2900	2650	250	40	800	3,6	30	
43	Glacier de Pré-de-Bar	3600	2250	1350	40	3.600	3,0	40	
44	Glacier du Dolent	3500	2650	850	20	1.300	1,0	60	
45	Glacier de l'A-Neuve	3823	2350	1473	40	1.900	2,3	80	
46	Glacier de Treutse-Bô	3300	2750	550	20	1.000	0,3	40	
47	Glacier de La Crête-Sèche	2650	2550	100	10	130	0,0	70	
48	Glacier des Planereuses	3400	2850	550	20	1.200	0,3	40	
49	Glacier de l'Evole	2950	2800	150	15	360	0,7	40	
50	Glacier de Saleina	3900	2000	1900	80	5.500	5,0	35	
51	Glacier des Plines	3200	3100	100	5	120	0,3	80	
52	Glacier des Ravines-Rousses	3150	2950	200	20	700	0,3	30	
53	Glacier du Portalet	3344	2840	504	20	300	0,1	60	
54	Glacier d'Orny	3150	2650	500	20	2.200	1,0	25	
55	Glacier d'Arpette	3050	2500	550	5	600	0,5	90	
56	Glacier du Trient	3400	2200	1200	80	4.400	5,8	20	
57	Glacier des Grands	3300	2700	600	30	1.100	1,3	55	
58	Glacier des Berons	2950	2700	250	20	500	0,2	50	
						SURFACE TOTALE	**131,5**		**37**

• Mesures des glaciers du Mont Blanc. En rouge les exemples les plus remarquables (source: Les Cadastre des glaciers RAVDA., Swisstopo, Géoportail)

Série complète des étages de végétation et habitat

L'amplitude altitudinale du mont Blanc par rapport aux vallées qui l'entourent dépasse largement les 4000 m (600-4800), la plus importante des Alpes et en Europe. Ce dénivelé exceptionnel, combiné au caractère imposant du massif, permet de lire d'un seul coup d'œil la séquence complète des étages altitudinaux alpins, de la vallée (étage collinéen) aux plus hautes altitudes des Alpes (étage nival). La grandeur des reliefs, les vastes glaciers qui atteignent dans certains cas le fond de la vallée (glacier des Bossons, glacier de Miage) et les vastes moraines déterminent les conditions de développement d'une végétation pionnière riche en espèces et constituent en même temps des éléments de grande valeur visuelle. La notable variabilité bioclimatique, liée à l'amplitude altitudinale et à l'exposition variée des versants des vallées à l'intérieur du massif, renforce la diversité de la végétation et des espèces et contribue de manière significative à la diversité des milieux et des habitats. Du fond de la vallée vers les sommets, on y trouve la séquence typique des massifs alpins cristallins. On peut apprécier la présence de zones humides du fond de la vallée, où l'on trouve souvent des habitats rares de formations alpines pionnières, de broussailles subarctiques et de tourbières (Val Ferret) ; des habitats forestiers tels que des forêts d'épicéas et de mélèzes ; des landes subalpines ; des milieux rocheux liés aux substrats rocheux avec une végétation pionnière; des milieux alpins et nivaux. Le haut Val Vény est particulièrement intéressant d'un point de vue écologique en raison de la présence de substrats lithologiques différenciés et de la variété des morphologies glaciaires, comme la plaine lacustre de Combal, une des zones marécageuses les plus étendues de la Vallée d'Aoste, témoignage d'un lac de barrage glaciaire[24].

CONCLUSION

Le massif du Mont-Blanc présente des attributs naturels qui sont intéressants en tant que phénomènes naturels, mais aussi peuvent contribuer à l'expérience esthétique du milieu naturel, qui est un des aspects centraux de la relation entre l'homme et la haute montagne.
En fait, le massif du Mont-Blanc peut être considéré comme un paysage élaboré et compris par l'homme dans ses valeurs matérielles et immatérielles par le moyen de la beauté naturelle.
On peut en effet dire que dans les cas du massif du Mont-Blanc, les attributs naturels, considérés dans leur ensemble comme porteurs de valeurs esthétiques représentatives, ont contribué à l'exploitation et l'exploration culturelle de la haute montagne en divers modes : comme source d'inspiration artistique, comme lieu intéressant pour la pratique de l'alpinisme tant pour la difficulté technique que pour la beauté du paysage, comme un paysage majestueux propice au développement d'un tourisme basé sur les loisirs en plein air.
À partir de la fin du XVIIIe siècle, l'expérience esthétique du massif du Mont-Blanc s'est progressivement élevée des plus basses altitudes jusqu'au sommet. Grâce aux remontées mécaniques, qui ont rendu accessible au grand public la haute montagne, le massif du Mont-Blanc est devenu une expérience esthétique socialement partagée.

24 Regione VdA, 2019. Ambiente naturale e biodiversità in "Mont-Blanc Patrimoine UNESCO".

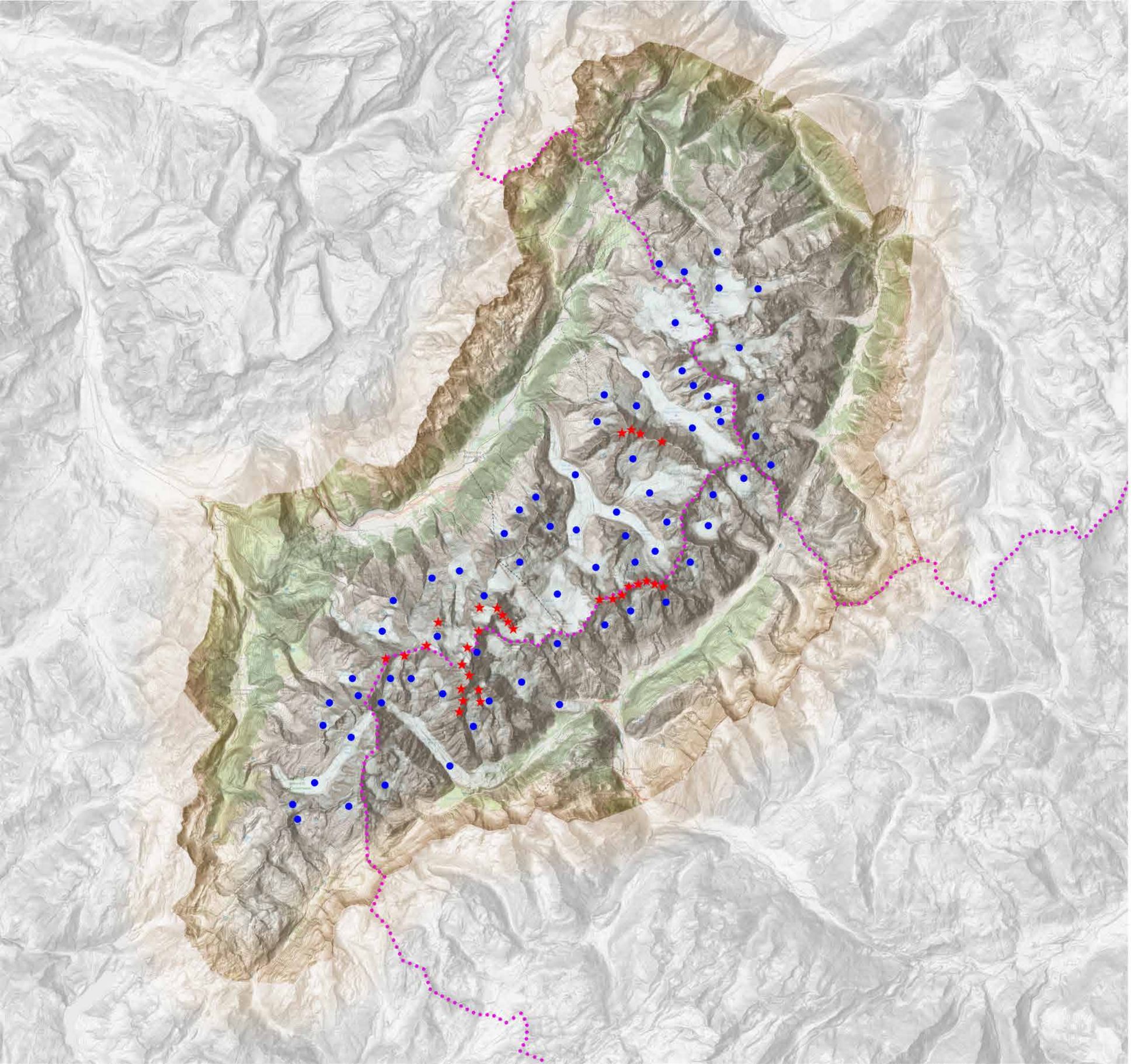

CARTE DES ATTRIBUTS POTENTIELS
ATTRIBUTS NATURELS

LÉGENDE

[1] Caractères physiographiques

- ★ sommets de plus de 4 000 m
- ● morphologies glaciaires et périglaciaires

ÉCHELLE 1:250.000

0 2 4 6 8 10 km

Ellipsoïde: WGS 84 / Pseudo-Mercator

Souces de données:
Landeskarte 1:100`000 | LK100 (SWISSTOPO geoservices), World Hillshade (Esri, USGS, NGA, NASA), OpenStreetmap, EU-DEM v.1.1 (Copernicus Land - Digital Elevation Model)

5. 3. 3. Attributs immatériels

Les grands groupes d'attributs définis pour le massif du Mont-Blanc (voir *5.2. Eléments de valeur*) réunissent des attributs matériels et immatériels. Ces attributs immatériels peuvent être considérés comme des indicateurs intangibles de la valeur patrimoniale d'un site et sont associés aux attributs matériels, qu'ils soient culturels ou naturels. Ils se rapprochent des éléments du patrimoine immatériel définis dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel qui s'intéresse notamment aux « *traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel* ». Mais, dans le cadre de la Convention de 1972, les valeurs immatérielles sont associées à des attributs matériels, tangibles. Celles-ci sont évaluées dans le cadre du critère (vi) : « *être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle* ».

Pour le paysage culturel du massif du Mont-Blanc, les attributs immatériels peuvent être organisés de la manière suivante :

1. **Les découvertes et les changements de représentations** : On y retrouve les attributs immatériels liés aux « découvertes » géographiques puis scientifiques et aux changements de représentations liés à l'esthétique dans la relation qu'entretient l'homme avec la haute montagne depuis le XVIIIe siècle.
2. **La pratique** : On y retrouve les attributs immatériels liés à la pratique de la haute montagne et en particulier de l'alpinisme, à partir de la première ascension du mont Blanc, en 1786 ; dans cette catégorie se trouvent les grandes voies d'escalade et d'alpinisme, ainsi que les éléments immatériels divers associés à la pratique de la haute montagne et de l'alpinisme.

5.3.3.1. Les découvertes et les changements de représentations

5.3.3.1.1. *La « découverte » géographique : de la* Montagne Maudite *au* Mont Blanc

• *Carte du Royaume du Piémont (*Carta Generale de Stati di Sva Altezza Reale*), G.B. Borgonio, 1680*

Les Alpes doivent leur nom aux Romains, qui avaient déjà subdivisé la chaîne en sections orographiques. Cependant, la présence physique de cet énorme «objet» a été réduite sur les anciennes cartes géographiques à une représentation schématique approximative en «dents de scie». Même au Moyen Âge, la chaîne alpine ne suscitait pas plus d'intérêt, restant une *terre du milieu*, une zone montagneuse indistincte et sans dénominations spécifiques.

Le massif du Mont-Blanc lui-même a longtemps été ignoré par la cartographie. Au XVe siècle, il n'était qu'une chaîne de montagnes anonyme et il était encore représenté, au milieu du XVIe siècle, comme un «espace vide» au sud du lac Léman. Seuls les cols du Grand et du Petit Saint-Bernard, qui étaient beaucoup plus importants en tant que voies de communication, étaient alors mentionnés. La montagne, sans intérêt et inaccessible, n'était que la frontière administrative entre le Faucigny et le duché d'Aoste, au sein du duché de Savoie.

Du point de vue toponymique, pour de longues périodes, le massif n'a pas été identifié sur les cartes pendant bien longtemps, bien qu'il fût connu par la population locale sous le nom de *Les Glacières* ou du *Mont(agne) Maudite*, car il faisait écho à la présence d'esprits, d'âmes de morts et de dragons de glace[1].

Ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle que le problème de la localisation topographique du Mont-Blanc et de sa toponymie (avec *Cormayeu* et *Chamony*)[2] a finalement été résolu avec l'utilisation des toponymes *Les Glacières* et *Mont Malay,* qui, pendant plus d'un siècle, ont été utilisés, dans des sens divers, pour désigner le massif.

L'intérêt géographique et l'attention topographique pour cet «objet imposant» n'ont cependant cessé de croître, à tel point qu'en 1685 les frères de Duillier[3] reprennent avec des méthodes trigonométriques l'altitude du massif, encore appelé *Montagne Maudite*, ou *Les Glacières*.

Le nom de **mont Blanc** lui a été donné en 1742 par Pierre Martel[4], impressionné par l'imposante calotte glaciaire, lorsqu'il s'était rendu à la Mer de Glace pour en mesurer le sommet par des méthodes topographiques. Le nouveau toponyme est signalé dans une première carte de 1744, mais il n'est définitivement adopté par la cartographie qu'à la fin du XVIIIe siècle. En effet, en 1786, Horace-Bénédicte de Saussure publie la *Carte de la partie des Alpes qui avoisine le Mont-Blanc*[5], qui illustre la totalité du complexe montagneux et décrit en détail les toponymes et les caractéristiques morphologiques du massif et des glaciers. Les anciens noms (*mont Mallet, mont Maudit et col Major*) ont disparu pour laisser place définitivement au *mont Blanc, mont Rouge, Mont Peteret, le Géant, les Grandes Jorasses*, etc. Avec la publication des *Voyages dans les Alpes* de Saussure, qui a lancé la recherche scientifique *in situ*, et la diffusion de la mode du *Grand Tour*, qui amène Anglais, Allemands, Scandinaves ou Russes en ce lieu, est née la nécessité d'avoir des descriptions cartographiques - scientifiques et de randonnée - de plus en plus approfondies du massif, qui perd définitivement le nom de Montagne Maudite et prend pour toujours le nom de Mont-Blanc.

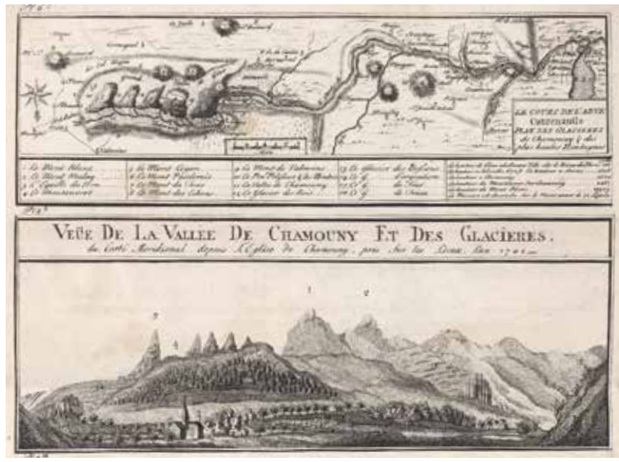

• *Veüe de la Vallée de Chamouny et des Glacieres, P. Martel, 1744.*

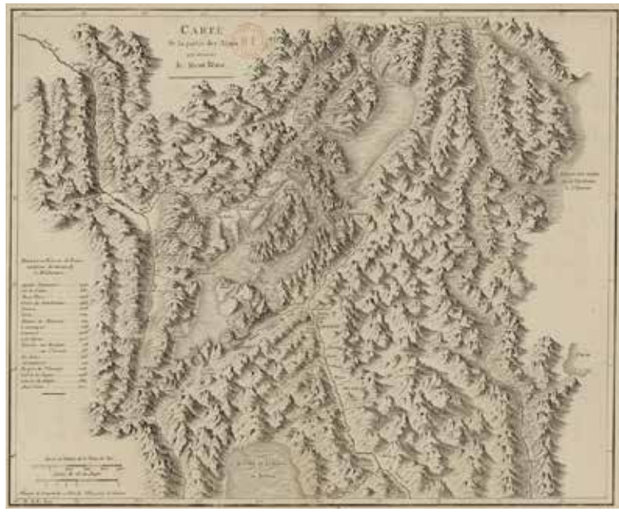

• *Carte de la partie des Alpes qui avoisine le Mont Blanc, H-B . de Saussure], 1786.*

1 Carte de 1606 par Jacopo Goulartius, puis reprise en 1607 par la carte d'Ortelio, Pedemontium Theatrum.

2 Grâce aux œuvres du cartographe Nicolas Sanson (1600-1667), Partie septentrionale des Etats de Savoye ou sont les Duchés de Genevois, Estats du Duc de Savoie au-delà des Alpes (Paris, 1665), et Les Montagnes des Alpes (Amsterdam, 1696).

3 Jean-Christophe Fatio de Duillier (1656-1720), ingénieur et cartographe, et son frère, Nicolas Fatio de Duillier (1664-1753), mathématicien et astronome genevois, ont fait leurs observations lors des triangulations effectuées en 1685-1686 pour établir une carte générale du lac Léman. Ils se sont positionnés près de Mauchamp, sur les hauteurs nord du lac, et en prenant comme référence la hauteur de celui-ci, ils ont mesuré le sommet du massif et les flèches voisines, prenant la hauteur de 4 728 m.

4 Pierre Martel (1702-1761), opticien et mathématicien genevois. En 1742, il mesure l'altitude du Mont Blanc à 4 505 mètres. En 1744 il publie conjointement avec William Windham Relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix (1741-1742).

5 *Carte de la partie des Alpes qui avoisine le Mont Blanc* / [par Horace-Bénédict de Saussure] ; M.A.P. [Pictet] fecit, In Voyages dans les Alpes, vol. II, Genève, 1786.

- *Carta Generale de Stati di Sva Altezza Reale*, de G.T. Borgonio, 1680 (première carte présentant le toponyme *Les Glacières* avec une représentation réaliste du massif et des montagnes) ;
- *Carte du Mont Blanc* de P. Martel, 1744 (première carte où le *Mont Blanc* apparaît avec ce nom) ;
- *Carte de la partie des Alpes qui avoisine le Mont Blanc*, de M.-A. Pictet 1786 (première cartographie entièrement consacrée au massif du Mont-Blanc avec toponymie très détaillée).

5.3.3.1.2. LES DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES

Avec la deuxième ascension du sommet du mont Blanc, **Horace-Bénédict de Saussure** va apporter une avancée à la science et donner naissance à l'exploration scientifique liée à la haute altitude. Lors de son ascension du 3 août 1787, il commencera par calculer l'altitude du sommet. Il trouvera une altitude de 2 450 toises, soit 4 775 mètres soit une différence par rapport aux mesures récentes d'environ 34 mètres, ce qui est remarquable pour l'époque. Il va procéder aussi à la mesure du point d'ébullition de l'eau, de la pression atmosphérique, de la température, de l'humidité, de l'électricité dans l'atmosphère, ou encore de son pouls. L'exploit va avoir un retentissement dans toute l'Europe, notamment dans la communauté scientifique.

Afin de poursuivre ses recherches en haute altitude, Saussure part un an plus tard avec son fils Nicolas-Théodore au col du Géant où il séjourne pendant 17 jours, à une altitude de 3 350 m. Le programme de mesures qu'ils y effectuent permet de poser les bases de la météorologie alpine grâce à ses précieuses études sur les propriétés de l'atmosphère.

La conquête du mont Blanc et les premières expériences de Saussure ne sont que l'aboutissement d'un long processus de découvertes entamées à la Renaissance dans des massifs alpins moins élevés. De même, elles font suite, en les complétant, aux travaux de mesures barométriques et de température initiés par le genevois **Pierre Martel** à Chamonix en 1742. De 1760 à 1800, Chamonix devient une sorte de capitale de l'étude scientifique des Alpes et de la haute montagne[6]. Ce sont cependant les expériences de Saussure au sommet du mont Blanc qui connaitront la diffusion médiatique la plus importante.

En glaciologie, rappelons tout de même les travaux de **James David Forbes** et ses découvertes relatives à l'écoulement des glaciers sur le site de la Mer de Glace.

Joseph Vallot est l'autre figure scientifique de référence pour le massif du Mont-Blanc. A la suite des travaux de Saussure, beaucoup de choses restent encore à découvrir. Joseph Vallot s'y attèle et fait construire en 1890, avec l'accord de la municipalité de Chamonix, un observatoire-laboratoire à 4 362 mètres d'altitude. Celui-ci est le premier laboratoire construit en haute altitude. Joseph Vallot y mènera des études en glaciologie, météorologie et de cartographie.

Un an plus tard, Jules Janssen fait construire un observatoire astronomique au sommet du mont Blanc. Celui-ci, construit directement sur la glace, utilisé quelques années est toutefois rapidement détruit par les éléments naturels.

Aujourd'hui, diverses organisations scientifiques travaillent dans le massif, sur des sujets variés, notamment liés aux particularités du massif ainsi qu'au réchauffement climatique.

De manière générale, on peut constater que, si la motivation scientifique était la raison officielle de la première ascension du mont Blanc, les résultats des recherches effectuées par Saussure n'ont pas forcément bouleversé la science. C'est davantage l'initiative de ce mouvement scientifique vers les plus hauts sommets qui revêt une grande valeur. **Jules Janssen** est quant à lui une figure majeure de l'astronomie française et plus largement des techniques et des sciences, notamment la chronophotographie. Son observatoire au sommet du mont Blanc reste une première scientifique

6 René SIGRIST et Dominique VINCK, *Le rôle des « objets intermédiaires » dans l'étude naturaliste du Mont-Blanc, 1740-1825, 2017.*

	Savants importants (A)	Autres savants (B)	Amateurs (C)
Savoie 0 / 0 / 14 = 14			*Albanis Beaumont; Despine; Exchaquet; Gontard; Mellarède; Mouxy de Loches; Paccard, J.; Paccard, M.F.; Paccard, M.G.; Raymond, G.M.; Raymond, J.B.; Salteur-Balland.*
Genève 4 / 9 / 7 = 20	**Deluc, J.A.; Necker, L.A.; Pictet, M.A.; Saussure, H.B.**	Berger; Bourrit; Deluc, G.A.; Dentand; Fatio; Gosse; Jurine; Soret; Tingry.	*Abauzit; Bordier; Hennin; Martel; Matthey; Rilliet; Sellingue.*
Piémont (*)Lombardie 5 / 6 / 5 = 16	**Allioni; Bonvicino; Donati; Morozzo; Spallanzani(*).**	Bellardi; Borson; Giobert; Napione; Nicolis di Robilant; Pini(*)	*d'Avise; Dana; Graffion; Mollo; Vichard de Saint-Réal.*
Suisse (Vaud, Valais, Berne) 3 / 8 / 19 = 30	**Charpentier; Haller; Venetz.**	Gruner; Lardy; Razumovski; Struve; Thomas, A.; Thomas, E.; Thomas, P.; Wyttenbach.	*Ballet; Berth. v. B.; Bridel; Clément; Darbellay; De Coppet; Desloges; Ebel;, d'Erlach; Gruner; Jaïn; Lainé; Levade; Murith; Ricou; Schleicher; Sinner; Wild; Zurlauben.*
France 4 / 4 / 4 = 12	**Brochant de V.; Brongniart, Alex.; Desmarest; Dolomieu.**	Brard; Gillet de Laumont; La Rochefoucauld; Schreiber.	*Besson; Bourdet; Laborde; Leschevin.*
Etats allemands 4 / 2 / 3 = 8	**Goethe; Humboldt; Schmidel; von Buch**	Andreae; Gersdorf.	*Ploucquet; Reichard.*
Grande-Bretagne 2 / 2 / 4 = 8	**Bakewell; Smith, J.E.**	Martyn; Stanhope.	*Blaikie; Coxe; Watt, G.; Windham.*
Autres 2 / 1 / 2 / = 5	**Maclure (USA); Van Marum (NL).**	Gimbernat (ESP)	*Björnstahl (S) Bruun-Neergaard (DK)*
Total : 113	**24**	32	57

- *Recensement par pays des naturalistes actifs dans le massif du Mont-Blanc entre 1740 et 1825 (de* René SIGRIST et Dominique VINCK, op. Cit.*).*

de haute valeur, même s'il a malheureusement moins servi que prévu. Aujourd'hui, si le massif fait toujours l'objet d'études régulières et permanentes, elles se font dans un cadre global et ne se distinguent pas du reste des études qui sont faites ailleurs dans les Alpes, même s'il convient de noter l'importance des recherches en glaciologie par exemple.

5.3.3.1.3. UNE « RÉVOLUTION ESTHÉTIQUE »

Le mont Blanc a joué un rôle fondamental dans le processus de changement de représentations moderne de la haute montagne que nous partageons aujourd'hui. La naissance du tourisme de montagne, à travers la visite des glaciers au XVIIIe siècle, participe pleinement à ce mouvement qui s'exprime notamment à travers les différentes expressions artistiques.

La littérature

Avec *Die Alpen*, une œuvre de jeunesse écrite en 1729, le poète et savant bernois **Albrecht Von Haller** (1708-1777) lance véritablement la « mode alpestre », qui va se développer au cours du XVIIIe siècle. Ecrit à la suite d'un « Grand Tour » des Alpes effectué l'année précédente, c'est le premier recueil de poésies entièrement consacré à la chaîne alpine et il constitue incontestablement une œuvre fondatrice.

Le mont Blanc, ou plutôt le mont Maudit (Martel ne lui ayant alors pas encore donné le nom que nous lui connaissons aujourd'hui), est évoqué en ces termes : « *Nous vîmes là depuis une terrasse un des plus beaux coups d'œil du monde, le plus grand et le plus agréable bassin de l'Europe, bordé d'un côté d'un vignoble de plusieurs journées de longueur et de l'autre des montagnes pelées de Savoie, par-dessus de lesquelles se lèvent d'autres plus escarpées encore et surtout le mont Maudit (…) Ce mélange d'affreux et d'agréable a un charme qu'ignorent ceux qui sont indifférents pour la nature.*»

Critique littéraire, poète, mais aussi et surtout botaniste et médecin (ses travaux en anatomie et en physiologie ayant longtemps fait référence), Albrecht Von Haller incarne peut-être mieux que quiconque cette découverte de l'univers de la haute montagne à l'époque des Lumières, à la fois objet de recherche scientifique et de contemplation esthétique.

Le tableau ci-dessous récapitule la plupart des œuvres littéraires, au sens large, dans lequel le massif du Mont-Blanc apparaît, parfois comme sujet principal, parfois comme décor de roman voire comme objet d'étude philosophique, depuis la fin du XVIIIe siècle avec les ascensions de 1786 et 1787[7] et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

NOM DE L'AUTEUR	NATIONALITÉ	TITRE DE L'ŒUVRE	DATE DE L'ŒUVRE	TYPE D'ŒUVRE
Horace-Bénédict de SAUSSURE (1740-1799)	Genevoise	*Voyage dans les Alpes*	1779-1796	Essai et document
André CHENIER (1762-1794)	Française	*« Vallée de Chamonix » ou Humides Elysées, extrait de Elégie VII, nouvelles souffrances.*	1784 (1819, post.)	Poésie
Jean-Pierre Claris de FLORIAN (1755-1794)	Française	*Claudine, nouvelle savoyarde*	1788	Nouvelle
Louis de FONTANES (1757-1821)	Française	*« Fragment d'un poème sur les montagnes », Almanach des Muses ; « La Savoie », Le Verger.*	1788, 1791	Poésie
Ann RADCLIFFE (1764-1823)	Britannique	*The Romance of the forest*	1791	Roman
Johann Wolfgang GOETHE (1749-1832),	Allemande	*Voyage en Suisse*	1796	Récit de voyage
Jacques DELILLE (1738-1813)	Française	*« Le Montenvers », extrait de l'Homme des champs*	1800	Poésie
Arthur SCHOPENHAUER (1788-1860)	Allemande	*Journal de voyage*	1803-1804	Récit de voyage
		Le Monde comme volonté et comme représentation	1819	Essai philo-sophique
Étienne Pivert de SENANCOUR	Française	*Oberman*	1804	Roman
William WORDSWORTH (1770-1850)	Britannique	*Le Prélude*	1805	Poésie
François-René de CHATEAUBRIAND (1768-1848)	Française	*Voyage au mont Blanc*	1806	Récit de voyage
Samuel Taylor COLERIDGE (1772-1834)	Britannique	*Feuilles sibyllines (Sybilline leaves)*	1817	Poésie
STENDHAL (1783-1842)-	Française	*Lettres écrites de Vienne en Autriche, sur le célèbre compositeur Haydn*	1814	Essai, récit de voyage
LORD BYRON (1788-1824)	Britannique	*Manfred*	1817	Drame poétique
Percy Bysshe SHELLEY (1792-1822)	Britannique	*Mont Blanc*	1817	Poésie
Mary SHELLEY (1797-1851)	Britannique	*Frankenstein ou le Prométhée moderne*	1818	Roman
		Le dernier homme	1826	Roman
Victor HUGO (1802-1885)	Française	*Fragment d'un voyage aux Alpes*	1825	Récit de voyage
		« Désintéressement », La légende des siècles	1855-1876	Poésie
		« Balma », Toute la Lyre	1888-1893 (post.)	Poésie
Alexandre DUMAS (1802-1870)	Française	*Impressions de voyage : En Suisse*	1833-1834	Récit de voyage

7 Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) n'éprouve quant à lui que peu d'intérêt pour la haute montagne. « *En 1733, il avait passé un mois à Cluses, tout près de Sallanches, d'où la chaîne du Mont Blanc apparaît comme une vision d'une beauté féérique. Ce spectacle ne lui, suggère, semble-t-il, qu'une note de trois lignes dans la Nouvelle Héloïse : « Ces montagnes sont si hautes qu'une demi-heure après le soleil couché, leurs sommets sont encore éclairés de ses rayons, dont le rouge forme sur ces cimes blanches une belle couleur de rose qu'on aperçoit de fort loin. » Le Mont Cenis et les Alpes Bernoises ne lui ont pas inspiré une ligne.* » in Claire-Éliane ENGEL et Charles VALLOT, "*Ces monts affreux*"... 1650-1810, Paris, Delagrave, 1934, p. 33.

NOM DE L'AUTEUR	NATIONALITÉ	TITRE DE L'ŒUVRE	DATE DE L'ŒUVRE	TYPE D'ŒUVRE
Charles NODIER (1780-1844)	Française	*Voyage à la Tête noire*	1825	Récit de voyage
		Les aveugles de Chamouny	1830	Conte
George SAND (1804-1876)	Française	*Lettres d'un voyageur*	1837	Récit de voyage
Adolphe PICTET (1799-1875)	Suisse	*Une course à Chamounix*	1838	Roman
Rodolphe TOPFFER (1799-1846)	Suisse	*Voyage autour du mont Blanc*	1842	Récit de voyage
Charles DICKENS (1812-1870)	Britannique	*Lettres à John Forster*	1846	Corres-pondance, récit de voyage
Harriet BEECHER STOWE (1811-1896)	Américaine	*Souvenirs heureux, voyage en Angleterre, en France et en Suisse*	1857	Récit de voyage
Eugène LABICHE (1815-1888) et Edouard MARTIN (1825-1866)	Française	*Le Voyage de monsieur Perrichon*	1860	Théâtre
John RUSKIN (1819-1900)	Britannique	*Modern Painters, t.IV*	1860	Essai et document
		Sésame et les Lys (Sesame and Lillies)	1865	Essai et document
Jules MICHELET (1798-1874)	Française	*La Montagne*	1868	Essai et document
Eugène VIOLLET-LE-DUC (1814-1879)	Française	*Le Massif du Mont Blanc*	1876	Essai et document
Mark TWAIN (1835-1910)	Américaine	*A Tramp abroad (Un vagabond à l'étran-ger)*	1880	Récit de voyage
Théophile GAUTIER (1811-1872)	Française	*Les Vacances du lundi*	1884 (post.)	Recueil d'articles
Blaise CENDRARS (1887-1961)	Franco-Suisse	*Les confessions de Dan Yack*	1929	Roman
Roger FRISON-ROCHE (1906-1999)	Française	*Premier de cordée*	1941	Roman

Le *Voyage dans les Alpes* de Saussure, dans lequel le savant genevois relate longuement son expérience chamoniarde et les tentatives pour atteindre le sommet du mont Blanc, a profondément marqué ses contemporains, même si l'ouvrage est un peu tombé dans l'oubli aujourd'hui. Dès 1790, dans un ouvrage considéré comme une œuvre fondamentale de l'esthétique moderne, *Critique de la faculté de juger*, le philosophe allemand **Emmanuel Kant** fait notamment référence, pour définir la notion même du sublime, à l'ouvrage de Saussure. Toujours en philosophie, le jeune **Arthur Schopenhauer** (1788-1860), relate, dans son *Journal de voyage* (1803-1804), sa première émotion esthétique à travers la contemplation des sommets du massif et puise au mont Blanc les premiers modèles empiriques de sa métaphysique de l'altitude. Dans son ouvrage principal, *Le monde comme volonté et comme représentation*, par ailleurs œuvre majeure de l'histoire de la philosophie occidentale, Schopenhauer compare notamment l'humeur sombre du génie à la cime de mont Blanc.

L'événement constitué par cette ascension constitue en quelque sorte une des plus grandes victoires du siècle des Lumières puis a fait du massif du Mont-Blanc un sujet incontournable de la littérature romantique. En effet, entre 1786 et 1850, les exemples sont particulièrement nombreux et couvrent l'ensemble de la littérature européenne. En poésie, par exemple, il convient de citer, en langue anglaise, les pages consacrées au massif par **William Wordsworth** et **Samuel Coleridge**, ce dernier ayant pris une part active à la rénovation de la poésie lyrique au cours de la première période romantique. La littérature romanesque anglo-saxonne est notamment représentée par A**nn Radcliffe** (1764-1823), dont l'œuvre *La forêt (The Romance of the forest)* est considérée comme un jalon important du roman gothique, et par *Frankenstein ou le Prométhée moderne*, de **Mary Shelley** (1818). Si le roman français a été moins influencé par les cimes du massif, la poésie romantique en

a fait un lieu emblématique, rappelé, par exemple, dans le poème « Désintéressement » de **Victor Hugo** dans la Légende des siècles.

Par ailleurs, au cours de la première moitié du XIXe siècle, nombre d'écrivains célèbres, de toutes nationalités, se rendent dans le massif du Mont-Blanc et y rédigent des textes s'insérant dans des récits de voyages, qui peuvent d'ailleurs couvrir un spectre géographique beaucoup plus large. La liste, particulièrement éloquente, ne doit pas toutefois masquer le fait que tous ces textes n'ont pas forcément marqué l'histoire de la littérature. C'est en tant que témoignage d'ensemble que la valeur de ces récits de voyage apparaît comme tout à fait remarquable. D'ailleurs, si le mont Blanc ne laisse jamais indifférent ceux qui le découvrent (**Stendhal** loue par exemple ce « *colosse de l'ancien monde* »), certains sont loin de le célébrer, comme **François-René de Châteaubriand** dans son *Voyage au mont Blanc*, en 1806.

La peinture.

Dans les arts figuratifs également, le mont Blanc a joué un rôle central dans la formation de notre conception esthétique de la montagne. Le mont Blanc est représenté pour la première fois dans le tableau *La Pêche miraculeuse* de **Konrad Witz** (1444) considéré par de nombreux spécialistes comme le premier portrait topographiquement identifiable dans la peinture «moderne» (post-antique)[8]. Le point de vue de ce tableau (peint depuis le bord du lac Léman) a défini l'image iconique du mont Blanc, une des perspectives «obligatoires» utilisées par tous les artistes suivants.

- *La pêche miraculeuse, Konrad Witz, 1444. Détail avec le massif du Mont Blanc en arrière-plan*
- *The Source of Arveron in the Valley àf Chamouni, J.M.William Turner, 1802*

Mais c'est surtout au cours de la période romantique que les sommets du massif du Mont-Blanc ont été représentés par les principaux représentants de la peinture de paysage. Les premières gravures imprimées de **William Windham** en 1742 attirèrent au mont Blanc des artistes considérés comme faisant partie des fondateurs de la peinture de paysage comme **William Pars** (1770) et **John Robert Cozens** (1776) dès la fin du XVIIIe siècle. Certains grands artistes ont gravi les sommets du massif du Mont-Blanc pour représenter les exploits des alpinistes, mais beaucoup d'autres les ont simplement représentés pour leur sublime beauté.

Sur l'ensemble de l'histoire de la peinture, parmi ceux-ci se distinguent pour l'approfondissement de leurs études : **Caspar Wolf, J.M. William Turner, Gustave Doré, Edward Theodore Compton, Marc-Théodore Bourrit, Jean-Baptiste Camille Corot, Eugène Viollet-Le-Duc, Oskar Kokoschka, Johann Ludwig Aberli, Gabriel Loppé, François Diday, Alexandre Calame, Samuel Birmann, Albert H. Gos, Élisabeth-Louise Vigée Le Brun, Louis Valtat, Paul Signac, Ferdinand Hodler, Théodore Rousseau** , ecc.
Outre les artistes, il convient de rappeler celui qui a contribué de manière décisive à la formation du concept de paysage en tant que patrimoine, et a pris le Mont-Blanc comme référence dans son célèbre traité « *Of Mountain Beauty* » : **John Ruskin**.

Parmi les œuvres ayant eu pour sujet le massif du Mont-Blanc et qui ont eu la plus grande influence sur la peinture de paysage, on retiendra :

8 Michael JAKOB, Op. Cit.

- *La Pêche miraculeuse* de Konrad Witz, 1444.
- *St. Gothard and Mont Blanc Sketchbook,* 1802, et le *Liber Studiorum*, 1807-1819, de J.M.William Turner, (50. Mer de Glace – Valley of Chamouni – Savoy; 60. The Source of the Arveron in the Valley of Chamouni Savoy, 64. Bonneville, Savoy).
- *Modern Painters*, Part IV "*Of Mountain Beauty*" [9], de John Ruskin, 1856.

La photographie

Le mont Blanc a été l'un des premiers sujets des pionniers de la photographie de montagne. En 1854, afin d'avoir du matériel d'étude pour «*Of Mountain Beauty*», J. Ruskin a demandé à **Frederick Crawley** de réaliser des daguerréotypes des Aiguilles de Chamonix. Ce sont les premiers clichés photographiques du mont Blanc et ils figurent parmi les premiers clichés de l'histoire consacrés à la haute montagne (Ruskin a également fait réaliser le daguerréotype du Cervin en 1849).

Entre 1859 et 1862, les frères **Louis Auguste et Auguste Rosalie Bisson** ont documenté l'ascension du mont Blanc par la route des Grands Mulets avec des images qui ont fait l'histoire de la photographie. Après eux, tout voyage dans l'histoire de la photographie de montagne commence par l'inévitable ascension du mont Blanc. Les passages des séracs sur les escaliers en bois sont des images mythiques, et les photos souvenirs ne manquent jamais devant la cabane des Grands Mulets.

Le mont Blanc a été le sujet des plus grands photographes de haute montagne : **Vittorio Sella** (qui a effectué la première traversée hivernale du mont Blanc), **Joseph Tairraz** (1827-1902), **Werner Bischof, Robert Capa, George Rodger, Bernhard Johannes, Jules Beck, Ansel Adams...**

- *Aiguille d'Argentières,* Bisson frères, 1860 © *BnF-Département Estampes et Photographie*

Le cinéma

Dès l'invention du cinéma, les **Frères Lumière** dépêchent des opérateurs aux quatre coins du monde pour y tourner les premiers films. Le catalogue Lumière, fonds unique pour l'histoire du cinéma mondial, réunit 1423 films (1895-1905) réalisés entre 1895 et 1905. Six d'entre eux concernent Chamonix et le massif du Mont-Blanc et ont été tournés entre mai 1899 et avril 1900. Longs de quelques dizaines de secondes (le format standard à l'époque), deux d'entre eux présentent une scène à Chamonix, deux la Mer de Glace (la montée et la descente), un autre une « montée à travers les glaciers » tandis que le dernier, intitulé *Le mauvais pas*, s'attarde sur une randonnée de touristes.

Par ailleurs, parmi les premiers films de haute montagne qui ont été consacrés au massif du Mont-Blanc, on peut citer le film de l'alpiniste américain **Frank Ormiston-Smith** au mont Blanc en 1903, *Ascension à la dent du Géant*, en 1911, le film *La Roue* en 1923 d'Abel Gance[10] et le célèbre long métrage *Tempête sur le mont Blanc* en 1930 d'Arnold Frank (1889-1974), réalisateur allemand considéré par beaucoup comme une des figures majeures du cinéma de montagne.

9 Les caractéristiques de la haute montagne pour lesquelles le mont Blanc est prise comme référence par Ruskin, correspondent presque exactement aux catégories du Sublime décrites par Edmund Burke (1729-1797) dans son célèbre essai *A Philosophical Enquiry into the Origin of Our Ideas of the Sublime and Beautiful* de 1757. Les catégories de Burke concernant l' « immensité », la « privation », la « grandeur », la « couleur », dans Ruskin se retrouvent dans les descriptions des formes sculpturales de la haute montagne. La référence au sublime est très importante : le sublime est en fait une catégorie esthétique faisant expressément référence à la nature.

10 Tourné notamment au-dessus de Saint-Gervais et évoqué dans le roman *Dan Yack* de Blaise Cendrars.

5.3.3.2. LA PRATIQUE DE LA MONTAGNE

5.3.3.2.1. L'ALPINISME

L'alpinisme a été inscrit sur la liste du Patrimoine culturel immatériel (PCI) en 2019 et prouve ainsi la valeur culturelle très importante que revêt cette activité. Le dossier d'inscription de l'alpinisme décrit dans le détail toutes les subtilités de ce patrimoine immatériel en précisant : *« …qu'il ne s'agit pas d'un sport mais bien d'une culture du corps et du rapport à la haute montagne ; (…) il s'apparente ainsi plutôt à une éthique, à un style de vie et à une pratique sociale à fort caractère identitaire, voire à un « art de l'espace ».*

Dans ce même dossier, il est bien expliqué que cette pratique ne peut se dissocier de l'environnement dans lequel il évolue et que la relation au contexte matériel (la roche, la glace, etc…) est au moins aussi importante que le caractère esthétique du lieu dans lequel il évolue : «*… l'alpinisme se caractérise surtout par les dimensions esthétiques et éthiques qui lui sont attachées. Il valorise la beauté des itinéraires et l'élégance des pratiques corporelles.* » L'alpinisme n'est pas une simple pratique de plein air comme les autres. Il est l'illustration d'une recherche de symbiose entre la pratique d'une activité avec un environnement naturel. Dans ce contexte, la relation de l'Homme à la haute montagne devient évidente et est illustrée dans la plus pure de sa définition : celle d'une relation entière et gratuite, vouée au seul objectif de la qualité d'une relation Homme / Nature partagée. Le dossier d'inscription au PCI en parle en ces termes : « l*'alpinisme consiste avant tout de vivre un acte de communion partagée avec le milieu. Cette attitude contribue à cultiver le souci de maintenir les sites de pratiques dans un état de naturalité, et de limiter de ce fait les impacts paysagers et environnementaux dans les sites de pratique de l'alpinisme. Par exemple, les techniques d'assurance adoptées par les puristes privilégient les coinceurs aux spits et aux pitons que les pratiquants considèrent comme agressifs pour le milieu et irrespectueux de leur éthique environnementale.* »

Si cette relation Homme / Nature est parfaitement démontrée par l'inscription de l'alpinisme sur la liste du patrimoine culturel immatériel, le présent dossier apporte un élément important qui lie cette pratique au massif du Mont-Blanc. En effet, celui-ci est cité nommément et de manière spécifique dans ce dossier d'inscription au PCI dans deux cas particuliers. Le premier traite de l'origine de la pratique : « *L'alpinisme est né en 1760 dans le massif du Mont-Blanc, alors territoire du royaume de Sardaigne et, depuis 1860, massif frontalier entre les trois pays candidats.* ». Le deuxième traite du caractère mythique du massif pour la communauté des alpinistes : « *Le massif du Mont-Blanc qui s'étend sur 600 km2, et dans lequel sont concentrés 101 glaciers, 150 sommets, 4000 itinéraires rocheux et glaciaires, devient dès lors le lieu emblématique de l'alpinisme dans toutes ses formes de pratique et de techniques.* ». On peut donc affirmer que le massif du Mont-Blanc est le massif qui a vu naître l'alpinisme et qu'il est devenu un des massifs les plus emblématiques pour la communauté des pratiquants.

5.3.3.2.2. LES VOIES D'ESCALADE

Les pratiques en haute montagne sont caractérisées par des voies répertoriées, suivies par les grimpeurs. Celles-ci représentent le cheminement emprunté par l'alpiniste pour atteindre le sommet d'une montagne ou d'une paroi. Ces voies sont décrites grâce à un vocabulaire codé très précis, reconnu par toute la communauté internationale. Ce vocabulaire permet de préciser le degré de difficulté de la voie qui se réfère aux exigences athlétiques qu'elle requiert pour surmonter certains passages et au niveau d'engagement lié aux éléments environnementaux. Toutes ces voies sont minutieusement répertoriées afin de garder une mémoire de : la première ascension (ouverture), des noms de ceux qui ont réalisé cette ouverture, de l'année de réalisation, du degré de difficulté et des éventuelles diverses possibilités de la pratiquer (en libre / en artificielle / en hivernal / etc.). Ces répertoires sont appelés des « *topos* » et ont une valeur de référence fondamentale pour la communauté. Pour l'Italie, la France et la Suisse, les clubs alpins nationaux sont en général les garants de la mise à jour de l'ensemble des topos concernant leur territoire. Si on ne retrouve pas sur place de marque ou d'éléments tangibles de l'existence d'une voie, c'est le topo qui va lui donner sa dimension matérielle et ainsi sa dimension existentielle. Comme indiqué plus haut, l'éthique de la pratique de l'alpinisme impose de ne pas laisser de matériel ou de trace sur la montagne afin de conserver son caractère naturel et intact.

Les voies représentent aussi un élément fondamental de la relation entre l'Homme et la montagne. Si, au début, la pratique de l'alpinisme se limitait à « vaincre » un sommet, assez rapidement le simple fait de « grimper » a suffi à satisfaire le plaisir des montagnards. Ainsi, la voie est devenue plus importante que le sommet et les critères techniques et esthétiques sont devenus importants dans le choix de nouvelles réalisations. Il est intéressant de noter que la première conquête du mont Blanc va déclencher dans toutes les Alpes une course aux sommets qui va durer environ 70 ans et culminer avec « l'Age d'or de l'alpinisme », entre 1854 et 1865. Paradoxalement, cette course à la conquête va assez peu concerner le massif du Mont-Blanc et, hormis les 4'000 m, peu de nouveaux sommets seront vaincus pendant cette période. A partir de 1910, du côté de Courmayeur, une nouvelle approche de l'alpinisme va naître avec des réalisations plus audacieuses et difficiles qui ne seront effectuées que pour leur beauté et le plaisir de la difficulté. Cette nouvelle tendance, née au cœur du massif, va se diffuser pour ouvrir une nouvelle ère, toujours en cours aujourd'hui, de l'alpinisme.

La difficulté de ces voies va induire une notion très particulière : celle de la « création ». L'ascension devient une œuvre qu'il faut réaliser comme ouvreur (être le premier à la faire) si on désire qu'elle nous appartienne. Cette ouverture donne le privilège de pouvoir donner son nom à celle-ci (par exemple la voie Bonatti au Grand Capucin) ou alors de lui donner le nom qu'on choisit. Cette « œuvre » est jugée par ses pairs selon des notions très particulières : recherche de la difficulté, engagement, beauté de la ligne, audace, etc. Ces ouvertures toujours plus nombreuses sont suivies de manière très attentive et certaines de celles-ci deviennent « mythiques » et marquent de manière très significative l'histoire de l'alpinisme.

• *Traversée de la Mer de Glace et Aguilles du Grépon, seconde moitié du XIXe siècle*

Dans cette catégorie, on peut citer la première ascension de l'éperon de la Pointe Walker aux Grandes-Jorasses, gravi en 1938 par les Italiens Cassin, Esposito et Tizzoni, qui est l'une des voies les plus célèbres et les plus réputées des Alpes. La notion même de voie mythique est une notion qui devrait être construite et débattue avec les professionnels de la montagne si un dossier devait être réalisé mais, comme indiqué dans le chapitre *5.3.1 Attributs culturels matériels*, le livre « *les 100 plus belles courses du massif du Mont-Blanc* » de **Gaston Rebuffat**, constitue une référence et présente un grand nombre des voies mythiques de l'histoire de l'alpinisme qui ont marqué de manière significative l'évolution des pratiques et qui font du massif du Mont-Blanc un lieu de mémoire et de référence pour l'ensemble de la communauté des alpinistes internationaux.

5.3.3.2.3. DIVERSITÉ DES PRATIQUES DE L'ALPINISME

L'alpinisme regroupe un ensemble d'activités très diverses qui évoluent constamment. Si, au départ, les ascensions se réalisaient essentiellement en été, la pratique s'étend désormais aussi à l'hiver, les « demi-saisons » étant caractérisées par des conditions dites « hivernales » ou « estivales ». Les ascensions hivernales sont une pratique à part entière qui nécessite un niveau de connaissance et d'engagement qui n'est pas le même que pour une pratique estivale.

Les engagements et la considération des difficultés ont elles aussi évolué. La répétition d'une voie n'est pas la même si elle est faite en « artificiel », en « libre », en « solo » ou en « hivernale ». Des nuances sont également apportées si l'ascension est réalisée « en tête » ou « à vue ».

De même, l'alpinisme s'est diversifié dans sa pratique. On peut faire de l'escalade, de la cascade de glace, des courses de glace, du ski-alpinisme, soit autant de spécialisations de pratiques qui vont exiger un apprentissage particulier, avec des codes spécifiques, et se déroulant dans un environnement qui lui est propre.

5.3.3.2.4. LES MÉTIERS DE LA MONTAGNE

- *Mme Bayeux et ses guides, aout 1903. Ascension au Mont Blanc sur le Grand Plateau. PH. Jean Binot (1867-1909) © Musée du quai Branly-J. Chirac, RMN-Grand Palais*

Les métiers de la montagne sont multiples et se retrouvent partout dans le monde. Parmi ceux-ci, le métier de « **guide de montagne** » est certainement le plus emblématique. Le guide représente celui qui connait et qui permet l'accès dans la cathédrale de neige, de roc et de glace. C'est un métier reconnu et admiré, notamment par le grand public. Ce métier est régi par des codes très précis qui fixent les modalités liées à la sécurité de la course, la connaissance du milieu et la relation avec le client. Ces principes sont les mêmes pour tous, que l'on pratique son métier dans l'Himalaya, les Andes, au Kilimandjaro ou dans les différents massifs alpins. Or, ces principes fondamentaux ont pris naissance dans le massif du Mont-Blanc, et ceci bien avant que l'alpinisme ne soit reconnu comme discipline.

Dès 1790, chaque année, on y vit des caravanes se former pour accompagner des « touristes » sur le sommet du mont Blanc. Si, au début, ce sont des paysans de la vallée qui sont recrutés selon les opportunités et la robustesse qui les caractérisent, très vite il a fallu mettre en place des règles de « bienséance » envers le client afin de garantir une qualité de la course. En 1821, un accident provoquant la mort de trois guides de Chamonix va précipiter la création de la première compagnie des guides au monde. Celle-ci instaure « une caisse de secours » pour soutenir les familles des guides qui perdraient la vie en montagne, et met en place pour la première fois le principe du « tour de rôle », afin d'assurer une répartition équitable du travail entre les différents guides. Cette première compagnie comptait 34 membres, dont le célèbre Jacques Balmat. C'est sur la base de cette première organisation que vont être créées les compagnies de guides qui vont voir le jour ailleurs dans les Alpes et dans d'autres régions lointaines. Les fondements initiaux, nés dans le Massif du Mont-Blanc, sont d'ailleurs toujours appliqués de nos jours par toutes les organisations de guides à travers le monde.

Cette naissance du métier des guides met en lumière la reconnaissance de la compétence et le caractère indispensable d'une population locale au départ considérée comme subalterne. On peut comparer le regard porté par les Anglais explorateurs de glaciers au XVIIIe siècle ou de sommets au siècle suivant sur les paysans savoisiens au regard porté par les Anglais au XXe siècle sur les Sherpas, qui sont considérés comme de simples porteurs au service d'un héros occidental, seul titulaire de l'exploit. Bien qu'on finisse par associer le nom de Tensing Norgay à celui de Sir Edmund Hillary, il est intéressant de constater que la première statue souvenir de la première ascension du mont Blanc l'est en l'honneur d'Horace-Bénédict de Saussure, qui n'a pas réalisé la première ascension.
Jacques Balmat représenté à ses côtés ne l'est que comme celui qui l'a accompagné dans l'expédition de la seconde ascension et son nom ne figure pas dans l'inscription en bas de la statue. Il faudra attendre le bicentenaire de la première ascension pour que Michel Gabriel Paccard soit honoré d'une statue mais celui-ci est représenté sans…Jacques Balmat ! Mais avec le temps, les guides prennent peu à peu le premier rôle et ce sont souvent ces enfants du pays qui deviennent par la suite des alpinistes célèbres.

Support indispensable à la pratique de la haute montagne, la tradition des refuges (nommés cabanes en Suisse) va naître lui aussi dans le massif et avec elle une nouvelle activité qui va devenir un métier : le gardiennage de refuge. Ce métier, fondamental pour la bonne organisation et la réussite des courses, s'est inventé au refuge des Grands Mulets. Celui-ci fut construit dans un premier temps sans dispositif d'accueil et de gardiennage, mais il a rapidement été habité et géré par une gardienne permanente pendant la saison des ascensions. Cette évolution décisive vers le professionnalisme va poser, là aussi, les bases du principe de gestion de tous les refuges qui vont voir le jour, d'abord dans le massif et ensuite dans le reste des Alpes. Les codes de gestion mis en place pendant cette période sont toujours d'actualité.

Dans le cadre de la professionnalisation des métiers de la montagne, le massif va jouer également un rôle majeur dans le développement du secours en montagne. Dans les années 1960, les guides valdotains adaptent leurs techniques de secours afin d'optimiser l'aide portée aux alpinistes en détresse. Suite à cette évolution, ils vont rapidement devenir des protagonistes du Secours Alpin International. Ils vont étudier, expérimenter et inventer des techniques de secours réalisé avec du matériel spécifique et adapté aux différents types d'intervention. Ces évolutions seront décisives dans l'évolution du secours en montagne, qui voit son activité augmenter avec une fréquentation toujours plus importante d'alpinistes et de touristes en haute montagne.

CONCLUSION

La caractérisation de la relation de l'Homme à la haute montagne repose sur une grand part d'immatérialité, c'est à dire d'éléments historiques, de chroniques, de représentations esthétiques, littéraires et morales, de pratiques de loisir et de dépassement de soi, d'organisation sociale en relation à la haute montagne, de développement d'idées scientifiques également. Cette part très importante dans le massif du Mont-Blanc est celle qui a dicté et dicte encore le développement culturel, économique et social du massif.

L'origine du rapport moderne de l'Homme à la haute montagne est très fortement liée à l'histoire du massif du Mont-Blanc. Cette histoire a façonné de manière significative un nombre important d'évolutions liées aux pratiques et aux équipements dans le massif mais aussi ailleurs dans les Alpes et dans les autres massifs du monde. De même, le massif reste un territoire de référence pour l'évolution des pratiques qui sont liées à la haute montagne, témoignant ainsi de son caractère évolutif depuis plus de 200 ans. Le massif du Mont-Blanc présente sur le plan immatériel des arguments très intéressants qu'il s'agira de confronter aux critères et aux directives du patrimoine mondial, de comparer aux autres massifs d'importance géomorphologique similaire, afin de déterminer le rôle qu'ils pourraient tenir dans le cadre d'une candidature comme paysage culturel en vue d'une possible inscription au Patrimoine mondial (convention de 1972).

5.4. INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Selon les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* :

> *87. Tous les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doivent répondre aux conditions d'intégrité.*
> *79. Les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi) doivent satisfaire aux conditions d'authenticité.*

5.4.1 INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ DES DIFFÉRENTES FAMILLES D'ATTRIBUTS CULTURELS

En introduction de cette section, nous examinons les grands groupes d'attributs culturels présentés dans le § 5.3.1., en suivant la même logique thématique et chronologique. Nous les commentons essentiellement du point de vue de leur intégrité de composition (complétude et importance comparée) et de leur authenticité (origine et éventuelles modifications), sans pour autant entrer dans une revue individuelle de l'état de conservation, un travail considérable à développer en tant que projet d'inventaire par une éventuelle candidature.
Ce travail d'inventaire serait alors rendu indispensable pour au moins trois raisons :

1. très peu d'attributs culturels bâtis sont aujourd'hui protégés ou même simplement enregistrés en tant qu'objet de patrimoine par une quelconque reconnaissance individuelle ou collective ;
2. une grande diversité thématique des attributs qui va bien au-delà des classiques compilations architecturales et urbaines, avec en particulier un important ensemble à caractère technologique ;
3. la nécessaire harmonisation des pratiques d'inventaire et de description entre les trois Etats parties. En outre, d'importants attributs immatériels complètent dans plusieurs cas ces groupes thématiques.

Par ailleurs, si la notion d'intégrité culturelle repose sur une première appréciation des groupes d'attributs constituant le bien, son analyse va bien au-delà, pour considérer :

1. la composition de l'ensemble au regard de la valeur universelle proposée ;
2. les relations structurelles entre ces attributs, en particulier les relations visuelles dans le cadre d'un paysage culturel, ici en lien avec les imposants éléments naturels constitutifs du bien ;
3. l'aspect dynamique et fonctionnel de ces éléments et en tant que système socioculturel, ici spécifiquement en relation avec la notion de paysage évolutif vivant.

L'appréciation de l'authenticité doit pour sa part dépasser les classiques références d'ordre architectural (authenticité de forme et de conception, des matériaux, de surfaces, etc.), pour s'appuyer sur les éléments immatériels, historiques, documentaires et intellectuels associés aux attributs matériels. L'authenticité de perception et la continuité d'usage ont ici un sens spécifique, à nouveau en étroite relation avec la permanence des éléments naturels.

5.4.1.1 LA DÉCOUVERTE TOURISTIQUE, SCIENTIFIQUE ET ESTHÉTIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE AUX XVIIIE ET XIXE SIÈCLES

Les témoignages du XVIIIe siècle

C'est au milieu du XVIIIe siècle qu'apparaissent deux phénomènes essentiels dans l'histoire du massif du Mont-Blanc et de la vallée de Chamonix, à l'origine de ce que l'on pourrait appeler la révolution de la perception de la haute montagne. Le premier est la naissance d'un tourisme des glaciers, lancé par les amateurs anglais qui ont intégré cette curiosité de la nature dans leur Grand Tour. La région est pionnière en ce domaine (même si elle n'est pas la seule) et nous avons mentionné différentes publications et gravures qui en témoignent. Des attributs matériels en attestent également sur place, au Montenvers sur le site de ce qui allait être bientôt appelé la « Mer de Glace » : la *Pierre aux Anglais* et le *Temple de la Nature* qui fut un lieu pionnier dans l'accueil des visiteurs en haute montagne. Plus largement, le site du Montenvers apparait comme un site pionnier témoignant d'un nouveau rapport à la haute montagne et à ses paysages.

La Mer de Glace au Montenverts (detail), 1780. Jean-Daniel Hubert (1754-1845).

De tels témoignages matériels sont certes assez ténus. L'inscription de la *Pierre aux Anglais*, et la pierre elle-même, ne sont probablement pas d'origine, mais une restitution commémorative du XIXe siècle ; le *Temple de la Nature* a été restauré et transformé en une sorte de monument alpin au début du XXe siècle. Ils nous semblent cependant des témoignages assez exceptionnels par leur signification, voire uniques pour la période évoquée.

Le second fait du milieu du XVIIIe siècle est la nouvelle dénomination rationnelle de la montagne qui, de « montagne Maudite » telle qu'elle était nommée alors, devient tout simplement le mont Blanc. Le fait, lié aux milieux scientifiques genevois, culmine dans le récit des premières ascensions.

Les premières ascensions de 1786 et 1787

Les deux premières ascensions du mont Blanc sont devenues des événements fondateurs de la relation moderne de l'Homme à la Haute Montagne. Les témoignages en sont aujourd'hui essentiellement documentaires et historiques. Toutefois, l'itinéraire est connu, correspondant à une voie d'accès alpine, la première d'entre toutes, avec notamment une plaque qui indique la grotte du premier bivouac en haute altitude, et un fragment de roche gravé aux initiales de Jacques Balmat avec l'année 1786. Découvert à la fin du XIXe siècle au site des Grands Mulets, celui-ci est aujourd'hui exposé au musée alpin de Chamonix, comme de nombreux autres témoignages matériels de l'histoire du massif.

Retour de SAUSSURE à Chamonix, 1790. X.Muller XVIIIe s.

Les éléments commémoratifs de l'ascension du mont Blanc sont essentiellement représentés par la statue en hommage à H.-B. de Saussure, le promoteur de cette exploration. Érigée à Chamonix pour le centenaire de l'ascension du scientifique en 1887 (et non pour celui de la première ascension), il convient de noter trois éléments qui en renforcent la valeur et la portée. Le premier est qu'un monument au savant genevois avait été envisagé dès les années 1830, et qu'une succession de projets émaille l'histoire de la ville au cours du XIXe siècle. Le second est une contribution de l'Académie des sciences à sa construction, ce qui souligne l'importance scientifique accordée à cette exploration, un siècle après. Le troisième est une large association des clubs alpins européens et nord-américains de l'époque à la commémoration, à l'exclusion de l'Allemagne, ce que l'on peut comprendre suite à la guerre de 1870.

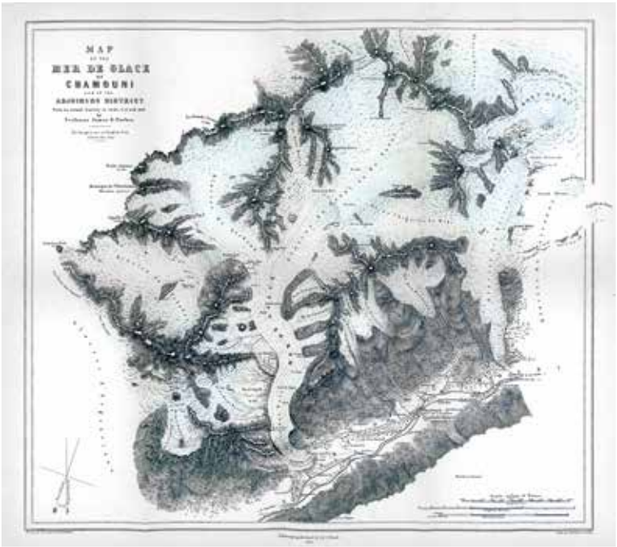

• *Carte glaciologique de la Mer de Glace, par J.Forbes (levée en 1842 et 1850), 1855, Edinbourgh*

La dimension scientifique du massif du Mont-Blanc aux XVIIIe et XIXe s.

Les motivations scientifiques initiales liées à la découverte de la haute montagne via son exploration donnent lieu essentiellement à des travaux écrits de minéralogie, de géologie, de description des glaciers, de météorologie, etc., dont l'inventaire sans doute assez considérable est à faire à partir des nombreux fonds scientifiques régionaux à caractère historique (Genève, Lausanne, Turin, Grenoble, etc.) et nationaux.

Les traces matérielles de ces activités, sur le terrain, sont limitées voire inexistantes. Elles concernent essentiellement des initiatives scientifiques à la toute fin du XIXe siècle, notamment par l'astronome Jules Janssen. Tout d'abord, une partie du refuge Vallot fut dédiée à des observations astronomiques. Le refuge a gardé de cette période une fonction scientifique permanente. Peu après, Janssen conçut un observatoire scientifique en bois qu'il réussit à faire édifier au sommet même du mont Blanc. Il fonctionna jusqu'aux premières années du XXe siècle, puis fut détruit par la neige et la glace. Il s'agit d'une expérience scientifique majeure, pionnière dans le domaine de l'usage scientifique de la haute montagne[1], et elle constitua jusqu'à récemment un record absolu d'observation en altitude. Il existe une documentation photographique et une maquette de l'observatoire Janssen.

Le Signal Forbes, est un belvédère d'observation qui commémore les travaux du physicien et glaciologue J. D. Forbes, mais ce site est dépourvu de plaque ou de monument commémoratif.

Le patrimoine touristique bâti d'altitude du XIXe siècle

Le développement du tourisme est marqué par la construction de deux hôtels d'altitude sur le site du Montenvers, le premier dès 1840, le second en 1880, c'est-à-dire plusieurs décennies avant que le chemin de fer ne parvienne à ce belvédère dominant la mer de Glace. Seul le Grand hôtel du Montenvers, le plus récent des deux, conserve encore aujourd'hui la même fonction et un certain nombre d'éléments décoratifs, ainsi que sa sobre façade de granit.
Plus largement, un ensemble assez important de bâtiments dédiés au tourisme est érigé dans la montagne, à compter des années 1860-1870. Ce sont des pavillons ou chalets jouant le rôle de buvette et d'accueil des touristes le long des chemins d'accès à différents glaciers du massif ou offrant des panoramas d'altitude sur le massif. Il en reste un certain nombre aujourd'hui mais ils ont été en général réaménagés voire reconstruits pour s'adapter au tourisme d'aujourd'hui.

Ce patrimoine montagnard est bien entendu en lien d'un côté avec le patrimoine bâti des vallées, mais il obéit à des contraintes de conception, d'entretien et de gestion spécifiques dues à la situation géographique et au climat ; de l'autre, avec celui des refuges dont il se distingue par des altitudes moindres et des conditions d'accès plus faciles, la présence de chemins muletiers notamment. On peut envisager le patrimoine bâti comme un thème qui regrouperait ces trois types d'établissements, offrant par là une complétude et une densité qui n'est certes pas unique au massif, mais formant un ensemble d'une diversité typologique étendue et d'une profondeur historique certaine.

1 Elle est contemporaine de celle du Pic du Midi dans les Pyrénées françaises, avec un hivernage mais à une altitude bien moindre et des observatoires de moyenne montagne de l'Ouest américain (Lick et Mount Wilson en particulier).

Le patrimoine lié à l'histoire de l'esthétique

Le rôle de la haute montagne dans l'histoire de l'esthétique a conduit à des œuvres littéraires et artistiques importantes. Le seul témoignage tangible sur place est la Pierre à Ruskin (1925), qui évoque la mémoire de l'artiste, intellectuel et théoricien britannique du patrimoine, John Ruskin.

5.4.1.2. L'EXPLORATION ET LA PRATIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE

Les refuges de Haute montagne

Le réseau des refuges permanents et des bivouacs est à la fois l'un des plus anciens et des plus complets qui existe dans les Alpes et dans les autres massifs aménagés pour l'alpinisme. Tous les types de constructions ou presque sont représentés, certains avec des dimensions imposantes, compte tenu des contraintes des sites et des conditions de construction et d'entretien. L'ensemble témoigne des évolutions successives dans l'usage des matériaux, comme des formes et de la conception des constructions destinées à la haute montagne. Par ailleurs, cet ensemble illustre les tendances constructives développées dans les trois pays, suivant des habitudes et des nécessités propres. L'intégrité de composition de cet ensemble, ou complétude, est donc de haut niveau, illustrant une densité de présence et une variété des types constructifs rare et sans doute exceptionnelle. Son authenticité est à situer dans le cadre d'un paysage évolutif vivant, en lien direct avec l'augmentation des fréquentations, le renouvellement des matériaux et des conceptions constructives, les impératifs d'entretien et de sécurité en haute montagne, et de leur intégration visuelle dans les paysages de haute montagne.

Les bâtiments des compagnies des guides, les témoignages urbains de l'alpinisme

Compte tenu de l'ancienneté exceptionnelle de ces organismes de professionnels de la haute montagne dans le massif du Mont-Blanc (Chamonix : 1821, Courmayeur : 1850, Saint-Gervais : 1864), les bâtiments historiques ont été conservés à Chamonix (protégé au titre des Monuments historiques) et à Courmayeur (bâtiment classé de valeur historique, culturelle protégé par le plan d'urbanisme). Il s'agit à Chamonix de la réutilisation du presbytère, un bâtiment du XVIIIe siècle, mais il convient de préciser que la compagnie n'a pas occupé cet édifice sans discontinuer depuis deux siècles. Ces deux bâtiments peuvent toutefois être considérés comme authentiques par leur ancienneté et par la continuité des usages dont ils témoignent sur une longue période.

Les bâtiments des compagnies de guides forment un ensemble auquel peuvent être associées les structures spécifiques du secours en montagne, pour lesquels le massif fut novateur, et les écoles spécialisées dans la formation à la montagne.
Outre la statue en hommage à Saussure, en relation avec les origines de la découverte du massif, divers éléments bâtis, aménagés ou commémoratifs témoignent d'une relation particulière de la région à la haute montagne (église Saint-Michel, chapelle anglicane, cimetière de Chamonix, statues évoquant des alpinistes célèbres à Chamonix et Courmayeur).

Les voies d'alpinisme et d'escalade

L'ouverture de voies d'accès nouvelles aux sommets, d'escalade et de parcours de glaciers constituent l'essence même de l'alpinisme. Rien n'est plus technique et physique dans la relation de l'homme à la montagne, rien n'est plus précis et subtile en termes de succession de prises, de passages aux difficultés dûment répertoriées, de gestes et de postures techniques, dans une relation étroite et directe de l'homme aux éléments naturels. Mais les traces matérielles d'une telle activité, les témoignages au sens du patrimoine tangible, sont infimes ou même n'existent pas. L'idéal même de l'alpinisme s'exprime ainsi : « *La pratique (de l'alpinisme) mobilise des principes éthiques reposant sur les engagements de chacun, notamment à ne laisser aucune trace de son passage…* »[2].

2 Déclaration de valeur du dossier de candidature de l'alpinisme sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel, 2019, https://ich.unesco.org/fr/RL/l-alpinisme-01471

Toutefois, ces voies existent bel et bien, ouvertes par des « premières » souvent mémorables ; elles sont enregistrées par les instances de l'alpinisme et des sports de haute montagne ; elles sont décrites et évaluées dans des ouvrages spécialisés, et elles reposent sur des caractéristiques matérielles naturelles précises d'itinéraire, de nature du matériau rencontré, roche ou glace, d'inclinaison, de qualité mécanique, etc. L'authenticité de ces voies ne peut être mise en doute et l'historique de leur établissement constitue la trame même de la relation de l'Homme à la Haute Montagne établie par l'alpinisme. Cela se traduit par une connaissance précise et objective des voies et de leur environnement naturel, par l'introduction d'une histoire, enfin par la motivation individuelle au dépassement de soi et à l'esthétique.

Dans le cas du massif du Mont-Blanc, l'intégrité d'ensemble du patrimoine des voies est l'une des plus remarquables qui soit par sa très grande diversité des formes, des supports rocheux et des conditions glacières ; par son histoire et par la force d'ensemble de son témoignage. La grande majorité des types d'alpinisme sont possibles dans l'espace de ce massif.

5.4.2.3. LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ESTIVAL PUIS HIVERNAL

Le patrimoine hôtelier et de villégiature

Le patrimoine hôtelier du massif du Mont-Blanc a été conservé de manière inégale. Son histoire n'est pas non plus la même suivant les vallées. À Chamonix, jusque-là village reculé de fond de vallée, le développement de la ville se fait grâce au tourisme et à son service, à compter du début du XIXe siècle. C'est toutefois le développement ferroviaire, au tournant du XXe siècle, qui impulse une dynamique nouvelle et qui conduit à la trame urbaine actuelle autour d'une avenue nouvelle conduisant à la gare. Une série de grands hôtels se développe dans la période qui précède la Première Guerre mondiale.

Un ensemble significatif demeure aujourd'hui au sein des vallées du massif d'une grosse trentaine d'hôtels grands ou moyens, datant du XIXe siècle ou du début du suivant. Beaucoup d'entre eux ont changé de fonction, au profit d'appartements ou de lieux collectifs (ex : musée Alpin de Chamonix), mais ils présentent généralement une bonne authenticité de leurs volumes extérieurs et des façades. À un noyau d'une vingtaine d'établissements de ce type à Chamonix, il faut ajouter des établissements hôteliers similaires à Saint-Gervais, dont le prestigieux grand hôtel du Mont-Joly, l'un des rares à être protégé, côté français, au titre des Monuments historiques ; citons également les anciens hôtels du côté suisse, notamment à Finhaut, le long de la ligne ferroviaire partant de Martigny vers la frontière. Les témoignages du même type à Courmayeur ont été plus fortement modifiés.

Cet ensemble est complété par un développement de villas de séjour privées, à partir du début du XXe siècle, constituant un complément architectural aux hôtels. Les meilleurs témoignages présents sont situés dans les vallées de Chamonix et de Courmayeur. Comme dans d'autres sites de villégiature en Europe, on y trouve un mélange de styles propres à l'époque de construction et aux goûts des propriétaires.

L'ensemble est à la fois significatif et assez riche, mais il est moyennement bien conservé à l'échelle de la totalité des vallées du massif, et peu ou pas protégé. Comme souvent dans les stations de villégiature, il exprime une variété de styles reflétant les classes dominantes, adeptes du tourisme de montagne puis des sports d'hiver, entre les années 1850 et la Seconde Guerre mondiale.

Les accès ferroviaires aux sites touristiques

Les accès ferroviaires aux sites touristiques constituent du côté français et suisse un ensemble intéressant et original de chemins de fer de montagne, par la présence de différentes solutions technologiques et des mises en œuvre précoces de systèmes à traction électrique, toutes avant 1910. Ils témoignent parfois d'innovations technologiques importantes (traction électrique continue par troisième rail latéral au Mont-Blanc Express, fortes pentes gravies par adhésion) ; certaines viennent de Suisse (système à crémaillère). Les trois chemins de fer (Mont-Blanc Express, Montenvers et Tramway du Mont-Blanc) forment donc un bel exemple d'ensemble ferroviaire diversifié propre au massif. Il est globalement bien conservé dans ses infrastructures comme dans ses solutions technologiques, même si des modernisations ont eu lieu ou sont en cours, notamment dans le matériel roulant et la sécurité.

Les sports d'hiver et les accès à la Haute montagne au XXe siècle

Chamonix est l'une des stations pionnières du développement des sports d'hiver, accueillant notamment les premiers jeux olympiques d'hiver (1924). À cette occasion, le premier grand téléphérique de France est inauguré (Téléphérique des Glaciers). Très utilisé par la suite, il forma un équipement de référence, notamment en France, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale ; il est aujourd'hui désaffecté et il n'en reste malheureusement que quelques rares vestiges. De son côté, le téléphérique du Brévent, également édifié dans l'Entre-deux-Guerres, a été entièrement remplacé par une structure plus récente.

Comme déjà indiqué (voir *5.3.1. Attributs culturels matériels*), le patrimoine actuel de l'équipement de transports par câble, en direction des sommets, est un apport de la seconde moitié du XXe siècle, en lien avec le développement des sports d'hiver et d'un tourisme estival populaire. Ces systèmes datent souvent des années 1950, période intense d'équipement du massif, tant du côté français qu'italien ; ils ont été modernisés et renforcés par la suite, tout en conservant l'infrastructure initiale. Certains représentent des performances technologiques importantes. C'est en particulier le cas du téléphérique de l'aiguille du Midi, le plus haut du monde à son ouverture, en 1955 ; sa gare terminale avec ses équipements techniques et d'accueil des visiteurs en font un monument du XXe siècle. L'ensemble est toujours fonctionnel, même si d'indispensables travaux de mises aux normes, notamment en matière de sécurité, ont été entrepris.

Le téléphérique de l'aiguille du Midi est poursuivi par le système de télécabine dit de la Vallée Blanche ou encore du Panoramic Mont-Blanc. Il constitue également une performance technologique importante et il offre une succession de vues exceptionnelles sur les glaciers et les sommets au cœur du massif. Pour autant, à la suite de l'ouverture du tunnel du Mont-Blanc, en 1965, certaines voix ont demandé sa suppression pour préserver l'intégrité naturelle du site, demande réitérée en 1986, lors des manifestations marquant le bicentenaire de la première ascension du Mont-Blanc.

5.4.2. ÉLÉMENTS POUR UNE DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

Rappelons que la déclaration d'authenticité ne s'applique qu'aux éléments culturels. Nous la proposons ici principalement sous la forme d'une conclusion de l'analyse précédente des attributs culturels, compris dans leur ensemble le plus vaste. Il va de soi que, suivant le périmètre envisagé, certains de ces éléments peuvent être compris ou pas dans le bien nominé et donc entrer ou pas dans une évaluation finale de l'authenticité. Enfin, il s'agit d'une approche initiale des attributs culturels qui, tout spécialement pour l'authenticité, requièrent une étude fine d'inventaire qui reste à faire, comme déjà indiqué.

La découverte touristique, scientifique et esthétique de la Haute Montagne aux XVIIIe et XIXe siècles

Le patrimoine de la découverte touristique, scientifique et esthétique de la haute montagne, via le massif du Mont-Blanc, est constitué de témoignages matériels relativement ténus, l'essentiel étant d'ordre documentaire. Les plus importants témoignages physiques sont indirects, formés d'éléments commémoratifs dont la valeur intrinsèque est parfois banale (plaques commémoratives). Les éléments bâtis conservés des premières époques sont des constructions souvent restaurées et réaménagées, mais cela était indispensable à leur survie, rejoignant la notion de paysage évolutif vivant.

Toutefois, ce patrimoine prend tout son sens en regard de l'histoire dont il témoigne. L'authenticité de ces attributs matériels doit donc être jugée avec une certaine bienveillance :

- cet ensemble patrimonial n'est ni parfaitement intègre ni totalement authentique, mais il a le mérite d'exister ;
- les éléments commémoratifs sont généralement anciens, témoignant de l'intérêt que les générations successives ont porté à leur patrimoine ; comme dans tout paysage évolutif, les altérations de leur état d'origine proviennent de travaux réalisés selon un processus continu, rendus nécessaires par leur conservation (ici dans un environnement particulièrement rude), ou de la volonté de maintenir la mémoire d'évènement fondateurs, et non de reconstitutions tardives qui tenteraient de se faire passer pour l'état d'origine ;
- une documentation originale très complète, diversifiée et de haute valeur littéraire, artistique et scientifique existe ; elle vient en appui du patrimoine immobilier à propos du rôle joué par le mont Blanc dans l'histoire des idées et des arts, lui conférant une authenticité documentaire et historique incontestable et de premier plan.

L'exploration et la pratique de la Haute montagne

La continuité d'usage du massif du Mont-Blanc n'a cessé de se renouveler, à des fins de découverte et d'ascensions nouvelles ; cet usage n'a cessé de s'étendre à un éventail de difficultés toujours plus poussées et diversifiées. L'authenticité d'usage au fil des années est donc attestée, illustration d'un bien vivant et évolutif.

La participation des constructions humaines, les refuges en particulier, au paysage culturel de la haute montagne est essentielle, donnant l'échelle humaine en regard d'une nature puissante et omniprésente. Réparés, restaurés, et souvent reconstruits, ils témoignent d'une histoire souvent de longue durée et d'un usage par des générations successives d'alpinistes.

Le témoignage des maisons de guides, notamment à Chamonix et à Courmayeur, est l'illustration la plus ancienne et d'une grande authenticité de l'organisation de la gestion sociale et technique de l'accès à la haute montagne.

L'ensemble des voies d'accès aux sommets et d'escalade est remarquable et de nombreuses valeurs symboliques y sont attachées. Ces parcours sont peu visibles et peu tangibles en termes d'artefacts, par nécessité autant que par éthique ; ils restent par essence une donnée naturelle ; mais ils n'en constituent pas moins un ensemble de faits parfaitement établis et autant de témoignages humains d'une grande force.

Le développement du tourisme estival puis hivernal

Le développement du tourisme, de l'alpinisme puis des sports d'hiver a entrainé deux phénomènes majeurs en termes structurels : le premier étant la construction d'hôtels, de résidences et finalement d'un urbanisme du tourisme de la montagne et de la haute montagne ; le second, la réalisation en deux temps d'équipements d'accès aux sites naturels remarquables d'altitude.

L'ensemble hôtelier ancien montre un certain nombre d'exemples assez bien conservés, en termes architecturaux et décoratifs, de même pour des éléments urbains parfois assez notables. C'est également vrai pour un certain nombre de résidences privées. Mais si cela forme un bon exemple de l'architecture et d'un urbanisme spécifique aux loisirs de montagne entre les années 1850 et 1950, d'importantes nuances sont à apporter :

1. le caractère finalement assez peu original, en termes architecturaux, de ces bâtiments, même si plusieurs éléments peuvent s'apparenter à un « style alpin » de ces hôtels, en particulier ceux de la Belle Epoque ;
2. un état très inégal de la conservation suivant les éléments, les sites ;
3. les ravages, là comme ailleurs, du modernisme des Trente glorieuses ;
4. les défigurations et les pollutions liées à la proximité d'un grand équipement routier international (Tunnel du Mont-Blanc).

Plus que l'authenticité matérielle intrinsèque de ces éléments considérés individuellement ou par groupes thématiques, c'est plutôt l'expression de leur valeur en contexte qui peut parfois poser problème. En outre, très peu sont aujourd'hui protégés au titre de leur valeur culturelle.

Les éléments d'accès à la montagne et à la haute montagne sont dans l'ensemble assez authentiques, mais de manière inégale suivant les exemples. Les chemins de fer du début du XXe siècle n'ont pas ou peu été modifiés en tant qu'infrastructures, plus en termes de matériel roulant, ce qui est assez logique afin de bénéficier de progrès techniques et d'améliorations des conditions d'exploitation. Le phénomène est identique sur les chemins de fer de montagne actuellement inscrits au Patrimoine mondial (Semmering, Albula-Bernina, etc.). Si les trains comme les téléphériques présentent parfois des innovations et des performances techniques remarquables, ils ne sont ni uniques en eux-mêmes ni forcément bien conservés pour les plus anciens téléphériques. Ce sont plutôt des exemples techniques assez achevés et illustrant chacun une époque ; ils forment deux beaux exemples d'aménagement diversifié d'accès à la haute montagne, le premier au tout début du XXe siècle, le second dans les années 1950.

En outre, deux sites se détachent tout particulièrement, formant deux éléments paysagers remarquables de la relation de l'Homme à la Haute montagne. Ce sont de véritables signatures paysagères du massif. Le premier, avec une dimension historique forte, est la station d'arrivée du Montenvers, jointe aux autres éléments bâtis et naturels de ce site exceptionnel. Le second, avec un aspect de performance technologique et d'architecture du XXe siècle est la gare sommitale de l'Aiguille du Midi, arrivée à près de 3 800 m d'altitude du téléphérique éponyme et du départ de son prolongement de la Vallée Blanche, introduisant à des paysages magnifiques de la haute montagne.

5.4.3 Éléments pour une déclaration d'intégrité des attributs culturels

La notion d'intégrité est un concept a priori commun aux attributs naturels et culturels du bien proposé pour inscription ; mais l'intégrité culturelle s'exprime suivant des éléments d'appréciation et une méthodologie qui lui sont propres. Sur le plan culturel, il s'agit d'évaluer la complétude des attributs matériels en tant qu'ensembles typologiques, que l'on peut regrouper suivant de grandes catégories thématiques que nous avons déjà présentées, mais aussi comme un tout systémique tant dans sa relation aux éléments naturels via le concept de paysage culturel que dans la continuité d'usage et de fonction.

Cette analyse se réfère aux *Orientations*, texte officiel de la mise en œuvre de la Convention, notamment les § 87 à 89 pour les biens culturels (éd. 2019). Le massif du Mont-Blanc est par essence un bien culturel vivant et évolutif, exprimant sur un plan matériel et visuel la définition même d'un paysage culturel, au sens de la Convention et de son document de mise en œuvre, les *Orientations* :

> *« Les paysages culturels … représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » mentionnées à l'article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société humaine et son établissement au cours du temps, sous l'influence des contraintes physiques et/ou des possibilités présentées par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, externes aussi bien qu'internes. »*

En regard du ressenti initial de cette adéquation de principe, comment peut-on en exprimer pratiquement l'intégrité ?

Le massif du Mont-Blanc offre le témoignage de ses équipements d'accès à la haute montagne, ses refuges (cabanes), ses voies d'alpinisme reconnues ; également le développement d'une

architecture et d'un urbanisme dédiés au tourisme ; ou encore des témoignages matériels de l'histoire du changement du regard et de relation à la Haute montagne ; enfin, son organisation sociale et humaine pour la parcourir et la découvrir. La diversité des types de témoignages et la complétude d'ensemble qui s'en dégagent sont parmi les plus riches et les plus anciennes qui soient, témoignant du développement d'une relation humaine privilégiée à la Haute montagne. Le massif du Mont-Blanc et ses communautés illustrent de manière remarquable le développement de cette œuvre conjointe avec la nature. Il atteste de la notion de dépassement de soi et de progrès de la connaissance, par la création d'une relation entièrement nouvelle à la nature, puis par son développement sous forme de pratiques sociales modernes au sein de ce milieu naturel a priori hostile et inhospitalier.

5.4.3.1. L'INTÉGRITÉ DE COMPOSITION

Le patrimoine tangible de la découverte touristique, scientifique et esthétique de la haute montagne via le massif du Mont-Blanc est assez divers et il donne l'impression première d'un ensemble un peu disparate d'éléments matériels et de significations historiques. Dans un premier temps, son intégrité patrimoniale tangible peut donc apparaître comme médiocre. Il n'en demeure pas moins le seul ensemble de témoignages aussi anciens du changement de perception et d'attitude envers la haute montagne, sur le dépassement des sentiments superstitieux envers la Nature au siècle des Lumières, puis du développement d'une pratique de découverte et d'usage scientifique de la Haute montagne au XIXe siècle, enfin d'un renouvellement de l'esthétique de la Nature au moment du Romantisme.

Le patrimoine matériel de l'exploration et de la pratique de la haute montagne est constitué essentiellement d'un ensemble remarquablement dense et diversifié de refuges d'altitude. Il représente la grande diversité des types constructifs spécifiques à ces bâtiments en milieu contraint, tant par l'espace disponible que par le climat d'altitude. Le patrimoine matériel de l'exploration et de la pratique de la Haute montagne représente par ailleurs toutes les évolutions historiques et sociales de l'alpinisme en Europe. Ces refuges forment des points nodaux en relation avec les voies d'ascension et d'escalade. Cet ensemble est l'un des plus complets et des plus diversifiés qui soient. L'ensemble de témoignages ici présent offre une grande complétude. En termes d'intégrité de composition, c'est l'un des points forts d'une éventuelle candidature.

L'ensemble légué par les constructions allant des premiers grands hôtels dès les années 1850 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale offre un assez bon exemple du développement architectural et urbain lié au tourisme de la montagne et de la haute montagne. L'intégrité de cet ensemble est toutefois compromise par une conservation variable suivant les lieux considérés, des restructurations, et elle est parfois handicapée par des aménagements urbains et structurels plus tardifs, visuellement agressifs.

Les deux groupes de structures mécanisées d'accès, les chemins de fer d'avant 1914 et les systèmes de transport par câbles de l'après-guerre, offrent en premier lieu deux ensembles que l'on peut qualifier de denses et de techniquement diversifiés. Ce sont de bons exemples d'aménagement de la haute montagne, dans une dynamique de renouvellement dictée par les besoins fonctionnels. Toutefois, les témoignages les plus anciens de transport par câble ou encore des premiers équipements de sports d'hiver sont très limités, voire inexistants. C'est une intégrité satisfaisante, dont l'importance en termes de signification doit être précisée par l'analyse comparative de massifs similaires.

5.4.3.2. L'INTÉGRITÉ STRUCTURELLE ET PAYSAGÈRE

Les éléments tangibles résultant de l'activité humaine et de l'équipement du massif dans son ensemble se répartissent dans ses différentes parties géographiques et morphologiques, elles-mêmes des plus diversifiées. Ces attributs culturels témoignent d'une diversité technique et logistique, développée au fil d'une longue histoire et permettant d'implanter des solutions adaptées à chaque situation. Ces réalisations mobilisèrent souvent les meilleures innovations de chaque époque, tant techniques (moyens de transport, construction en haute altitude, architecture et urbanisme touristique…) que sociales (gestion des refuges, maisons des guides…).

Les éléments d'origine culturelle sont tous dévolus et adaptés à la Haute montagne ; ils sont insérés au sein des composantes naturelles qui, par elles-mêmes, ont une présence très forte ; ils forment entre eux une sorte de maillage du territoire d'altitude, et un lien visible entre les vallées, les glaciers et les sommets. L'ensemble donne une sorte de signature visuelle propre au massif, indiquant la présence de l'homme en haute montagne, à la fois ténue, fragile et audacieuse ; une présence humaine qui se doit de rester respectueuse des valeurs de la Nature, qu'elle a contribué à connaître, puis à faire partager aux visiteurs, historiquement venus de contrées urbaines et industrielles parfois lointaines.

Deux sites d'altitude se détachent nettement et constituent des éléments de référence du paysage culturel dans son contexte naturel : le site Montenvers, à 1900 m d'altitude, et la station sommitale de l'Aiguille du Midi, à environ 3800 m.

5.4.3.3. L'INTÉGRITÉ FONCTIONNELLE DU MASSIF, SON CARACTÈRE VIVANT

Depuis les origines de la conquête du mont Blanc, au XVIIIe siècle, l'homme a repéré des voies d'accès, s'est fixé de nouveaux objectifs de conquête des sommets, d'exploration et de reconnaissance. Pour cela, il imagine tout un ensemble de solutions techniques, de création d'artefacts et de structures matérielles et sociales adaptés aux défis de la haute montagne. Parmi ceux-ci, les premières installations pérennes : les refuges, les maisons de guides, les hôtels, puis les premiers moyens mécanisés destinés à rapprocher les sommets et à permettre un accès populaire aux féeries de la nature et à ses points de vue inoubliables.

Il s'agit d'un mouvement dynamique au cours de l'histoire du massif, visant à son équipement pour y accéder, le parcourir, en jouir. L'ensemble du paysage culturel en témoigne : force, diversité et beauté de la Nature d'un côté, présence agile et adaptée de l'Homme pour la connaître et l'apprécier d'un autre côté. C'est bien une œuvre conjointe en train de se faire, une preuve complète et vivante de l'adaptation de l'Homme à son environnement, à l'opposé tant d'une Nature marmoréenne et intemporelle, privée de toute présence humaine, que d'une humanité destructrice de son environnement à l'image de la révolution industrielle.

CONCLUSION

Tous les éléments nécessaires à la compréhension de la création et du développement historique du système socio-culturel de la relation de l'Homme à la haute montagne sont ici réunis. Nous pouvons parler d'expression complète du paradigme de cette relation privilégiée de l'Homme à la Nature. En effet, à l'ensemble des attributs matériels tant naturels que culturels, à leur complétude paysagère et au caractère vivant du massif, s'ajoutent non seulement la dimension historique factuelle d'un lieu pionnier et d'avant-garde, mais aussi des contributions majeures à l'histoire des idées et aux conceptions esthétiques de la représentation de la haute montagne, et plus largement de la Nature, dans la pensée occidentale moderne et contemporaine.

5.4.4. Éléments pour une déclaration d'intégrité naturelle

La définition des conditions d'intégrité sont détaillées comme suit dans les Orientations :

« 88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Etudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;

b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;

c) subit des effets négatifs liés au développement et/ou au manque d'entretien ».

L'intégrité doit être démontrée pour chacun des critères naturels (§ 91). Dans le cadre de cette étude, seul le critère naturel (vii) (représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles) a été considéré, les études préalables ayant démontré que la Valeur universelle exceptionnelle n'était pas envisageable pour les autres critères naturels en considérant le massif du Mont-Blanc isolément.

Dans le cadre du massif du Mont-Blanc, l'évaluation de l'intégrité naturelle dépend étroitement du périmètre choisi, pour le bien ainsi que pour sa zone tampon ; il est probable que des périmètres différents devront être envisagés en fonction des options d'inscription choisies et de leurs critères respectifs. Il s'agit ici d'une évaluation globale, prenant en considération une aire de référence relativement large, mais sans prendre en compte les conséquences de l'urbanisation dans les vallées, sauf quand elles ont des conséquences sur la haute montagne.

Il y a aussi un risque d'antagonisme au niveau de l'intégrité entre les attributs naturels et culturels (par exemple, entre la majesté paysagère et le développement des infrastructures d'accès). Il conviendrait d'en tenir compte lors du choix définitif de la combinaison de critères.

Comme pour le chapitre précédent, nous examinons les grands groupes d'attributs naturels présentés dans le chapitre *6.3.2. Attributs naturels*. Ils sont commentés essentiellement du point de vue de leur intégrité globale (complétude, taille et représentation complète, impacts négatifs), sans pour autant entrer dans une revue individuelle de l'état de conservation.

5.4.4.1. VALEURS ESTHÉTIQUES

Vu de loin, la majesté du massif est incontestable. Celui-ci constitue un bloc couvrant une surface relativement importante avec une belle homogénéité. Il constitue un réseau ramifié de crêtes rocheuses et glaciaires, délimitant de nombreuses vallées secondaires mais aucune traversante qui romprait cette homogénéité.

Le désenclavement des vallées et l'ouverture d'axes de communication (vallée de l'Arve – vallée du Trient, corridor international du Mont-Blanc) ont eu une influence avant tout à basse altitude ; ils induisent cependant une pression constante sur le paysage et l'environnement.

Les conséquences des changements climatiques passés mais surtout actuels sont bien visibles localement, avec trace d'extensions passées et de récession récente importantes des glaciers notamment. Cependant, elles n'altèrent pas significativement la vision globale du massif et de son sommet emblématique, à moyenne ou longue distance.

5.4.4.2. CARACTÈRES PHYSIOGRAPHIQUES

L'amplitude du massif et son altitude moyenne exceptionnelle pour l'Europe en font un massif glaciaire particulièrement important. Les glaciers ont façonné le paysage, avec leurs avancées et retraites successives. L'altitude moyenne permet au massif du Mont-Blanc d'avoir une perspective de préservation d'un paysage mixte glace – roche relativement bonne pour les décennies à venir, en dépit des éboulements de parois rocheuses, de l'écroulement de moraines et de glissements de terrains prévisibles. Le nombre de sommets supérieurs à 4 000 m est exceptionnel dans la chaîne alpine, mais cette limite altitudinale est avant tout symbolique.

La très large prédominance du granite avec seules quelques petites formations sédimentaires, notamment à la tête du Val de Veny, garantit une belle homogénéité des formes du relief ; par contre, elle ne représente qu'une partie de l'orographie alpine. La qualité du granite a contribué significativement à l'évolution de l'alpinisme, avec l'ouverture de très nombreuses voies d'escalade largement fréquentées. Les voies elles-mêmes n'ont pas de conséquences directes sur le milieu naturel, les témoins matériels permanents étant ténus. En revanche, la construction des structures d'accès (voies ferrées, transports par câble) ainsi que l'établissement d'un très dense réseau de refuges, dont certains de taille assez importante, ont entrainé des atteintes aux paysages non négligeables et des risques de charges environnementales inévitablement liées à leur très large utilisation. Mentionnons notamment les déchets, les eaux usées et le trafic aérien. Le développement de plusieurs domaines skiables, essentiellement en France et en Italie, et marginalement en Suisse, ont amené des modifications importantes des paysages subalpins et alpins.

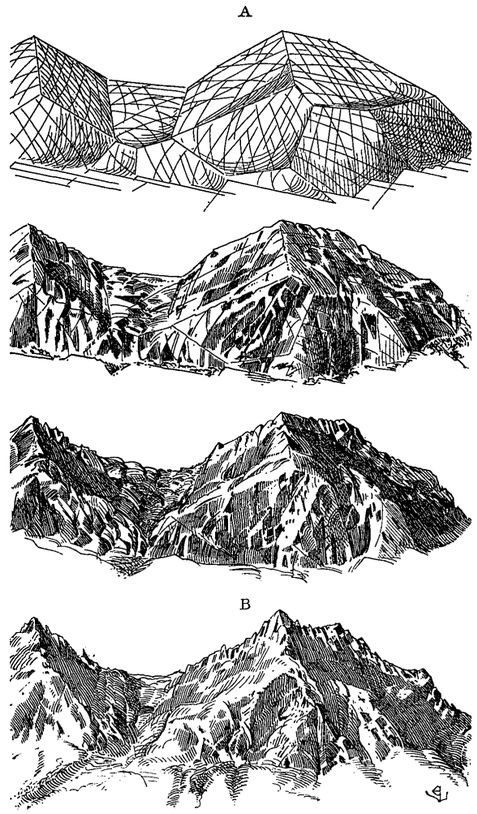

• *Modifications apportées à un sommet (1874)* [fig. 36, p. 76 : *Le Massif du Mont Blanc, étude sur sa constitution géodésique et géologique sur ses transformations et sur l'état ancien et moderne de ses glaciers, par E. Viollet Le Duc. 1876.*]

L'amplitude altitudinale et l'opposition de versants permettent d'observer la série complète des étages bioclimatiques ainsi que des formations végétales de l'étage montagnard à l'étage nival sur substrat siliceux. Il manque donc l'équivalent calcaire, roche quasi absente du massif. Au niveau faunistique, on y rencontre la plupart des espèces typiques des hautes montagnes européennes. Il est à noter que très peu d'études spécifiques ont été consacrées à l'ensemble du massif. Les chercheurs se sont souvent plus intéressés aux massifs géologiquement plus diversifiés et situés en bordure ou aux extrémités de la chaîne, plus riches en espèces et milieux spécifiques.

Concernant l'exploitation des ressources, les quelques mines exploitées par le passé ont eu un impact négligeable et ont été fermées. En revanche, l'exploitation de cristaux a été importante jusqu'au XXe siècle ; elle semble maintenant être sous contrôle. L'exploitation des ressources hydro-électriques est importante, mais surtout en marge du massif principal, tout dépendant, là encore, du périmètre qui pourrait être défini.

5.4.4.3 EFFETS NÉGATIFS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT

Suite au développement du tourisme essentiellement, le cœur du massif du Mont-Blanc a subi des atteintes ponctuelles paysagères fortes (télécabines et téléphériques, hôtels, pistes de ski, concentration de skieurs sur les glaciers) ainsi qu'une atteinte générale diffuse, beaucoup moins marquée visuellement, mais loin d'être négligeable. Rappelons que le massif héberge une des plus hautes densités de refuges et de voies d'alpinisme ; le trafic aérien (hélicoptères) est important pour la dépose de touristes, l'entretien et le fonctionnement des refuges, ainsi que le sauvetage en montagne.

La série des étages de végétation, bien visible et assez largement intacte dans la partie supérieure, a subi des atteintes importantes dans sa partie inférieure, dans les vallées principales (étages collinéens et montagnard), du fait du développement de l'urbanisation, ainsi que des infrastructures routières et sportives.

Les infrastructures et la fréquentation touristique induite ont généré une charge environnementale assez importante (déchets, eaux usées, etc.) et qui va probablement continuer d'augmenter, portant atteinte à l'intégrité du massif. Le développement des transports, avec notamment l'ouverture du corridor international que constitue le tunnel du Mont-Blanc, a conduit à une charge environnementale très importante avant tout hors du bien, mais dont les impacts sont ressentis jusqu'au cœur du massif. Les vallées d'accès au tunnel, des deux côtés, enregistrent parfois des pics de pollution record. Enfin beaucoup d'éléments naturels subissent déjà et vont encore plus subir les effets des changements climatiques globaux

CONCLUSION

Concernant le critère (vii), on peut donc raisonnablement assumer que le massif du Mont-Blanc, constituant un bloc relativement homogène, est de taille suffisante à assurer la conservation des valeurs présentes, pour autant que les mesures de protection et de gestion appropriées soient prises. Les paysages, parmi les plus beaux et les plus impressionnants de la chaîne alpine, sont relativement bien conservés. Le massif contient beaucoup d'éléments typiques des hautes montagnes de la chaîne alpine, avec une surface importante de glaciers et l'ensemble des formations liées au granite. Toutefois, une extension à d'autres massifs, Alpes pennines et / ou bernoises, permettrait véritablement d'assurer que l'ensemble des paysages et phénomènes caractéristiques de la zone alpine sont représentés dans le bien, renforçant ainsi son intégrité. L'uniformité du substrat rocheux, presque exclusivement cristallin, fait que si la succession des étages altitudinaux est présente, il manque l'équivalent sur roche sédimentaire.

L'ensemble du massif, et notamment en haute altitude, est de toute évidence fortement influencé par les changements climatiques. Les impacts environnementaux, essentiellement liés au développement touristique, sont pour leur part assez importants, dans les vallées mais aussi de façon plus dispersée à haute altitude. L'influence trafic motorisé, et partant la qualité de l'air, est une préoccupation régionale. Concernant le bien proposé, elle est largement d'origine externe, mais elle doit être prise en considération. Le plan de gestion (cf. chapitre 6.3) **devra proposer des solutions pour limiter les impacts et, dans la mesure du possible, pour en supprimer leurs sources.**

- *Col de la Seigne VR360°, 2018-08-28 © Jirisan Partizan*

5.5. ANALYSE COMPARATIVE : INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse comparative, mentionnée au paragraphe 132 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial,* est une étape cruciale pour évaluer le potentiel d'un bien à être considéré comme ayant une «importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité». L'objectif de l'analyse comparative est donc d'expliquer «*l'importance du bien proposé pour inscription dans son contexte national et international*.»

L'annexe 5 des *Orientations* stipule que « *le bien doit être comparé à des biens similaires, figurant ou non sur la Liste du patrimoine mondial. La comparaison doit présenter les similarités du bien proposé pour inscription avec d'autres biens et les raisons pour lesquelles le bien proposé se distingue des autres. L'analyse comparative doit viser à expliquer l'importance du bien proposé pour inscription, dans son contexte national et international (voir paragraphe 132). L'objectif de l'analyse comparative est de montrer qu'il reste encore une place sur la Liste en s'appuyant sur les études thématiques existantes et, dans le cas des biens en série, de justifier la sélection des éléments constituant le bien.* »

Le manuel Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial indique quant à lui que « *l'analyse doit commencer par l'énoncé des différents attributs et caractéristiques liés à la valeur universelle exceptionnelle virtuelle sur lesquels va porter la comparaison. En d'autres termes, qu'est-ce qui fait l'importance spécifique du bien et comment cette spécificité se manifeste- t-elle ?* ».

L'analyse comparative doit être basée sur la Valeur universelle exceptionnelle potentielle proposée pour le bien candidat et les attributs nécessaires pour exprimer cette valeur. Elle doit également prendre en compte la catégorie / le type de bien ainsi que les contextes historique et géoculturel plus larges dans lesquels s'insère le bien, en fonction de la Valeur universelle exceptionnelle potentielle proposée.

Pour les biens culturels, en fonction du contexte géoculturel de référence de la proposition d'inscription, la comparaison peut être limitée à une zone géoculturelle spécifique et n'a pas besoin d'être effectuée à l'échelle mondiale. Dans le cas des biens naturels, la comparaison doit être élaborée à l'échelle du globe.

Ainsi que le rappelle le manuel *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial*, il est important de garder à l'esprit que « *l'analyse comparative n'a pas pour objet de démontrer que le bien est unique, mais qu'il existe des raisons particulièrement fortes d'affirmer qu'il présente une valeur universelle exceptionnelle dans un contexte donné.*» Ce manuel rappelle également que « *les comparaisons d'ordre typologique ou ne portant que sur des éléments du bien et d'autres biens ne sont pas jugées pertinentes à moins qu'elles n'aient un rapport direct avec les valeurs mises en avant. L'authenticité et l'intégrité sont des aspects importants de l'analyse comparative. Certains des biens comparables pourraient présenter un plus ou moins grand degré d'authenticité et d'intégrité que d'autres, ce qui aura une incidence sur la valeur universelle exceptionnelle virtuelle. Au terme de l'analyse comparative, il doit être possible de situer le bien proposé par rapport aux biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, et par rapport à l'ensemble des biens similaires présents dans l'aire géoculturelle considérée (pour les biens culturels) ou dans le reste du monde (pour les biens naturels). L'analyse doit montrer que le bien proposé aurait sa place sur la Liste et qu'il n'existe aucun autre bien similaire susceptible de faire l'objet d'une proposition d'inscription.* ».

Dans le cas d'une extension, l'analyse comparative doit démontrer que les attributs ajouteraient des attributs ou compléteraient ceux du bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, renforçant ainsi l'intégrité et l'authenticité du bien. Pour un bien en série, chaque élément doit avoir une valeur additionnelle.

Sur la base du raisonnement développé jusqu'à présent par le groupe de travail quant aux axes de signification du massif du Mont-Blanc autour desquels une Valeur universelle exceptionnelle potentielle pourrait être définie, les axes/ paramètres généraux ou «attributs complexes « suivants ont été identifiés :

1. Le massif du Mont-Blanc est un exemple de haute montagne présentant des associations esthétiques par rapport à sa masse imposante, ses sommets, son inaccessibilité perçue et sa dangerosité (critères (vi) et/ou (vii))
   - 1. a. Densité de sommets ;
   - 1. b. Diversité morphologique et glaciologique ;
   - 1. c. Masse dominante visible de loin.
2. Le massif du Mont-Blanc est associé à/ atteste de l'émergence d'une relation distincte et moderne de l'humanité avec la haute montagne : (critères (iii) et (vi))
   - 2. a. Lieu où la haute montagne devient physiquement accessible (naissance de l'alpinisme) ;
   - 2. b. Lieu où la haute montagne devient intellectuellement accessible (sciences naturelles, géodésie, cartographie…) ;
   - 2. c. Lieu où le tourisme de haute montagne s'est développé précocement.
3. Le massif du Mont-Blanc a inspiré des mouvements et des expressions artistiques, notamment littéraires, illustrant la beauté de la montagne.

L'analyse comparative doit par conséquent répondre à une question fondamentale : Existe-t-il d'autres massifs de haute montagne aussi imposants et esthétiquement significatifs dont on peut dire qu'ils sont étroitement et précocement associés au changement de relation entre l'homme et la haute montagne - le passage de la révérence et de la peur à la conquête intellectuelle et physique-, qui a vu de surcroît le développement précoce de l'alpinisme et qui a inspiré des mouvements et des expressions artistiques orientés vers la haute montagne ?

Si le thème culturel autour duquel s'articule la signification culturelle du massif du Mont-Blanc est le changement de rapport entre l'humanité et la haute montagne, on peut le considérer comme un thème universel nécessitant une analyse comparative à l'échelle mondiale. Cependant, ce changement de perspective est lié au développement de l'esthétique de la haute montagne (notion du sublime), des sciences et à l'ambition d'explorer cet environnement sauvage et qui était, jusqu'alors, considéré comme inaccessible et dangereux. Ces développements ayant eu lieu essentiellement en Europe, entre le XVIIe siècle et le XVIIIe siècle, la zone géoculturelle paraissant la plus appropriée pour l'analyse comparative est donc l'Europe, en particulier l'Arc alpin. Il faut cependant aussi considérer l'Amérique du Nord, où ces sentiments et ces ambitions exploratoires de la haute montagne se sont développés peu de temps après et en lien direct avec l'Europe. L'association de la haute montagne avec les idées, la littérature et les œuvres artistiques a, en revanche, constitué une dimension importante des arts, des idées et des croyances en Asie, en particulier en Chine et au Japon.

D'autre part, si un critère naturel est considéré en combinaison avec les critères culturels, la comparaison devra s'opérer au niveau mondial, au moins en ce qui concerne les valeurs naturelles.

• *Vue de la station du Tacul, 20 juillet 1872. Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc © Ministère de la Culture RMN-GP*

5.5.1. Axe 1 : Le massif du Mont-Blanc est un exemple de haute montagne présentant des associations esthétiques par rapport à sa masse imposante, ses sommets, l'inaccessibilité perçue et sa dangerosité (critères (vi) et/ou (vii))

Dans le cadre du présent rapport, l'Axe 1 de l'analyse comparative a été rédigé par le bureau italien. Celui-ci a reçu comme mandat, de la part de son commanditaire, d'étudier les potentialités de tous les critères dans le cadre d'une inscription du massif du Mont-Blanc en tant que paysage culturel. D'un commun accord, cette analyse fait partie intégrante de ce rapport. Les bureaux suisses et français s'en tiennent quant à eux aux conclusions livrées dans le premier rapport « Mission transfrontalière d'accompagnement et d'assistance scientifique & technique préalable à toute décision relative au dépôt d'une candidature UNESCO du Massif du Mont-Blanc » d'octobre 2018, considérant que la présente analyse ne modifie pas ces conclusions.

L'axe 1 est orienté à comparer le massif du Mont-Blanc avec d'autres exemples de **paysages de haute montagne** qui présentent des valeurs esthétiques importantes par rapport à leurs caractéristiques naturelles de majesté et de diversité géomorphologique et glaciologique (voir § *5. 3. 2. 1. Valeurs esthétiques et caractères physiographiques*).

Dans le cadre de ce rapport, qui est adressé à l'inscription dans la Liste indicative, une analyse rapide a été effectuée pour sélectionner les paysages de montagne les plus significatifs. Cette analyse peut être étendue et approfondie à un stade ultérieur du projet de candidature.

En accord avec les Orientations, la comparaison est faite à l'échelle globale et prend en compte à la fois les biens et les paysages de haute montagne qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et ceux qui ne le sont pas. En outre, sur la base des réflexions finales données au paragraphe précédent, l'arc alpin a été pris en compte comme région géoculturelle de référence, mais aussi comme point de départ pour une analyse au niveau mondial.

L'analyse comparative a pris en considération 54 exemples de sites et de paysages de montagne qui sont remarquables au niveau mondial pour leurs caractéristiques physiographiques (voir tableau synoptique «comparaison quantitative») ou connus dans le monde entier pour leurs valeurs esthétiques (voir tableau synoptique «comparaison qualitative»).

Les caractéristiques physiographiques et les valeurs esthétiques ont été prises en compte pour chacun des paysages de haute montagne sélectionnés. Ces aspects ont été évalués selon des critères d'analyse - les plus objectifs possibles - à la fois quantitatifs et qualitatifs.
En particulier, les critères quantitatifs utilisent des paramètres topographiques tels que la hauteur, la proéminence, le dénivelé, l'isolement. Ces quantités, qui expriment sommairement les caractéristiques morphologiques de l'orographie, permettent une comparaison immédiate du relief imposant et de son importance.

Les critères qualitatifs utilisent plutôt certaines catégories esthétiques liées à l'analyse formelle du paysage physique (majesté, variété des formes, qualités spatiales). Ces aspects permettent de comparer les phénomènes naturels qui caractérisent chaque massif considéré.
Ils permettent d'établir la représentativité de chacun des phénomènes identifiés par rapport aux différents types de paysages.

Ces catégories esthétiques-formelles sont l'expression de la combinaison de caractéristiques physiographiques préalablement identifiées et peuvent être utilisées en comparaison avec d'autres sites présentant des types de paysages similaires. La comparaison n'est donc pas basée sur l'attribution de valeurs subjectives mais sur l'analyse des caractéristiques formelles exprimées par les phénomènes naturels.

catégories esthético-formelles	caractéristiques physiographiques
majesté	Densité de sommets (de plus de 4000 m)
	Massif important, qui se voit de très loin
	Amplitude, diversité et densité des glaciers
variété des formes	Densité de sommets (de plus de 4000 m)
	Diversité géomorphologique
	Amplitude, diversité et densité des glaciers
	Prédominance du granite
qualités spatiales	Massif important, qui se voit de très loin
	Diversité géomorphologique
	Amplitude, diversité et densité des glaciers
	Prédominance du granite
	Série complète des étages de végétation et de l'habitat

La synthèse de ces différentes évaluations quantitatives et qualitatives a permis de sélectionner les sites présentant les paysages de haute montagne les plus significatifs pour une comparaison avec le massif du Mont-Blanc.
La sélection des études de cas les plus significatifs à des fins de comparaison a pris en compte les aspects suivants :

- présenter des dimensions comparables (extension, élévation, topographie) ;
- présenter des similitudes importantes avec la typologie du paysage physique ;
- présenter des processus génétiques géomorphologiques similaires ;
- présenter des aspects connotatifs similaires (basés sur les valeurs scéniques et les catégories de majesté, la variété des formes et les qualités spatiales) ;
- présenter la possibilité d'»accéder à l'expérience esthétique», c'est-à-dire la possibilité de faire l'expérience directe du paysage et des conditions de la haute montagne.

Sur la base de ces critères, des massifs montagneux présentant des processus orogénétiques et géomorphologiques similaires et offrant une expérience de beauté naturelle similaire à celle du massif du Mont-Blanc ont été identifiés comme des **sites comparables**.

Les volcans, les îles, les formations rocheuses sédimentaires, les zones arides ou désertiques ont donc été identifiés comme des **sites non comparables**.

Les sites considérés comme **peu comparables** ne rencontrent qu'une partie des aspects considérés, ou répondent aux aspects considérés de manière non significative.

5.5.1.1. COMPARAISON QUALITATIVE

La comparaison en termes qualitatifs entre les paysages de montagne du monde, connus pour leur beauté naturelle, et le massif du Mont Blanc peut apparaître comme un exercice abstrait et subjectif. Toutefois, l'application de schémas et de grilles d'évaluation validés au niveau international[1] permet

1 Afin d'identifier les types de paysages physiques, une étude a été utilisée comme référence le "*Projet de classification des biens du patrimoine mondial inscrits au titre du critère (vii) concernant les principaux types de paysages physiques*" proposé dans le document de l'UICN de 2013. "*Étude sur l'application du Critère VII: Réflexion sur les phénomènes naturels remarquables et la beauté naturelle exceptionnelle dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial*", pp. 79.

d'obtenir des résultats relativement homogènes, qui peuvent ensuite être affinés par une analyse plus détaillée et plus précise.

Les études de cas pour ce type de comparaison ont été sélectionnées sur la base de deux critères simples, qui sont ensuite repris dans le tableau synoptique final :

1. être des paysages de montagne dont les valeurs esthétiques sont reconnues au niveau mondial, et par conséquent inscrits sur la liste du patrimoine mondial ou sur la liste indicative ;
2. être des paysages de haute montagne n'entrant pas dans la classification précédente, mais appartenant à la même région géoculturelle (les Alpes) ou présentant des caractéristiques géomorphologiques et/ou contextuelles similaires à celles du massif du Mont Blanc.

Afin d'effectuer une comparaison systématique et raisonnée, un certain nombre de facteurs ont été pris en compte pour chaque exemple, qui sont parmi les plus significatifs pour une évaluation qualitative, à savoir :

- les **catégories esthétiques-formelles** de :
  - > La *majesté*, c'est-à-dire le caractère imposant et dominant par rapport au territoire environnant ;
  - > La *variété des formes*, c'est-à-dire la présence d'une gamme variée de morphologies spectaculaires tant des affleurements rocheux que des glaciers ;
  - > Les *qualités spatiales*, c'est-à-dire la variété des vues, la richesse du couvert végétal, la variété des environnements et les différentes situations paysagères ;

  La présence et la valeur de chaque qualité sont indiquées par une gradation simplifiée (0 = non présente, 1 = présente ; 2 = présente et significative) ;
- le **type de paysage physique,** c'est-à-dire la caractérisation dominante du paysage de montagne en fonction des caractéristiques du relief, des roches dominantes et de l'environnement (par exemple : paysage escarpé granitique, paysage glaciaire, paysage calcaire, etc.) [2];
- les **aspects connotatifs** qui contribuent à définir les relations formelles et les qualités esthétiques d'un paysage, tels que le schéma et la structure ; l'échelle; la diversité et les scenarios; la forme et les éléments plastiques; le chromatisme[3];
- la **présence de la relation homme/haute montagne**, c'est-à-dire l'existence de relations de type paysager liées à la fréquentation humaine (par exemple : la dénomination des sommets, l'attribution de significations symboliques, la présence de zones habitées, les activités d'alpinisme et de randonnées, la recherche scientifique, l'activité touristique, etc.). Ce dernier élément est lié à l'évaluation de l'environnement de haute montagne dans sa dimension de paysage culturel.

La comparaison du massif du Mont-Blanc avec d'autres paysages de montagne du monde est représentée dans le tableau synoptique suivant, qui est divisé en deux parties.
Le premier tableau résume les évaluations par rapport aux catégories esthétiques-formelles, et fournit également un classement indicatif, basée sur la somme des valeurs attribuées.
Le second tableau, en revanche, contient des évaluations plus discursives et descriptives qui complètent le cadre d'informations utiles pour une comparaison intégrée. Dans la dernière colonne figurent les sites qui, par leurs qualités esthétiques et formelles globales et leur relation avec le contexte, sont les plus significatifs pour une étude plus approfondie (voir infra § *5.5.1.3. Analyse comparative avec des sites et des paysages présentant des caractéristiques similaires*).

2 Ibid., tableaux 3.1 et 3.2, Projet de classification des biens du patrimoine mondial inscrits au titre du critère (vii) concernant les principaux types de paysages physiques (paysages géomorphologiques), pp. 26-27 e 30.

3 ibid., Annexe 4, Sélection de facteurs esthétiques dans l'évaluation du caractère d'un paysage, p. 112-113.

ÉVALUATION COMPARATIVE PAR RAPPORT AUX CATÉGORIES ESTHÉTIQUES-FORMELLES

massifs	Pays	Programmes UNESCO + critères	majesté	variété des formes	qualités spatiales	référence pour la comparaison
Rocky Mountains - Parcs des Montagnes Rocheuses canadiennes	Canada	PM (vii)(viii)	2	2	2	peu comparable
Yosemite - Parc national de Yosemite	États-Unis (CA)	PM (vii)(viii)	2	2	2	**comparable**
Fitz Roy - Parc national de Los Glaciares	Argentine	PM (vii)(viii)	2	2	2	**comparable**
Alpamayo - Parc national de Huascarán	Pérou	PM (vii)(viii)	2	2	2	**comparable**
Les Dolomites	Italie	PM (vii)(viii)	1	2	2	peu comparable
Jungfrau - Alpes suisses Jungfrau-Aletsch	Suisse	PM (vii)(viii)(ix)	2	1	2	**comparable**
Vanoise – Grand Paradis	France / Italie	LI (mixte)	2	1	2	**comparable**
Dachstein - Paysage culturel de Hallstatt - Dachstein / Salzkammergut	Autriche	PM (iii)(iv)	1	2	2	peu comparable
Geirangerfjord et Nærøyfjord - Fjords de l'Ouest de la Norvège	Norvège	PM (vii)(viii)	1	2	2	non comparable
Everest - Parc national de Sagarmatha	Népal	PM (vii)	2	1	2	peu comparable
Denali - Denali National Park and Preserve	États-Unis		2	1	2	**comparable**
Mount Cook - Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la NZ	Nouvelle-Zélande	PM (vii)(viii)(ix)(x)	2	1	2	**comparable**
Alpi del Mediterraneo	France/ Italie/Monaco	LI (viii)	1	2	1	peu comparable
Les Écrins - Parc national des Écrins	France/Italie	LI (mixte)	2	1	1	**comparable**
Mont Rose - Alpes Pennines	Suisse/Italie		2	1	1	**comparable**
Pyrénées - Mont Perdu	France / Espagne	PM (iii) (iv)(v)(vii) (viii)	1	1	2	non comparable
Mont Logan - Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek	Canada / États-Unis	PM (vii)(viii)(ix)(x)	2	1	1	peu comparable
Aconcagua - Aconcagua Provincial Park	Argentine		2	1	1	peu comparable
Arena Sardona -Haut lieu tectonique suisse Sardona	Suisse	PM (viii)	1	1	1	peu comparable
Ulvetanna - Terre de la Reine Maud	Antarctique		1	2	0	peu comparable
Elbrous	Fédération de Russie		2	0	0	non comparable
Etna	Italie	PM (viii)	2	0	0	non comparable
Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique	Japon	PM (iii)(vi)	2	0	0	non comparable
Uluru - Parc national d'Uluru-Kata Tjuta	Australie	PM (v)(vi)(vii)(viii)	1	0	1	non comparable
Mont Ararat	Turquie		2	0	0	non comparable
Monte San Giorgio	Italie / Suisse	PM (viii)	0	0	1	non comparable

(dans les pages suivantes) **ÉVALUATION DESCRIPTIVE DES QUALITÉS ESTHÉTIQUES ET FORMELLES**

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
éléments et aspects de la comparaison	*typologie*	• *schéma - structure ;* • *échelle ;* • *diversité - scenarios ;* • *forme -éléments plastiques ;* • *chromatisme.*	• *morphologie ;* • *composante de la végétation ;* • *valeur symbolique traditionnelle ;* • *relation symbolique moderne ;* • *valeur pour la science ;* • *accessibilité de l'expérience ;* • *valeur pour l'alpinisme.*	*référence pour l'analyse comparative*
Rocky Mountains - Parcs des Montagnes Rocheuses canadiennes	montagnes	structure régulière du paysage avec une séquence de crêtes et de vallées à grande échelle ; alternance de scénarios ouverts et enceintés ; prédominance de surfaces inclinées façonnées par l'érosion glaciaire et de formes inclinées ; riche succession chromatique du bas de la vallée vers le haut.	soulèvement tectonique des roches sédimentaires qui génère une vaste chaîne de montagnes, morphologiquement exemplaire avec un glaciomorphisme important ; grande articulation des étages de végétation de sub-atlantique au nival ; valeur symbolique traditionnelle présente mais oblitérée par les valeurs modernes ; valeur écologique et scientifique ; accessibilité de l'expérience élevée et organisée	peu comparable
Yosemite – Parc national de Yosemite	montagnes	structure paysagère non régulière avec une succession de plateaux et de vallées profondes à une échelle particulièrement grande ; succession de scénarios diversifiés et articulés ; prédominance de surfaces verticales lisses façonnées par l'érosion glaciaire avec des formes de sommets arrondies ; fort contraste chromatique entre le fond de la vallée et les parois rocheuses.	structures rocheuses cristallines articulées et fortement modelées par l'érosion glaciaire ; étages de végétation du plan alpine ; valeur symbolique traditionnelle totalement oblitérée par les valeurs modernes; intérêt pour les sciences naturelles ; accessibilité de l'expérience très élevée et très organisée	**comparable**
Fitz Roy – Parc national de Los Glaciares	montagnes	structure paysagère clairement identifiable, sillonnée par des vallées principales et secondaires à l'échelle alpine ; skyline clairement reconnaissable dans laquelle s'ouvrent plusieurs scénarios secondaires ; prédominance de pics et de remparts sculptés séparés par de larges langues glaciaires ; fort contraste chromatique entre les lacs du fond de la vallée, les parois rocheuses et les sommets enneigés.	Massif granitique qui émerge à l'intérieur de la cordillère sud-américaine avec une morphologie particulièrement tourmentée ; intégrité des étages de végétation, du boréal au nival ; relation symbolique traditionnelle non développée, avec chevauchement des intérêts touristiques contemporains ; manque de valeur scientifique ; accessibilité à des expériences plutôt organisées ; valeur importante pour l'alpinisme.	**comparable**
Alpamayo – Parc national de Huascarán	montagnes	structure orographique découpée par de profondes vallées glaciaires typiquement à l'échelle alpine ; diversité discrète entre les différents groupes avec une séquence régulière de scénarios de haute altitude ; prédominance de surfaces lisses et inclinées et des pics prismatiques très caractéristiques ; succession chromatique complète du fond des vallées aux pics enneigés.	chaîne divisée en secteurs au sein de la Cordillère sud-américaine ; intégrité des étages de végétation, de l'alpin au nival ; relation symbolique traditionnelle non étudiée et valeur contemporaine non détectée ; valeur pour l'histoire de la science non présente ; accessibilité à l'expérience très modeste en raison de l'isolement et des hautes altitudes ; bonne valeur pour l'alpinisme.	**comparable**
Les Dolomites	montagnes	structure irrégulière des vallées, déterminée par les différents groupes de montagnes ; continuité entre l'échelle du grand paysage et l'échelle des enclaves entre les sommets ; grande diversité de morphologie et séquence spectaculaire de scénarios ; formes sculpturales verticales et massifs marqués par des stratifications horizontales ; fort contraste chromatique entre les pentes et les parois rocheuses.	plates-formes carbonatées d'origine corallienne et sédimentaire relativement peu déformées par les mouvements tectoniques ; plans de végétation complet, du sub-atlantique au nival ; hautes valeurs symboliques traditionnelles mais égale importance symbolique pour la culture moderne ; intérêt exceptionnel pour l'histoire des sciences; accès facile à l'expérience et organisation très structurée ; valeur exceptionnelle pour l'alpinisme.	peu comparable

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
Jungfrau - Alpes suisses Jungfrau-Aletsch	montagnes	orographie irrégulière marquée par un réseau de vallées glaciaires à l'échelle alpine ; diversité des scénarios entre les différents groupes reliés par des séquences de plateaux enneigés ; pentes inclinées façonnées par les glaciers et pics pyramidaux reconnaissables ; succession chromatique complète du fond des vallées jusqu'au sommet.	série de massifs cristallins, sillonnés par de profondes vallées glaciaires ; étages de végétation complets, du sub-atlantique au nival ; valeur symbolique traditionnelle préservée et grande importance symbolique pour la culture moderne ; importance pour les sciences naturelles ; accès facile à l'expérience et organisation très structurée ; valeur exceptionnelle pour l'alpinisme.	**comparable**
Vanoise – Grand Paradis	montagnes	système orographique clair et exemplaire, mais non isolé, lisible à l'échelle de la chaîne alpine ; structure des vallées et des crêtes régulières avec prédominance de lignes inclinées et de formes sculpturales liées à l'érosion glaciaire ; variations et contrastes chromatiques intéressants liés au fort dénivelé.	massif cristallin typique de la chaîne alpine; étages de végétation à partir de la zone sub-alpine ; valeur symbolique traditionnelle et moderne discrète ; intéressant pour les sciences naturelles ; accessibilité à l'expérience bonne et bien organisée ; intéressant aussi pour l'alpinisme.	**comparable**
Dachstein - Paysage culturel de Hallstatt - Dachstein / Salzkammergut	montagnes	la structure orographique est très simple et se développe à l'échelle d'un groupe montagneux isolé ; l'ensemble est bien lisible et les paysages sont variés ; les parois verticales, fortement érodées, sont accompagnées de pentes de nature glaciaire ; les couleurs sont typiques des paysages calcaires avec le glacier.	massif calcaire dans le secteur nord-est de la chaîne alpine ; présente tous les étages de végétation jusqu'au plan nivale ; excellentes valeurs culturelles traditionnelles associées à des valeurs culturelles modernes ; intéressant pour les sciences de la terre ; accès à l'expérience très facile avec une grande organisation ; valeur pour l'alpinisme discrète.	peu comparable
Geirangerfjord et Nærøyfjord – Fjords de l'Ouest de la Norvège	Littoraux et îles	l'articulation morphologique du fjord est clairement lisible, même si l'ensemble n'est compréhensible qu'à l'échelle territoriale ou géographique ; le parcours sinueux constitue une suite de scénarios particulièrement suggestifs ; les pentes sont fortement escarpées et façonnées par l'action glaciaire qui contraste avec la surface plane de l'eau ; la gamme chromatique reflète la dominante vert-bleu.	fjords profonds creusés dans le socle cristallin norvégien, avec exposition complète des plans de végétation ; valeur culturelle traditionnelle et moderne exceptionnelle ; valeur pour la science non étudiée ; grande accessibilité de l'expérience et haute organisation ; aucune valeur pour l'alpinisme.	non comparable
Everest – Parc national de Sagarmatha	montagnes	la structure orographique complexe et articulée est appréciable à grande échelle ; la taille imposante offre des scénarios diversifiés allant de très ouverts à extrêmement confinés ; la plasticité des pentes enneigées et la morphologie sévère des roches sombres génèrent des contrastes chromatiques saisissants.	Chaîne himalayenne et morphologie globale seulement partiellement comparables ; absence substantielle des étages de végétation en raison de l'altitude extrême ; valeur symbolique traditionnelle intéressante mais non développée, relation symbolique moderne importante mais purement conceptuelle (toit du monde) ; valeur pour la science non exceptionnelle ; accessibilité de l'expérience réduite en raison de difficultés physiques et infrastructurelles ; valeur alpinistique exceptionnelle	peu comparable
Denali - Denali National Park and Preserve	montagnes	complexe montagneux très étendu et clairement défini à l'échelle géographique ; structure orographique clairement lisible, sillonnée par de larges vallées glaciaires et des vallées secondaires ramifiées ; la taille imposante offre différents scénarios allant de très ouvert à extrêmement compact, même si le grand paysage avec des formes cuspidées et des plans inclinés prédomine ; gamme de couleurs typique du nord dominée par le glacier.	massif principal dans une grande chaîne isolée avec une morphologie partiellement comparable ; série des étages de végétation presque absents dans la partie montagneuse en raison de la latitude ; valeur symbolique traditionnelle élevée mais non étudiée, relation symbolique conceptuelle moderne ; une valeur modeste pour la science ; accessibilité de l'expérience extrêmement réduite en raison des difficultés environnementales ; bonne valeur pour l'alpinisme	**comparable**

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
Mount Cook – Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la NZ	montagnes	structure orographique clairement identifiable, sillonnée de grandes vallées glaciaires et de vallées secondaires à l'échelle alpine ; l'échelle de référence est large, et alterne des scénarios de grand paysage et d'espaces plus confinés et éloignés ; les formes pyramidales prédominent ; la plasticité des pentes enneigées et la morphologie sévère des roches sombres génèrent des contrastes chromatiques saisissants.	massif qui émerge au sein de la chaîne alpine néo-zélandaise avec une morphologie comparable des sommets ; intégrité totale de la série des étages de végétation à partir de l'alpin au boréal; relation symbolique traditionnelle juste mentionnée et aucune relation culturelle moderne ; absence de valeur scientifique ; accessibilité à l'expérience relativement large et organisée ; alpinisme intéressant.	**comparable**
Alpes de la Méditerranée	montagnes + Littoraux et îles	structure orographique non régulière à l'échelle géographique ; ensemble de scénarios très différents liés à différents environnements naturels ; grande variété de formes et de couleurs, expression de nombreux paysages sans liens entre eux.	ensemble articulé et complexe d'origine géodynamique ; étages de végétation complets, du plan méditerranéen au plan alpin ; valeurs symboliques présentes à la fois traditionnelles et modernes ; intérêt pour les sciences de la Terre ; accessibilité d'une expérience de haut niveau et également organisée ; intérêt variable pour l'alpinisme	peu comparable
Les Écrins – Parc national des Écrins	montagnes	structure orographique plutôt articulée, typique de la dimension alpine, avec de nombreuses vallées principales et secondaires ; scénarios allant de l'échelle territoriale à celle du groupe isolé ; pentes et arêtes avec une prédominance de lignes inclinées, tandis que les sommets présentent des aiguilles verticales et des formations sculpturales ; variations intéressantes et contrastes chromatiques donnés par la présence de nombreux glaciers.	important massif cristallin de la chaîne alpine ; présente tous les étages de végétation à partir du niveau subalpin ; valeur symbolique traditionnelle présente mais valeur contemporaine intéressante ; important pour les sciences naturelles ; accessibilité à une expérience de qualité et bien organisée ; très intéressant pour l'alpinisme.	**comparable**
Mont Rose – Alpes Pennines	montagnes	dorsale orographique claire mais non isolée, appréciable à l'échelle de la chaîne alpine ; système de crêtes orthogonales à la crête principale et de plateaux typiquement glaciaires offrant des séquences imposantes et des paysages grandioses ; la variété des formes tant pyramidales qu'horizontales est remarquable ainsi que la succession chromatique du fond des vallées jusqu'au sommet.	super groupe cristallin de la chaîne alpine sillonné par de profondes vallées glaciaires ; présente tous les étages de végétation à partir du plan sub-alpin ; valeur symbolique traditionnelle préservée et importance symbolique moderne élevée ; importance pour les sciences de la Terre ; accessibilité à l'expérience éprouvante mais bien organisée ; valeur exceptionnelle pour l'alpinisme.	**comparable**
Pyrénées – Mont Perdu	montagnes	la dorsale orographique est clairement exposée avec des crêtes et des vallées secondaires qui s'étendent autour d'elle ; l'ensemble est clairement lisible à l'échelle géographique alors qu'à l'intérieur il offre des scénarios éloignés et très diversifiés ; l'érosion des roches calcaires a des parois verticales marquées par des couches horizontales ; le chromatisme est typique des paysages calcaires.	massif sédimentaire au milieu de la chaîne pyrénéenne ; présente tous les étages de végétation jusqu'au plan alpin ; valeurs symboliques traditionnelles très élevées et préservées, ainsi que valeur culturelle moderne ; relevant valeur pour les sciences de la terre ; bonne organisation et accessibilité à l'expérience ; valeur limitée pour l'alpinisme.	non comparable
Mont Logan - Kluane / Wrangell-St. Elias/ Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek	montagnes	orographie exemplaire mais clairement compréhensible seulement à grande échelle ; la dorsale principale est bordée d'imposantes plateaux glaciaires, d'où partent orthogonalement des crêtes secondaires ; la taille imposante offre différents scénarios allant de très ouverts à plus fermés ; le grand paysage prédomine avec des sommets cuspidés et des versants sillonnés de profondes vallées ; la gamme de couleurs du nord dominée par le glacier.	massif cristallin émergeant dans une large chaîne de montagnes avec une morphologie comparable ; série des étages de végétation localement non représentatifs pour la latitude et la hauteur ; valeur symbolique traditionnelle non détectable, relation symbolique moderne absente ; valeur pour la science absente ; accessibilité de l'expérience pratiquement nulle ; haute valeur pour l'alpinisme due aux difficultés environnementales.	peu comparable

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
Aconcagua - Aconcagua Provincial Park	montagnes	orographie très articulée mais claire qui isole le sommet du contexte ; l'échelle de référence est très large et donc les paysages sont extrêmement variés, même s'il s'agit de haute montagne ; des formes prismatiques avec des plans et des lignes inclinés prédominent ; les couleurs sont limitées par l'aridité de la région et la haute altitude.	massif compact émergeant de la cordillère sud-américaine avec une morphologie peu comparable ; série des étages de végétation presque absente en raison de l'aridité de la région ; valeur symbolique traditionnelle à étudier, relation symbolique moderne non significative ; valeur pour la science non significative ; accessibilité de l'expérience très modérée en raison des difficultés environnementales ; grande valeur pour l'alpinisme.	peu comparable
Arena Sardona -Haut lieu tectonique suisse Sardona	montagnes	système orographique clair et élémentaire, mais non distinguable à l'échelle de la chaîne alpine ; structure relativement articulée des vallées et des crêtes avec prédominance de plans et de lignes inclinés ; variations et contrastes chromatiques intéressants liés à la qualité des roches.	groupe de montagnes dont la morphologie est générée par soulèvement et chevauchement tectonique ; étages de végétation complets ; valeur symbolique traditionnelle présente ; valeur exceptionnelle pour les sciences de la terre ; élevée et organisée accessibilité de l'expérience ; intérêt discret pour l'alpinisme.	peu comparable
Ulvetanna - Terre de la Reine Maud	montagnes	schéma orographique assez régulier, négligé par le bouclier glaciaire environnant ; scénario d'un grand impact formel dû aux formes sculpturales et monolithiques qui s'élèvent verticalement de la glace ; contraste bichromatique absolu.	Pluton de granit alcalin issu de la plaque antarctique ; absence de végétation ; absence de valeurs symboliques traditionnelles ou modernes ; valeur pour les sciences de la Terre ; accessibilité quasi nulle et intérêt pour l'alpinisme lié à des conditions climatiques extrêmes.	peu comparable
Elbrous	montagnes	imposante structure conique dominant toute la région ; les paysages ne sont pas particulièrement diversifiés et les formes sont douces et arrondies ; la succession chromatique des pieds au sommet est importante à grande échelle.	piton volcanique isolé très émergent de la chaîne environnante avec une morphologie non comparable ; série complète des étages de végétation du milieu continental ; valeur symbolique traditionnelle élevée mais non étudiée, relation symbolique moderne uniquement en termes d'exploits pseudo-sportifs ; valeur pour la science non pertinente ; accessibilité de l'expérience non élevée mais relativement organisée ; valeur pour l'alpinisme modeste .	non comparable
Mont Etna	montagnes	le profil caractéristique présente une structure claire mais non régulière, qui ne peut être liée qu'à l'échelle territoriale ; les pentes sont relativement diversifiées et alternent divers scénarios dominés par les coulées de lave ; le contraste chromatique entre l'environnement méditerranéen et le sommet enneigé est d'un grand impact.	cône volcanique dont la morphologie n'est pas comparable ; série complète des étages de végétation à partir du plan méditerranéen au plan nival ; relations symboliques culturelles très élevées tant traditionnelles que modernes ; grande importance pour l'histoire des sciences ; accessibilité de l'expérience assez élevée et organisée ; intérêt uniquement pour les excursions.	non comparable
Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique	montagnes	structure conique typique, extrêmement régulière et à l'échelle territoriale ; paysage uniforme sans variations mais d'une grande suggestion stylistique ; contrastes chromatiques intéressants entre le contexte, les pentes volcaniques et le manteau neigeux.	complexe volcanique imposant avec une morphologie non comparable ; série complète des étages de végétation à partir du plan continental; valeur symbolique et religieuse traditionnelle exceptionelle et egalement moderne ; importance considérable pour l'histoire des sciences ; accessibilité de l'expérience assez élevée et organisée ; intérêt uniquement pour les excursions.	non comparable

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
Parc national d'Uluru-Kata Tjuta	hautes terres	structure élémentaire d'une grande pureté formelle qui se rapporte à une surface sans limites ; contraste entre le scénario de la grande échelle et les vues intérieures inattendues ; formes plastiques et arrondies qui génèrent des variations chromatiques exceptionnelles pendant la journée.	monolithe de grès qui émerge isolé dans la plaine ; absence d'étages de végétation en raison du climat désertique ; exceptionnelle valeur symbolique traditionnelle et même moderne, bien que d'une matrice différente ; intérêt scientifique discret ; accessibilité de l'expérience élevée et très organisée.	non comparable
Mont Ararat	montagnes	structure conique typique, plutôt régulière et à l'échelle territoriale ; paysage uniforme sans variations ; contrastes chromatiques intéressants entre le contexte semi-aride, les pentes volcaniques et la calotte glaciaire.	piton volcanique isolé très émergent avec une morphologie non comparable ; série complète des étages de végétation du milieu continental ; valeur symbolique traditionnelle élevée, relation symbolique moderne absente ; valeur pour la science non pertinente ; accessibilité de l'expérience élevée mais relativement organisée ; valeur pour l'alpinisme modeste.	non comparable
Monte San Giorgio	montagnes	relief modeste et structure extrêmement simplifiée en raison de la très petite échelle ; scénarios insignifiants et morphologie presque inexistante ; couleurs typiques de l'altitude moyenne.	relief modeste d'origine sédimentaire ; plans de végétation modestes ; absence de valeur symbolique traditionnelle et moderne ; valeur exceptionnelle pour les sciences de la Terre ; zone facilement accessible présentant un intérêt pour la randonnée.	non comparable

5.5.1.2. COMPARAISON QUANTITATIVE

La comparaison quantitative est complémentaire à la comparaison qualitative. Ce type de comparaison prend en compte les phénomènes physiques remarquables en tant que tels, exprimés au moyen de quantités mesurables, qui permettent de comprendre comment le massif du Mont-Blanc se situe dans le scénario global des chaînes de montagnes.

Par conséquent, les quantités topographiques utilisées de manière conventionnelle pour évaluer l'importance d'une montagne par rapport à la morphologie du sol, c'est-à-dire les valeurs de *proéminence* et d'*isolation,* ont été prises en compte. Ces valeurs, ainsi que la *hauteur au-dessus du niveau de la mer* et l'*amplitude altitudinale*, sont en fait des valeurs spécifiques à chaque montagne et se prêtent donc à une comparaison à l'échelle mondiale.

Le classement mondial par **proéminence**, identifie seulement 22 sommets dans le monde avec une proéminence de plus de 4 000 m. Le Mont Blanc, avec une proéminence de 4 696 m, occupe la 11e place.

	Sommets	proéminence m	altitude m
1.	Everest - Parc national de Sagarmatha	8 848	8 848
2.	Aconcagua - Aconcagua Provincial Park	6 962	6 962
3.	Denali - Denali National Park and Reserve	6 140	6 190
4.	Kilimandjaro - Parc national du Kilimandjaro	5 885	5 895
5.	Pico Cristóbal Colón - Parc national de la Sierra Nevada de Santa Marta	5 539	5 730
6.	Mont Logan - Kluane /Wrangell-St. Elias /Glacier Bay /Tatshenshini-Alsek	5 247	5 956
7.	Pico de Orizaba - Parc national Pico Orizaba	4 922	5 636
8.	Vinson Massif	4 892	4 892
9.	Puncak Jaya - Parc national de Lorentz (Carstensz Pyramid)	4 884	4 884
10.	Elbrous	4 741	5 642
11.	**Mont Blanc**	**4 697**	**4 810**
12.	Damavand	4 667	5 610
13.	Klyuchevskaya Sopka - Volcans du Kamchatka	4 649	4 750
14.	Nanga Parbat - Deosai National Park	4 608	8 125
15.	Mauna Kea - Parc national Volcans d'Hawaï	4 205	4 205
16.	Pik Pobeda (Jengish Chokusu) - Tianshan au Xinjiang	4 146	7 439
17.	Chimborazo	4 122	6 267
17.	Bogda Feng - Tianshan au Xinjiang	4 122	5 445
19.	Namcha Barwa	4 106	7 782
20.	Kinabalu - Parc du Kinabalu	4 095	4 095
21.	Mount Rainier	4 037	4 392
22.	K2	4 020	8 614

La figure suivante montre les positions des montagnes ayant une proéminence supérieure à 4 000 m, en distinguant en bleu les massifs qui ont un processus génétique géomorphologique (topographique) similaire à celui du massif du Mont-Blanc (soulèvement tectonique), et en marquant en rouge ceux qui appartiennent à des processus volcaniques.

Il est intéressant de noter que parmi les montagnes appartenant aux principales chaînes de montagnes du monde, à l'exclusion des édifices volcaniques qui ont des origines complètement différentes, le mont Blanc est l'un des sommets ayant la plus grande zone de référence.

- *Proéminence supérieure à 4000 m. En bleu les massifs qui sont le résultat de soulèvements tectoniques, et en rouge ceux qui appartiennent à des processus volcaniques*

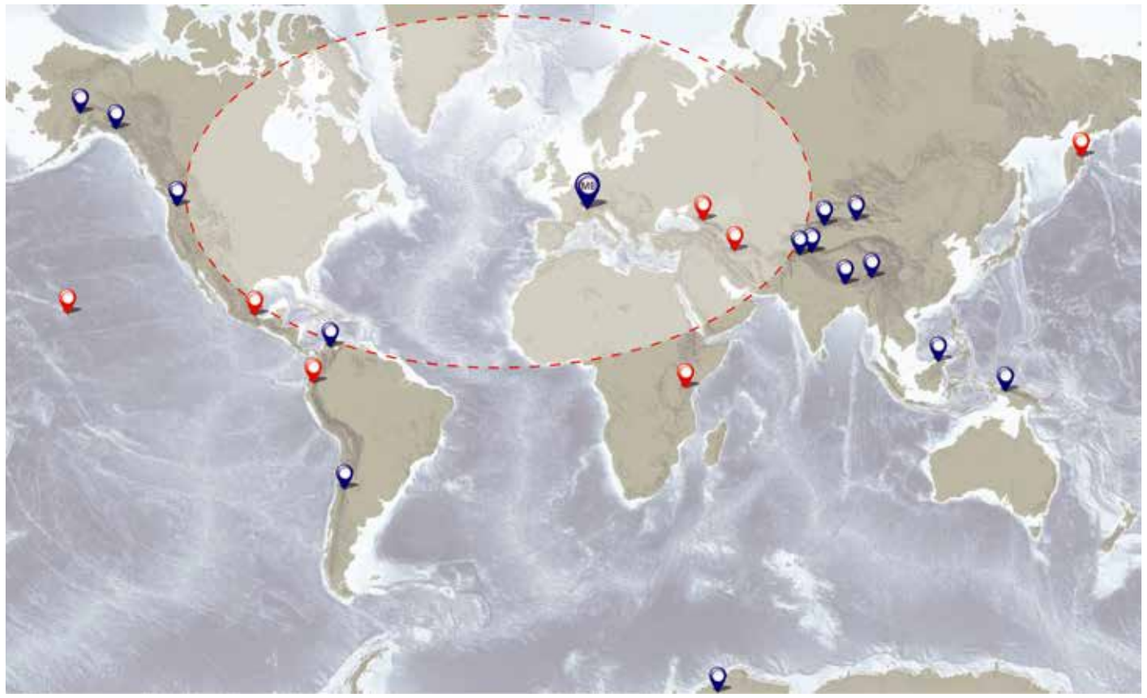

Le classement mondial de l' **isolation** identifie 29 sommets avec une isolation de plus de 2 000 km et le mont Blanc, avec une isolation de 2 812 km, est à la 13e place.

	Sommets	isolation km	altitude m
1.	Everest - Parc national de Sagarmatha	Infinite	8 848
2.	Aconcagua - Aconcagua Provincial Park	16 518	6 962
3.	Denali - Denali National Park and Reserve	7 450	6 190
4.	Kilimandjaro - Parc national du Kilimandjaro	5 510	5 895
5.	Puncak Jaya - Parc national de Lorentz (Carstensz Pyramid)	5 235	4 884
6.	Vinson Massif	4 912	4 892
7.	Mont Orohena	4 128	2 241
8.	Mauna Kea - Parc national Volcans d'Hawaï	3 947	4 205
9.	Gunnbjørn Fjeld	3 254	3 694
10.	Mount Cook - Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la NZ	3 140	3 724
11.	Thabana Ntlenyana	3 004	3 482
12.	Maunga Terevaka	2 832	507
13.	**Mont Blanc**	**2 812**	**4 810**
14.	Piton des Neiges - Pitons, cirques et remparts de l'ile de la Réunion	2 767	3 071
15.	Klyuchevskaya Sopka - Volcans du Kamchatka	2 747	4 750
16.	Pico de Orizaba - Parc national Pico Orizaba	2 690	5 636
17.	Queen Mary's Peak	2 662	2 060
17.	Mount Whitney	2 650	4 419
19.	Kinabalu - Parc du Kinabalu	2 513	4 095
20.	Elbrous	2 470	5 642
21.	Pico da Bandeira	2 344	2 891
22.	Mount Cameroon	2 338	4 040

La figure suivante montre les positions des montagnes avec une isolation de plus de 2 000 km, en distinguant en bleu les massifs qui ont un processus génétique géomorphologique (topographique) similaire à celui du massif du Mont-Blanc (soulèvement tectonique), et en marquant en rouge ceux qui appartiennent à des processus volcaniques.

Le cercle sur la carte indique la zone dans laquelle le massif du Mont Blanc représente le plus haut sommet et comprend en grande partie l'Europe continentale, mais couvre également une grande partie de l'Afrique saharienne.

Comme mentionné ci-dessus, la caractérisation d'un paysage de montagne est basée sur la combinaison et l'intégration de diverses qualités physiographiques. Les deux classements relatifs à la *proéminence* et à *l'isolation* ont donc été combinés et intégrés avec d'autres variables topographiques, utiles pour représenter le massif du Mont Blanc dans son ensemble.

La combinaison de ces valeurs permet d'évaluer objectivement certains caractères orographiques tels que l'énergie du relief - résultat de la combinaison de la hauteur absolue et l'amplitude altitudinale - et la dominance sur le contexte - résultat de la combinaison de la proéminence et de l'isolation. Ces éléments sont des indicateurs de la représentativité à l'échelle mondiale du massif du Mont-Blanc par rapport à d'autres massifs du monde présentant les mêmes phénomènes remarquables.

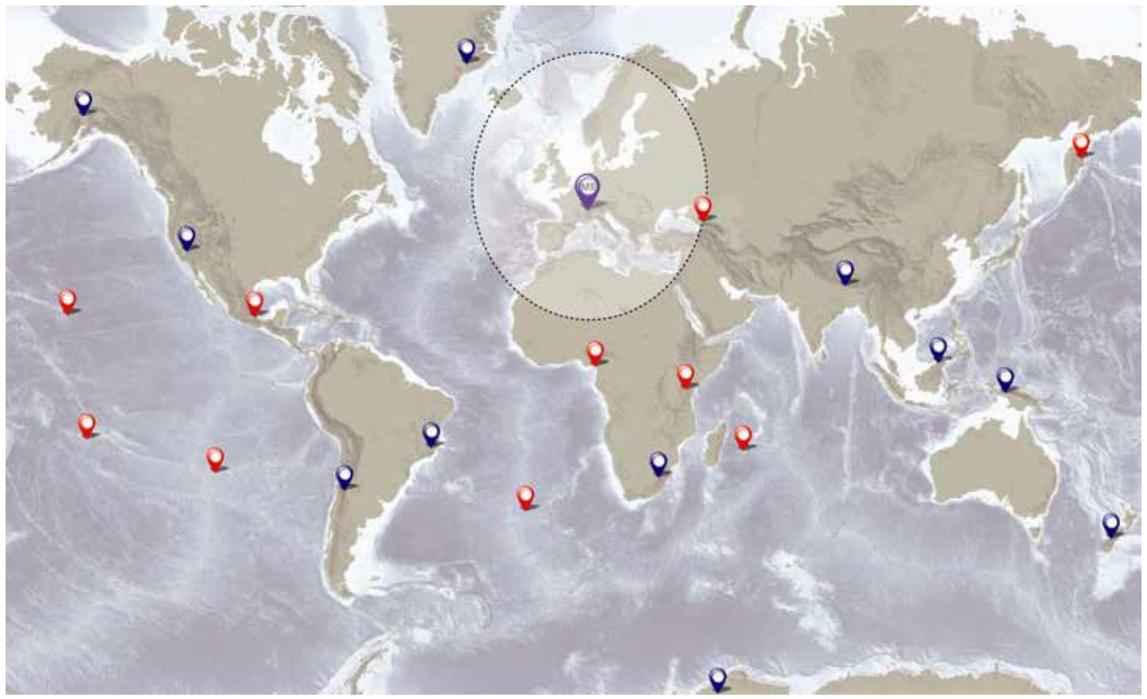

- *Positions des montagnes avec une isolation de plus de 2000 km*

Ce type de comparaison est également divisé en deux parties.

Le premier tableau résume les valeurs des éléments topographiques des trente sommets présents dans les deux classements. Pour chaque mesure (hauteur, proéminence, isolation, amplitude altitudinale), un classement a été effectué sur une échelle de 30 points, sur laquelle la note maximale de 30 est attribuée au sommet avec la valeur la plus élevée et la note minimale de 1 à celui avec la valeur la plus faible. La somme fournit un indicateur de l'intégration entre les qualités physiographiques et offre une liste indicative pour comparer globalement la grandeur du massif du Mont-Blanc par rapport au contexte.

Le deuxième tableau contient en revanche des évaluations plus discursives qui complètent le cadre d'information des caractéristiques physiques et décrivent brièvement les types de paysages physiques[4] et les processus géomorphogénétiques[5]. En outre, des évaluations descriptives simples du contexte géographique et socioculturel dans lequel se situent les massifs (végétation, valeur symbolique traditionnelle et contemporaine, valeur pour la science, valeur pour l'alpinisme, accessibilité de l'expérience, etc.) ont été ajoutées.

Dans ce cas également, la dernière colonne indique les sites qui, par leurs qualités géomorphologiques globales et leurs relations avec le contexte, sont plus significatifs pour l'étude approfondie suivante (voir infra § *5.5.1.3. Analyse comparative avec des sites et des paysages présentant des caractéristiques similaires*).

4 Afin d'identifier les types de paysages physiques, a été utilisé comme référence le "*Projet de classification des biens du patrimoine mondial inscrits au titre du critère (vii) concernant les principaux types de paysages physiques*" proposé dans le document de l'IUCN de 2013. "*Étude sur l'application du Critère VII: Réflexion sur les phénomènes naturels remarquables et la beauté naturelle exceptionnelle dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial*", pp. 30-31.

5 ibid. pp. 26-27. Pour les processus génétiques topographiques, la classification proposée dans le document de l'UICN 2013 a été prise comme référence.

LES VALEURS DES ÉLÉMENTS TOPOGRAPHIQUES DES TRENTE PLUS GRANDS SOMMETS DU MONDE

massifs	Pays	classement UNESCO + critères	altitude (m)	proémi-nence (m)	isolation (km)	amplitude altitidinale (m)	score
Denali - Denali National Park and Reserve	États-Unis (Alaska)		6 190	6 140	7 450	5 400	103
Everest - Parc national de Sagarmatha	Nepal	PM (vii)	8 848	8 848	infinite	3 600	102
Aconcagua - Aconcagua Provincial Park	Argentine		6 962	6 962	16 518	4 100	98
Kilimandjaro - Parc national du Kilimandjaro	Tanzanie	PM (vii)	5 895	5 885	5 510	4 877	98
Puncak Jaya - Parc national de Lorentz (Carstensz Pyramid)	Indonésie	PM (viii)(ix)(x)	4 884	4 884	5 235	4 844	84
Nanga Parbat - Deosai National Park	Pakistan	LI (ix)(x)	8 125	4 608	188	7 000	73
Mont-Blanc	France / Italie / Suisse	LI	4 810	4 697	2 812	4 220	71
Pico Cristóbal Colón - Parc national de la Sierra Nevada de Santa Marta	Colombie	LI (iii)(iv)(v)(viii) - mixed	5 770	5 539	1 287	3 790	70
Klyuchevskaya Sopka - Volcans du Kamchatka	Russie	PM (vii)(viii)(ix)(x)	4 750	4 649	2 747	4 715	69
Pik Pobeda (Jengish Chokusu) - Tianshan au Xinjiang	Chine Kirghizistan	PM (vii)(ix)	7 439	4 146	558	5 710	69
K2	Chine Pakistan		8 614	4 020	1 316	4 499	69
Mont Logan - Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek	Canada (USA parks)	PM (vii)(viii)(ix)(x)	5 956	5 247	623	4 200	68
Massif Vinson	Antarctique		4 892	4 892	4 911	3 320	68
Mauna Kea - Parc national Volcans d'Hawaï	États-Unis (Hawai)	PM (viii)	4 205	4 205	3 947	4 205	65
Namcha Barwa	Chine		7 782	4 106	707	4 705	65
Pico de Orizaba - Parc national Pico Orizaba	Mexique		5 636	4 922	2 690	2 540	62
Elbrous	Russie		5 642	4 741	2 470	3 480	61
Damavand	Iran	LI (vii)(viii)(ix)(x)	5 628	4 667	1 165	4 025	59
Chimborazo	Équateur		6 267	4 122	846	3 350	52
Mount Cook - Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la NZ	Nouvelle-Zélande	PM (vii)(viii)(ix)(x)	3 724	3 724	3 139	3 560	47
Kinabalu - Parc du Kinabalu	Malaysia	PM (ix)(x)	4 095	4 095	2 513	3 530	43
Bogda Feng - Tianshan au Xinjiang	Chine	PM (vii)(ix)	5 445	4 122	609	3 500	42
Gunnbjørn Fjeld	Danemark (Groenland)		3 694	3 694	3 254	1 250	33
Mount Rainier	États-Unis (WA)		4 392	4 037	1 177	2 472	32
Mont Orohena	France (Polynésie fr.)		2 241	2 241	4 128	2 241	31
Piton des Neiges - Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion	France (La Réunion)	PM (vii)(x)	3 071	3 071	2 767	3 071	31
Mount Whitney	États-Unis (California)		4 419	3 072	2 650	1 870	30
Etna	Italie	PM(viii)	3 323	3 323	999	3 323	25
Queen Mary's Peak	Ascension		2 060	2 060	2 667	2 060	20

LES ÉVALUATIONS DESCRIPTIVE DES TYPES DE PAYSAGES PHYSIQUES, DES PROCESSUS GÉOMORPHOGÉNÉTIQUES ET DU CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIOCULTUREL

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
éléments et aspects de la comparaison	*typologie*	• *schéma - structure ;* • *échelle ;* • *iversité - scenarios ;* • *forme -éléments plastiques ;* • *cromatisme.*	• *morphologie ;* • *composante de la végétation ;* • *valeur symbolique traditionnelle ;* • *relation symbolique moderne,* • *valeur pour la science ;* • *accessibilité de l'expérience ;* • *valeur pour l'alpinisme.*	*référence pour l'analyse comparative*
Denali - Denali National Park and reserve	montagnes	pluton de granite et de schiste déformé par le soulèvment tectonique, avec dépôts sédimentaires aux alentours.	massif principal dans une grande chaîne isolée avec une morphologie partiellement comparable ; série d'étages de végétation presque absents dans la partie montagneuse en raison de la latitude ; valeur symbolique traditionnelle élevée mais non étudiée, relation symbolique conceptuelle moderne ; une valeur modeste pour la science ; accessibilité de l'expérience extrêmement réduite en raison des difficultés environnementales ; bonne valeur pour l'alpinisme.	**comparable**
Everest - Parc national de Sagarmatha	montagnes	soulèvement tectonique des roches sédimentaires, avec processus d'érosion et glacialisme importants.	chaîne himalayenne et morphologie globale seulement partiellement comparables ; absence substantielle des étages de végétation en raison de l'altitude extrême ; valeur symbolique traditionnelle intéressante mais non développée, relation symbolique moderne importante mais purement conceptuelle (toit du monde) ; valeur pour la science non exceptionnelle ; accessibilité de l'expérience réduite en raison de difficultés physiques et infrastructurelles ; valeur alpinistique exceptionnelle.	**comparable**
Aconcagua - Aconcagua Provincial Park	montagnes	soulèvement tectonique de dépôts sédimentaires très déformés par des granitoïdes .	massif compact émergeant de la cordillère sud-américaine avec une morphologie peu comparable ; série des étages de végétation presque absente en raison de l'aridité de la région ; valeur symbolique traditionnelle à étudier, relation symbolique moderne non significative ; valeur pour la science non significative ; accessibilité de l'expérience très modérée en raison des difficultés environnementales ; grande valeur pour l'alpinisme.	peu comparable
Kilimandjaro - Parc national du Kilimandjaro	montagnes	volcanique, avec glacialisme au sommet et des phénomènes d'érosion superficielle .	structure volcanique ayant une morphologie non comparable ; série complète des étages de végétation à partir du milieu sub-équatorial ; valeur symbolique traditionnelle présente mais non étudiée, relation symbolique moderne mais non substantielle ; valeur scientifique liée à la calotte glaciaire du continent africain ; accessibilité de l'expérience relativement élevée et organisée ; valeur pour la randonnée mais pas pour l'alpinisme.	non comparable
Puncak Jaya - Parc national de Lorentz (Carstensz Pyramid)	montagnes	soulèvement tectonique des roches sédimentaires, avec processus d'érosion et glacialisme autour du sommet.	sommet dominant une chaîne isolée avec une morphologie peu comparable ; série complète des étages de végétation à partir du milieu équatorial ; valeur symbolique traditionnelle présente mais non étudiée, relation symbolique moderne absente ; valeur pour la science absente ; accessibilité de l'expérience relativement limitée mais organisée, valeur pour l'alpinisme non significative.	peu comparable
Nanga Parbat - Deosai National Park	montagnes	soulèvement tectonique des roches cristallines et gneiss, avec processus d'érosion et glacialisme importants.	massive qui émerge dans une chaîne étendue avec une morphologie partiellement comparables ; absence substantielle de la série des étages de végétation en raison de l'altitude extrême ; valeur symbolique traditionnelle présente mais non développée, relation symbolique moderne purement conceptuelle ; valeur pour la science indétectable ; accessibilité de l'expérience réduite en raison de difficultés physiques et infrastructurelles ; valeur alpinistique exceptionnelle.	**comparable**

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
Mont-Blanc	montagnes	pluton composé de deux masses rocheuses cristallines, déplacé par le soulèvement tectonique	voir § 5.3 attributs	
Pic Cristóbal Colón - parc national de la Sierra Nevada de Santa Marta	montagnes	soulèvement tectonique des roches granitiques.	massif principal dans une chaîne isolée avec une morphologie partiellement comparable ; série complète des étages de végétation à partir du plan équatorial ; valeur symbolique traditionnelle présente, relation symbolique moderne non présente ; valeur pour la science peu significative ; accessibilité de l'expérience relativement modeste et non organisée ; valeur pour l'alpinisme peu présente.	**comparable**
Klyuchevskaya Sopka - Volcans du Kamchatka	montagnes	volcanique de subduction (strato-volcan).	sommet isolé parmi d'autres structures volcaniques ayant une morphologie non comparable ; série des étages de végétation à partir de l'alpin au boréal ; valeur symbolique traditionnelle non étudiée, relation symbolique moderne absente ; valeur pour la science pertinente pour la recherche ; accessibilité de l'expérience pratiquement nulle en raison du volcanisme ; valeur pour l'alpinisme absente.	non comparable
Pik Pobeda (Jengish Chokusu) - Tianshan au Xinjiang	montagnes	soulèvement tectonique de dépôts sédimentaires.	massif imposant dans une large chaîne isolée avec une morphologie partiellement comparable ; série complète des étages de végétation à partir du plan désertique ; valeur symbolique traditionnelle présente, relation symbolique moderne absente ; valeur pour la science et la recherche peu significative ; accessibilité de l'expérience relativement modeste et peu organisée ; valeur pour l'alpinisme élevée.	**comparable**
K2	montagnes	soulèvement tectonique des roches cristallines et gneiss, avec processus d'érosion et glacialisme importants.	massif isolé dans une chaîne étendue avec une morphologie peu comparable ; absence substantielle de la série des étages de végétation en raison de l'altitude extrême ; valeur symbolique traditionnelle présente mais non développée, relation symbolique moderne conceptuelle (club des 8000) ; valeur pour la recherche scientifique actuelle ; expérience peu accessible en raison de difficultés physiques et infrastructurelles ; valeur alpinistique exceptionnelle.	**comparable**
Mont Logan - Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek	montagnes	pluton de diorite quartzique remonté dans les roches volcaniques et sédimentaires par le soulèvement tectonique.	massif cristallin émergeant dans une large chaîne de montagnes avec une morphologie comparable ; série des étages de végétation localement non représentatifs pour la latitude et la hauteur ; valeur symbolique traditionnelle non détectable, relation symbolique moderne absente ; valeur pour la science absente ; accessibilité de l'expérience pratiquement nulle ; haute valeur pour l'alpinisme due aux difficultés environnementales	**comparable**
Massif Vinson	montagnes	chaîne des roches cristallines très dures altérées par d'importants phénomènes d'érosion glaciaire.	morphologie partiellement comparable en raison de la position du massif dans une chaîne ; pas d'étages de végétation; pas de valeur symbolique traditionnelle et relation symbolique moderne uniquement conceptuelle le sommet le plus haut de l'Antarctique ; valeur très relative pour la science ; accessibilité de l'expérience extrêmement réduite en raison des difficultés logistiques et environnementales ; faible valeur pour l'alpinisme	peu comparable
Mauna Kea - Parc national des volcans d'Hawaï	Littoraux et îles	formation de volcans boucliers.	structure volcanique morphologiquement non comparable ; série complète des étages de végétation de milieu pacifique-équatorial ; valeurs symboliques traditionnelles et religieuses élevées mais peu de valeur moderne ; intérêt relatif pour la science ; aucune valeur pour l'alpinisme.	non comparable

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
Namcha Barwa	montagnes	soulèvement tectonique des roches sédimentaires.	sommet pyramidal émergent de la partie orientale de la chaîne himalayenne ; série complète des étages de végétation ; haute valeur symbolique traditionnelle au niveau local, mais aucune valeur moderne ; aucune valeur scientifique ; accessibilité de l'expérience extrêmement réduite et non organisée ; valeur pour l'alpinisme pertinente mais peu fréquentée.	peu comparable
Pic d'Orizaba - Parc national Pico de Orizaba	montagnes	volcanique avec glacialisme au sommet (strato-volcan).	structure volcanique avec une morphologie non comparable ; série complète des étages de végétation à partir du plan tropical ; valeur symbolique traditionnelle présente mais non étudiée, relation symbolique moderne absente ; valeur pour la science non significative ; accessibilité de l'expérience relativement élevée et organisée ; valeur d'alpinisme modeste.	non comparable
Elbrous	montagnes	volcanique, également composé de roches métamorphiques et de roches magmatiques.	piton volcanique isolé très émergent de la chaîne environnante avec une morphologie non comparable ; série complète des étages de végétation du milieu continental ; valeur symbolique traditionnelle élevée mais non étudiée, relation symbolique moderne uniquement en termes d'exploits pseudo-sportifs ; valeur pour la science non pertinente ; accessibilité de l'expérience non élevée mais relativement organisée ; valeur d'alpinisme modeste .	non comparable
Damavand	montagnes	volcanique avec glacialisme au sommet (strato-volcan).	sommet volcanique isolé avec une morphologie non comparable dans un contexte montagneux très étendu ; série des étages de végétation presque absente en raison de l'aridité de la région ; valeur symbolique traditionnelle très élevée mais aucune relation symbolique moderne ; valeur pour la science non pertinente ; accessibilité de l'expérience discrète et relativement organisée ; valeur d'alpinisme modeste .	non comparable
Chimborazo	montagnes	volcanique de subduction (strato-volcan).	complexe volcanique imposant avec une morphologie non comparable ; série complète d'étages de végétation à partir du plan équatorial ; valeur symbolique et religieuse traditionnelle importante, valeur moderne absente ; importance considérable pour l'histoire des sciences (von Humboldt) ; faible accessibilité ; valeur pour l'alpinisme absente	non comparable
Mount Cook - Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la NZ	montagnes	soulèvement tectonique des roches cristallines et gneiss, avec processus d'érosion et glacialisme importants.	massif qui émerge au sein de la chaîne alpine néo-zélandaise avec une morphologie comparable des sommets ; intégrité totale de la série des étages de végétation à partir de l'alpin au boréal ; relation symbolique traditionnelle juste mentionnée et aucune relation culturelle moderne ; absence de valeur scientifique ; accessibilité à l'expérience relativement large et organisée ; alpinisme intéressant.	**comparable**
Kinabalu - Parc du Kinabalu	montagnes	pluton massif de granodiorite remonté dans des roches sédimentaires.	intéressant massif isolé mais avec géomorphologie non comparable ; série complète des étages de végétation de milieu tropical ; valeurs symboliques traditionnelles remarquables, mais sans valeur moderne ; intérêt botanique mais pas pour l'histoire des sciences ; accessibilité à l'expérience contingentée développée et organisée ; aucun intérêt pour l'alpinisme.	peu comparable
Bogda Feng - Tianshan au Xinjiang	montagnes	massif et chaîne par soulèvement tectonique.	sommet qui émerge au sein d'une typique chaîne bien reconnaissable mais la morphologie ne peut être comparée ; série des étages de végétation à partir du plan alpin au boréal ; relations importantes à caractère culturel religieux symbolique traditionnel ; absence de valeur scientifique ; accessibilité réduite et seulement partiellement organisée (à la base de la chaîne) ; faible valeur pour l'alpinisme.	**comparable**
Gunnbjørn Fjeld	montagnes	chaîne de pics rocheux perçant la calotte glaciaire (nunatak).	chaîne de montagnes avec une morphologie non comparable ; pas d'étages de végétation ; pas de relations symboliques en raison d'un isolement total ; pas de valeur scientifique ; aucune accessibilité ; valeur d'alpinisme discrète en raison de conditions environnementales extrêmes.	non comparable

massifs	paysages physiques	aspects connotatifs	éléments du paysage et éléments des relations Homme/hM	comparaison
Mount Rainier	montagnes	Volcan de subduction (strato-volcan) avec couverture glaciaire.	cône volcanique avec une morphologie non comparable ; étages de végétation alpine-boréale ; valeurs symboliques traditionnelles effacées ; aucune pertinence pour l'histoire des sciences ; accessibilité à l'expérience bonne et organisée ; aucun intérêt pour l'alpinisme.	non comparable
Mont Orohena	Littoraux et îles	massif emergent de roche volcanique.	massif volcanique avec une morphologie non comparable ; étages de végétation équatoriaux ; relation symbolique traditionnelle inconnue, et pas de relation culturelle moderne ; peu d'intérêt pour l'histoire des sciences ; isolement important ; aucune valeur alpine.	non comparable
Piton des Neiges - Pitons, cirques et remparts de l'ile de la Réunion	Littoraux et îles	Volcan de point chaud.	piton volcanique avec une morphologie non comparable ; série complète des étages de végétation de milieu tropical ; relation symbolique traditionnelle inconnue, et pas de relation culturelle moderne ; valeur pour l'histoire des sciences naturelles ; accessibilité de l'expérience non significative ; aucune valeur pour l'alpinisme.	non comparable
Mount Whitney	montagnes	soulèvement tectonique des roches cristallines, avec processus d'erosion glaciaire important.	concaténation de sommets de 4000 m mais avec une morphologie non comparable ; plans de végétation non significatifs et absence du plan nival ; absence de relations symboliques à la fois traditionnelles et modernes ; valeur scientifique absente ; accessibilité non élevée et relativement organisée ; valeur pour la randonnée mais pas pour l'alpinisme.	**comparable**
Etna	montagnes	Volcan actif de point chaud (strato-volcan).	cône volcanique typique dont la morphologie n'est pas comparable ; série complète d'étages de végétation à partir du plan méditerranéen au plan nival ; relations symboliques culturelles très élevées tant traditionnelles que modernes ; grande importance pour l'histoire des sciences ; accessibilité de l'expérience assez élevée et organisée ; intérêt uniquement pour les excursions.	non comparable
Queen Mary's Peak	Littoraux et îles	Volcan de point chaud	cône volcanique de morphologie non comparable ; série complète d'étages de végétation de milieu tropical ; aucune relation symbolique traditionnelle ou moderne ; aucune valeur pour l'histoire des sciences ; accessibilité de l'expérience interdite ; aucune valeur pour l'alpinisme.	non comparable

5.5.1.3. ANALYSE COMPARATIVE AVEC DES SITES ET DES PAYSAGES PRÉSENTANT DES CARACTÉRISTIQUES SIMILAIRES

Par la suite, les exemples ont été sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques formelles et de l'ensemble des facteurs qui révèlent l'existence de relations entre l'homme et la haute montagne. L'analyse a permis d'identifier cinq exemples représentatifs de cinq régions montagneuses du monde:

- **Alpes européennes** a) Massifs du Jungfrau-Aletsch (CHE) ;
  b) Mont Rose/Alpi Pennine (ITA/ CHE) ;
- **Alpes du Sud** (de la Nouvelle-Zélande) - massif du Aoraki/mont Cook (NZL) ;
- **Sierra Nevada** (Chaînes côtières du Pacifique) - vallée de Yosemite (USA - CA) ;
- **Andes patagoniennes** - massif du Fitz Roy/Cerro Torre (ARG).

Parmi ces exemples sélectionnés, seul le massif du Mont Rose / Alpes Pennines ne figure pas sur la liste du patrimoine mondial.

5.5.1.3.1. ALPES EUROPÉENNES

Alpes bernoises (Alpes suisses Jungfrau-Aletsch) – Suisse

Site inscrit sur la liste du patrimoine mondial selon les critères naturels (vii), (viii) et (ix) en 2001, site élargie en 2007.

C'est une majestueuse chaîne de haute montagne, rendue célèbre dans le monde entier pour l'impact scénique de la succession des imposants sommets de l'Eiger, du Mönch et de la Jungfrau. C'est un exemple représentatif des processus géologiques liés à l'orogenèse alpine et contient le plus grand glacier des Alpes européennes et de l'Eurasie. Sa valeur globale repose sur la beauté et sur la "*richesse des informations qu'il apporte sur la formation des montagnes et des glaciers, ainsi que sur les changements climatiques actuels. Il est aussi précieux de par les processus écologiques et biologiques qu'il illustre, notamment la succession végétale.*"[6]

Le site de la Jungfrau-Aletsch (JAB) est comparable au massif du Mont-Blanc par le type de processus géologique qu'il représente, par son intérêt scientifique (historique et contemporain) pour l'étude de l'évolution des glaciers et du changement climatique, par son intérêt pour l'alpinisme et surtout par la beauté de son environnement naturel.

Cette équivalence est également confirmée dans le dossier de candidature pour l'extension du site JAB (2007) dans lequel le massif du Mont-Blanc est pris comme référence pour ses qualités esthétiques: "*The only other areas in the Alps that rival the JAB site for sheer scenic splendour are in the Pennine Alps around the Matterhorn/Monte Rosa and Mont Blanc*" et quant aux glaciers: "*For comparison, the longest glaciers on Mont-Blanc are less than 10 km in length*" [7].

D'autres correspondances sont représentées par l'appartenance à la même région géoculturelle alpine. Les deux zones de montagne représentent la synthèse d'une fréquentation humaine millénaire avec une richesse d'expressions culturelles et physiques qui témoignent d'une relation

6 https://whc.unesco.org/fr/list/1037/

7 Swiss Agency for the Environment, Forests and Landscape (SAEFL), 2005. *Nomination of the extension of the Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn World Heritage Site*, p. 46.

profonde entre l'homme et la haute montagne (modèles d'établissement humain, modèles de gestion du territoire, infrastructures spécialisées).

D'un point de vue orographique, cependant, le massif du Mont Blanc présente une morphologie du paysage physique très différente de celle du site JAB. Tout d'abord, la hauteur absolue du mont Blanc est de 652 m supérieure à celle du plus haut sommet de la JAB ; sans compter que 14 autres sommets du massif du Mont-Blanc - entre les principaux et les mineurs - dépassent le sommet de la Jungfrau.

Le site suisse est dominé par de puissants bastions cristallins et des pics pyramidaux, séparés par d'imposants glaciers d'où descendent de grandes langues glaciaires. Le massif du Mont-Blanc, en revanche, présente une structure unitaire et bien délimitée qui, dans la partie centrale, se fracture en une multitude d'affleurements verticaux d'une hauteur considérable et de formes extrêmement variées. Un indicateur de cette diversité morphologique est la densité des sommets au-dessus de 4000 m. Selon la liste officielle de l'Union internationale des associations d'alpinisme (UIAA), le massif du Mont-Blanc en compte 28 (34% du total) et le massif de la Jungfrau-Aletsch en compte 9 (11%).

Le massif du Mont Blanc présente également un type de paysage glaciaire différent. Son intérêt réside dans la présentation de toutes les morphologies glaciaires et périglaciaires dans l'espace d'un seul groupe de montagnes - clairement et nettement délimité d'un point de vue physiographique - ainsi que de quelques phénomènes remarquables comme le glacier des Bossons, le glacier présentant le plus grand dénivelé des Alpes. Enfin, en ce qui concerne les changements environnementaux et paysagers induits par le changement climatique dans les années 2100, des études récentes basées sur des modèles climatiques ont prédit pour les glaciers du massif du Mont-Blanc une dynamique tendanciellement plus stable que celle des glaciers du site Jungfrau-Aletsch.[8]

Alpes Pennines (mont Rose-Cervin), Italie/Suisse

Site non inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Comme le site JAB, les Alpes pennines constituent un puissant bastion cristallin et un majestueux complexe glaciaire. Il s'agit d'un système montagneux très large et articulé comprenant cinq sous-sections et 16 groupes de montagnes. On y trouve des sommets légèrement plus bas que le massif du Mont Blanc comme la Pointe Dufour, dans le massif du Monte Rosa (4 638 m), le Weisshorn (4 506 m) et le Cervin (4 478 m), célèbre dans le monde entier pour sa forme iconique et sculpturale. Ces montagnes sont impressionnantes en raison de leur grande taille, de la présence de grands glaciers (le glacier du massif du Mont Rose est le deuxième plus grand glacier des Alpes, après le glacier d'Aletsch) et des grandes différences d'altitude qui dépassent localement les 3 000 m. Particulièrement remarquable est la face est du mont Rosa qui atteint un dénivelé de plus de 2 000 m. Ce système montagneux est relié à la région du massif du Mont-Blanc par un seul col important : le col du Grand Saint-Bernard (entre la Vallée d'Aoste et le Valais suisse), qui est fréquenté depuis l'époque romaine.

8 La représentativité des glaciers du Mont-Blanc est confirmée par de nombreuses études. Parmi celles-ci, l'une des plus récentes - réalisée en 2019 par une équipe suisse d'experts de l'ETH Zurich, de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et du Département des géosciences de l'Université de Fribourg - souligne l'importance du massif dans le futur comme l'un des probables derniers exemples de glaciers alpins à l'horizon 2100 défini par le IPCC. L'étude compare notamment l'évolution du Grand Glacier d'Aletsch dans les Alpes bernoises et de la Mer de Glace sur le Mont Blanc grâce à une série de simulations EURO-CORDEX regional climate model. Les deux glaciers, choisis pour l'abondance des données disponibles, sont analysés sous différents aspects : géométrie du glacier, bilan de masse, dynamique de surface. Dans ses conclusions, l'étude montre que les deux glaciers perdront une partie considérable de leur longueur au cours du siècle mais que, si le Grand Glacier d'Aletsch reculera probablement encore d'ici la fin du siècle, la Mer de Glace sera relativement stable en 2100.
Source: Zekollari H., Huss M., Farinotti D., 2019. *Modelling the future evolution of glaciers in the European Alps under the EURO-CORDEX RCM ensemble in "The Cryosphere"*, 13, 1125–1146, 2019.

Du point de vue de la structure du paysage, les Alpes pennines présentent des caractéristiques similaires à celles du site Jungfrau-Aletsch ; elles ont une structure orographique en forme de dorsale, découpée par plusieurs vallées transversales. Par rapport à cette structure, le massif du Mont-Blanc se distingue par l'unité du massif, qui se lit clairement tant à vol d'oiseau qu'à travers les vallées. De plus, comme observé en comparaison avec le site JAB, il présente une densité caractéristique de formes et de structures verticales très élevées, ce qui le distingue des autres massifs cristallins voisins. Selon la liste susmentionnée des 4 000 m des Alpes, les Alpes Pennines contiennent la moitié de tous les sommets de la liste. Cependant, aucun des 16 groupes de montagnes qui les composent ne contient, individuellement, la même densité de sommets de morphologies différentes. De même, avec plus de 4 200 m de dénivelé, le massif du Mont Blanc présente la plus grande amplitude altitudinale des massifs cristallins les plus représentatifs [9].

En ce qui concerne la géographie culturelle, les mêmes considérations s'appliquent que pour le site du JAB.

5.5.1.3.2. AUTRES MASSIFS

Alpes du Sud (Aoraki/mont Cook) - Nouvelle-Zélande

Partie du site Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande, inscrit sur la liste du patrimoine mondial selon les critères naturels (vii), (viii), (ix), (x) en 1990.

Aoraki/mont Cook est le plus haut massif de Nouvelle-Zélande et fait partie du site du patrimoine mondial de l'UNESCO Te Wāhipounamu. Ce site comprend quatre parcs nationaux et contient certaines des meilleures représentations modernes de ce qui aurait dû être la flore et la faune du Gondwana. Le massif est composé de trois sommets d'un peu moins de 4 000 m de haut et fait partie de la crête des Alpes du Sud, qui relie une série de nombreux sommets d'environ 3 000 m de haut. Bien qu'il soit aux antipodes par rapport aux Alpes européennes, il présente un scénario typiquement alpin tant en ce qui concerne la morphologie du relief que le type de roches et le climat. C'est précisément pour cette raison que la chaîne de montagnes néo-zélandaise a été nommée Alpes du Sud par les explorateurs occidentaux. Il est intéressant et significatif que la première cartographie scientifique de la Nouvelle-Zélande ait été réalisée par le Britannique J. Cook en 1769, presque en même temps que l'ascension de De Saussure au sommet du mont Blanc.

9 La différence d'altitude entre le sommet du mont Blanc et le village du Fayet est d'environ 4 220 sur une distance de 14,8 km et par rapport à Freney, elle est de 3 220 sur une distance de 5,8 km. En ce qui concerne le site JAB, le dossier de candidature indique que : "*The relative altitudinal difference from the last village at the boundary of the JAB site (Stechelberg) to the top of the Jungfrau is 3 000 m over a distance of 5 km*" (SAEFL, 2005. *Nomination*…"). Enfin, la différence d'altitude entre le sommet du monte Rosa et Macugnaga est d'environ 3 300 m. sur une distance de 8,8 km.

Il existe plusieurs similitudes entre le massif du Mont Blanc et le massif Aoraki/mont Cook. Du point de vue de la géographie physique, il s'agit de deux massifs cristallins de taille comparable (environ 600 km^2) contenant les plus hauts sommets de leurs chaînes de montagnes respectives (tous deux d'environ 1 200 km de long). Cependant, le mont Blanc (4 810 m) est plus de 1 000 m plus haut que l'Aoraki (3 724 m).
Les deux massifs contiennent des paysages de haute montagne majestueux, caractérisés par des glaciers et des affleurements rocheux qui dominent le territoire environnant, par leur masse et leur hauteur. Cependant, si le massif d'Aoraki doit sa majesté à une puissante structure pyramidale, le massif du Mont-Blanc domine le contexte par le caractère spectaculaire de ses innombrables structures verticales.
Aujourd'hui, les deux massifs sont des destinations touristiques de renommée internationale pour la randonnée, l'alpinisme et les sports de plein air.
Cependant, alors que le massif du Mont-Blanc se situe dans un contexte de fréquentation humaine très ancienne dans lequel la relation homme-haute montagne a développé des modèles de peuplement propres et caractéristiques, l'Aoraki représente un contexte de haute naturalité où les modèles de peuplement sont exclusivement touristiques et de création récente.

Sierra Nevada (Parc national de Yosemite) - États-Unis d'Amérique

Site inscrit sur la liste du patrimoine mondial selon les critères naturels (vii) et (viii) en 1984.

Classé parc national en 1890, Yosemite est le deuxième plus ancien de l'histoire américaine, après celui de Yellowstone. Il s'agit d'un paysage spectaculaire formé par une succession de plateaux et de vallées jusqu'à 1 000 m de profondeur, avec des structures rocheuses cristallines articulées et fortement modelées par l'érosion glaciaire. La succession de scénarios diversifiés, caractérisés par le contraste entre surfaces verticales et des formes de sommets arrondies, enrichit la valeur du paysage.
La beauté naturelle et l'intérêt alpiniste de ses parois de granit l'ont rendu célèbre dans le monde entier comme la face nord-ouest du Half Dome ou la face sud d'El Capitan. C'est en fait l'un des parcs les plus fréquentés des États-Unis et il est visité chaque année par plus de 5 millions de personnes du monde entier.
Le massif du Mont-Blanc et la vallée du Yosemite sont, en quelque sorte, deux exemples complémentaires de paysages de montagne granitique. Les deux zones découlent de batholites poussées à la surface par la collision entre les plaques tectoniques, mais la position des affleurements et les différentes périodes d'exposition à l'érosion glaciaire ont produit des structures opposées du paysage physique. Alors que le massif du Mont Blanc s'est fracturé au sommet, conservant sa structure centrale et formant des séquences spectaculaires de spires verticales, la vallée du Yosemite "*illustre de façon très vivante les effets de l'érosion glaciaire de substrats granitique*"[10].
Ces deux régions sont mondialement connues pour la beauté de leurs paysages et la présence de parois verticales en granit qui sont entrés dans les standards de l'escalade mondiale. Cependant, il y a plus de 2 000 m de différence entre le sommet du Mont Blanc et le Half Dome, le plus haut sommet de la vallée du Yosemite. L'effet de monumentalité des deux zones est donc sensiblement différent.
Du point de vue de l'expérience physique du paysage naturel, les deux zones représentent des destinations touristiques de niveau international, adaptées à l'alpinisme et parfaitement équipées pour les loisirs en plein air.
Cependant, elles ne sont pas comparables du point de vue du contexte de l'établissement. Si le massif du Mont-Blanc, comme toute montagne alpine, fait partie intégrante de la vie des populations locales, la vallée du Yosemite n'exprime pas de valeurs symboliques liées aux cultures locales.

Le parc a été créé sur la base d'un idéal démocratique visant à garantir à toute la population le contact avec les grands espaces de nature sauvage sur lesquelles s'est fondée la formation du sentiment national américain[11]. Les établissements et les infrastructures qui se sont développés sont donc exclusivement de nature touristique.

Andes patagoniennes (Massif du Fitz Roy- Cerro Torre) – Argentine

Partie du site du Parc national de Los Glaciares, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial selon les critères naturels (vii) et (viii) en 1981.

Le parc de Los Glaciares est un site d'une grande beauté naturelle, situé au cœur des Andes patagoniennes. Le parc comprend une vaste zone couverte de glaciers, dont la plupart appartiennent au plus grand domaine glaciaire d'Amérique du Sud, et est dominé par certains des pics granitiques les plus spectaculaires et les plus inaccessibles du monde. On y trouve des formations monolithiques

10 http://whc.unesco.org/fr/list/308/

11 *"It is the will of the Nation as embodied in the act of Congress that this scenery shall never be private property, but that like certain defensive points upon our coast it shall be held solely for public purposes (…) The main duty with which the Commissioners should be charged should be to give every advantage practicable to the mass of the people to benefit by that which is peculiar to this ground and which has caused Congress to treat it differently from other parts of the public domain. This peculiarity consists wholly in its natural scenery."* Olmstead F. L., *Yosemite and the Mariposa Grove: A Preliminary Report*, 1865.

impressionnantes comme le Cerro Torre et le Fitz Roy, célèbres dans le monde de l'alpinisme pour le défi technique que représente la verticalité des parois mais aussi pour l'impact scénique indéniable. Le sommet du Fitz Roy est également connu sous le nom de Cerro Chaltén, un nom dérivé du mot local Aonikenk qui signifie «*la montagne fumante*» (en raison des fréquents nuages qui s'épaississent à son sommet), et les autochtones le considèrent comme une montagne sacrée.

Le massif du Fitz-Roy-Cerro Torre présente quelques similitudes avec le massif du Mont Blanc. Tout d'abord, ces zones sont comparables en termes de taille et de processus tectoniques représentés. Dans les deux cas, les massifs sont la partie émergente d'un batholite poussé à la surface et fracturée par le soulèvement tectonique provoqué par la collision entre les plaques et démolie davantage par l'érosion glaciaire.

Le type de paysage de montagne d'origine est similaire. La variété et la densité des morphologies granitiques de la Patagonie, comme pour le massif du Mont Blanc, sont attestées par les noms des sommets décrivant des structures élancées : tours, pics et aiguilles.
Cependant, aucun de ces sommets n'atteint les hauteurs de ceux du massif du Mont-Blanc et seuls trois dépassent 3 000 m : le Mont Fitz Roy (3 405 m), le Cerro Torre (3 128 m) et l'Aguja Poincenot (3 002 m). Les deux massifs ont également des parois verticales comparables : la face est du Mont Fitz Roy et la face sud des Grandes Jorasses partagent la même hauteur (1 400 m) et sont tout aussi attrayantes d'un point de vue esthétique et alpiniste.

La présence de glaciers remarquables n'est cependant pas comparable, et dans le cas du massif patagonien, ils sont sans doute mieux représentés.

Du point de vue du paysage, considéré comme une synthèse évolutive de la relation entre l'homme et la haute montagne, il existe au contraire des différences considérables. Dans la région du massif de Patagonie, bien que la fréquentation humaine soit connue depuis avant l'arrivée des Espagnols, il n'y a aucune trace d'une histoire de peuplement significative, à l'exception de quelques preuves archéologiques liées aux populations nomades indigènes. Les établissements présents sont uniquement de type touristique, construits pour soutenir les principales attractions du parc naturel. La région est intéressante surtout du point de vue des phénomènes géomorphologiques et glaciologiques mais ne semble pas exprimer de valeurs significatives du point de vue géoculturel.

CONCLUSION

L'analyse à l'échelle globale a montré clairement que la comparaison doit être effectuée en conservant les différents facteurs qui contribuent à définir les qualités esthétiques d'un paysage naturel et que les phénomènes physiques, aussi remarquables soient-ils, ne suffisent pas à démontrer si un paysage de montagne est plus ou moins «beau». En outre, compte tenu du fait que chaque paysage est le résultat de nombreux facteurs, tant humains que naturels, pour pouvoir comparer efficacement différents lieux et situations, il doit y avoir des conditions de base communes.
Dans le cas du massif du Mont Blanc, ces conditions sont à la fois physiques (le processus lithogénétique, le processus morphogénétique, la présence et l'évolution des glaciers, etc.) et culturelles (la présence de valeurs liées à l'histoire, aux traditions, à la recherche, aux pratiques contemporaines, etc.).
La comparaison a montré que les aspects esthétiques-formels et les caractéristiques physiographiques du massif du Mont Blanc expriment des valeurs remarquables utiles pour soutenir une valeur universelle exceptionnelle, plus forte si elle est combinée avec le critère (vi) et plus faible pour le seul critère (vii).
Selon l'ensemble des attributs topographiques conventionnellement utilisés, le massif du Mont Blanc est le plus haut sommet des Alpes et le deuxième plus haut de la région européenne. C'est aussi l'une des dix montagnes les plus imposantes du monde en termes de majesté.
La majesté du massif est comparable à celle des massifs des grandes chaînes des continents américain ou asiatique et est donc de niveau mondial.

L'analyse comparative a permis de préciser la typologie paysagère de référence pour le massif du Mont-Blanc : il s'agit d'un paysage de montagne spécifique aux massifs cristallins (batholite, en détail) situés dans des chaînes générées par collision tectonique, paysage caractérisé par une grande variété morphologique associée à des environnements glaciaires et périglaciaires, qui forment des scénarios tourmentés et de forts contrastes chromatiques.

Les aspects connotatifs du massif du Mont-Blanc sont comparables à certains des massifs de la région européenne et à d'autres massifs à l'échelle mondiale.
La comparaison avec d'autres sites a également montré que l'expérience directe des environnements naturels, des montagnes et de la haute montagne contribue également à l'attribution de valeur aux qualités esthétiques.
Dans le cas du massif du Mont-Blanc, la possibilité de combiner l'expérience esthétique directe de ces lieux, qui ont inspiré des œuvres d'un niveau absolu dans le domaine artistique et/ou littéraire, pourrait contribuer à la construction d'une valeur universelle exceptionnelle.

5.5.2. Axe 2 : le massif du Mont-Blanc atteste de l'émergence d'une relation moderne entre l'homme et la haute montagne

Ont été considérés dans le cadre de cet axe d'analyse comparative des massifs européens présentant des caractéristiques similaires à celles du massif du Mont-Blanc et qui pourraient également témoigner d'une relation distincte et moderne de l'homme avec la haute montagne. Celle-ci est illustrée par des lieux où la haute montagne devient physiquement accessible (à travers, notamment, la pratique de l'alpinisme), des lieux où la haute montagne devient intellectuellement accessible (à travers, notamment le développement de la géologie alpine et de la glaciologie, des sciences naturelles, de la cartographie, etc.) et, enfin, des lieux où le tourisme de haute montagne s'est développé précocement, à travers, notamment, la réalisation d'équipements ferroviaires d'accès aux sites touristiques, la constitution d'un patrimoine hôtelier et de villégiature et la construction de moyens d'accès mécanisés vers les sommets.

La plupart des massifs sélectionnés sont situés dans les Alpes, et certains sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives nationales. En voici la liste

Massif	Etat Partie	Inscription Patrimoine mondial	Inscription Liste indicative
Alpes Bernoises	Suisse	Alpes suisses Jungfrau-Aletsch, 2001 (ext. 2007) ; (vii) (viii) (ix)	
Alpes Pennines	Suisse, Italie		
Engadine/ Bernina	Suisse, Italie	Chemin de fer rhétique dans les paysages de l'Albula et de la Bernina, 2008 ; (ii) (iv)	
Vanoise / Grand Paradis	France / Italie		Parc national de la Vanoise 2000; mixte
Ecrins	France		Parc national des Ecrins 2002 ; mixte
Les Dolomites	Italie	Les Dolomites, 2009 (vii) (viii)	
Alpes de Berchtesgaden	Allemagne / Autriche		
Pyrénées centrales	France / Espagne	Pyrénées - Mont Perdu, 1997 (ext.1999) ; (iii)(iv)(v)(vii)(viii)	
Hautes Tatras	Pologne / Slovaquie		Natural Reserves of Tatras Mountain, 2002 (vii)(viii)(ix)(x)
Jotunheimen	Norvège		
Grand Caucase	Russie/Géorgie		

Au cours de cette étude et dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, les comparaisons effectuées pour cet axe ont été limitées à des massifs européens et essentiellement alpins. En effet, c'est dans cette région que les sites présentent, notamment en termes chronologiques, des caractéristiques similaires. Certes, sur d'autres continents et dans d'autres chaînes de montagnes, comme en Himalaya par exemple, l'alpinisme et sa pratique revêtent une grande importance.
Mais ces lieux ne semblent pas exprimer de manière aussi complète l'ensemble des valeurs définies pour le massif et de manière plus tardive, notamment en ce qui concerne le changement de la relation entretenue par l'homme avec la haute montagne. Ce changement est apparu en Europe, et même si des massifs extra-européens (au premier rang desquels l'Himalaya, mais aussi les Andes) sont devenus, notamment par leur altitude et leur difficulté, des hauts lieux internationalement reconnus de l'alpinisme, la relation de l'homme à la haute montagne y a connu une tout autre histoire : le changement est là-bas d'origine extérieure et la domination des sommets y est inséparable de celle des populations locales par les puissances européennes, alors qu'en Europe, ce changement s'est fait au sein d'une même culture (même si ce fut aussi par la rencontre entre des locaux et des étrangers, venus de moins loin). L'histoire de la relation de l'homme à la haute montagne, notamment dans des régions où les populations autochtones avaient réussi à s'établir à des altitudes bien plus élevées qu'en Europe, mériterait une étude comparative spécifique et probablement des inscriptions séparées.

L'aire culturelle pertinente ici peut être étendue aux régions où les Européens se sont installés en nombre très supérieur aux populations indigènes, notamment les montagnes d'Amérique du Nord, où le regard sur la montagne a été semblablement marqué par certaines formes du mouvement romantique. Elle peut aussi être restreinte à l'Europe de l'Ouest, voire aux seules Alpes, situées au cœur de l'Europe et où s'est d'abord écrite l'histoire de l'alpinisme et du tourisme de montagne, avant les Pyrénées, les Tatras ou le Caucase.

Une analyse comparative exhaustive pourrait toutefois donc considérer plusieurs massifs, qu'ils soient inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives. Parmi eux pourraient figurer le Yosemite (États-Unis), les Montagnes Rocheuses dans l'État du Colorado (États-Unis), les Rocheuses canadiennes, l'ensemble composé par le Cerro Torre et le Fitz Roy, dans le parc national de Los Glacieres en Argentine, sans oublier, en Asie, l'Himalaya, le Tien shan, l'Altai, ou le Pamir, voire les Alpes japonaises et, en Océanie, les Alpes Néo-Zélandaises.

5. 5. 2. 1. LES ALPES BERNOISES[1]

Les attributs, qu'ils soient matériels, immatériels, culturels voire naturels, esquissent pour le massif du Mont-Blanc des linéaments d'une Valeur universelle exceptionnelle potentielle que l'on pourrait presque (ou en partie) résumer à la formule suivante : « *En Europe, ce paysage impressionnant a joué un rôle important dans l'art, la littérature, l'alpinisme et le tourisme alpin.* » Or, cette phrase figure à la fois dans la brève synthèse et dans la justification du bien **Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch,** inscrit en 2001 (extension en 2007) comme bien naturel, au titre des critères (vii) (viii) et (ix). Dans ces conditions, comment une candidature du massif du Mont-Blanc en tant que paysage culturel pourrait-elle présenter des « *raisons pour lesquelles le bien proposé se distingue des autres* », ainsi que le stipule l'annexe 5 des *Orientations* ?

Il convient d'indiquer que cette formule n'était pas celle initialement proposé par l'Etat partie dans le dossier d'inscription, en 2001. La justification du critère (vii)[2] était alors la suivante : « *Le site est réputé depuis longtemps pour les paysages d'une exceptionnelle beauté naturelle de ses deux versants et pour leur aspect spectaculaire. Situé au cœur de l'Europe, source de vifs sentiments, il a inspiré les œuvres de générations de poètes et de peintres, sans jamais en pâtir.* » Il n'était donc pas fait explicitement mention du tourisme alpin ou de l'alpinisme, ni même de la recherche scientifique. Rappelons également qu'aucune analyse comparative ne figurait dans ce premier dossier d'inscription : « *Il n'a été procédé à aucune analyse comparative approfondie. Elle semble superflue, car le versant bernois avec ses parois nord de l'Eiger, du Mönch et de la Jungfrau, visibles de loin,*

1 Sous ce nom nous avons considéré la région de Grindelwald jusqu'à Interlaken et Meiringen au nord, mais également la totalité du bien *Alpes suisses Jungfrau-Aletsch*, dont une partie non négligeable du périmètre concerne le canton du Valais.

2 Critère naturel (iii) selon la classification alors en vigueur.

présentent une muraille de glace et de rocher qui n'a pas son pareil. (…) Aucune région comparable au site « Jungfrau – Aletsch – Bietschhorn » ne figure dans la Liste du Patrimoine mondial. [3]» Toutefois, la partie description du dossier fait référence à la recherche scientifique et au tourisme. Concernant ce premier thème, il est ainsi indiqué que la station d'altitude du Jungfraujoch, à plus de 3 500 mètres d'altitude, est « *unique en Europe* » et que « la desserte permanente par le chemin de fer de la Jungfrau offre d'excellentes conditions de recherche, notamment dans les domaines de la physique de l'environnement, de la physique de l'atmosphère terrestre et solaire, et de l'astronomie. L'ensemble du site fait en outre l'objet, à divers degrés, de recherches dans des disciplines très variées comme la géologie, la glaciologie, la géomorphologie, la botanique, la zoologie ou le tourisme. Ces travaux ont eu pour effet d'accroître la notoriété du site et d'améliorer la prise de conscience de ses valeurs naturelles.[4] » En ce qui concerne le tourisme, le processus décrit demeure général, mais ses différents aspects chronologiques sont bien entendu similaires à ceux que l'on retrouve dans le massif du Mont-Blanc : « *La crainte que les montagnes suscitaient au Moyen Age s'estompe aux XVIIIe et XIXe siècles pour laisser la place au romantisme et à l'exaltation de la nature. C'est un monde étonné qui écoute les premiers voyageurs parler des merveilles de la nature, des géants de glace, des glaciers et des cascades (…) Si l'intérêt est d'abord de nature artistique ou scientifique, la situation évolue au cours du XIXe siècle. L'apparition des premiers touristes suscite un développement qui se poursuit aujourd'hui encore. (…) C'est le tourisme estival qui se développe le premier. (…) Il faut attendre les années trente pour que le ski devienne un sport populaire et provoque un déplacement du pôle de l'activité touristique de l'été à l'hiver. L'Oberland bernois connaît dans les années 1870 – 1914, puis à nouveau dès 1950, une véritable euphorie du rail liée au développement touristique.*[5] »

Quant à l'alpinisme, la seule mention qui en est faite dans ce dossier d'inscription est la suivante : le massif est « *un terrain particulièrement attrayant pour l'alpiniste chevronné. (…) L'alpiniste dispose d'un réseau bien développé de refuges, en général des cabanes propriété du Club Alpin Suisse (CAS), du Club Alpin Académique de Berne (AACB) ou de privés.*[6] »

Il est important de noter que ces considérations ne s'appuient pas explicitement dans le dossier sur des attributs concrets et tangibles.

La formulation du critère (vii), telle qu'elle est désormais reconnue pour ce bien, a en fait été proposée par l'UICN dans son évaluation[7]. Dans ce document, l'organisation consultative indique que « *les Alpes bernoises et valaisannes sont un centre international de tourisme alpin et d'alpinisme depuis le XVIIIe siècle* », évoque « *le chemin de fer Jungfraujoch qui a été achevé en 1912* » ainsi que « *les 23 cabanes alpines de la région* ». Par ailleurs, aucun élément proposé par l'UICN dans le paragraphe « Comparaison » avec d'autres sites de son évaluation ne fait référence au tourisme alpin, à l'alpinisme, ou encore à l'influence qu'aurait exercée le massif sur les arts et la littérature. En revanche, la recherche scientifique est un élément important du dossier : «*Pour la quantité de travaux de recherche scientifique en géologie, géomorphologie, changements climatiques, biologie et physique atmosphérique, la région JAB*[8] *n'a pas son pareil à travers toutes les Alpes et, à certains égards, au niveau mondial. L'observation de certains glaciers date du XIIe siècle et a permis de reconstituer des fluctuations historiques, notamment celles de glaciers extrêmement sensibles qui se trouvent sur la face nord du site. (…) La station de recherche de la Jungfraujoch est un des réseaux de sites mondiaux où l'on étudie l'astronomie, les phénomènes atmosphériques de haute altitude, le rayonnement et la qualité de l'air. (…) D'autres régions des Alpes et des Pyrénées sont des domaines importants de recherche, mais l'activité scientifique, dans la région JAB, est particulièrement impressionnante, l'accent étant notamment mis sur la surveillance et la compréhension des processus glaciologiques,*

3 Dossier d'inscription Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, 2001, p. 6.

4 Dossier d'inscription Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, 2001, p. 33.

5 Ibid. p.31-32.

6 Ibid. p.32.

7 Et donc sans intervention de l'ICOMOS puisqu'il s'agit d'un bien exclusivement naturel.

8 Jungfrau-Aletsch-Bietschorn.

géomorphologiques et écologiques.[9] »

Notons enfin que le dossier d'extension du bien, en 2007, dans lequel une analyse comparative a été insérée, ne fait essentiellement que reprendre les éléments susmentionnés.

Il ne s'agit pas, dans le cadre de ce rapport, de remettre en cause le contenu de ce dossier d'inscription d'un bien naturel, ou de son évaluation. Mais cet exemple nous paraît illustrer, toutefois, la difficulté de considérer certaines valeurs associées à l'esthétique (et au critère (vii)) et à des attributs pouvant indubitablement revêtir un caractère culturel.

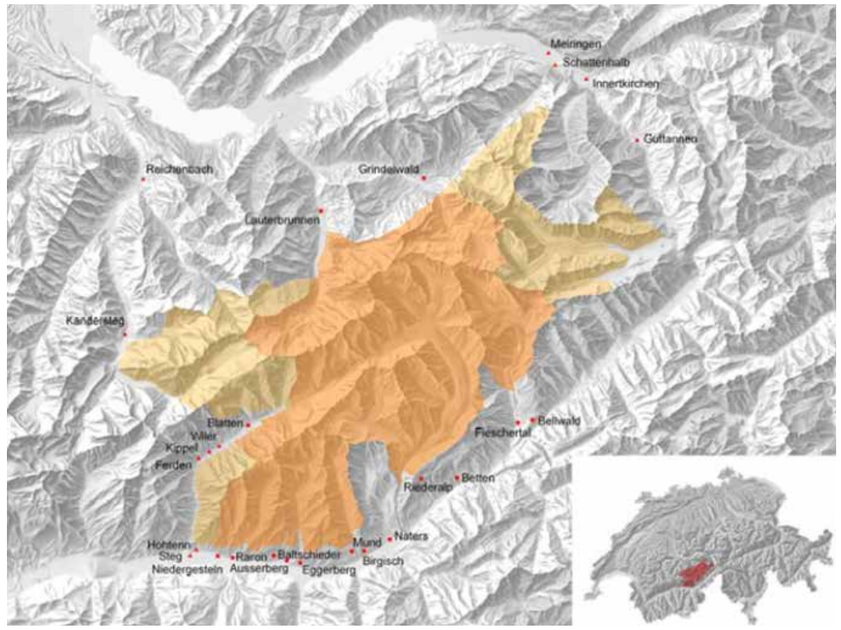

• *Carte du bien Alpes suisses inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.*

Il nous paraît donc important de tenir compte de l'ensemble de ces éléments concernant cette inscription, à la fois très proche géographiquement et en ce qui concerne les valeurs qui ont été reconnues par le Comité du patrimoine mondial, dans le cadre de cette esquisse d'analyse comparative. (Voir aussi l'*axe 3 de l'analyse comparative*).

Le mont Blanc a été le premier sommet de plus de 4 000 mètres conquis dans les Alpes, la Jungfrau, gravie en 1810, est considérée comme le second, le Grossglockner (3 798 mètres) point culminant d'Autriche, s'intercalant entre les deux, en 1800. Le « toit » des Alpes bernoises, le Finsteraarhorn et ses 4 274 mètres d'altitude, est gravi quant à lui pour la première fois en 1828.

Mais il faut ensuite attendre « l'âge d'or de l'alpinisme » pour que les principaux sommets des Alpes bernoises soient gravis à leur tour. Cette expression d' « âge d'or de l'alpinisme » (ou « Age d'or de la conquête des Alpes »), correspond à une très courte période qui s'ouvre par l'ascension du Wetterhorn, au-dessus de Grindelwald, par Alfred Wills, le 17 septembre 1854, et qui se clôt par celle du Cervin par l'expédition menée par Edward Whymper, le 14 juillet 1865. La plupart des principaux sommets des Alpes bernoises sont « vaincus » pendant ce court intervalle. Parmi eux : le Mönch (4 107 m) en 1857, l'Eiger en 1858 (sa face Nord, considérée comme une des voies mythiques de l'alpinisme, ne l'a été qu'en 1938), l'Aletschhorn (4 193 m) et le Bietschhorn (3 934 m), surnommé « le Roi du Valais », en 1859. Le Schreckhorn, sommet de plus de 4 000 mètres considéré par les

9 Evaluation UICN, mars 2001, p. 3.

spécialistes comme l'un des plus difficiles des Alpes bernoises, est gravi en 1861. C'est aussi au cours de cette période, en 1856, qu'est réglementée la profession de guide à Grindelwald. Dans le même temps, cet « âge d'or de l'alpinisme » délaisse quelque peu le massif du Mont-Blanc, où seuls le Mont-Blanc du Tacul, l'aiguille du Midi et l'aiguille Verte font l'objet d'une première ascension.

La face nord de l'Eiger, est l'une des trois grandes faces nord des Alpes, avec celles du Cervin et des Grandes Jorasses. Elle n'a été vaincue qu'en 1938 (Grandes Jorasses : 1935 (pointe Croz) et 1938 (Walker) ; Cervin : 1931).

Les éléments patrimoniaux tangibles liés à la découverte et à l'exploration de la haute montagne sont, comme dans le massif du Mont-Blanc, dominés par un ensemble de refuges ou cabanes, qui quadrillent ce territoire de haute montagne. Leur densité est cependant moindre. En outre, si 32 de ces constructions sont situées au-dessus de 2 000 m, seulement sept dépassent les 3 000 mètres et une seule, 3 500 mètres : le Mönchsjochhütte, à 3 657 m. En comparaison, le massif du Mont-Blanc compte 17 refuges au-dessus de 3 000 mètres et 8 au-dessus de 3 500 mètres. Pour le reste, si elles couvrent un spectre chronologique un peu moins complet, certaines constructions des Alpes bernoises sont également insérées dans des lieux particulièrement spectaculaires, par exemple l'Oberaarjochhütte à 3 258 m.

• *Oberaarjochhütte*

Swiss Alpine Club		Academic Alpine Club	
Aarbiwak	2731 m	Bietschhornhütte	2565 m, AACBE
Baltschiederklause	2783 m	Schmadrihütte	2262 m, AACBE
Bächitalhütte	2328 m	Gruebenhütte	2512 m, AACBS
Bärglihütte	3299 m		
Blümlisalphütte	2840 m	Others	
Doldenhornhütte	1915 m		
Finteraarhornhütten	3048 m	Anehütte	2366 m
Fründenhütte	2562 m	Eiger Ostegghütte	2320 m
Gleckstein hütte	2317 m	Fusshornbiwak	2780 m
Gspaltenhornhütte	2317 m	Mittelegghütte	3355 m
Gugglihütte	2791 m	Mönchsjochhütte	3657 m
Konkordiahütten	2850 m	Wiwannihütte	2460 m
Lauteraarhütte	2383 m		
Lötschenhütte Hollandia	3235 m	Berggasthaus Trachsellauenen	1200 m
Mittelalletschbiwak	3013 m	Berghaus Tschingelhorn	1678 m
Mutthornhütte	2898 m	Berghütte	1750 m
Oberaarjochhütte	3256 m	Hotel Obersteinberg	1778 m
Oberaletschhütten	2640 m	Jungfraujoch	3454 m
Roselaubiwak	2330 m	(no overnight stays)	
Rottalhütte	2755 m		
Schreckhornhütte	2529 m		
Silberhornhütte	2663 m		
Stockhornbiwak	2598 m		
Strahlegghütte	2687 m		

Ce qui a été parfois qualifié de « *révolution saussurienne* », dont l'événement le plus marquant est bien entendu la première ascension du toit des Alpes, en 1786, est le fruit d'un long processus dans lequel les Alpes bernoises jouent un rôle important. A la Renaissance, notamment, l'Oberland bernois et ses montagnes stimulent la curiosité des humanistes et des savants. La proximité de la ville de Berne, comme le sera celle de Genève au XVIIIe siècle, est essentielle dans ce processus. C'est Thomas Schöpf (1527-1577) médecin de la ville de Berne, qui rédige, entre 1565 et 1577, la première description d'une région de très haute montagne : l'Oberland bernois. Sa carte est publiée en 1578 : pour la première fois, des pics autour de 4 000 m (Eiger, Schreckhorn et Jungfrau) sont représentés et Schöpf décrit précisément, pour la première fois également, un ensemble glaciaire. Par comparaison, les glaciers de la vallée de Chamonix ne sont décrits que quelques années plus tard, sous la plume du père Fodéré (1585, publication en 1619)[10]. « *Le flou de la localisation du mont Blanc contraste avec la précision des connaissances sur Grindelwald. Le nom du mont Blanc est toujours ignoré, même quand on reconnait sa grandeur, au moins régionale, comme le fait, en 1626, un gentilhomme de la chambre du roi, Pierre d'Avity.*[11] » En 1642, la Topographia Helvetiae… de M. Merian propose une gravure remarquable du glacier de Grindelwald. A titre de comparaison, à la même époque, la première « vraie » carte de Savoie localise très maladroitement le mont Blanc, qui est encore nommé « Montagne maudite ».

L'Encyclopédie, ouvrage majeur de la période des Lumières édité sous la direction de l'écrivain et philosophe Denis Diderot (1713-1784), illustre à la fois cette prééminence des Alpes bernoises avant un net et rapide basculement vers les glaciers du massif du Mont-Blanc, autour des années 1770.

10 Philippe JOUTARD, Op. Cit., p. 67.

11 Ibid. p. 77.

Dans la première édition (1757), c'est Grindelwald qui sert de support à la rédaction de l'article « Glaciers » et à une longue description. Sous la plume du philosophe d'Holbach, le massif du Mont-Blanc est évoqué en ces termes : « *M. Altmann, dans l'ouvrage que nous avons cité, donne encore la relation d'un voyage fait par quelques anglais à un autre glacier situé en Savoye dans le val d'Aoste, à quelque distance d'un endroit nommé Chamoigny.* » Vingt ans plus tard, dans la seconde édition de l'Encyclopédie (1777), l'article Glaciers est consacré aux sites du Faucigny (Mer de Glace et glaciers de la vallée de Chamonix).

Les glaciers les plus faciles d'accès, ceux de l'Oberland bernois, ont donc été les premiers visités car ils étaient proches d'une ville où résidait un groupe de scientifiques actifs, des botanistes en particulier. C'est l'âge d'or de la Suisse alémanique où des ouvrages sur la haute montagne ont été publiés en latin puis en allemand. C'est dans ce cadre que s'inscrit, par exemple, la publication à Paris, en 1770, par Gottlieb-Sigmund Grüner (1717-1778) d'une Histoire naturelle des glaciers de Suisse, qui propose la première théorie générale des glaciers. Son influence a été considérable jusqu'à la fin du siècle et Saussure semble avoir appris l'allemand spécialement pour livre son ouvrage[12].

Contrairement au massif du Mont-Blanc, où les attributs tangibles liés à la pratique de la science en haute montagne ont disparu (observatoire Janssen) ou sont de taille modeste (refuge-observatoire Vallot), les Alpes bernoises disposent d'un observatoire de taille assez importante, bâti sur un éperon rocheux du Jungfraujoch (entre la Jungfrau et le Mönch, à l'arrivée du chemin de fer de la Jungfrau). L'observatoire du Sphinx, l'un des plus élevés du monde, est utilisé depuis 1931, notamment pour des recherches en glaciologie, en physiologie et sur le rayonnement cosmique dans les années 1950.

La mise en service des Chemins de fer de l'Oberland bernois en 1891 inaugure un mouvement exceptionnel de constructions de lignes ferroviaires de montagne, sur un périmètre restreint. Le massif est en effet parcouru de différentes lignes reliées entre elles et qui sont elles-mêmes connectées, à Interlaken, au reste du réseau suisse.

Le réseau principal s'étend de Lauterbrunnen à Grindelwald (soit 19.1 km) via Wengen et Kleine Scheidegg. Ce col ferroviaire est situé à 2 061 m entre l'Eiger et le Lauberhorn. Dès 1892, le chemin de Lauterbrunnen-Wengen-Kleine Scheidegg-Grindenwald est mis en service jusqu'à Kleine Scheidegg. Ce lieu constitue aussi le point de départ du chemin de fer de la Jungfrau.

• *L'observatoire du Sphinx.*

En 1905, la gare souterraine d'Eismeer, creusée dans l'Eiger à l'altitude de 3 159 mètres, est aménagée ; à la même époque, les travaux pour la construction de la ligne du Montenvers à Chamonix et du Tramway du Mont-Blanc à Saint-Gervais n'ont pas encore commencé. Enfin, la gare

12 Ibid. p. 198.

de la Jungfraujoch, à 3 454 m d'altitude, est ouverte le 1er août 1912[13], un an avant que le tramway du Mont-Blanc n'arrive au « Nid d'aigle », à une altitude inférieure de plus de 1000 mètres. Comme pour la ligne française, la prolongation jusqu'au sommet de la Jungfrau restera à l'état de projet. Le chemin de fer de la Jungfrau (depuis Kleine Scheidegg) est long de 9,3 km (Montenvers : 5.1 km, Tramway du Mont-Blanc : 12.4 km).

On peut noter que, bien que faisant partie, en ce qui concerne son dernier tronçon, du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, les caractéristiques et la haute valeur du chemin de fer de la Jungfrau n'ont pas été considérées en tant que telles (puisque le massif était présenté au titre des biens naturels), mais comme élément associé permettant de justifier pour partie le critère (vii) et son importance dans le développement du tourisme alpin.

En direction d'Interlaken, le chemin de fer de la Schynige Platte est une ligne à crémaillère ouverte dès 1893 et atteignant en 7 km l'altitude de 1967 mètres (soit 1403 m de dénivelé).

Par ailleurs, même s'il s'agit d'un funiculaire par câble, il convient d'évoquer le funiculaire de Recihenbachfall, en bordure du massif, menant en 714 mètres vers les chutes de Reichenbach[14] depuis 1899. La ligne a néanmoins connu plusieurs campagnes de travaux de rénovation au cours du XXe siècle, et la dernière, entre 1998 et 2004, a permis de réhabiliter la ligne et les voitures en bois (copies des voitures d'origine) tout en modernisant le système d'entraînement. L'ensemble de la ligne est inscrite comme bien culturel suisse d'importance nationale.

C'est à Grindelwald, en 1748, qu'aurait été construite la première auberge de montagne située en dehors d'un axe de communication, et donc destinée à la villégiature. Il y aurait donc, sur cet aspect également, une légère avance de l'Oberland bernois sur le massif du Mont-Blanc puisque le premier hôtel ouvert à Chamonix, l'auberge de Mme Coutterand, date de 1765. Mais la prééminence du mont Blanc s'affirme très rapidement, Chamonix prenant la première place dans l'ensemble des voyages alpins dès la décennie 1780-1790[15].

La Gasthof Ruedihaus[16], édifiée en 1753 à Kandersteg, témoigne de cette époque pionnière. Celle-ci servait à la fois d'auberge et de relais pour les mules empruntant le col de Gemmi. La ferme, construite dans le style régional typique avec une grange attenante sous l'avant-toit, est un exemple des compétences de menuiserie de l'Oberland bernois du XVIIIe siècle.

En revanche, assez peu d'hôtels, et en particulier de grands hôtels, illustrent le développement du tourisme en haute montagne. Souvent modifiés, les principaux hôtels de Grindelwald présentent essentiellement une architecture inspirée des grands chalets. L'hôtel Bellevue des Alpes, à Kleine Scheidegg, fait figure d'exception, et n'est pas sans rappeler le Grand hôtel du Montenvers. Il est composé de deux bâtiments, dont le plus ancien date lui aussi de 1840, et constituait le refuge des alpinistes avant leur ascension de l'Eiger.

C'est en fait à Interlaken, mais finalement assez en retrait du massif, que sont concentrés les principaux témoignages de ce patrimoine hôtelier de prestige, notamment sur le Höheweg, promenade bordée d'un côté par les gazons et

• *La Gasthof Ruedihaus.*

• *Hôtel Bellevue des Alpes.*

13 Jour de la fête nationale suisse.

14 Voir également l'axe 3 de l'analyse comparative.

15 Philippe JOUTARD, Op. Cit., p. 111.

16 Fait partie de la liste des biens culturels d'importance nationale dans le canton de Berne.

les massifs de fleurs de la Höhematte, de l'autre par une rangée de palaces : Victoria-Jungfrau Grand Hotel (1866), Hotel Royal-St. Georges, et casino (1908), ces trois édifices étant tous classés biens culturels d'importance nationale.

Il faut aussi signaler la construction sur le versant valaisan d'hôtels et de lieux de villégiature privés, comme la Villa Cassel à la Riederfurka (2 000 m), qui a accueilli notamment Edwina Ashley, devenue par la suite Lady Mountbatten, épouse du vice-roi des Indes. Le bâtiment, visible de loin, a été restauré conformément à son architecture originale et est utilisé comme centre nature ouvert au public.

Enfin, si la région de Grindelwald et de la Jungfrau a été fortement marquée par les voies ferroviaires, les téléphériques sont moins présents (cet aspect ayant sans doute participé à garantir une bonne intégrité naturelle du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial). Il convient toutefois d'évoquer le petit téléphérique du Pfingstegg à Grindelwald : si l'installation actuelle date de 1967, le premier tronçon montant vers le Wetterhorn, considéré comme le premier téléphérique de Suisse, qui fut mis en service en 1908. A Lauterbrunnen, le téléphérique du Schilthorn, (2970 m) a été mis en service en 1967, (transformations en 1980, 1995 et 1997), deux après celui de Mürren.

• *Villa Cassel à la Riederfurka.*

5. 5. 2. 2. LES ALPES PENNINES

Nous avons considéré, sous ce nom d'Alpes pennines, une aire géographique assez large allant du col du Grand Saint-Bernard à celui du Monte Moro ; le cœur de ce territoire est toutefois clairement identifié et s'articule autour des sommets du mont Rose et du Cervin.

Il est communément admis que l'alpinisme naît dans le massif du Mont-Blanc et que la première ascension de 1786 marque une rupture décisive dans le rapport qu'entretient l'homme avec la haute montagne. Ainsi, le dossier d'inscription de l'alpinisme indique que « *l'alpinisme est né en 1760 dans le massif du Mont-Blanc*[17] ». Toutefois, l'approche de la haute montagne par l'homme paraît plus ancienne dans les Alpes pennines que dans le massif du Mont-Blanc. Ainsi, les cols de Monte Moro (2 862 m) et d'Antrona (2 844 m) possèdent dès le milieu du XVe siècle un chemin muletier. Le col de Saint-Théodule, haut de 3 316 m, a été franchi dès le XIIIe siècle[18]. A ce sujet, n'oublions pas, bien sûr, le col du Grand Saint-Bernard (2 469 m) qui fait office de passage entre les deux massifs. A la Renaissance, les Alpes Pennines sont davantage parcourues, même si ses plus hauts sommets ne sont pas encore gravis. Ainsi, entre 1495 et 1499, Léonard de Vinci aurait atteint une cime sur les contreforts du mont Rose ; il pourrait s'agir du mont Bo (2 556 m).

• *Le mont Vélan.*

Sept ans avant la « victoire » de Balmat et Paccard au mont Blanc, Laurent-Joseph Murith[19], un chanoine de

17 Dossier d'inscription de l'alpinisme sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel, p. 2.

18 Philippe JOUTARD, L'invention du mont Blanc, p. 66.

19 Il était accompagné de deux chasseurs locaux, Moret et Genoud.

l'hospice du Grand-Saint-Bernard également botaniste, parvient au sommet du mont Vélan, à 3 765 m d'altitude.

Certes, l'altitude est moindre, mais l'ascension nécessite, encore aujourd'hui, des compétences et du matériel d'alpinisme. Puis, seulement six ans après la première ascension du mont Blanc, le Petit Cervin (3 883 m) est gravi à son tour en 1792, inaugurant la longue histoire entre ce massif et son ascension, qui a fait de Zermatt une capitale de l'alpinisme, au même titre que Chamonix. Et c'est une expédition menée par Horace-Bénédict de Saussure lui-même qui parvient la première au sommet du petit Cervin, démontrant les liens étroits qui unissent ces deux massifs proches l'un de l'autre. A l'aide d'un sextant et d'une chaîne en fer de 50 pieds posée sur le glacier du Théodule, le savant genevois détermine la hauteur du Cervin à 4 501.7 m (de nos jours 4 477.5 m). Avant la venue en voisin de Saussure, les premiers « touristes », notamment au cours de la décennie 1760-1770, sont surtout des scientifiques. Parmi eux figurent les botanistes Peter Thomas et son fils Abraham qui, mandatés par Albrecht von Haller, passent à plusieurs reprises par le col du Théodule.

Si le premier « 4 000 » est vaincu dès 1813 avec le Breithorn, les Alpes pennines, comme les Alpes bernoises, sont fortement marquées par la période dite de « l'âge d'or de l'alpinisme », l'expédition victorieuse et dramatique par Whymper au Cervin, en 1865, en constituant incontestablement le point d'orgue et, en outre, l'un des événements les plus marquants de l'histoire de l'alpinisme. C'est également au cours de cette période, en 1855, qu'est atteinte la pointe Dufour, au mont Rose, le second sommet des Alpes et d'Europe occidentale. Par ailleurs, si la création de la compagnie des guides de Chamonix est plus précoce (1821), les autres organisations naissent peu après, entre 1850 et 1865. Dans les Alpes Pennines, le bureau des guides de Zermatt apparaît en 1858 et la société des guides du Cervin à Breuil en 1865, l'année où ce sommet est gravi pour la première fois.

Le réseau de refuges (cabanes) est également très important. Toutefois, leur densité est moindre que dans le massif du Mont-Blanc. Ainsi, alors qu'une cinquantaine refuges sont recensés autour du mont Blanc, portant ainsi leur densité à 1 refuge / 8 km^2, les 400 km^2 autour du massif du Mont Rose ne comptent que 25 cabanes et bivouacs pour une densité d' 1 cabane / 16 km^2, soit deux fois moins. Le tableau ci-dessous dresse une chronologie comparée entre les refuges des deux massifs (en blanc, les refuges du massif du Mont-Blanc et en bleu ceux des Alpes pennines, majoritairement ceux situés dans la zone du mont Rose) :

1750	
Temple de la Nature	1795
1850	
Refuge des Grands-Mulets	1853
Refuge du Goûter	1854
Refuge de Tré-la-Tête	1858
Refuge du Plan de l'Aiguille	1869
Cabane Gnifetti	1876
Refuge du Col de Balme	1877
1880	
Hornlihutte	1880
Refuge du Triolet (Dalmazzi)	1880
Refuge des Grandes Jorasses (Boccalatte e Piolti)	1881
Refuge Quintino Sella al Félik	1885
Gandegghutte	1885
Refuge Quintino Sella	1885
Refuge Torino	1886
Refuge Saronno	1887
Cabane Damiano Marinelli	1890
Baraque des Rognes	1890
Refuge E. Sella	1891
Refuge du Dôme / Gonella	1891
Refuge Vallot	1892
Cabane Margherita	1893
Cabane de Saleina	1893
Cabane Monte Rosa	1895
Refuge de la Tête Rousse	1899
Refuge du Durier	1899
1900	
Cabane Fratelli Gugliermina	1902
Refuge de la Charpoua	1904
Refuge du Couvercle	1904
Refuge d'Argentière	1907
Bivouac Lanti	1920
1920	
Refuge Borelli (Refuge de la Noire)	1923
Bivouac Craveri (des Dames Anglaises)	1924
Refuge Zamboni-Zappa	1925
Cabane de l'A Neuve	1926
Refuge du Requin	1926
Cabane Resegotti	1927
Bivouac Paul Chavallier (des Périades)	1928
Refuge de Leschaux	1929
Refuge Albert 1er	1930
Bivouac de la Tour-Rouge	1930
Bivouac de l'Envers des Dorées	1933
Refuge Mezzalama	1934
Cabane du Trient	1934
Refuge de la Fourche	1935
Refuge du Nid d'Aigle	1936
1940	
Abri Simond	1942
Täschütte	1945
Refuge des Cosmiques	1946
Refuge Gervasutti	1948
Bivouac E. Canzio	1950
Refuge Elisabetta	1953
Bivouac Citta di Gallarate	1956
Refuge de l'Envers des Aiguilles	1957
1960	
Bivouac Rossi e Volante	1961
Bivouac Mario Jacchia	1961
Refuge Monzino	1965
Refuge des Conscrits	1968
Cabane d'Orny	1975

1980	
Bivouac Belloni	1980
Refuge Robert Blanc	1982
Bivouac Comino	1982
Refuge Guide del Cervino	1984
Refuge Citta di Mantova	1984
Bivouac Giordano	1985
Cabane des Grands	1987
Refuge du Plan Glacier	1991
Refuge des guides d'Ayas	1991
Lodge Matterhorn Glacier Paradise	2000

On remarque, à la lecture de ce tableau, que l'implantation des premiers refuges est plus tardive, reflétant la primauté du massif du Mont-Blanc, en partie due à l'ascension inaugurale de 1786. Toutefois, en ce qui concerne la grande période de construction de refuges, entre 1880 et 1900, qui traduit matériellement (et donc avec retard) la période dite de « l'âge d'or de l'alpinisme », on constate un certain équilibre entre les deux. C'est surtout à partir de 1900 et au cours du XXe siècle que le massif du Mont-Blanc affirme sa suprématie, les dernières constructions étant davantage situées dans les Alpes Pennines. L'ensemble de refuges parait donc plus complet dans le massif du Mont-Blanc. En revanche, c'est dans les Alpes Pennines que se trouve le refuge (et le bâtiment) le plus haut des Alpes et d'Europe.

• *La cabane Reine-Marguerite, plus haut bâtiment des Alpes et d'Europe.*

La cabane Reine-Marguerite est installée depuis 1893 sur le sommet de la pointe Gnifetti, à 4554 mètres d'altitude, entièrement en territoire italien. Elle est donc contemporaine du refuge Vallot, dont les premières constructions sont comprises entre 1890 et 1898. Comme son homologue du rocher des Bosses, il ne s'agit bien entendu plus de l'original : la cabane initiale fut remplacée en 1979 par le refuge-laboratoire actuel. Il est intéressant de noter que le parallèle entre les deux bâtiments s'étend également au thème de la recherche scientifique. Ce refuge-laboratoire Reine-Marguerite joua un rôle très important pour les recherches du médecin, physiologiste et archéologue italien Angelo Mosso (1849-1910), sur la médecine à haute altitude au début du XXe siècle.

Zermatt est très certainement, avec Chamonix et Courmayeur, une des stations où la mémoire de l'alpinisme est la plus présente. Comme Chamonix depuis 1860, Zermatt dispose d'une église anglicane depuis 1870. On trouve également, à l'intérieur de cette église St Peter's, de nombreuses plaques commémoratives dédiées aux alpinistes. Sous l'autel sont inhumés les ossements du révérend Charles Hudson, qui périt lors de la première ascension du Cervin en 1865.

• *Le cimetière des alpinistes à Zermatt.*

En revanche, à la différence de Chamonix, Zermatt dispose d'un petit cimetière spécifiquement dédié aux alpinistes. La plupart de la cinquantaine de tombes date de la seconde moitié du XIXe siècle ou du début du XXe siècle. Parmi eux, Michel Croz, guide chamoniard mort lors de la première ascension du Cervin. Toujours dan le cimetière des alpinistes, la commune de Zermatt a même inauguré en 2015 « une tombe de l'alpiniste inconnu » à l'occasion du 150e anniversaire de la première ascension du Cervin, en souvenir des quelque 500 personnes qui y ont trouvé la mort.

Le cimetière communal, dit des indigènes, comprend par ailleurs un monument aux guides de montagne décédés ainsi que, depuis 2000, un autre mémorial pour les alpinistes et sportifs des neiges décédés à Zermatt et dans le massif.

• *Le chemin de fer du Gornergrat.*

Zermatt fut reliée à Viège et la vallée du Rhône par un train dès 1891. Ce chemin de fer fut conçu à l'origine comme une ligne estivale, sa première ouverture pendant l'hiver ne datant que de 1928. Il fut le premier en Suisse à utiliser des crémaillères à double lamelles du système Abt. Aujourd'hui encore, les visiteurs empruntent cette ligne pour aller à Zermatt, qui est de fait interdite aux voitures (comme Saas-Fee, dans la vallée voisine). Avec la mise en service de la courte ligne entre Viège et Brigue, la liaison entre Brigue et Viège - Zermatt a permis de lancer le Glacier Express. Celui-ci relie depuis 1930 les stations Saint-Moritz (voir plus loin, *L'Engadine et le massif de la Bernina*) et Zermatt via Coire, Disentis, Andermatt et Brigue.

Dès l'ouverture de la ligne entre Viège et Zermatt, des études ont été menées pour construire une voie ferrée vers les sommets du massif. En 1898, la ligne à crémaillère du Gornergrat, à voie métrique et longue de 9.34 km, est inaugurée. Dès sa mise en service, elle est électrifiée, alors que pour les lignes à crémaillère du massif du Mont-Blanc, l'électrification n'arrivera que plusieurs décennies plus tard. Le terminus de la ligne est situé au Gornergrat à 3 089 mètres, ce qui en fait la plus haute gare ferroviaire à l'air libre d'Europe (la plus haute étant celle, souterraine, du Jungfraujoch). En 1909, la voie a été prolongée de 310 mètres pour atteindre le sommet. Jusqu'en 1928, la ligne n'était en service que l'été mais, depuis 1942, les trains peuvent circuler jusqu'au sommet en hiver, grâce à la construction d'une galerie paravalanche de 770 mètres.

Le massif du Mont-Blanc n'a pas d'équivalent, en termes de patrimoine hôtelier, à l'hôtel du Gornergrat, situé à 3100 mètres d'altitude et offrant des vues incomparables sur le Cervin et le mont Rose. Ouvert en 1907, c'est l'hôtel le plus élevé des Alpes. Ce site du Gornergrat a constitué un lieu d'excursion important en haute montagne dès le milieu du XIXe siècle. Mais le Gornergrat est plus qu'un hôtel : depuis la fin des années 1960, les deux tours du bâtiment abritent deux observatoires du Hochalpine Forschungsstation Jungfraujoch und Gornergrat. Ainsi, de 1976 à 1983, le site a accueilli un télescope de 1 mètre de l'observatoire de Lyon et, jusqu'en 2005, l'observatoire nord abritait un télescope infrarouge de 1,5 mètre de diamètre. Dans l'observatoire sud se trouve un radiotélescope de 3 mètres. L'université de Berne y utilise un laboratoire passif pour le contrôle des radiations de neutrons solaires qui fait partie d'un ensemble européen de stations de mesures planétaires.

Le Gornergrat a même été dotée d'une chapelle. Elle est dédiée à Saint-Bernard de Menthon (appelé également Bernard d'Aoste), qui fonda l'hospice du Grand Saint-Bernard. Elle a été édifiée en 1950, sur demande de l'évêque, pour stopper les messes dominicales qui étaient alors célébrées dans le réfectoire de l'hôtel. Plus que sa qualité architecturale intrinsèque, c'est sa simple présence, à 3100 mètres d'altitude (et qui en fait probablement le lieu de culte le plus élevé d'Europe), qui lui confère sa valeur.

Outre cet hôtel d'altitude, la station de Zermatt présente

• *L'hôtel du Gornergrat (et ses deux tours observatoires).*

un patrimoine hôtelier important. Il est en partie l'œuvre de l'hôtelier et entrepreneur Alexander Seiler (1819-1891). Celui-ci a ouvert son premier établissement, l'hôtel Monte Rosa, en 1853, avant de racheter ou de prendre la gestion de plusieurs hôtels du village : l'hôtel du Riffel, sur le Riffelberg à 2222 mètres d'altitude, en 1854, l'hôtel Mont-Cervin en 1867, l'hôtel Zermatterhof en 1879, l'hôtel des Alpes en 1880, l'hôtel Schwarzee (2533 m) en 1890.

Depuis le 23 décembre 1979, le Petit Cervin est le plus haut point accessible d'Europe par téléphérique, le Matterhorn Glacier Paradise. La station d'arrivée du téléphérique du Petit Cervin se trouve sur sa face nord à 3 820 m d'altitude. De là, un tunnel d'environ 160 m de long le traverse et ressort sur sa face sud sur le glacier du plateau du Breithorn. Au milieu du tunnel, un ascenseur puis un escalier extérieur mènent au sommet du Petit Cervin, à 3 883 m d'altitude. À son sommet, une plate-forme offre une vue panoramique à 360° sur les sommets. Ce téléphérique présente 3 671 m de longueur mais seulement 890 m de dénivelé. Avec une longueur entre deux pylônes consécutifs de 2 885 m, il effectue la plus longue portée de Suisse (à titre de comparaison, celle de la seconde partie du téléphérique de l'aiguille du Midi est d'un peu plus de 3100 m).

D'autres téléphériques, installés initialement entre 1955 et 1965, parcourent le massif, notamment depuis Zermatt : le Zermatt - Schwarz Sée (1956) servant d'accès à la cabane du Honni (3 260 m), « camp de base » pour l'ascension du Cervin ; le téléphérique du Gornergrat (1955-1958), le téléphérique Furs-Schwarzee (1962) ; le téléphérique Zermatt-Furi-Trockener Steg (1964-1965).

• *L'Hôtel Mont-Cervin à Zermatt.*

Enfin, depuis la station de Saas-Fee, deux installations récentes méritent d'être mentionnées, notamment en raison de leurs caractéristiques techniques. Le « Métro alpin », inauguré en 1984, est un funiculaire entièrement souterrain qui relie la station de Felskinn (2 980 mètres) au bord du glacier de Fee à la station de Mittelallalin (3 445 mètres) dans la face nord de l'Allalinhorn. Le tunnel est long de 1 447 mètres avec un dénivelé de 465 mètres. Depuis Saas-Fee, on peut rejoindre le Felskinn et le « Métro alpin » par l'Alpin Express, un téléphérique débrayable de type 3S. Il constitue une innovation technologique dans le domaine du transport par câble puisqu'il s'agit du premier téléphérique 3S à avoir été mis en service, entre 1991 et 1994. Un 3S (S pour « seil », câble en allemand) est un téléphérique disposant d'une configuration bicâble à deux câbles porteurs parallèles et un câble tracteur, et équipé d'une multitude de cabines circulant de façon unidirectionnelles, réparties sur la ligne et débrayées en gares comme sur une télécabine classique. Cette solution autorise des cabines de plus grande capacité que sur une télécabine et permet un débit important et en continu, une hauteur de survol non limitée, la réalisation de longues portées avec un nombre de pylônes réduit, l'emploi de cavaliers pour soutenir le câble tracteur et la stabilité transversale au vent grâce aux deux câbles porteurs espacés. A noter également que, dans les années 1980, un restaurant tournant et panoramique, présenté comme le plus haut du monde, a été installé sur le Mittelallalin, à 3 500 mètres d'altitude.

5. 5. 2. 3. L'ENGADINE ET LE MASSIF DE LA BERNINA

Même si le massif de la Bernina est considéré comme un haut lieu de l'alpinisme, la découverte et la conquête progressive de ses sommets a été plus tardive que dans le massif du Mont-Blanc. Ce n'est qu'en 1850 que le topographe Johann Coaz atteint le Piz Bernina et ses 4048 mètres, point culminant du massif et des Alpes orientales. Quant au Piz Palu (3905 m), il n'est vaincu qu'en 1866. En conséquence, et en raison également de sa taille plus modeste, l'ensemble patrimonial constitué par les refuges y est moins important ; on peut citer tout de même les refuges Marco et Rosa (1913 et 1964), situés à 3609 m d'altitude sur le versant italien, ou encore le refuge Diavolezza qui, à 2993 m, sert également d'hôtel.

De même, la région a été moins marquée par que d'autres des « Grandes Alpes » par les recherches et expéditions scientifiques.

Ce qui fait la spécificité de la région, et notamment de la station phare de Saint-Moritz, est le développement très précoce des sports d'hiver. C'est en effet ici (et à Davos, dans une vallée plus au nord) qu'ils sont apparus dans les Alpes, au tournant des années 1860. C'est à cette époque que la station s'est métamorphosée, avec la venue en hiver de riches anglais, de nobles russes, de bourgeois français qui s'y rencontraient et qui pratiquaient le traîneau, le patin à glace ou la promenade en raquettes. Le voyagiste londonien Thomas Cook a ainsi transporté de nombreux touristes d'Angleterre en Suisse pour passer leurs vacances dans des stations d'hiver. En comparaison, l'arrivée des sports d'hiver, et du ski en particulier, dans la vallée de Chamonix et le massif du Mont-Blanc, est plus tardive : si le ski fut introduit à Chamonix dès la fin du XIXème siècle par le docteur Payot, la première grande saison d'hiver n'a lieu qu'en 1906-1907, grâce à l'initiative du Club Alpin Français qui organise des concours locaux. Ce sont les années 1910 et le fort engouement suscité par les premières olympiades en 1924 (avec, la même année, la fondation de la Fédération internationale de ski à l'hôtel Majestic) qui font de Chamonix une grande station de sports d'hiver, la première en France, même si elle est immédiatement concurrencée par Megève[20]. D'ailleurs, si Chamonix accueille

20 « *Après la Première Guerre mondiale, on assiste à un renouveau très net du tourisme hivernal et de la pratique du ski. L'hôtel du Mont d'Arbois construit par la baronne Maurice de Rothschild est inauguré en 1921. C'est le début de la célébrité de Megève. Les premières remontées mécaniques font leur apparition peu après 1930 et favorisent le développement du ski de piste.* » In Bruno COGNAT, *La montagne colonisée*, p. 7

les 1ers JO d'hiver, Saint-Moritz organise les 2e, en 1928, ainsi que ceux de 1948[21].

Saint-Moritz constitue par ailleurs le « nœud » des deux lignes ferroviaires de l'Albula et de la Bernina. Achevée en 1904, la ligne à voie métrique de l'Albula, entre Thusis et Saint-Moritz, est longue de 61.6 kilomètres et a nécessité le percement de 39 tunnels et de 55 viaducs. Parmi eux figurent le viaduc de Landwasser, long de 136 mètres et haut de 65 mètres, ainsi que le tunnel de l'Albula, long de 5 865 mètres. A noter que le train touristique Glacier Express circulant entre Zermatt et Saint-Moritz, emprunte la ligne de l'Albula. La ligne de la Bernina n'est quant à elle ouverte en intégralité qu'en 1910. Elle relie Saint-Moritz à Tirano, en Lombardie (Italie), et est d'une longueur équivalente à celle de l'Albula (60.6 km). Elle

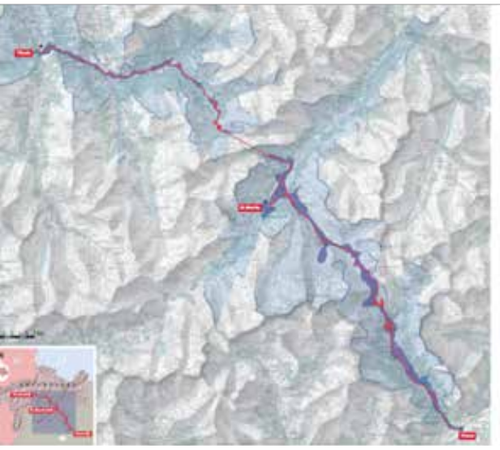

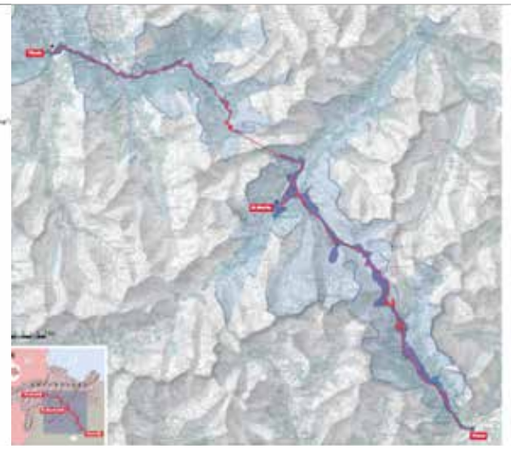

- *Carte générale du bien inscrit au PM et de ses différentes zones tampons, notamment à Saint-Moritz.*

aussi est à voie métrique et son point le plus élevé est le col de la Bernina, à 2328 mètres. L'hospice situé à ce point de passage fait d'ailleurs également office de gare.

Cette ligne est considérée comme le chemin de fer par adhérence le plus élevé dans les Alpes, et — avec un maximum de 7 % de pente — l'un des chemins de fer par adhérence les plus pentus du monde. Ces deux lignes ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2008, sous le nom de Chemin de fer rhétique dans les paysages de l'Albula et de la Bernina, avec l'appui des critères (ii) et (iv), qui sont justifiés ainsi : « *Le chemin de fer rhétique*

- *Le viaduc de Landwasser (ligne de l'Albula)*
- *Le viaduc hélicoïdal de Brusio (ligne de la Bernina)*

21 Elle fait partie des trois villes, avec Innsbruck en Autriche (1964 et 1976), et Lake Placid aux Etats-Unis (1932 et 1980) à avoir organisé deux JO d'hiver.

de l'Albula et de la Bernina forme un ensemble technique, architectural et environnemental exceptionnel. Ces deux lignes aujourd'hui unifiées dans une voie transalpine unique présentent un ensemble de solutions innovantes très complet et très diversifié qui témoigne d'échanges culturels considérables dans le développement des technologies ferroviaires adaptées à la montagne, dans ses réalisations architecturales et de génie civil, dans son accord esthétique avec les paysages traversés. » (critère (ii)) ; « *Le chemin de fer rhétique de l'Albula et de la Bernina illustre d'une manière très significative le développement des lignes ferroviaires de montagne dans la première décennie du XXe siècle, à de hautes altitudes. Il en donne un exemple achevé et de grande qualité, à la base d'un développement de longue durée des activités humaines en montagne. Il offre des paysages diversifiés en association avec le chemin de fer et significatifs de cette période d'épanouissement d'une relation entre l'homme et la nature.* » (critère (iv)).

Outre ces deux lignes ferroviaires exceptionnelles, le funiculaire de Muottas Muragl, en service depuis 1907, permet, en un peu plus de deux kilomètres, d'atteindre le refuge du même nom, à 2 456 m d'altitude.

Bien que son développement ait commencé plus tardivement que dans le massif du Mont-Blanc et qu'à Chamonix, le patrimoine hôtelier qu'offre Saint-Moritz et, plus largement, la vallée de l'Engadine, est probablement le plus important de toutes les Alpes, notamment pour exprimer le développement du tourisme dans les hautes régions alpines, entre 1850 et 1920. Les exemples de grands hôtels éclectiques y sont particulièrement bien représentés, parfois au cœur d'un paysage remarquable et largement préservé, ce qui leur confère une valeur encore plus forte (hôtel Waldhaus à Sils-Maria et Maloja Palace, par exemple) :

Nom de l'hôtel	Date de construction	
Grand Hotel Kronen-hof (Pontresina)	1848 (1896-1898)	
Grand hôtel des Bains (et casino)	1864	

Nom de l'hôtel	Date de construction	
Kulm Hôtel	1864 (nombreux remaniements)	
Hôtel Reine Victoria	1875	
Maloja Palace (Maloja)	1884	
Badrutt's Palace Hôtel	1896	

Nom de l'hôtel	Date de construction	
Hôtel Waldhaus (Sils-Maria)	1908	
Carlton Hôtel	1913 (2007)	
Suvretta House	1911-1912	

A ces grands hôtels s'ajoutent des auberges ou pensions plus modestes qui, pour certaines, revêtent un intérêt historique et patrimonial certain. C'est ainsi le cas de l'hôtel Edelweiss à Sils-Maria et de la pension « Chastè », ancienne maison construite dans le style de l'Engadine à Sils Baselgia, qui ont accueilli de nombreux hôtes célèbres (voir aussi *5.5.3. Axe 3 de l'analyse comparative*).

Enfin, grâce à la construction des téléphériques du Piz Lagalb (2 893m) et surtout de la Diavolezza (2 978m) en 1956, le tourisme en haute altitude s'est accru et des randonnées se sont ouvertes sur les glaciers et les sommets environnants, notamment vers le Piz Palü et le Piz Bernina. Mis en service en 1963, le téléphérique du Piz Corvastch atteint 3 303 mètres à sa station supérieure, au cœur du massif. Comme ailleurs dans les principaux massifs alpins, d'autres remontées mécaniques plus récentes ont été aménagées, dans le cadre de la pratique des sports d'hiver et du ski.

5.5.2.4. LES AUTRES MASSIFS ALPINS

5.5.2.4.1. LA VANOISE ET LE MASSIF DU GRAND PARADIS

Vaste territoire au sein duquel ont été créés deux parcs nationaux, le massif de la Vanoise, en France, et celui du Grand Paradis, en Italie, ont été marqués par l'alpinisme, mais de manière moins importante que le mont Blanc. Si la Vanoise compte une trentaine de refuges, ceux-ci n'ont que peu à voir avec les bâtiments que l'on trouve dans le massif du Mont-Blanc. Ce sont, pour l'immense majorité d'entre eux, de vastes chalets d'alpages généralement situés entre 2 000 et 2 500 m d'altitude.

Il convient toutefois d'évoquer le refuge Victor-Emmanuel II, à 2 732 m d'altitude, construit en 1884, et qui constitue une étape importante pour les courses qui se déroulent vers le sommet du Grand-Paradis, seul « 4 000 » intégralement situé sur le territoire italien. Près du bâtiment historique se trouve le nouveau refuge, inauguré en 1961.

- *Le(s) refuge(s) Victor-Emmanuel II, sur les pentes du Grand Paradis.*

Par ailleurs, Pralognan-la-Vanoise, côté français, ou Cogne, au pied du Grand Paradis, côté italien, ne sauraient illustrer de manière aussi complète que Chamonix ou Courmayeur le développement du tourisme de haute montagne.

On peut noter, enfin, que le massif de la Vanoise a été inscrit en tant que bien mixte sur la liste indicative française le même jour que le massif du Mont-Blanc (8 juin 2000), mais aucune description du bien potentiel n'a été rédigée.

5.5.2.4.2. DAUPHINÉ – MASSIF DES ECRINS

Le massif des Ecrins, qui culmine à 4 101 m (Barre des Ecrins), compte 150 sommets de plus de 3 000 mètres, dont une cinquantaine de plus de 3 500 mètres. Le massif est couvert par le Parc national du même nom depuis 1973. Il contient un certain nombre de sommets mythiques (Barre des Ecrin, Meije, Les Bans, Olan) parcourus par de nombreuses voies dont l'ouverture de certaines a marqué l'histoire de l'alpinisme.

Il figure sur la liste indicative française depuis 2002 en tant que bien mixte, même si aucun critère n'a été défini. Dans le formulaire d'inscription, l'alpinisme a été notamment évoqué : « *L'histoire de l'alpinisme s'est inscrite dans ces montagnes qui constituent aujourd'hui le fleuron du parc national des Écrins. Dès la fin du XIXe siècle, les professions de guide et de porteur se créent et s'organisent pour faire découvrir et conquérir tous ces sommets et leurs glaciers. Aujourd'hui, cette profession de guide permet à nombre d'habitants de vivre au pays et de conduire «là-haut» tous les amoureux de la montagne.* »

- *Le refuge du Promontoire.*
- *Le nouveau refuge de l'Aigle.*

- *Le refuge des Ecrins.*
- *Le bourg de la Grave.*

Le massif a été longtemps mal connu, même par les autochtones, et n'a été « découvert » que tardivement par les scientifiques, notamment les géographes. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'alpinisme s'y est toutefois fortement développé : la Barre de Ecrins a été gravie pour la première fois en 1864 par les Anglais A. W Moore, Horace Walker et Edward Whymper, guidés par le chamoniard Michel Croz et le suisse Christian Almer. Ce sommet est un classique de l'alpinisme et compte de ce fait de nombreuses voies d'ascension. La Meije, autre sommet emblématique du massif, est l'un des derniers sommets majeurs des Alpes à avoir été gravi, en 1877 seulement.

Le massif compte une quarantaine de refuges (en tenant compte d'anciens chalets d'alpage reconvertis), dont certains situés au-dessus de 3 000 mètres d'altitude. Parmi les plus emblématiques de cette catégorie, on peut citer : le refuge Adèle-Planchard (3 169 m), où le refuge historique de 1926 voisine le refuge actuel de 1981 ; le refuge des Ecrins (3 172 m), en pierre, de 1969 ; le refuge du Promontoire (3 092m), où le premier refuge en bois construit dans les années 1920 a été détruit et remplacé par une structure en aluminium en 1966 ; le refuge de l'Aigle (3 450 m) où le bâtiment initial de 1910, modifié en 1986, a été reconstruit en 2014 tout en conservant une partie de la structure originelle intégrée à l'intérieur du bâti.

En revanche, le massif des Ecrins n'a pas connu le même développement touristique que le massif du Mont-Blanc ; il est par contre beaucoup mieux conservé au niveau naturel (parc national). La Bérarde, qui constitue l'un des points de départ des principales voies d'alpinisme, n'est qu'un hameau à 1 727 m d'altitude, tandis que la « capitale » du massif, La Grave (Briançon étant située plus à l'écart), a très largement conservé sa physionomie traditionnelle, même si les téléphériques des glaciers de la Meije (1976) permettent d'accéder au glacier de la Girose (3 173 m) depuis le centre du bourg.

5.5.2.4.3. LES DOLOMITES

Les Dolomites ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2009, au titre critères (vii) et (viii). Le site couvre 142 000 ha et est divisé en neuf composantes. La Valeur universelle exceptionnelle est notamment basée sur des relations esthétiques qui combinent leurs qualités paysagères-formelles et leur valeur géologique-géomorphologique.

Le massif présente certaines analogies avec le massif du Mont-Blanc par rapport au rôle que la science a eu dans la découverte moderne de ces montagnes. En particulier, il est intéressant de noter que le nom "Dolomiti" dérive du minéral dolomitique, ainsi nommé par Théodore-Nicolas De Saussure en l'honneur du scientifique français Déodat de Dolomieu (1750-1801) qui le «découvrit» en 1790. Entre 1800 et 1850, à l'époque où la découverte de la dolomite s'est répandue dans le monde scientifique, les Dolomites n'ont été traversées que par quelques savants s'intéressant exclusivement aux aspects géologiques.

Après 1850, cependant, des voyageurs et des explorateurs en quête d'aventures commencent à arpenter les sommets vierges et les vallées peu fréquentées. Après la première ascension

d'alpinisme (1857, John Ball), les compagnies et les ascensions se sont multipliées à la fois par des guides locaux et grâce au travail d'alpinistes étrangers (allemand, autrichien, anglais); les grands clubs alpins d'Europe permettent la construction de nombreux refuges et bivouacs à haute altitude afin de faciliter le nombre toujours croissant de randonneurs et grimpeurs.

Entre 1870 et 1910, la fréquentation de l'alpinisme atteint ses plus hauts niveaux, accompagnée d'un développement sans cesse croissant de l'hébergement et du tourisme. Les hôtels se transforment en passant de la phase pionnière à une véritable activité économique au niveau européen, comparable pour certains sites aux stations touristiques les plus réputées des Alpes suisses et françaises (Saint-Moritz, Davos, Chamonix).

On compte 65 refuges entre 1 700 m et 3 200 m, dont 70% appartiennent à des clubs alpins et 30% à des particuliers. Les premiers refuges sont nés de 1865 à 1870 par des clubs alpins européens (DÖAV, Deutscher und Österreichischer Alpen Verein) ou locaux (SAT, Società Alpinisti Tridentini). 39 de ces refuges ont été construits entre 1882 et 1918 et 12 pendant l'entre-deux-guerres, le reste étant achevé dans les années 1970. Il existe également 33 bivouacs tous construits et gérés par des autorités nationales (CAI Club Alpino Italiano) ou provinciales (AS Alpenverein Südtirol, SAT Società Alpinisti Tridentini). Il y a par ailleurs trois téléphériques mais pas de station de ski dans le périmètre du bien inscrit.

5.5.2.4.4. LES ALPES DE BERCHTESGADEN

Le point culminant des Alpes de Berchtesgaden, le Hochkönig (2 941 m) est situé en Autriche, mais le chaînon du Watzmann (2 713 m) domine la ville ancienne de Berchtesgaden, en Bavière allemande. La première ascension du sommet central (Mittelspitze) a été réalisée en 1799 ou août 1800 selon les sources par le slovène Valentin Stanic. La première ascension des trois pointes (Hocheck, Mittelspitze, Südspitze) a quant à elle été réalisée en 1868.

Bien que tournée vers le tourisme, avec le parc national de Berchtesgaden et une réserve de biosphère, la région partage assez peu de caractéristiques avec le massif du Mont-Blanc. La petite ville de Berchtesgaden, dominée par son château royal fondé au XIIe siècle, de style roman et baroque n'a, par exemple, que peu de points communs avec Chamonix.

5.5.2.5. LES MASSIFS NON ALPINS EN EUROPE

5.5.2.5.1. LES PYRÉNÉES CENTRALES

Une partie du massif des Pyrénées centrales a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien mixte en 1997, et étendu en 1999 : il s'agit du bien transnational Pyrénées-Mont Perdu. Notons que les trois critères culturels qui ont été reconnus font référence à des attributs essentiellement liés à la transhumance.

Louis Ramond de Carbonnières (1755-1827) est considéré comme l'un des premiers explorateurs de la haute montagne pyrénéenne. Homme politique mais aussi botaniste et géologue, il dirige en 1797 une expédition scientifique ayant pour objectif le mont Perdu à 3 355 m d'altitude, sans atteindre le sommet (il y parviendra en 1802). En 1822, Vincent de Chausenque, que l'on pourrait qualifier de naturaliste amateur, se hisse au sommet de la pointe qui porte désormais son nom, à 3 204 m dans le massif du Vignemale. Mais c'est surtout à la fin du XIXe siècle que l'alpinisme, ou plutôt le « pyrénéisme » s'y développe. Le terme, créé par l'historien-géographe Henri Béraldi (1849-1931) considère l'expérience physique de la montagne comme inséparable de l'émotion esthétique et culturelle, et se démarquerait ainsi de l'alpinisme proprement dit, essentiellement caractérisé par l'exploit sportif.

- *Le refuge de Tuquerouye*
- *L'ancienne gare de Cauterets*

Un certain nombre de refuges témoignent de cette conquête des sommets pyrénéens, notamment par le comte Henry Russell qui creusa par exemple, entre 1881 et 1893 sur le massif du Vignemale, sept grottes artificielles (les « Grottes Russell ») destinées à servir d'abri et de lieu de villégiature. Le plus ancien de ces refuges est le refuge Tuquerouye, situé à 2 666 m d'altitude face au mont Perdu, à la frontière franco-espagnole. Construit en 1890, il a été doublé d'un bâtiment identique en 1927 et rénové en 1999. Si les Pyrénées centrales, autour du mont Perdu, du pic de Vignemale et du cirque de Gavarnie, présentent un certain nombre d'attributs relatifs à la découverte puis à la conquête de la haute montagne, attestant également, avec la notion de pyrénéisme, d'une relation moderne de l'homme avec les sommets, ces différents attributs forment un ensemble moins complet que dans le massif du Mont-Blanc.

En outre, si le développement du tourisme n'est pas absent au XIXe siècle, celui-ci a été davantage axé sur les activités thermales. C'est le cas de Cauterets, station située au pied du massif, et qui a conservé plusieurs témoignages du derniers tiers du XIXe siècle (Ancien hôtel d'Angleterre et ses 300 chambres, Continental), dont son ancienne gare en bois de 1898, terminus d'une ligne de 12 km à traction électrique.

5.5.2.5.2. LES HAUTES TATRAS

Le massif des Hautes Tatras, à la frontière entre la Slovaquie et la Pologne, est aujourd'hui partagé en deux parcs nationaux, et a été reconnu Réserve de Biosphère en 1993. Côté slovaque, le massif a par ailleurs fait l'objet d'une inscription sur la liste indicative en 2002, au titre des biens naturels[22].

Parfois surnommées « les Alpes en miniature », la chaîne est située au cœur d'une région où

- *Le Gerlachovský štít (2655 m), point culminant des Carpates.*

22 Critères (vii) (viii) (ix) et (x).

l'altitude est assez peu élevée ; dix sommets de plus de 2 600 m y sont recensés, le plus élevé étant le Gerlachovský štít et ses 2 655 mètres, également point culminant des Carpates. Sa première ascension a été effectuée par un habitant de la région, en 1834. Toutefois, même si certaines voies peuvent présenter une difficulté et des caractéristiques nécessitant des compétences en alpinisme, le massif, qui compte 19 refuges, est davantage tourné vers la randonnée en montagne.

Par ailleurs, le sommet du Lomnický štít (2 632 m) est le seul de la chaîne des Hautes Tatras à être accessible par téléphérique. Grâce à ce dernier, un observatoire astronomique et une station météorologique ont été installés.

Comme l'ensemble des massifs européens à des degrés divers, les Hautes Tatras ont suscité la curiosité des savants du XVIIIe siècle. On peut ici citer le philosophe et encyclopédiste slovaque Matthias Bel (1684-1749), dont l'ouvrage Notitia Hungariae novae historico-geographica (1742), comporte une description et une carte des Tatras.

En revanche, les Hautes Tatras illustrent de manière assez complète le développement du tourisme de montagne, à travers un réseau de lignes de chemin de fer construit essentiellement entre 1870 et 1900, certaines étant à crémaillères, et la présence d'un patrimoine hôtelier important, comme

- *Maison d'habitation dans le style de Zakopane*
- *Le Grand hôtel de Starý Smokovec (1904)*

à Starý Smokovec. De même, sur les pentes du massif, Tatranská Lesná, et Tatranská Polianka, à environ 1000 mètres d'altitude, ont conservé depuis plus d'un siècle leur vocation touristique. Dans cette dernière fut créée, dès 1911, la première piste de ski des Hautes Tatras.

Toutefois, la principale station touristique se situe sur le versant polonais du massif. Zakopane a en effet, depuis 1890 environ, développé un style architectural original, le « style de Zakopane ». Son promoteur, Stanislaw Witkiewicz, déplorait que l'architecture régionale traditionnelle fût modifiée par un style montagnard standard, avec des emprunts suisses ou tyroliens.

A Zakopane, la plupart des maisons de cette époque sont constituées de deux bâtiments : la maison d'habitation et la ferme, la maison étant elle-même partagée en deux parties, dont une destinée à la réception des invités. Ce style a été largement conservé pour la construction des maisons modernes, ce qui permet à la ville de conserver une belle unité architecturale, en particulier le long de la rue Koscieliska, avec son église de 1845 et son cimetière où reposent aussi des écrivains et des alpinistes. Zakopane, comme station de ski, est particulièrement réputée comme lieu de compétition pour les disciplines nordiques.

5.5.2.5.3. LE MASSIF DU JOTUNHEIMEN

Le Jotunheimen est un massif situé dans le sud-ouest de la Norvège, dans les Alpes scandinaves. Il constitue la région de plus haute altitude de cette chaîne de montagnes avec tous les sommets de plus de 2 300 m, y compris le Galdhøpiggen (2 469 m d'altitude), point culminant de la chaîne, de la Norvège et de l'Europe du Nord. Le Hurrungane, section la plus alpine du massif, est le berceau de l'alpinisme en Norvège. Découvert par les scientifiques (notamment des botanistes) dans la première moitié du XIXe siècle, puis par les premiers touristes et les alpinistes, le massif s'est doté en 1881 d'un complexe de refuges, le Spiterstulen, à 1 100 m d'altitude.

5.5.2.5.4. LE GRAND CAUCASE

Le Grand Caucase est un haut lieu de l'alpinisme. Ainsi, la muraille de Bezengui compte cinq sommets culminant à plus de 5 000 m d'altitude, dont le Dykh-Taou (5 205 m), gravi pour la première fois en 1888 par Albert F. Mummery, et le Chkhara (5 193 m), vaincu la même année. D'une manière générale, la plupart de ses grands sommets ont été atteints au cours de la dernière décennie du XIXe siècle. Situé à quelques dizaines de kilomètres à l'ouest, l'Elbrouz, point culminant de la Russie et parfois considéré comme celui de l'Europe avec ses 5 642 mètres, a été gravi pour la première fois en 1829 dans le cadre d'une expédition scientifique organisée par l'Académie des sciences de Russie comprenant Adolf Kupfer, fondateur de l'Observatoire de géophysique de Saint-Pétersbourg. Un téléphérique permet d'approcher le sommet du volcan depuis 1959. Après plusieurs prolongements, il atteint 3 883 m depuis fin 2015, ce qui en fait la deuxième télécabine la plus haute d'Europe après celle de Zermatt. Enfin, l'observatoire du pic Terskol, à 3 127 m, n'a été fondé qu'en 1980.

CONCLUSION

Trois massifs alpins présentent des valeurs et des attributs proches de ceux du massif du Mont-Blanc : un est situé entièrement en Suisse et est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que bien naturel, les Alpes Bernoises, les deux autres sont des massifs transfrontaliers entre la Suisse et l'Italie, le massif de la Bernina (dont les voies de chemins de fer sont elles aussi inscrites) et les Alpes Pennines. Ce dernier massif est à la fois très proche de celui du Mont-Blanc, tant géographiquement qu'en termes de valeurs. C'est en effet dans ces deux massifs que sont gravis les trois grands sommets avant 1800, dont deux par le même homme, Saussure, que deux des ascensions les plus marquantes de l'histoire de l'alpinisme ont eu lieu (celle de 1786 au mont Blanc et celle de 1865 au Cervin). Le développement du tourisme dans la seconde partie du XIXe siècle y suit des trajectoires analogues, puisque les visiteurs vont de l'un à l'autre. Il en est de même pour les alpinistes qui, après avoir atteint le Cervin et le mont Rose, se « retournent » vers le massif du Mont-Blanc pour poursuivre son exploration. Il en est de même, enfin, en ce qui concerne les moyens variés déployés pour atteindre les sommets, par des voies ferrées ou des téléphériques.

Séparés par une antique voie de passage, le col du Grand Saint-Bernard, les deux massifs sont reliés par la Haute route Chamonix-Zermatt, dont l'importance a été rappelée dans le dossier d'inscription de l'alpinisme sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel. La cabane Bertol[23], « étape symbolique très importante pour les alpinistes entreprenant la Haute Route Chamonix-Zermatt », pourrait ainsi devenir le jalon patrimonial tangible d'une proposition d'inscription commune.

A l'aune de cet axe de comparaison, il paraît difficile au massif du Mont-Blanc seul de démontrer une Valeur universelle exceptionnelle nécessaire à son inscription, notamment pour le critère (iii). En revanche, les deux massifs présentent conjointement des attributs à la fois similaires mais aussi complémentaires qui, conjointement, présentent une valeur

23 Perchée à 3 311 m sur le territoire de la commune valaisanne d'Evolène et initialement construite en 1898.

particulièrement remarquable, voire unique.

5.5.3. Axe 3 : le massif du Mont-Blanc a inspiré des mouvements et des expressions artistiques, notamment littéraires, illustrant la beauté de la montagne

Ont été considérés dans le cadre de cet axe d'analyse comparative des massifs européens, et essentiellement alpins, présentant des caractéristiques similaires à celles du massif du Mont-Blanc et qui ont inspiré des mouvements et des expressions artistiques, notamment littéraires, illustrant la beauté de la haute montagne. En regard des attributs immatériels définis pour le massif du Mont-Blanc, les périodes des Lumières et de la découverte progressive de la haute montagne, au cours du XVIIIe siècle, puis celle marquée par le mouvement romantique, ont été privilégiées.

L'analyse consacrée aux autres massifs montagneux a été limitée, pour ce rapport, aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et notamment justifiés par l'emploi du critère (vi), en combinaison avec d'un ou plusieurs autres critères. Une analyse comparative exhaustive et systématique, étendue à d'autres massifs inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial, serait à envisager dans le cadre de la rédaction d'un dossier de demande d'inscription.

5.5.3.1. LES ALPES BERNOISES

• *Albrecht Von Haller (1708-1777) en 1736.*

En 1729, l'érudit bernois **Albrecht Von Haller** (1708-1777) publie le poème *Die Alpen*, qui révolutionne la perception esthétique et culturelle de la haute montagne et dont le retentissement en Europe est considérable. Son œuvre participe ainsi à la construction d'une image idéalisée de la Suisse et des Alpes qui permettra au tourisme de se développer peu à peu au cours des décennies suivantes. La région des Alpes bernoises est évoquée dans le long poème de 49 strophes en dix alexandrins (le Grimsel, le Schreckhorn et Grindelwald), tout comme le « mont Maudit », c'est-à-dire le mont Blanc.

Lord Byron (1788-1824) est une des grandes figures du massif pour la littérature romantique. Dans son carnet de voyage, celui-ci écrit en 1816, à propos du Giessengletscher, au-dessus de Lauterbrunnen : « *On dirait un ouragan soudainement pétrifié en glace* ». Ses impressions lui inspirent l'année suivante le poème dramatique Manfred, qui a pour décor la région de la Jungfrau, mais dans lequel le mont Blanc est également décrit. L'influence de cette œuvre sur l'art et la littérature au XIXe siècle est indéniable, le personnage de Manfred devenant l'archétype du héros romantique tourmenté, et son histoire est mise en musique par **Robert Schumann** (1851) puis par **Piotr Ilitch Tchaïkovski** (Symphonie Manfred en 1886).

Johann Wolfgang Von Goethe (1749-1832) fit de son côté trois séjours en Suisse et dans les Alpes. Son voyage en Suisse, publié en 1796, rassemble ses pensées et réflexions sur la nature, la montagne et le sentiment du sublime. Celles-ci sont le fruit de ses visites dans les Alpes bernoises, mais aussi à Chamonix, dans le Valais, à la Furka ou encore au Gothard.

Ces aller-retour entre les grands massifs de Suisse et celui du Mont-Blanc caractérisent les œuvres de nombreux auteurs, qu'ils soient venus de l'Europe entière pour découvrir et décrire les Alpes, ou qu'ils soient des « locaux », comme le genevois **Rodolphe Töpffer** (1799-1846) écrivain et pionnier de la bande dessinée. Ses textes illustrés, notamment publiés dans ses Voyages en zigzag, souvent teintés d'ironie et surclassent les vers du jeune qui, dans A la Yung-Frau (1829) évoque une montagne qu'il n'a même jamais vue.

• *Caspar Wolf, 1776. Le glacier de Lauteraar avec une perspective sur le Lauteraarsattel*

Par ailleurs, même s'il ne s'agit pas d'un auteur romantique, **Conan Doyle** fait des chutes du Reichenbach le lieu du combat (que l'on croit fatal) entre Sherlock Holmes et son ennemi Moriarty (*Le dernier problème,* en 1893).

En peinture, l'argovien **Caspar Wolf** (1735-1783) a influencé l'image que l'on pouvait avoir des Alpes à la fin du XVIIIe siècle. Alors que jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les paysages de montagne étaient représentés de manière classique, Caspar Wolf a défini une image esthétiquement renouvelée des chaînes de montagnes, des glaciers ou des cascades. Il est ainsi considéré comme l'un des principaux précurseurs de la peinture de paysage en montagne.

Dans la première moitié du XIXe siècle, le genevois **Alexandre Calame** (1810-1864) et surtout l'autrichien **Joseph Antoine Koch** (1768-1839) prennent les montagnes de l'Oberland bernois pour décor. D'abord marqué par le néo-classicisme, l'œuvre de Koch a ensuite évolué vers le romantisme. Il a notamment peint l'hospice du Grimsel, le glacier de Grindelwald ou encore la Jungfrau.

• *Ferdinand Hodler, L'Eiger, le Mönch et la Jungfrau (1908) ; le lac Léman et le mont Blanc (1918)*

Enfin, il est difficile d'évoquer la peinture dans les Alpes bernoises sans évoquer **Ferdinand Hodler** (1853-1918), figure majeure de la peinture suisse, né à Berne. Certes, son œuvre tendant vers une forme d'expressionnisme dépasse très largement le cadre du massif et de cette région, mais il peut être intéressant de comparer sa série autour de L'Eiger, le Mönch et la Jungfrau (en 1908, *ci-contre*) à celle sur le lac Léman et le mont Blanc (1918, *ci-dessus*).

5.5.3.2. LES ALPES PENNINES

Le Britannique **John Ruskin** (1819-1900) a certes une admiration pour le massif du Mont-Blanc en général et la vallée de Chamonix en particulier (voir *5.3.3. Attributs immatériels*), mais il évoque également en détail le Cervin dans Modern Painters, son ouvrage de référence. Il considère ce sommet comme « la falaise la plus noble d'Europe », le représente en peinture, et en tire la première photographie, un daguerréotype, en 1849. Toutefois, malgré cet émerveillement devant cette montagne iconique, Chamonix conserve pour l'historien de l'art une place à part : « *J'aime chaque jour davantage cette vallée* », écrit-il dans ses Journaux.

Le français **Théophile Gautier** (1811-1872) ne tarit pas d'éloges, lui aussi, sur le Cervin, qui « *s'élance d'un seul jet vers le ciel sans se rattacher à la terre par cette suite d'ondulations dont les courbes empêchent d'apprécier la vraie altitude des montagnes. C'est un spectacle vraiment sublime, au-delà de tout ce que l'imagination peut concevoir*». Il écrit alors à Victor Hugo qu'il enjoint de venir découvrir «*la plus grandiose créature du monde. Cette montagne a la fascination d'une femme et la puissance d'un géant*[24]».

24 Théophile GAUTIER, Vacances du lundi, Paris, Nouvelle édition chez Charpentier, 1888.

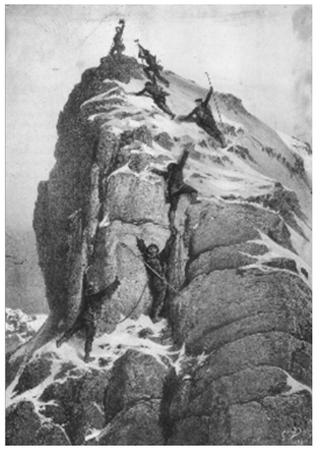

• *G. Doré, L'ascension du Cervin.*

• *G. Doré, L'ascension du Mont-Cervin et Catastrophe au Mont-Cervin, la chute)*

A l'instar de John Ruskin, on pourrait multiplier les exemples d'écrivains ayant rédigé des descriptions subjuguées, dans leurs carnets de voyage, des deux massifs des Alpes pennines et du Mont-Blanc, ou ayant pris la région comme décor pour un roman. Ainsi, Rodolphe Töpffer, qui avait aussi vanté la beauté des Alpes bernoises, ou **George Sand**, qui avait livré ses impressions au mont Rose, notamment dans son roman *Valvèdre*, en 1861. C'est l'Américain **Mark Twain** (1835-1910)[25] qui symbolise peut-être le plus cet aspect. Venu d'un autre continent, il entreprend un « Grand Tour » à travers les Alpes, de Lucerne et du Rigi Kulm jusqu'à Chamonix en passant, assez rapidement, par Grindelwald. Son journal est publié sous le nom d'Un vagabond à l'étranger, en 1880. A Zermatt, il relate une ascension fictive et humoristique du Riffelberg. Le Gornergrat lui procure par ailleurs une émotion certaine : « *Du haut du siège perché, j'avais une vue extraordinaire sur le Monte Rosa et tout le reste du massif alpin. Une impressionnante foule de sommets enneigés se dressait à l'horizon. La beauté de la neige des Alpes éclairée par le soleil était indescriptible. Nulle part ailleurs qu'au sommet du Gornergrat on ne peut admirer une telle démonstration de grandeur et de beauté* ».

En revanche, le massif des Alpes pennines a, semble-t-il, moins inspiré les peintres que ses deux voisins, les Alpes Bernoises et le massif du Mont-Blanc. Les peintres suisses ont par exemple davantage pris comme sujet les sommets et les glaciers de l'Oberland. Il s'agit, dans le cas du Cervin et du mont Rose, davantage d'œuvres plus tardives et plus souvent en lien avec l'alpinisme. C'est dans cette catégorie que figure **Gustave Doré** (1832-1883). Passionné par la montagne, le peintre et illustrateur alsacien s'est rendu une dizaine de fois en Suisse. Alors qu'il séjourne à Zermatt à la fin de l'année 1865, il réalise, à la demande de Whymper, vainqueur du Cervin, deux gravures, l'une sur l'arrivée victorieuse de la caravane au sommet (*L'ascension du Mont-Cervin*), l'autre sur l'accident mortel au cours de la descente (*L'ascension du Mont-Cervin et Catastrophe au Mont-Cervin, la chute*). Ces dessins ont aussi contribué à la construction du mythe que constitue aujourd'hui la première ascension du Cervin.

N'oublions pas, cependant, que c'est sur le versant italien du mont Rose que **Léonard de Vinci** réalise des dessins des hauts sommets des Alpes. Enfin, le Cervin a été directement l'objet ou a inspiré, au XXe siècle, de multiples représentations graphiques à visée commerciale.

Quant au premier film de montagne de l'histoire du cinéma, on peut sans doute l'attribuer à Zermatt. Le film n° 630 du catalogue Lumière, intitulé « *Zermatt, panorama dans les Alpes* », présente un traveling latéral, de droite à gauche, pris d'un train, très certainement celui menant à la station et qui avait été inauguré en 1891. Le film a quant à lui été tourné entre mai 1896 et juin 1897. Il est donc plus ancien que la série de films tournés à Chamonix, entre mai 1899 et avril 1900. Mais ces derniers sont les premiers à montrer des glaciers, la haute montagne elle-même, ainsi que des alpinistes. Alpiniste lui-même, le Piémontais **Mario Piacenza** (1884-1957) tient une place prépondérante parmi ces pionniers du cinéma de montagne. Avec *Ascension au Cervin* (1911), il aurait tourné à 4000 mètres d'altitude. La même année, quelques mois avant, il réalise également *Ascension à la dent du Géant*, dans le massif du Mont-Blanc.

25 Auteur des *Aventures de Tom Sawyer* (1876) et de sa suite, *Les Aventures de Huckleberry Finn* (1885).

5.5.3.3. L'ENGADINE ET LE MASSIF DE LA BERNINA

Ainsi qu'il a été mentionné dans l'*Axe 2 de l'analyse comparative* du présent rapport, la vallée de l'Engadine et le massif de la Bernina ont été découverts plus tardivement que le massif du Mont-Blanc ou que les Alpes bernoises ou pennines. La région a ainsi suscité peu d'exemples représentatifs dans la littérature ou les arts picturaux à la fin du XVIIIe siècle et au cours de la première moitié du siècle suivant. En revanche, à partir du moment où la « mode » de Saint-Moritz est lancée, à la fin des années 1860, de nombreux artistes y sont venus et ont trouvé là une source d'inspiration. Des artistes, mais aussi, et d'abord, un philosophe, **Friedrich Nietzsche** (1844-1900). C'est au cours de son premier séjour à Sils-Maria, en 1881, qu'il a l'idée de « *l'Eternel retour* », concept philosophique originellement héraclitéen et stoïcien, qu'il reprend et qu'il développe par le prisme de sa pensée. Il écrit, dans *Ecce Homo* : « *Je veux raconter maintenant l'histoire de Zarathoustra. La conception fondamentale de l'œuvre, l'idée de l'Éternel Retour, cette formule suprême de l'affirmation, la plus haute qui se puisse concevoir, date du mois d'août de 1881. Elle est jetée sur une feuille de papier avec cette inscription : À 6 000 pieds par-delà l'Humain et le temps. Je parcourais ce jour-là la forêt, le long du lac de Silvaplana ; près d'un formidable bloc de rocher qui se dressait en pyramide, non loin de Surlei, je fis halte. C'est là que cette idée m'est venue* ».

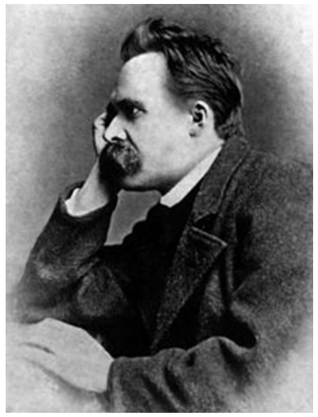

• *Friedrich Nietzsche en 1882.*

Entre 1883 et 1888, Nietzsche passa de nombreux séjours en été à Sils-Maria. La maison où il habitait est devenue un musée, le Nietzsche-Haus. L'hôtel Edelweiss, fondé en 1876, et situé juste à côté, et la terrasse sur laquelle il prenait plaisir à s'attarder, existent toujours. C'est d'ailleurs non pas à Saint-Moritz mais à Sils-Maria (notamment à l'hôtel Waldhaus) que de nombreux auteurs de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle venaient en villégiature (**Marcel Proust, Hermann Hesse, Alberto Moravia, Jean Cocteau** ou encore **Thomas Mann**[26]). Le poète et romancier français Pierre Jean Jouve (1887-1976), en exil en Suisse, a puisé son inspiration dans la région, à laquelle il a consacré plusieurs œuvres.

La peinture est quant à elle dominée par la figure de **Giovanni Segantini** (1858-1899), l'un des artistes majeurs du symbolisme de la fin du XIXe siècle. Peintre italien installé dans la région, il fut aussi l'un des rénovateurs de la peinture alpine. Un musée, édifié dès 1908 pour abriter ses œuvres, lui est consacré à Saint-Moritz. Enfin, il convient d'évoquer le grand sculpteur **Alberto Giacometti** (1901-1966) né à Borgonovo, dans le val Bregaglia, mais dont la carrière s'est largement déroulée hors de sa région d'origine, et notamment à Paris où il est arrivé dès l'âge de 20 ans.

• *Caspar David Friedrich, Le Watzmann (1824-1825).*

5.5.3.4. LES ALPES DE BERCHTESGADEN

Paradoxalement, l'œuvre picturale la plus importante consacrée à la chaîne du Watzmann, et qui a exercé une forte influence sur la peinture de paysage, est due à un artiste qui ne s'y est jamais rendu. Pour composer *Le Watzmann* (1824-1825), **Caspar David Friedrich** (1774-

26 Prix Nobel de Littérature en 1929, l'écrivain allemand Thomas Mann (1875-1955) a publié en 1924 La montagne magique, œuvre majeure de la littérature allemande du XXe siècle qui a pour décor la station suisse de Davos.

1840) s'est en effet inspiré d'une étude à l'aquarelle de son élève **Johann August Heinrich** et d'une huile de **Ludwig Richter** (1803-1884). Ce dernier fut par ailleurs professeur de peinture de paysage à l'Académie des Beaux-Arts de Dresde, où il exercera une influence profonde, notamment sur le pionnier de la photographie **Hermann Krone** (1849-1852).

Au cours du XIXe siècle, le Watzmann est un sujet de prédilection des peintres romantiques, et notamment de ceux qui souhaitent exalter la nature alpine : c'est par exemple le cas de **August Leu** (1818-1897) ou de **Julius Lange** (1817-1878), tous deux membres de l'école de Düsseldorf, de **Heinrich Reinhold** (1788-1825), formé au romantisme à Vienne et qui appartenait au cercle des peintres allemands à Rome, ou encore l'autrichien **Johann Matthias Ranftl** (1804-1854), également graphiste.

5.5.3.5. LES DOLOMITES

Dans le domaine de la peinture, dès la fin du XVe siècle, **Albrecht Dürer** (1471-1528) reproduit quelques panoramas des Alpes tyroliennes, admirés lors de son voyage de Nuremberg à Venise en passant par le Brenner et la vallée de l'Adige. Le **Titien** (1490-1576), né dans une petite ville des Dolomites, dans son œuvre Présentation au Temple, conservé à la Gallerie dell'Accademia de Venise, peint les profils des Dolomites en arrière-plan. Il convient également de rappeler que **J.W. von Goethe** (1749-1842), lors de son Italienischen Reise, fait une escale à Bolzano d'où il esquisse les sommets des Dolomites du Rosengarten (Catinaccio).

• *Josiah Gilbert, Val Fiscalina (1859)*

Les premiers peintres à représenter intentionnellement les Dolomites, en les caractérisant fortement avec les canons typiques de la période romantique, ont été les voyageurs anglais arrivés dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Le premier est **Josiah Gilbert,** qui a illustré les Dolomites avec des dessins et des aquarelles dans le livre T*he Dolomite Mountains,* écrit avec le géologue **George Churchill** entre 1861 et 1863. D'autres peintres à retenir sont l'Autrichien Thomas Ender (1793-1875), le Tyrolienne du Sud Johanna Isser Grossrubatscher (1802-1880), l'aquarelliste allemand Emil Kirchner (1813-1885), l'anglais **Edward Theodor Compton** (1849-1921), peintre et alpiniste, premier à représenter des scènes de conquête dans les Dolomites, le vénitien Guglielmo Ciardi (1842-1917), Luigi De Zanna (1858-1918), l'Autrichien Gustav Jahn (1879-1919), Camillo Rasmo (1876-1965) et Francesco Vitalini (1865-1905). À leur manière, **Fortunato Depero** (1892-1969) et **Riccardo Schweizer** (1925-2004) ont également dépeint les Dolomites. Les œuvres commandées pendant la Première Guerre mondiale aux soi-disant «peintres de guerre», artistes recrutés pour représenter des scènes de bataille, des gestes d'héroïsme, des panoramas et des moments de la vie militaire, sont particulièrement remarquables. Dans le secteur du tourisme, les affiches publicitaires ont été particulièrement réussies, confiées dans les années 1930 et 1940 à des artistes célèbres tels que l'Autrichien **Franz Lenhart**. Outre les peintres et les illustrateurs, l'extraordinaire façon dont ces montagnes réagissent à la lumière a suscité l'intérêt et nourri l'esprit artistique de photographes de grande valeur, tels que **Franz Dantone** (1839-1909), **Giovanni Battista Unterveger** (1833-1912), Giuseppe Ghedina (1825-96) et, ces dernières années, Jakob Tappeiner (1937), Georg Tappeiner (1964), Walter Niedermayr (1952) et Kurt Moser (1966).

• *Edward Theodor Compton, Sunlit alpine landscape (1906)*

Les **autres massifs alpins**, et en particulier ceux étudiés dans le cadre de l'*axe 2 de l'analyse comparative* présentée dans ce rapport (Ecrins, Vanoise-Grand Paradis) ne présentent pas la même valeur en termes d'inspiration pour des expressions artistiques et littéraires exprimant la beauté de la montagne, même si celles-ci ne sont bien entendu pas inexistantes.

5.5.3.6. LES AUTRES MASSIFS EUROPÉENS

Le **massif des Pyrénées**, comme sujet iconographique et source d'inspiration artistique, est étroitement lié, au cours du XIXe siècle, à l'histoire de la peinture de paysage. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'un courant régional, on peut toutefois noter le séjour d'Eugène Delacroix dans la station thermale d'Eaux-Bonnes, en 1845. De ses promenades, notamment dans la vallée d'Ossau, il a réalisé le Carnet des Pyrénées. Avant de se prendre pour passion pour le massif du Mont-Blanc à l'âge de la maturité, Eugène Viollet-le-Duc a lui aussi arpenté, à 18 ans, les Pyrénées centrales, et y a signé plusieurs œuvres de jeunesse. Enfin, en 1858, Gustave Doré a illustré en 337 vignettes un Voyage aux Pyrénées rédigé par l'historien Hippolyte Taine. La photographie est représentée, dans les Pyrénées, par la figure de Jean-Jacques Heilmann (1822-1859), membre fondateur en 1854 de la Société française de photographie et qui réalisé les premiers clichés du massif.

• *Eugène Viollet-le-Duc, Vue du fond de la vallée d'Azun (1833).*

Les Pyrénées ne sont pas absentes de la littérature du XIXe siècle, et notamment de la poésie. Ainsi, Alfred de Vigny (1797-1863) s'inspire des lieux (et de la Chanson de Roland) dans son poème Le Cor, tandis que Charles Baudelaire (1821-1867) compose, à quatorze ans, l'un de ses premiers poèmes, Incompatibilité, inspiré de la vision du lac de Gaube un soir d'orage. De son Voyage aux Alpes et aux Pyrénées, Victor Hugo (1802-1885) compose des vers sur le massif du Mont-Blanc mais aussi un texte de 502 vers sur le cirque de Gavarnie : « *Qu'est-ce donc que cet objet inexplicable qui ne peut pas être une montagne et qui a la hauteur des montagnes, qui ne peut pas être une muraille et qui a la forme des murailles ? C'est une montagne et une muraille tout à la fois ; c'est l'édifice le plus mystérieux du plus mystérieux des architectes ; c'est le colosseum de la nature ; c'est Gavarnie.* » Edmond Rostand, l'auteur de Cyrano de Bergerac, et Francis Jammes, né dans la région, ont aussi loué dans des poèmes la beauté du massif pyrénéen. Toutefois, l'influence des œuvres qui ont les Pyrénées pour cadre ont eu une moindre influence que celles publiées autour du mont Blanc, et sont en outre les œuvres d'écrivains français de manière presque exclusive.

Si les **Hautes Tatras** sont inscrites au titre des biens naturels sur la liste indicative de la Slovaquie, le massif, transfrontalier avec la Pologne, a été une source d'inspiration pour les artistes. Stanislas Witkiewicz (1851-1915), écrivain, peintre, et théoricien de l'art polonais, a marqué de son empreinte la ville de Zakopane en tant que créateur du « style de Zakopane », notamment marqué par les arts populaires (voir axe 2 de l'analyse comparative). Il fut également photographe sous le surnom de « Witkacy ». Jan Krzeptowski Sabała (1809-1894), également guide dans les Hautes Tatras, est l'auteur ou le passeur de contes montagnards ensuite popularisés par des écrivains polonais, dont Stanisław Witkiewicz. Il a aussi été représenté dans de nombreux ouvrages de littérature, notamment par Henryk Sienkiewicz (Sabałowa bajka, 1884), Stanisław Witkiewicz (Na Przełęcz, 1891), Kazimierz Przerwa-Tetmajer (Légende des Tatras, 1910). Le versant méridional du massif a lui aussi constitué un thème important de la poésie slovaque du XIXe siècle.

Le bien **Montagne Sainte-Victoire et sites cézaniens** est inscrit en tant que bien mixte (sans qu'aucun critère n'ait été défini) sur la liste indicative française depuis 1996. Dans le formulaire associé, l'Etat partie indique que « c'est surtout la beauté unique de ses paysages transcendés par l'œuvre de Paul Cézanne qui a rendu la montagne Sainte-Victoire célèbre à travers le monde. »

Le bien comprend ainsi les principaux lieux où le peintre a vécu et travaillé. La montagne Sainte-Victoire est incontestablement une montagne célèbre dans l'histoire de l'art européen, mais elle n'est associée qu'à l'œuvre d'un seul artiste, dont l'influence s'est exercée seulement au XXe siècle.

Ce n'est qu'au XIXe siècle que le **massif du Jotunheimen** est « découvert », mais il prend immédiatement une place prépondérante dans le mouvement romantique norvégien, lui-même profondément lié à la constitution de l'identité nationale de ce pays scandinave. Tous les grands artistes du pays, et notamment les peintres, l'arpentent et en font un sujet de prédilection : Johan Christian Dahl (1788-1857), « père » de la peinture romantique norvégienne, son élève Thomas Fearnley (1802-1842), ou encore Johannes Flintoe (1787-1870), dont l'influence a également été importante sur la peinture de paysage en Norvège. En littérature, la figure d'Henrik Wegerland (1808-1845) illustre ce réveil de la culture et de l'art norvégien ainsi que la naissance d'un esprit national indépendant, tandis que le poète Aasmund Olavsson Vinje, qui visite les montagnes pour la première fois en 1860, est à l'origine de leur nom actuel. Le massif est également lié à *Peer Gynt* (1867), du dramaturge Henrik Ibsen (1828-1906) et œuvre majeure de la culture scandinave. Plusieurs éléments de l'argument sont inspirés d'histoires locales qu'Ibsen avait étudiées lors d'un séjour dans le massif. La mise en musique par Edvard Grieg, en 1876, figure elle-même parmi les pièces les plus célèbres de l'histoire de la musique romantique.

Le **Caucase** acquiert une identité littéraire propre dès la fin du XVIIIe siècle. En 1817, Vassili Narejny rédige la première œuvre littéraire entièrement centrée sur la thématique caucasienne, un roman d'aventures intitulé L'année noire ou les princes des montagnes. Puis, entre 1820 et 1840, le Caucase s'impose dans l'imaginaire romantique russe et nourrit de façon massive la littérature et les arts picturaux, même s'il s'agit d'un territoire pris dans son acception la plus large, à savoir la région et non uniquement le massif et sa partie centrale. Poète, peintre et romancier, Mikhaïl Iourievitch Lermontov (1814-1841) est surnommé le « poète du Caucase », et a notamment publié le poème en prose *Montagnes bleues du Caucase, je vous salue* !

La notion philosophique de liberté, si chère au romantisme russe et européen, est le second attribut qui s'attache aux montagnes du Caucase. Citons également le roman de Xavier de Maistre[27] (1763-1852), *Le prisonnier du Caucase*. Par ailleurs, à l'image de son voyage en Suisse (qui lui avait permis, lors d'une halte à Chamonix, de recueillir le témoignage de Jacques Balmat sur sa première ascension), Alexandre Dumas a également publié un *Voyage au Caucase,* suite de son itinéraire en Russie (1858-1859), mais le romancier ne s'est pas rendu au pied de ses plus hauts sommets. Avec les récits de Léon Tolstoï (1828-1910), le Caucase cesse d'être ce foyer du romantisme qu'il avait été pendant toute la première moitié du XIXe siècle[28].

5.5.3.7. LES MASSIFS MONTAGNEUX INSCRITS AU TITRE DU CRITÈRE (VI)

Dans le cadre de ce rapport, l'étude a été circonscrite aux massifs montagneux inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial avec le critère (vi). Ces biens sont recensés dans le tableau ci-après :

Nom du bien Etat partie (année d'inscription) critères	**Description** (brève synthèse et/ou critère (vi))
Mont Taishan Chine (1987) (i)(ii)(iii)(iv)(v)(vi)(vii)	(vi) : Le mont Taishan est directement et concrètement impliqué dans des événements dont on ne peut minimiser l'importance pour l'histoire universelle, notamment l'émergence du Confucianisme, l'unification de la Chine et l'apparition de l'écriture et de la littérature en Chine.

27 Né à Chambéry et également auteur du Lépreux de la cité d'Aoste, en 1811.

28 Catherine GERY, « Le Caucase : un espace instable au cœur de la littérature romantique russe », in Revue Russe, n°40, 2013, p. 21-31.

Nom du bien Etat partie (année d'inscription) critères	**Description** (brève synthèse et/ou critère (vi))
Parc national d'Uluru-Kata Tjuta Australie (1987 ; ext. 1994) (v)(vi)(vii)(viii)	Ce parc, qui s'appelait autrefois parc national d'Uluru (Ayers Rock-Mont Olga), présente des formations géologiques spectaculaires qui dominent la vaste plaine sableuse du centre de l'Australie. L'immense monolithe d'Uluru et les dômes rocheux de Kata Tjuta, à l'ouest d'Uluru, font partie intégrante du système de croyances traditionnelles de l'une des plus anciennes sociétés humaines du monde. Les propriétaires traditionnels d'Uluru-Kata Tjuta appartiennent au peuple aborigène des Anangu.
Parc national de Lushan Chine (1996) (ii)(iii)(iv)(vi)	Le site du mont Lushan, dans le Jiangxi, constitue l'un des foyers spirituels de la civilisation chinoise. Temples bouddhistes et taoïstes et hauts lieux du confucianisme, où enseignèrent les plus grands maîtres, s'y fondent harmonieusement dans un paysage d'une saisissante beauté dont s'inspirèrent d'innombrables artistes qui consacrèrent l'approche esthétique de la nature propre à la culture chinoise. (vi) : Le moine Huiyuan, fondateur de la secte bouddhiste de la Terre pure au temple Donglin de Lushan, inaugura une ère d'implantation du Bouddhisme en Chine. Zhu Xi donna un nouveau souffle à l'académie de la Grotte du Cerf blanc, modèle de la diffusion de la philosophie idéaliste confucéenne des dynasties Song et Ming et des écoles d'enseignement. Son influence se faisait encore sentir plus de 700 ans après la dynastie Song. La philosophie idéaliste confucéenne selon l'interprétation qu'en donna Zhu Xi et son modèle d'éducation se répandirent notamment au Japon, en Corée et en Indonésie et ont joué un rôle majeur dans l'histoire de l'éducation à l'échelle mondiale.
Paysage panoramique du mont Emei, incluant le paysage panoramique du grand Bouddha de Leshan Chine (1996) (iv)(vi)(x)	(vi) : Sur le mont Emei, l'importance du lien entre le matériel et l'immatériel, le naturel et le culturel, est prépondérante. Le mont Emei revêt une portée historique et c'est l'un des quatre lieux sacrés du bouddhisme chinois. Le bouddhisme a été introduit en Chine au 1er siècle de l'ère chrétienne par la Route de la Soie, depuis l'Inde jusqu'au mont Emei, et c'est sur le mont Emei qu'a été érigé le premier temple bouddhiste de Chine. Le riche patrimoine culturel bouddhiste du mont Emei vante une histoire documentée de plus de 2000 ans, constituée de sites archéologiques, d'importants éléments architecturaux, de tombes, d'espaces rituels et de collections d'éléments culturels comprenant des sculptures, des inscriptions sur pierre, des calligraphies, peinture et musique, parmi d'autres arts traditionnels.
Mont Wuyi Chine (1999) (iii)(vi)(vii)(x)	(vi) : Le mont Wuyi a été le berceau du néoconfucianisme, une doctrine qui a joué un rôle dominant dans les pays de l'Asie de l'est et du sud-est durant de nombreux siècles et qui a influencé les mouvements philosophiques et les gouvernements d'une grande partie du monde.
Mont Wutai Chine (2009) (ii)(iii)(iv)(vi)	(vi) : Le mont Wutai reflète parfaitement la fusion entre le paysage naturel et la culture bouddhique, la croyance religieuse dans le paysage naturel et la réflexion philosophique chinoise sur l'harmonie entre l'homme et la nature. La montagne a eu une influence considérable : des monts similaires au mont Wutai portent son nom en Corée et au Japon, et aussi dans d'autres parties de la Chine telles que les provinces de Gansu, Shanxi, Hebei et Guandong.
Mont Athos Grèce (1988) (i)(ii)(iv)(v)(vi)(vii)	(vi) : Centre spirituel orthodoxe depuis le Xe siècle, la montagne sacrée de l'Athos devint en 1054 le principal foyer de spiritualité de l'Eglise orthodoxe. Il garda ce rôle prééminent après la chute de Constantinople en 1453 et la mise en place du patriarcat autocéphale de Moscou en 1539. Le Mont Athos est directement et matériellement associé à l'histoire du christianisme orthodoxe qui, au XXe siècle, est présent à des degrés divers dans plus de vingt nations. Il n'est pas exagéré de dire que ce site millénaire, où le poids de l'histoire est si sensible dans les paysages, les monuments et les collections précieuses accumulées au fil du temps, garde, même à l'époque actuelle, une signification universelle et exceptionnelle.

Nom du bien Etat partie (année d'inscription) critères	**Description** (brève synthèse et/ou critère (vi))
Parc national de Khangchendzonga Inde (2016) (iii)(vi)(vii)(x)	(vi) : Le parc national de Khangchendzonga est au cœur d'une culture plurielthnique qui a évolué au fil du temps, donnant naissance à une tradition religieuse syncrétique à plusieurs niveaux, centrée sur l'environnement naturel et ses caractéristiques remarquables. Cette affinité est exprimée par la région entourant le mont Khangchendzonga qui est révéré en tant que Mayel Lyang par les peuples autochtones du Sikkim et en tant que beyul (terre secrète sacrée) dans le bouddhisme tibétain. C'est une forme sikkimaise spécifique de culte d'une montagne sacrée conforté par la pratique régulière de rituels, à la fois par les Lepcha et par les Bhutias, ces derniers pratiquant deux rituels : le Nay-Sol et le Pang Lhabsol. L'affinité entre les communautés humaines et l'environnement montagneux a nourri l'élaboration d'une connaissance traditionnelle profonde des ressources naturelles et de leurs propriétés médicinales, en particulier chez les Lepcha. Le mont Khangchendzonga est l'élément central de l'ordre socioreligieux, de l'unité et de la solidarité des communautés sikkimaises ethniquement très diverses.
Montagnes bleues et monts John Crow Jamaïque (2015) (iii)(vi)(x)	(vi) : Les Montagnes Bleues et monts John Crow sont directement associés à des événements qui ont conduit à la libération et à la survie en liberté de groupes d'esclaves africains fugitifs qui y trouvèrent refuge. Le bien témoigne de manière exceptionnelle de son association avec les traditions vivantes, les idées et les croyances qui ont permis cette survie, et la spécificité et le caractère unique de ce qui a été reconnu par l'UNESCO en 2008 par son inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.
Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique Japon (2013) (iii) (vi)	(vi) : Les images du mont Fuji, stratovolcan solitaire s'élevant au-dessus de la mer et des lacs, est source d'inspiration pour les poètes, les écrivains et les peintres depuis les temps anciens. En particulier, les représentations du mont Fuji des estampes Ukiyo-e de Katsushika Hokusai et Utagawa Hiroshige datant du début du XIXe siècle ont eu un impact exceptionnel sur l'évolution de l'art occidental et ont permis de faire connaître à travers le monde la forme majestueuse du mont Fuji, toujours appréciée de nos jours.
Montagne sacrée de Sulaiman-Too Kirghizistan (2009) (iii) (vi)	(vi) : Sulaiman-Too présente un témoignage exceptionnellement vivant de traditions de culte de la montagne fortes et plurimillénaires, que l'islam a absorbées avec succès. Cela a eu une incidence profonde sur une grande partie de l'Asie centrale.
Paysage culturel du Morne Maurice (2008) (iii)(vi)	(vi) : La forme spectaculaire de la montagne, la nature héroïque de la résistance qu'elle abrita et la longévité des traditions orales associées aux marrons font du Morne un symbole de la lutte des esclaves pour la liberté, de leur souffrance et de leur sacrifice, toutes circonstances qui concernent, au-delà de sa localisation géographique, les pays dont étaient originaires les esclaves – en particulier le continent africain, Madagascar, l'Inde et le Sud-est asiatique.
Grande montagne Burkhan Khaldun et son paysage sacré environnant Mongolie (2015) (iv) (vi)	(vi) : La montagne sacrée Burkhan Khaldun est associée de manière directe et matérielle à l'Histoire secrète des Mongols, récit épique historique et littéraire, reconnu comme ayant une importance mondiale depuis son entrée au Registre de la mémoire du monde. L'Histoire secrète témoigne des liens entre la montagne et Gengis Khan, sa reconnaissance formelle du culte des montagnes, et du statut officiel de Burkhan Khaldun en tant que l'une des quatre montagnes sacrées qu'il a désignées de son vivant.
Parc national de Tongariro Nouvelle-Zélande (1990, ext. 1993) (vi)(vii)(viii)	En 1993, Tongariro est devenu le premier bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre du critère culturel révisé concernant des paysages culturels. Les montagnes situées au centre du parc ont une signification culturelle et religieuse pour le peuple maori et symbolisent les liens spirituels entre cette communauté humaine et son environnement. Le parc contient des volcans en activité et éteints, une gamme variée d'écosystèmes et des paysages particulièrement spectaculaires.

Sur cette liste de 14 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, un seul est situé en Europe, le mont Athos (Grèce). La majorité des sites concerne des montagnes peu élevées (par exemple Sulaiman Too au Kirghizistan, le Morne sur l'île Maurice), ou des massifs de moyenne montagne, dont les sommets n'excèdent pas 3 000 mètres d'altitude (Taishan et mont Wuyi en Chine ; Tongariro en Nouvelle-Zélande…). Seul le **Parc national de Khangchendzonga**, en Inde, présente des similitudes et constitue un massif de haute montagne. Les valeurs associées au critère (vi) n'ont cependant que peu de rapport avec celles définies pour le massif du Mont-Blanc. Il s'agit, comme dans la plupart des biens relatifs à des massifs montagneux et inscrits au titre du critère (vi), en combinaison avec d'autres critères, de valeurs liées à des croyances traditionnelles (Parc national d'Uluru-Kata Tjuta en Australie) ou religieuses et revêtant plus largement un caractère sacré (Mont Wuyi et Mont Wutai en Chine), ou encore en relation avec des cultes de la montagne (Montagne sacrée de Sulaiman-Too). Deux biens présentent par ailleurs des valeurs associées à la notion de « montagne-refuge » (Montagnes bleues et monts John Crow en Jamaïque, Paysage culturel du Morne).

• *Katsushika Hokusai, Le Fuji par temps clair, série des Trente-six vues du mont Fuji (1831-1833)*

Reste le **Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique**, qui revêt également une dimension artistique très forte. Le critère (vi) rappelle que « *les images du mont Fuji, stratovolcan solitaire s'élevant au-dessus de la mer et des lacs, est source d'inspiration pour les poètes, les écrivains et les peintres depuis les temps anciens* », ce qui n'est pas le cas pour le massif du Mont-Blanc pour lequel, mis à part le tableau de Conrad Witz, les premières représentations datent de la seconde moitié du XVIIIe siècle. « *En particulier, les représentations du mont Fuji des estampes Ukiyo-e de Katsushika Hokusai et Utagawa Hiroshige datant du début du XIXe siècle ont eu un impact exceptionnel sur l'évolution de l'art occidental et ont permis de faire connaître à travers le monde la forme majestueuse du mont Fuji, toujours appréciée de nos jours.* » Ces deux artistes ont travaillé à la même époque[29] que Turner et au moment où la peinture de paysage prenait notamment les Alpes, et le massif du Mont-Blanc, pour décor. Il est difficile de dresser des comparaisons entre les influences respectives de ces peintres. Toutefois, ainsi que l'a rappelé l'ICOMOS dans l'évaluation de ce bien, « *les estampes du début du XIXe siècle représentant le mont Fuji ont eu un impact profond sur le développement de l'art occidental et ont permis de faire connaître la forme du mont Fuji à travers le monde* », ce qui paraît moins évident pour le mont Blanc (à la différence du Cervin, dont la vue iconique est largement reconnue). Plus largement, ces estampes « *ont eu un impact important sur*

29 Utagawa Hiroshige (1797-1858) ; Katsushika Hokusai (vers 1760-1849).

de nombreuses œuvres d'art occidentales et ont fait du mont Fuji un symbole universel du Japon et de la culture japonaise à travers le monde ». On ne saurait le dire du massif du Mont-Blanc, pour aucun des trois pays concernés.

5.5.3.8. LES BIENS PRÉSENTANT DES VALEURS ASSOCIÉES AU MOUVEMENT ROMANTIQUE

Bien qu'il ne s'agisse pas de massifs montagneux, il est important de citer trois biens européens inscrits comme paysages culturels et liés au mouvement romantique.

Si le **Paysage culturel de Sintra**, au Portugal, est avant tout un ensemble architectural agrémenté de parcs et de jardins, le paysage de la **Vallée du Haut-Rhin Moyen**, en Allemagne, est intimement lié à l'histoire et à la légende et exerce, depuis des siècles, une puissante influence sur les écrivains, les peintres et les compositeurs, notamment de la période romantique, mais pas seulement.

Le **District des lacs anglais** a quant à lui été inscrit en 2017 au titre des critères (ii), (v) et (vi). Même s'il ne s'agit pas proprement dit d'un massif montagneux (bien que le relief n'y soit pas absent), ce bien présente des similitudes avec les valeurs définies pour le massif du Mont-Blanc. Ainsi qu'il est rappelé dans la brève synthèse, ce paysage culturel « *fut très admiré dès le XVIIIe siècle lors du mouvement pittoresque, puis du romantisme, qui le célébrèrent dans des peintures, des dessins et des textes. Il inspira aussi une prise de conscience de l'importance des beaux paysages, et suscita les premiers efforts pour les conserver.* » Le critère (vi) détaille ces éléments : « *De nombreuses idées d'importance universelle sont directement et matériellement associées au District des Lacs anglais : la reconnaissance de la beauté harmonieuse de ce paysage par le mouvement pittoresque ; une nouvelle relation entre les hommes et le paysage s'articulant autour d'une réponse émotionnelle au paysage, développée initialement par l'engagement romantique ; l'idée que le paysage possède une valeur et que chacun est en droit de l'apprécier et d'en profiter* ». En revanche, la seconde partie de la justification de ce critère diffère profondément puisque l'accent est mis sur la notion de conservation du paysage qui s'est exprimée, dans le cas du District des lacs anglais, de manière exceptionnelle : « La nécessité de protéger et (de) gérer le paysage (…) a conduit au développement du mouvement du N*ational Trust qui s'est répandu dans de nombreux pays avec un système similaire de droits. (…)* » La conservation de ce paysage, ses améliorations ultérieures, et les qualités qui en découlent sont également dus à « *l'absence de lignes de chemin de fer et d'autres développements industriels modernes.* »

L'analyse comparative du dossier d'inscription évoque les Alpes, considérées, au XVIIIe siècle, comme le lieu le plus associé au « Sublime ». Les Alpes étaient en outre une partie essentielle du Grand Tour. Les peintres de la période romantique ont été attirés par la région pour capturer ses qualités dramatiques et, au XIXe siècle, les Alpes sont devenues l'objectif principal du tourisme de montagne. Néanmoins, dans ce cadre comparatif, la chaîne est envisagée dans son ensemble, même si on peut noter une référence aux Alpes Suisses Jungfrau-Aletsch, ce bien étant inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et son critère (vii) évoquant son « *rôle important dans l'art européen, la littérature, l'alpinisme et le tourisme alpin* ». D'autres biens de l'aire alpine font l'objet d'une comparaison, mais en raison de leur inscription sur la liste indicative : Les Ecrins et la Vanoise, « *importants pour certains aspects de la culture alpine* », sans plus de précision, la forêt de Bregenz en Autriche ou encore les lacs Majeur et d'Orta en Italie. Parmi les biens non-inscrits, le Watzmann est évoqué pour son importance en ce qui concerne la peinture romantique allemande. Mais le massif du Mont-Blanc n'est pas mentionné dans cette comparaison, malgré son inscription sur les listes indicatives française et italienne. En guise d'explication, on peut avancer les arguments suivants : le massif est inscrit au titre des biens naturels sur la liste italienne et, bien qu'il le soit en tant que bien mixte sur la liste française, la seule référence culturelle contenue dans le formulaire est celle relative à l'alpinisme. Enfin, le massif du Mont-Blanc pâtit sans doute, une fois encore, de ses similarités avec le bien Alpes Suisses inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

Un autre parallèle peut pourtant être établi entre le *District des lacs anglais* et le massif du Mont-Blanc en ce qui concerne les personnalités liées aux deux sites. On retrouve ainsi les principaux représentants du romantisme britannique : William Wordsworth, Samuel Taylor Coleridge pour la littérature, William Turner pour les arts picturaux, sans oublier John Ruskin, qui possédait son cottage et dont l'action, notamment dans le cadre de la théorisation de la conservation du paysage, est indissociable du *District des lacs anglais*.

CONCLUSION

Le massif du Mont-Blanc a incontestablement inspiré des mouvements et des expressions artistiques illustrant la beauté de la haute montagne, notamment au cours de la période romantique où il a exercé une influence profonde sur l'œuvre de nombreux écrivains de l'Europe entière. Il n'est pas le seul, mais il est probablement le plus représentatif et celui qui offre la gamme la plus complète en termes d'œuvres littéraires (poésie, roman, voire philosophie). Les récits de voyage, liés à la découverte de la haute montagne et à la naissance et au développement du tourisme, présentent un ensemble également très complet, probablement davantage que dans les autres massifs, même si les exemples de ce type d'écriture sont le résultat d'un mouvement général qui n'est bien entendu pas circonscrit à la seule région du Mont-Blanc. D'ailleurs, un certain nombre de ces récits de voyage, de même que certaines œuvres poétiques ou romanesques, associent plusieurs massifs alpins (en général les Alpes pennines et/ou les Alpes bernoises), ce qui exprime une complémentarité certaine entre eux, que la proximité géographique explique en grande partie.
L'apport du massif du Mont-Blanc aux arts picturaux, s'il n'est pas négligeable, apparaît en revanche moins évident. Là encore, il s'inscrit dans un vaste mouvement qui a touché à peu près au même moment tous les massifs de haute montagne en Europe.
Cependant, l'addition de ces différentes sources d'inspiration artistique, auxquelles il convient d'ajouter la photographie et le cinéma, pour lesquels il a joué un rôle pionnier, fait du massif du Mont-Blanc une des références, peut-être même la principale, pour illustrer les différentes facettes de la haute montagne.

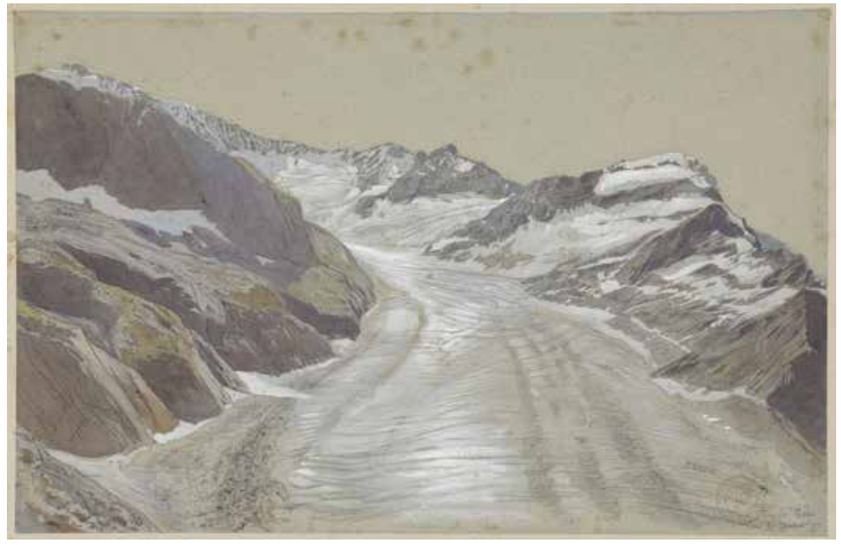

• *Mont Blanc, Tré-la-Tête (31 juillet 1877). Eugène-Emmanuel Viollet Le-Duc © Médiathèque du Patrimoine RMN-Grand Palais*

5.6. CRITÈRES

5.6.1. Critère (iii)

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

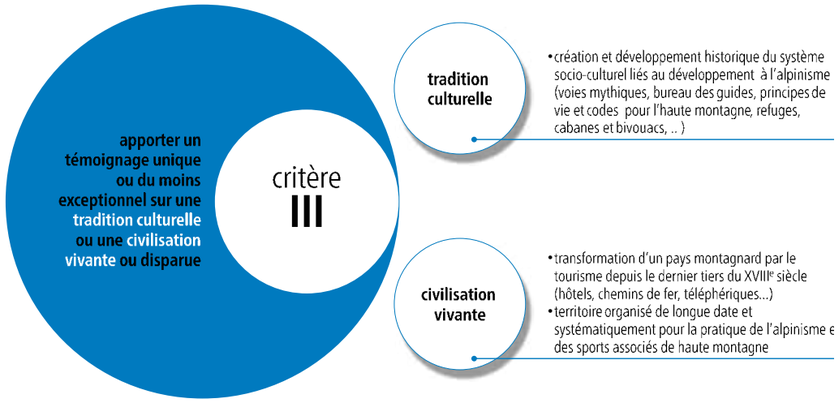

Le critère (iii) a trait aux traditions culturelles qui, sur une longue période, ont modelé le style de vie d'une société humaine ou la civilisation propre à une région du monde, à une époque donnée. Cette tradition culturelle doit incarner des pratiques et des idées caractéristiques de cette société ou de cette civilisation. Elle doit justifier d'une portée universelle en illustrant de la manière la plus complète et la plus authentique possible un art de vivre durable dans des contextes et des environnements dûment identifiés, intéressant toutes les cultures humaines.

Les valeurs culturelles définies pour le massif du Mont-Blanc illustrent de manière tout à fait remarquable le processus d'un changement de représentation de la haute montagne, conduisant à sa découverte puis à son exploration et à son usage par l'Homme. Elles se manifestent, dans le cadre de ce critère, par le développement précoce du tourisme, qui forme aujourd'hui une tradition culturelle à part entière en partie née en ce lieu, ainsi que par la pratique des activités liées à la haute montagne, au premier rang desquelles figure l'alpinisme.

L'inscription de l'alpinisme sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2019 a en outre reconnu au niveau international une "*pratique traditionnelle, physique, caractérisée par une culture commune faite de connaissance de l'environnement de haute montagne, de l'histoire de la pratique et des valeurs associées, et de compétences spécifiques*". Cela confirme et renforce le point de vue que l'alpinisme peut être considéré comme une «tradition culturelle», dans le cadre de ce critère propre à la Convention de 1972 et associé à un bien précis, ici le massif du Mont-Blanc, même si l'expression «pratique traditionnelle» n'est pas exactement égale à celle de «tradition culturelle».

L'étude des attributs culturels du massif du Mont-Blanc a souligné que tous les éléments nécessaires à la compréhension de la création et du développement historique du système socio-culturel de la relation de l'Homme à la haute montagne étaient réunis, en particulier ceux liés au développement du tourisme et à l'alpinisme : refuges, hôtels, chemins de fer, téléphériques...

Toutefois, l'analyse comparative a démontré qu'il paraissait difficile au massif du Mont-Blanc seul de démontrer une Valeur universelle exceptionnelle nécessaire à son inscription au titre du critère (iii). En revanche, les massifs voisins du Mont-Blanc et des Alpes pennines présentent des attributs à la fois similaires mais aussi complémentaires qui, conjointement, revêtent une valeur particulièrement remarquable, voire unique à un tel degré de complétude et de diversité des attributs. Ils constituent, sans doute, à la fois le plus grand exemple de la transformation d'un pays montagnard par le tourisme depuis le dernier tiers du XVIIIe siècle, mais aussi le meilleur exemple d'un territoire organisé de longue date et systématiquement pour la pratique de l'alpinisme et des sports associés de haute montagne.

5. 6. 2. Critère (vi)

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;

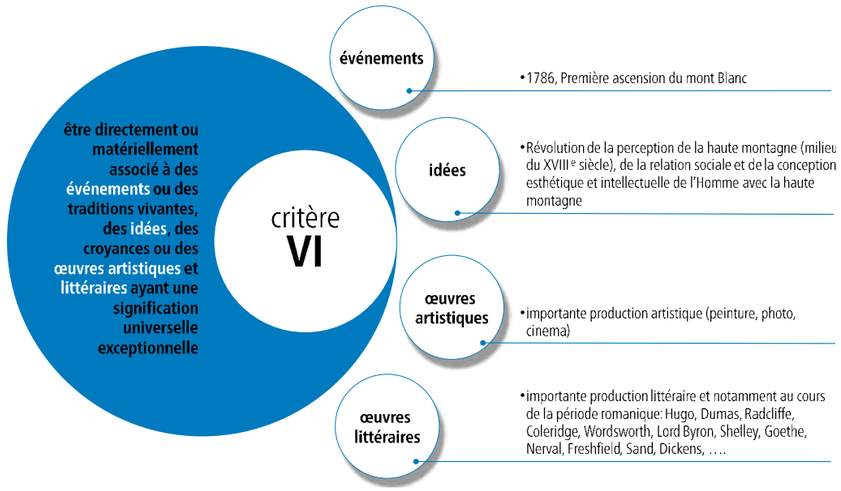

Le critère (vi) reconnaît explicitement "la signification universelle exceptionnelle" des valeurs immatérielles associées aux sites du patrimoine mondial. Pour justifier du critère (vi), ces valeurs associées doivent avoir par elles-mêmes une portée universelle et un caractère exceptionnel ; elles doivent être associées à des valeurs matérielles déjà reconnues par au moins l'un des autres critères culturels. Il s'agit d'évaluer en premier la signification de l'association puis, dans un second temps, la nature du lien entre cette association et le site. Le critère (vi) est probablement le plus approprié pour illustrer l'importance culturelle que revêt le massif du Mont-Blanc et son histoire, sous plusieurs aspects, comme déjà évoqué dans l'étude de 2018.

La signification du massif du Mont-Blanc s'illustre d'abord par son association à un événement : l'ascension du mont Blanc, le 8 août 1786, fondatrice pour la découverte de la haute montagne par l'homme, puis pour son exploration et son usage touristique ; elle se poursuit au cours des deux

siècles qui suivent par une association étroite du massif aux grandes étapes de l'histoire de cette exploration et de cette utilisation de la haute montagne, qui en font un haut lieu de l'alpinisme et du tourisme en montagne. Si cette histoire a laissé sur le massif des traces tangibles qui fournissent des attributs au critère (iii), celui-ci est aussi le lieu de grands exploits, de la première ascension à l'ouverture de voies considérées comme mythiques dans le milieu de l'alpinisme.

La conquête des sommets est inséparable du changement de relation de l'Homme à la Nature qui est au centre du paradigme moderne, et son événement fondateur s'inscrit lui-même dans un courant d'idées majeur de la pensée occidentale, celui du Siècle des Lumières, dont il constitue une traduction évidente, tant au niveau territorial et géographique que dans la naissance de nouvelles activités pour les communautés locales. Ce changement des représentations se poursuit dans le mouvement romantique, qui s'épanouit dans la première moitié du XIXe siècle et qui y puise de nombreux motifs d'expression artistique, notamment littéraire, illustrant la beauté de la haute montagne. Il participe ainsi au renouveau de la pensée esthétique au cours du XIXe siècle, puis à la naissance d'un style de représentations photographiques et enfin cinématographiques au tournant du XXe siècle. Le massif du Mont-Blanc offre un véritable paradigme des œuvres et des idées suscitées par cette relation privilégiée de l'Homme à la Nature. Elle est ainsi des plus complètes, par la dimension historique factuelle d'un lieu pionnier et d'avant-garde et de son influence sociale et intellectuelle. Elle apporte des contributions majeures à l'histoire des idées et aux conceptions esthétiques de la représentation de la haute montagne, et plus largement de la Nature, dans la pensée occidentale moderne.

Si l'histoire de l'alpinisme et les représentations peuvent justifier le critère (vi) pour le seul massif du Mont-Blanc, elles seraient cependant traduites de façon encore plus complète par un ensemble qui comprendrait aussi les Alpes Pennines, avec le Cervin, le mont Rose, la station de Zermatt et la haute route Chamonix-Zermatt.
Cette option a toutefois été écartée par la Conférence transfrontalière Mont-Blanc du 11 décembre 2018.

5.6.3. Critère (vii)

Critère (vii) : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles

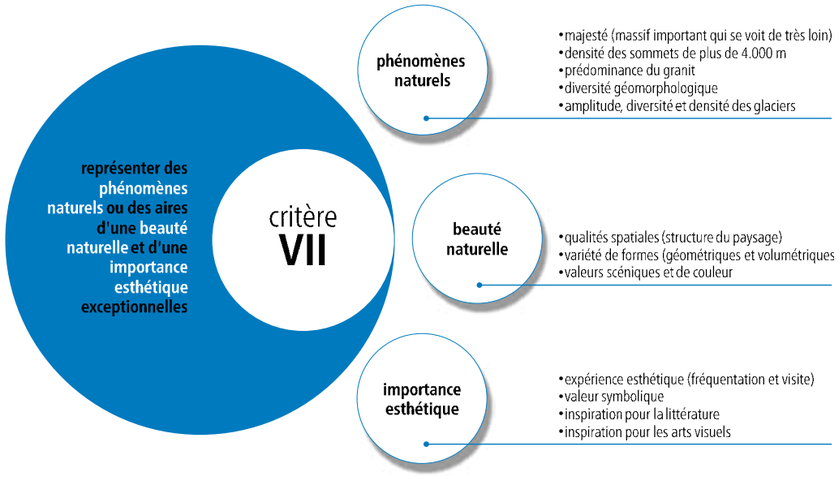

Les particularités paysagères du massif du Mont-Blanc sont intimement liées à ses caractéristiques physiques. Sa dominance sur le contexte, la quantité et la variété des affleurements granitiques, l'ampleur et la variété des scénarios glaciaires comme des différentes situations spatiales ont impressionné l'imagination de ceux qui l'observaient de près ou de loin.

La vue du mont Blanc depuis le lac Léman a été l'une des standards de la peinture de paysage. La même perspective a en fait été choisie par d'innombrables paysagistes qui ont laissé des œuvres de grande valeur artistique, en contribuant à consolider et à transmettre une image «typique» de la majesté du soi-disant «roi des Alpes».

Le massif du Mont-Blanc contient le plus haut sommet de la chaîne alpine (mont Blanc, 4 810 m) et présente une concentration particulière de sommets de plus de 4000 m d'altitude.

La diversité géomorphologique des structures granitiques se reflète dans le nom des sommets : les aiguilles, les pointes, les dents, les piliers, les tours, les dômes, les plateaux. De plus, les noms décrivent des formes (le Grand Capucin, Le Gros Rognon, les Grands Charmoz, les Petits Charmoz, le Rognon du Plan) et des « caractères » (les Droites, l'Isolée, le Mont Maudit, le Mont Dolent, les Grandes Jorasses).

Il existe environ 90 glaciers différents qui occupent une superficie totale d'environ 130 km^2 parmi lesquels la Mer de Glace, le troisième plus grand des Alpes en termes d'amplitude, et le glacier des Bossons qui, avec plus de 3 200 m de dénivelé, représente la plus grande chute de glace d'Europe.

Cette grande variété de morphologies donne naissance à une multitude de paysages glaciaires très différents, qui enrichissent considérablement la valeur de l'expérience esthétique du massif. Elles vont de la taille limitée des petits névés aux grandes langues glaciaires qui s'étendent du sommet à la vallée, des glaciers suspendus au large horizon des grands plateaux gelés.

L'intérêt scientifique pour le massif, ininterrompu depuis plus de deux siècles et demi, contribue encore aujourd'hui à l'étude et à la connaissance des effets du changement climatique.

À partir de la fin du XVIIIe siècle, l'ensemble des phénomènes naturels, porteurs de valeurs esthétiques représentatives, a constitué une source d'inspiration artistique pour hommes de lettres et des artistes les plus importants, dont les œuvres ont contribué de manière décisive à la formation et à la diffusion du concept du Sublime.

Depuis, l'expérience esthétique du massif du Mont Blanc s'est progressivement élevée jusqu'aux plus hautes altitudes, en contribuant à l'exploration et à l'usage culturel du massif du Mont-Blanc en tant que lieu intéressant pour la pratique de l'alpinisme - tant pour la difficulté technique que pour les superbes perspectives - et comme paysage majestueux propice au développement d'un tourisme basé sur les loisirs en plein air. Grâce aux remontées mécaniques, qui ont rendu accessible la haute montagne au grand public, le massif du Mont-Blanc est devenu une expérience esthétique socialement partagée.

Si le critère (vii) permet à lui seul de faire émerger de nombreuses caractéristiques remarquables et matérielles de la beauté du massif du Mont-Blanc, ce n'est que par l'étroite combinaison avec les autres critères culturels - en particulier le critère (vi) et le critère (iii) - que la valeur du massif en tant que paysage culturel vivant et évolutif émerge.

Ce paysage n'est pas le résultat d'une transformation physique des lieux mais de l'attribution des significations à un lieu naturel qui existe en soi. En ce sens, il est le résultat d'une relation associative entre l'homme et la nature, comme défini par les *Orientations* (*Annexe 3, p. 88*) qui, dans son essence, ne peut pas faire abstraction de l'objet auquel on reconnaît une valeur. Le schéma illustre la structure logique du critère (vii) et permet de comprendre les relations entre les concepts clés et les attributs naturels, qui ont été examinés plus en détail au § 5.3.2.

Considérations de l'équipe technique italienne sur le critère (vii)

Le critère (vii) traite de la représentativité des phénomènes naturels et de leur beauté. Il s'agit donc d'un critère comportant à la fois des aspects quantitatifs (phénomènes naturels) et des aspects qualitatifs (beauté naturelle et importance esthétique). En outre, la beauté étant une qualité attribuée par l'Homme, le critère porte à la fois sur les aspects naturels et culturels.

Considérations de l'équipe technique française sur le critère (vii)

La convention du patrimoine mondial a défini quatre critères naturels permettant de justifier une Valeur universelle exceptionnelle ; il est maintenant admis par la quasi-totalité des partenaires concernés que, pour le massif du Mont-Blanc, seul le critère (vii) entre en ligne de compte :
(vii) représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;

Ceci pose un premier problème, car la pratique actuelle des nominations est de ne plus accepter des biens naturels présentés uniquement sous le critère (vii).

Pour rappel, l'analyse des critères naturels ne fait pas partie du mandat reçu par l'équipe française pour la présente étude. Toutefois, compte tenu des échanges de vues entre les trois groupes de consultants mandatés par les trois collectivités territoriales, l'équipe française a décidé de présenter dans ce paragraphe sa position quant à une justification possible du critère (vii) pour le massif du Mont-Blanc, sachant que celle-ci est dans la continuité des conclusions livrées dans le premier rapport « *Mission transfrontalière d'accompagnement et d'assistance scientifique & technique préalable à toute décision relative au dépôt d'une candidature UNESCO du Massif du Mont-Blanc* » d'octobre 2018 , mais qu'elle diffère cependant sensiblement de la position arrêtée par l'équipe italienne dans le présent rapport.

Le massif du Mont-Blanc possède de nombreuses richesses naturelles, ainsi qu'une incontestable valeur esthétique et paysagère, assez exceptionnelle à l'échelle européenne. Mais le caractère « universel exceptionnel », donc considéré à l'échelle mondiale, reste beaucoup plus difficile à démontrer. Les principaux attributs, tels que les formes de reliefs granitiques typiques, la couverture glaciaire, la diversité des glaciers, les importants dénivelés des versants nord et sud, la beauté et la diversité des paysages, etc., se trouvent réunis et sont particulièrement visibles dans le massif du Mont-Blanc. Ils se retrouvent également, quoique parfois moins développés, dans d'autres massifs de la chaîne des Alpes ; par contre, au niveau mondial, on en trouve des exemples parfois nettement plus développés et plus spectaculaires dans d'autres massifs, souvent sensiblement plus élevés et plus dominants, et dont plusieurs sont déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'esthétique est une notion assez subjective ; d'autre part, le classement des sites de montagne basé sur des critères chiffrés est particulièrement problématique et peut donner une fausse apparence de rigueur scientifique. En particulier, les valeurs calculées de proéminence et d'isolation sont à considérer avec une extrême précaution en raison d'une méthodologie sujette à caution. La Valeur universelle exceptionnelle naturelle du massif du Mont-Blanc pris isolément parait par conséquent difficile à démontrer. D'un autre côté, la possibilité d'élargir la candidature aux Alpes pennines (avec un périmètre restant à définir), pourrait peut-être permettre, sous réserve de compléments d'études, de surmonter certaines insuffisances liées à la justification du critère (vii) dans le cadre de la définition d'une Valeur universelle exceptionnelle.

A titre d'exemple, les Alpes pennines permettraient de renforcer l'aspect iconique par l'inclusion du Mont Rose et surtout du Cervin, avec sa célèbre face nord en complément de celle des Grandes Jorasses, ou le plateau glaciaire du Mont Rose, entre autres. La diversité des roches et des structures tectoniques y est plus forte que dans le massif du Mont-Blanc ; ceci entraine aussi une diversité floristique et d'écosystèmes plus élevée. Sur le plan culturel, l'inclusion de villages ayant conservé leur caractère architectural traditionnel viendrait compléter le développement des infrastructures hôtelières de grandes dimensions. Certaines innovations technologiques liées aux modes de transport viendraient compléter celles présentes dans la Vallée de Chamonix.

De notre point de vue, l'intégrité du massif et de ses valeurs naturelles, 2e pilier de la VUE, est particulièrement problématique pour le Mont-Blanc, non seulement en lien avec la définition d'un périmètre susceptible d'inclure l'ensemble des attributs, mais aussi au vu des atteintes importantes environnementales et paysagères induites par le développement des axes de communication, des infrastructures touristiques, et l'utilisation intensive, voire excessive, du site. Déjà difficile à justifier pour un critère naturel, l'intégrité poserait aussi de sérieux problèmes pour un site mixte. On doit en effet souligner le paradoxe d'une candidature mixte au titre des paysages culturels, au sein de laquelle le phénomène de l'anthropisation du massif est mis en exergue avec toutes les infrastructures qui l'accompagnent. Une telle nomination devrait justifier à la fois d'une beauté et de phénomènes naturels exceptionnels dans un paysage largement préservé, en parallèle avec les témoins des stades de développement de l'approche de la haute montagne et de l'alpinisme (voies d'accès ferroviaires et à câble, réseau de refuges, etc.), causes d'impacts majeurs. Une combinaison de critères culturels avec ce critère (vii) risque ainsi de poser des problèmes de cohabitation, et par conséquent de définition du périmètre de la candidature, très difficiles à résoudre.

Enfin, et malgré le caractère « iconique » indéniable du site, il n'existe que des protections très partielles et fragmentaires au niveau national dans les trois Etats parties. A ce jour, aucune protection internationale coordonnée n'a été mise en place, en dépit de plusieurs décennies de pression des milieux de protection de la nature et de l'environnement pour garantir la pérennité des lieux. Rappelons qu'un statut de protection approprié doit être en place au moment de l'inscription, de sérieux efforts en vue d'établir une aire protégée transfrontalière devraient donc être entrepris sans délai. Il faut également souligner qu'un élargissement du site aux Alpes pennines ne résoudrait pas les forts impacts environnementaux et paysagers rencontrés dans le massif du Mont-Blanc. La gouvernance d'un tel bien en série, avec deux ou plusieurs entités séparées physiquement, présenterait également un challenge supplémentaire.

En conclusion, nous avons de sérieux doutes sur la faisabilité soit d'une nomination naturelle, soit d'une nomination mixte basée sur le critère (vii) et centrée sur le massif du Mont Blanc uniquement. L'élargissement du périmètre à un autre secteur des Alpes renforcerait avant tout la partie culturelle liée au développement du tourisme et de l'alpinisme, et dans une moindre mesure le volet naturel avec l'adjonction de milieux et de phénomènes complémentaires. Il est par contre clairement démontré que le massif possède des valeurs naturelles remarquables, même si elles n'atteignent pas le niveau « universel exceptionnel ». Elles sont un support essentiel pour les critères culturels et devraient figurer dans le dossier de nomination sous une catégorie « autres valeurs ».

Considérations de l'équipe technique suisse sur le critère (vii)

L'équipe suisse soutient l'idée de proposer le critère (vii), mais sous certaines conditions. En effet, les caractéristiques des « *phénomènes naturels remarquables* » et « *l'aire de beauté naturelle* » sont indéniables, bien qu'il faille véritablement les confronter aux massifs montagneux du monde et qu'il ne sera pas évident de démontrer leur caractère unique. Comme précisé par l'équipe française dans ses commentaires : « *…on en trouve des exemples parfois nettement plus développés et plus spectaculaires dans d'autres massifs, souvent sensiblement plus élevés et plus dominants, et dont plusieurs sont déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial* ».

La notion de « *l'importance esthétique exceptionnelle* » est par contre, pour l'équipe suisse, un élément fondamental qui joue un rôle pivot dans la compréhension de la relation de l'Homme à la haute montagne et de son développement si particulier dans le massif du Mont-Blanc. Hors, la notion d'esthétisme est difficile à démontrer, par le simple fait que celle-ci est représentative de l'interprétation culturelle et personnelle que l'Homme ou qu'une société se fait d'un élément physique. Si une partie de la tentative de démonstration des qualités esthétiques passe par la description de ses traits, de ses formes, de ses équilibres ou de sa position dans l'espace, la

seule chose qui puisse au final justifier de sa qualité est l'émotion que cet objet suscite dans le regard de l'Homme. En ce sens, le massif du Mont-Blanc est représentatif de la construction des références culturelles esthétiques liées à la perception de la montagne et cette notion est intimement liée aux critères (iii) et (vi).

Cependant la présentation du critère (vii) présuppose que le site devienne mixte (culturel et naturel) et qu'il soit nécessaire de soutenir le critère (vii) indépendamment des autres. Dans pareil cas, l'équipe suisse rejoint les commentaires de l'équipe française et émet de sérieux doutes sur les conditions d'intégrité du bien. Pour les garantir, indépendamment des protections nécessaires, le périmètre devrait éviter de contenir en son sein des constructions ou des installations, quand bien même celles-ci devraient être des attributs des critères (iii) et (vi) ! Le risque serait alors d'appauvrir considérablement les attributs liés au paysage culturel et de le vider de sa substance.

Cette situation met en lumière une contradiction identifiée par l'équipe suisse (**et qui n'engage qu'elle !**) dans l'interprétation des critères du patrimoine mondial appliqués aux paysages culturels. En effet, le patrimoine mondial, dans sa définition du paysage culturel, le considère comme une « *œuvre conjuguée de l'homme* ***et*** *de la nature* ».
Hors, seuls les critères culturels sont considérés pour définir cette "*oeuvre conjugée*" et, au final, ce n'est "*que*" la valeur universelle et exceptionnelle de « *l'œuvre de l'homme* » qui va décider d'une inscription ou pas d'un paysage culturel, et ceci sans considérer dans la même dimension d'esprit les éventuelles valeurs naturelles constituantes de ce paysage. Voici exactement la situation dans laquelle se retrouve le massif du Mont-Blanc : une potentialité de reconnaissance d'un paysage culturel intimmenment lié à des phènomènes naturels qui, s'ils devaient être aussi considérés dans le cadre de la valeur universelle exceptionelle, risquerait de...condamner la création d'un paysage culturel !

En concluison, l'équipe suisse estime que le critère (vii) peut être présenté mais de manière indissociable aux critères (vi) et (iii) et ceci sans que le site ne soit considéré comme bien mixte, en précisant tout de fois **que cette configuration pour inscription à ce jour n'existe pas dans la Convention du patrimoine mondial**. Cependant, tel que formulé sur le site du patrimoine mondial : "*Les critères sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial*"[1], il n'est pas complétement impensable que cette proposition d'inscription puisse se faire, tout en sachant **que cela représenterait certainement le chemin le plus long, le plus diffficile et le plus hasardeux** pour aboutir à une inscription. Cependant, si la contradiction devait être avérée et qu'une évolution devait avoir lieu dans le cadre de cette intéprétation, le massif du Mont-Blanc serait sans nul doute l'un des sites le plus représentatif de cette connexion Homme / haute Montagne et de manière plus générale de la relation de l'Homme avec la Nature.

5. 7. LES DIFFÉRENTES COMBINAISONS DE CRITÈRES

Dans ce chapitre sont présentées les différentes combinaisons possibles pour présenter une inscription au Patrimoine mondial. Ces combinaisons font référence au chapitre *3 Les paysages culturels du Patrimoine Mondial* ainsi qu'à la description des critères possibles faite dans le chapitre *5.6. Critères*.

	i	ii	iii	iv	v	vi	vii	viii	ix	x
Combinaison 1			●			●				
Combinaison 2			●			●	●			
Combinaison 3						●	●			

Conscient de l'importance que revêt la prise en considération du traitement individuel du caractère du massif du Mont-Blanc, il est cependant nécessaire de préciser que la combinaison 1 (et peut-être, sous réserve, la combinaison 2) serai(en)t renforcée(s) si une inscription pouvait être envisagée avec les Alpes pennines, notamment la partie Cervin / Mont-Rose [2]. L'équipe technique italienne émet des réserves sur l'inclusion des Alpes pennines, considérant que l'extension de la zone de candidature ne fait pas partie du mandat reçu pour cette étude.

Le choix de la meilleure combinaison possible est complexe et doit répondre à plusieurs questions, notamment de savoir quelles sont les éléments que l'Espace Mont-Blanc désire protéger, quelles protections supplémentaires il est nécessaire de mettre en place, et quel système de gestion peut être effectif et véritablement efficace.

Le présent rapport ne prend pas position et n'avantage pas une combinaison plus qu'une autre. L'objectif est de donner une vue d'ensemble qui soit la plus complète et la plus précise possible afin que la région et les acteurs du Mont-Blanc puissent décider par eux-mêmes vers quelle inscription ils désirent s'engager. Il est important de noter que le patrimoine mondial n'est pas un label mais représente bien l'engagement de toute une communauté de transmettre aux générations futures un patrimoine universel et exceptionnel bien conservé.

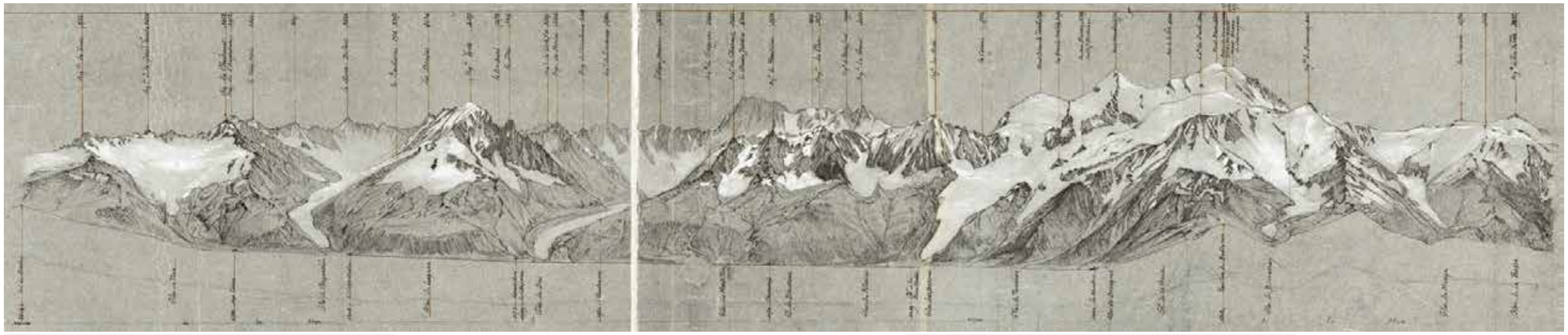

• *Coupe longitudinale passant par Chamonix, les Houches, le Pavillon de Bellevue, l'Argentière, les Tours et le Col de Balme, ca.1870, E.-E. Viollet-le-Duc © Médiathèque du Patrimoine RMN-Grand Palais*

1 https://whc.unesco.org/fr/criteres/

2 Périmètre IFP des sites suisses d'importance nationale.

6 LES AUTRES CONDITIONS À SATISFAIRE

6.1. LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE GESTION

6.1.1. Aspects généraux de l'engagement de protection et de gestion

Pour que la Valeur universelle exceptionnelle d'un bien candidat soit reconnue, celui-ci doit justifier au moins d'un des dix critères, mais aussi satisfaire aux conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, de l'analyse comparative et faire l'objet d'un système de protection et de gestion permettant d'assurer sa sauvegarde. Ces exigences de protection et de gestion sont synthétisées dans **une déclaration qui fait partie intégrante de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle elle-même** :

« *Lorsque le Comité du patrimoine mondial accepte d'inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial, il accepte également une déclaration de valeur universelle exceptionnelle qui stipule pourquoi le bien est considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle, comment il satisfait les critères pertinents, les conditions d'intégrité et (pour les biens culturels) d'authenticité, et* ***comment il répond aux exigences de protection et de gestion afin de conserver la valeur universelle exceptionnelle à long terme*** »[1]. (souligné par nous)

Un point du format de la candidature est précisément dédié à cet aspect :

> ***3.1-e Mesures de protection et de gestion requises*** *: Cette section doit définir comment les exigences de protection et de gestion seront remplies, de manière à s'assurer que la valeur universelle exceptionnelle du bien soit garantie à travers le temps. Elle doit inclure à la fois des détails relatifs au cadre général de protection et de gestion, et des détails relatifs à l'identification des attentes spécifiques à la protection du bien à long terme.*
>
> *Cette section doit résumer l'information qui sera intégrée avec plus de détails dans la section 5 du document de proposition d'inscription (et aussi, potentiellement, dans les sections 4 et 6) et ne doit pas reproduire le niveau de détail inclus dans ces sections.*
>
> *Le texte – dans cette section – doit souligner en premier lieu le cadre de protection et de gestion. Ceci doit comprendre les mécanismes de protection nécessaires, les systèmes de gestion et / ou les plans de gestion (qu'ils soient actuellement en place ou qu'ils aient besoin d'être établis) qui protégeront et conserveront les attributs sous-tendant la valeur universelle exceptionnelle, et – traiter des dangers et des fragilités du bien. Ceux-ci pourraient comprendre la présence d'une protection juridique forte et efficace, un système de gestion clairement documenté, comprenant les relations avec les acteurs ou groupes d'utilisateurs clés, les ressources humaines et financières appropriées, les besoins clés pour la présentation (le cas échéant) et le suivi effectif et affiné.*
>
> *Deuxièmement, cette section devra prendre en compte tout enjeu à long terme pour la protection et la gestion du bien et établira la manière dont ceux-ci seront traités. Il sera pertinent de se référer aux dangers les plus importants pour le bien, ainsi qu'aux fragilités et aux changements négatifs de l'authenticité et / ou de l'intégrité qui ont été mis en lumière, - et d'établir comment la protection et la gestion traiteront ces fragilités et ces dangers et atténueront tout changement néfaste.*
>
> *En tant que déclaration officielle reconnue par le Comité du patrimoine mondial, cette section de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle doit prendre note des plus importants engagements que l'État partie met en œuvre pour la protection et la gestion du bien à long terme.*

1 *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, UNESCO, Centre du patrimoine mondial, éd. 2017, version française, point 3.3 de l'annexe 5.

6.1.2. Les points précis de la conservation et de la gestion dans les Orientations

La Convention du patrimoine mondial stipule dans son article 4 que "*chacun des Etats parties reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel […] situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique.*"

L'article 5 détaille quant à lui les principales exigences pour assurer une protection, une conservation et une intégration efficaces.

Ces articles impliquent qu'un système efficace de protection, de conservation et de mise en valeur doit être mis en place au niveau national pour le patrimoine dans son ensemble, comme condition préalable à l'identification de biens pouvant être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* traitent des exigences de protection et de gestion dans les paragraphes 96 à 119.

Ces paragraphes ont fait l'objet de plusieurs révisions afin, notamment, de détailler les éléments essentiels pour atteindre une protection et une gestion efficaces.

L'objectif principal de la protection et de la gestion est d' « *assurer que leur valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité définies lors de leur inscription, est maintenue ou améliorée dans le temps. Un examen régulier de l'état de conservation des biens, et par là-même de leur valeur universelle exceptionnelle, est effectué dans le cadre du processus de suivi pour les biens du patrimoine mondial, tel que spécifié dans les* Orientations [2] ».

Il est donc important que les mesures de protection et de gestion soient conçues non seulement pour maintenir l'état de conservation du bien mais aussi pour l'améliorer, lorsque cela est nécessaire, par exemple dans les endroits où l'intégrité et l'authenticité pourraient être vulnérables.

La protection doit être spécifique au bien, bien que liée à la législation nationale, régionale ou municipale, et doit être effectivement mise en œuvre et appliquée par le biais d'institutions. La protection traditionnelle est également pertinente, mais elle n'est généralement pas considérée comme suffisante. Si elle a pu l'être dans des sociétés traditionnelles stables, elle se révèle trop faible dans un monde ouvert à des bouleversements profonds. Elle est devenue complémentaire, notamment dans les pays qui ont développé un système formalisé législatif et institutionnel pour le patrimoine, comme c'est le cas pour les trois Etats parties concernés par une candidature du massif du Mont-Blanc. La protection doit être adaptée aux valeurs et aux attributs qui soutiennent la Valeur universelle exceptionnelle du bien et être capable de contrôler les changements, les pressions socio-économiques ayant un impact négatif sur celui-ci.

Le paragraphe 99 des *Orientations* stipule que « *la délimitation des limites est une condition essentielle*

2 Article 96 des *Orientations*.

à l'établissement d'une protection efficace des biens proposés pour inscription.» Ces limites « *doivent […] englober tous les attributs porteurs de la valeur universelle exceptionnelle, [pour assurer] l'intégrité et / ou l'authenticité du bien [et] peuvent coïncider avec une ou plusieurs aires protégées existantes ou proposées, telles que des parcs nationaux, des réserves naturelles, des réserves de biosphère ou des quartiers ou autres espaces et territoires culturels ou historiques protégés.* ».

Il est également important que les mesures de protection répondent aux exigences de protection du bien du point de vue de l'ensemble des valeurs pour lesquelles il présente une Valeur universelle exceptionnelle.

Bien que l'établissement d'une zone tampon ne soit pas obligatoire, dans les faits, celle-ci tend à devenir systématique. Le paragraphe 106 des Orientations indique « *lorsqu'aucune zone tampon n'est proposée, la proposition d'inscription devra inclure une déclaration indiquant pourquoi une zone tampon n'est pas nécessaire.* » Le paragraphe 104 explique qu' « *une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection.* » […] Aussi, « *une explication claire sur la manière dont la zone tampon protège le bien doit également être fournie.*[3] ».

La protection n'est cependant pas suffisante pour garantir la Valeur universelle exceptionnelle dans le temps et elle doit être complétée par un système de gestion efficace. Un plan de gestion n'est pas obligatoire en théorie, mais un système de gestion documenté doit être mis en place pour le bien. Celui-ci « *devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs.*[4] ».

Pour les biens transfrontaliers, « *il est fortement recommandé que les États parties concernés créent un comité de cogestion, ou une structure similaire, pour superviser la gestion de l'ensemble du bien transfrontalier.*[5] ».

Les *Orientations* ne précisent pas comment le système de gestion doit être mis en place ou le format de ce système ou plan, car il «*doit être conçu selon le type, les caractéristiques et les besoins du bien proposé pour inscription et son contexte culturel et naturel. Les systèmes de gestion peuvent varier selon différentes perspectives culturelles, les ressources disponibles et d'autres facteurs. Ils peuvent intégrer des pratiques traditionnelles, des instruments de planification urbaine ou régionale en vigueur, et d'autres mécanismes de contrôle de planification, formel et informel. Les évaluations d'impact des interventions proposées sont essentielles pour tous les biens du patrimoine mondial.*[6] ».

Cependant, dans le paragraphe 111, les *Orientations* définissent les facteurs clés d'un système de gestion efficace. Ceux-ci sont synthétisés dans le paragraphe suivant. Le système de gestion « *doit comprendre un cycle planifié de mesures à court, moyen et long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription. Une approche intégrée en matière de planification et de gestion sera essentielle pour guider l'évolution des biens à travers le temps et s'assurer que tous les aspects de leur valeur universelle exceptionnelle soient maintenus. Cette approche s'applique au-delà du bien en tant que tel et inclut toute(s) zone(s) tampon(s), ainsi que le cadre physique plus large. Le cadre physique plus large peut comprendre la topographie du bien, son environnement naturel et bâti, et d'autres éléments tels que les infrastructures, les modalités d'affectation des sols, son organisation spatiale et les relations visuelles. Il peut également inclure les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques, et les dimensions immatérielles du patrimoine comme la perception et les associations. La gestion du cadre physique plus large est fonction de son rôle à maintenir la Valeur universelle exceptionnelle. […]* ».

Pour être efficace, le système de gestion implique une entité de gestion dotée de ressources adéquates – humaines et financières notamment – et doit pouvoir être ajusté si nécessaire.

Les paragraphes 117 à 119 ont été révisés en 2019. Ils introduisent des principes importants relatifs aux droits des populations locales et des peuples autochtones et à leur implication dans la gestion à travers des dispositifs de gouvernance équitable, ainsi qu'à la nécessité de planifier à l'avance les risques liés aux catastrophes et au changement climatique, d'évaluer l'impact des projets, des plans et des programmes sur les biens et d'identifier des alternatives ou des mesures d'atténuation lorsque les impacts sont considérés comme négatifs.

Enfin, le paragraphe 119, révisé en 2019, stipule que les usages « *écologiquement et culturellement durables et qui peuvent améliorer la qualité de vie et le bien-être des communautés concernées* » doivent être « équitables, dans le respect absolu de la Valeur universelle exceptionnelle du bien. ».

6.2. PROTECTIONS

6.2.1. Caractères généraux concernant la protection

Tous les biens du patrimoine mondial doivent être protégés et gérés de façon à conserver, et si possible améliorer, la Valeur universelle exceptionnelle pour laquelle ils ont été inscrits. Dans le cas d'un bien transfrontalier, la protection et la gestion doivent être harmonisées entre les Etats parties concernés.

La protection et la gestion constituent l'un des trois piliers de la VUE, comme le montre le schéma ci-dessous :

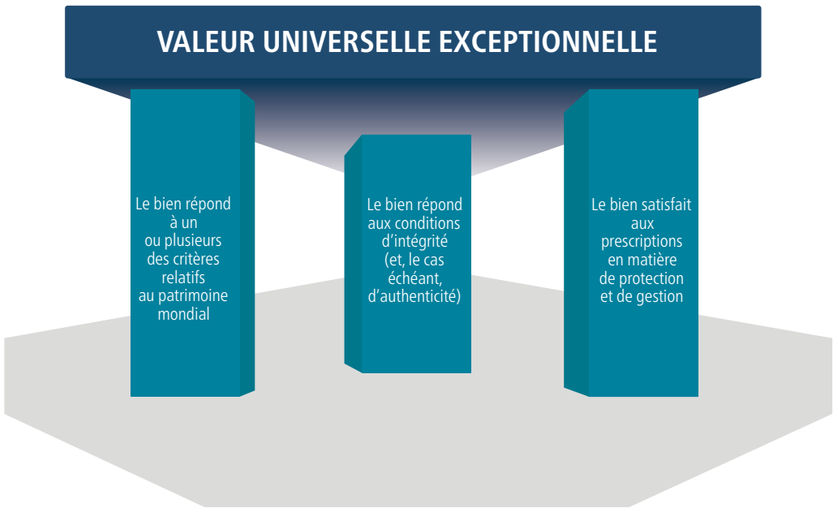

- *Schéma des trois piliers de la valeur universelle exceptionnelle telle que définie par la Convention du patrimoine mondial. Le bien doit satisfaire à l'ensemble de ces conditions pour être jugé présenter une valeur universelle exceptionnelle*

Le manuel *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* indique que « *les biens proposés pour inscription doivent être convenablement protégés par des dispositions juridiques et/ou coutumières. L'idéal est qu'ils bénéficient de la meilleure protection possible dans une juridiction*

3 Orientations, paragraphe 106.
4 Orientations, paragraphe 108.
5 Orientations, paragraphe 135.
6 Orientations, paragraphe 110.

et un contexte donnés, ce qui parfois implique des mesures législatives ou autres prises à de multiples niveaux. ».

Les *Orientations* devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial précisent ce qu'on entend par protection et gestion et confirment que le bien doit être protégé au moment de l'inscription et qu'un mécanisme de gestion doit être en place. Ceci est particulièrement important dans les cas de biens transfrontaliers ou transnationaux :

> ***§ 96.*** *La protection et la gestion des biens du patrimoine mondial doivent assurer que leur valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de leur inscription sont maintenues ou améliorées dans le temps.*
>
> ***§ 97.*** *Tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial doivent avoir une protection législative, à caractère réglementaire, institutionnelle et/ou traditionnelle adéquate à long terme pour assurer leur sauvegarde. Cette protection devra inclure des limites correctement définies. De même, les États parties devront faire la preuve d'une protection législative adéquate aux niveaux national, régional, municipal, et/ou traditionnel d'un bien. Ils devront joindre à la proposition d'inscription des textes appropriés, ainsi qu'une explication claire de la manière dont cette protection juridique fonctionne pour protéger le bien.*

Ce même document définit également les mesures législatives, à caractère réglementaire et contractuelles dans le cadre de la protection du bien :

> ***§ 98.*** *Des mesures législatives et à caractère réglementaire au niveau national et local assurent la protection du bien contre des changements et des pressions sociales, économiques ou de quelque autre nature qui pourraient avoir un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle, y compris l'intégrité et/ou l'authenticité du bien. Les États parties doivent assurer la mise en œuvre totale et effective de ces mesures.*
>
> ***§ 102.*** *Les limites du bien proposé pour inscription peuvent coïncider avec une ou plusieurs aires protégées existantes ou proposées, telles que des parcs nationaux, des réserves naturelles, des réserves de biosphère ou des quartiers ou autres espaces et territoires culturels ou historiques protégés.*

Sont également évoquées les zones tampons du bien :

> ***§ 104.*** *Afin de protéger efficacement le bien proposé pour inscription, une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien.*

6.2.2. Cas des biens transfrontaliers

Le manuel *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* rappelle que « *l'établissement d'une proposition d'inscription et la mise en œuvre d'un dispositif permanent de protection et de gestion exigent parfois un surcroît d'efforts du fait de la nécessité de coordonner les dispositifs institutionnels de différents pays. Les mécanismes de protection et de gestion et les ressources pouvant être mobilisées pour gérer, mettre en valeur et conserver le site peuvent différer d'un pays à l'autre. Pour résoudre ces questions, il est recommandé dans les Orientations de créer un comité de gestion mixte ou un organe consultatif similaire chargé de la gestion du bien.* ». Ce point est explicité dans l'article 135 des *Orientations* :

> ***§ 135.*** *Dans la mesure du possible, les propositions d'inscription transfrontalières devront être préparées et soumises conjointement par les États parties en conformité avec l'article 11.3 de la Convention. Il est fortement recommandé que les États parties concernés créent un comité de cogestion, ou une structure similaire, pour superviser la gestion de l'ensemble du bien transfrontalier.*

6. 2. 3. Etat des protections existantes dans les trois Etats parties

Malgré sa notoriété et son caractère iconique, le massif du Mont-Blanc ne jouii d'aucun statut de protection en tant que tel au niveau national, et *a fortiori* au niveau international. Dans chacun des Etats parties, des protections partielles et locales existent, mais ne couvrent jamais de façon homogène l'ensemble du périmètre qui pourrait être envisagé. En outre les Etats ont des systèmes de protection différents découlant de leurs législations propres. Même les mécanismes européens (Réseau Natura 2000) ne s'appliquent pas à l'ensemble du territoire ; ils ne couvrent que des fragments de celui-ci et, en outre, la Suisse n'est pas intégrée à ce réseau.

Des velléités d'établir un parc couvrant l'ensemble du massif ont vu le jour à la fin des années 1980 – début des années 1990[7]. Elles ont abouti à la création de l'Espace Mont-Blanc, structure informelle de coopération transfrontalière, ce qui est loin de constituer une protection digne d'un bien du Patrimoine mondial. La CTMB pourrait constituer un embryon de système de gestion (« comité de cogestion »), mais elle devrait être institutionnalisée pour assurer une protection et une gestion coordonnées efficaces.

6.2.3.1. EN FRANCE

Sites classés :

Le cœur du massif est en site classé (site national selon la loi de 1930). Intitulé « Massif du Mont-Blanc » il a été créé en 1951 (complété en 1952 et 1976) et couvre une superficie de 26 123 ha. La protection concerne essentiellement les nouveaux aménagements. En effet, dans un site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale. Il convient cependant de préciser que certaines constructions à impact relativement fort sont d'ailleurs postérieures au classement (télécabine de la vallée Blanche, secteur de Lognan au-dessus d'Argentière). Un autre site classé de 471 ha, « Balcon du Mont-Blanc » est situé en balcon au-dessus des Houches et fait face au Mont-Blanc, afin de sauvegarder la vue exceptionnelle sur le cœur du massif.

L'UICN considère par ailleurs que le niveau de protection du « site classé » est équivalent à la Catégorie III de l'UICN (Monument naturel).

Réserves naturelles :

Plusieurs réserves naturelles entourent le massif, mais le cœur de celui-ci n'est intégré à aucune d'entre elles hormis, dans une certaine mesure, celle des Contamines-Montjoie :

- Contamines – Montjoie ;
- Aiguilles Rouges ;
- Carlaveyron ;
- Vallon de Bérard ;
- Sixt – Passy ;

Natura 2000 :

Quelques parties seulement du périmètre potentiellement concerné sont couvertes par les directives Habitats et Oiseaux, essentiellement dans le massif des Aiguilles Rouges et le secteur du Brévent.

Géoparc :

7 Voir chapitre 1. Contexte et objectifs : 1.1. Contexte général.

Un géoparc existe au nord de la région concernée : le Géoparc Chablais. Une extension de ce géoparc (ou la création d'un géoparc adjacent) jusqu'à la frontière italienne (et même au-delà), ainsi que sur le territoire helvétique, pourrait être envisagée.

Parc national – parc naturel régional :

Différentes esquisses de projets ont été proposées, mais aucune n'a abouti, principalement en raison d'oppositions locales.

Protection des biens culturels :

D'une manière générale, peu de bâtiments sont protégés au titre des monuments historiques (loi de 1913) dans le Pays du Mont-Blanc. Seuls trois d'entre eux peuvent potentiellement concerner une nomination : l'église Saint-Michel et le presbytère (aujourd'hui Maison de la Montagne et bureau des Guides) à Chamonix, ainsi que l'ancien hôtel du Mont-Joly à Saint-Gervais. A noter que, au delà de deux fontaines sises en centre ville, seule l'église de Chamonix est classée.

6.2.3.2. EN ITALIE

Sur le massif du Mont-Blanc et autour de celui-ci, il existe différents niveaux de protection spécifique en matière d'environnement, de paysage et en ce qui concerne les biens culturels. Toutefois, les protections existantes ne tiennent pas compte des interactions entre l'environnement naturel et les éléments culturels du paysage.

Natura 2000 :

Au niveau européen, la zone est largement protégée par quatre sites Natura 2000 :

- ZSC (Directive Habitats) Environnements glaciaires du Mont Blanc ;
- ZPS (Directive Oiseaux) Val Ferret ;
- ZSC (Directive Habitats) Talweg du Val Ferret ;
- ZSC (Directive Habitats) Environnements à haute altitude du Grand Saint Bernard.

Il s'agit donc de mesures de protection de l'environnement.

Législation nationale et régionale

Au niveau national, la zone située au-dessus de 1 600 m d'altitude est protégée par le *Code des biens culturels et du paysage,* créé par décret législatif n° 42 du 22 janvier 2004. Dans ce cas, il s'agit de protections culturelles et paysagères. D'autres zones situées à une altitude plus basse sont protégées par d'autres lois régionales.
Ces mesures de protection environnementale et culturelle se chevauchent car elles concernent les mêmes zones de haute montagne.

Au niveau régional, les *Dispositions d'application du Plan territorial paysager (PTP) du Val d'Aoste* (qui a valeur de loi car la Région autonome Vallée d'Aoste a la compétence primaire en matière de planification territoriale en vertu du statut d'autonomie), établissent les activités autorisées et interdites dans les sites Natura 2000 et dans les zones protégées par le *Code des biens culturels et du paysage*. Ce *Code* identifie dans son article 142 les « Zones légalement protégées » pour l'Espace Mont-Blanc :

- les zones situées au-dessus de 1600 m ;
- les rivières, les ruisseaux, les cours d'eau ;
- les glaciers et les cirques glaciaires ;
- les forêts et les bois ;
- zones humides ;
- les zones protégées.

Le *Plan d'aménagement urbain de Courmayeur* est désormais hamonisé avec le PTP de la Région autonome Vallée d'Aoste.

6.2.3.3. EN SUISSE

Il n'existe pratiquement pas de protection concernant la partie suisse du massif du Mont-Blanc (massif et vallée du Trient, Val Ferret). La zone considérée n'a jamais été inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP). De même, la région n'est pas couverte par le Réseau Emeraude, équivalent du Réseau Natura 2000 pour les pays européens non membre de l'UE.

Parcs d'importance nationale

La Région n'a jamais été considérée comme potentiel Parc national ; un projet de Parc naturel régional (PNR) a vu le jour et est en cours d'étude pour une zone située principalement en marge du périmètre potentiel envisagé : PNR Bas-Valais ou Trient. Il couvrirait les communes de Saint-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Salvan, Finhaut, Trient et Martigny-Combe.

District francs fédéraux (« Réserves de chasse »)

La Combe de l'A, entre le Val d'Entremont et le Val Ferret, est protégée au niveau fédéral. Elle est située en bordure du périmètre potentiel envisagé.

Autres inventaires fédéraux

Seule une partie du fond du Val Ferret et du vallon de l'A Neuve est inscrite à l'inventaire des Zones alluviales d'importance nationale. La protection est stricte, mais le territoire est limité.
Enfin, les villages de Finhaut et du Trétien sont inscrits à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

6. 2. 4. Les protections complémentaires à envisager

Le massif du Mont-Blanc dispose indéniablement d'attributs naturels et aussi culturels importants qui méritent protection. Il est surprenant et paradoxal de noter que, malgré sa très grande notoriété au niveau européen et même mondial, le massif ne jouit pas d'un statut de protection en tant que tel. Indépendamment d'une nomination potentielle sur la liste du patrimoine mondial, il mériterait largement une protection naturelle et paysagère forte avec, en plus, un concept transnational élargi de développement durable susceptible de protéger le cœur du massif des influences externes et d'y intégrer les populations locales. Nombreuses sont les organisations qui réclament cette protection depuis plusieurs décennies, notamment en raison de la surutilisation touristique, des abus constatés, de l'urbanisation débridée et du développement des infrastructures. Les instruments de protection actuels sont fragmentaires, de niveau variable, et on doit malheureusement déplorer l'absence d'une coordination transfrontalière effective au niveau du massif.

Il existe des systèmes de protection nationaux, différents dans les trois pays. La Convention du patrimoine mondial laisse à chaque pays la liberté de protéger les biens potentiels et inscrits en accord avec les législations en vigueur. Au niveau de l'Union européenne, le réseau Natura 2000 a été institué pour harmoniser la protection et assurer une couverture effective dans tous les pays

CARTE DES PROTECTIONS CULTURELLES ET NATURELLES

LÉGENDE

[1] Protections environnementales

- CHE_protections de niveau federal (Suisse)
- FRA_protections de niveau national, et européen (France)
- ITA_protections de niveau national, et européen (Italie)

[2] Protections culturelles et paysagères

- CHE_protection ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse)
- FRA_sites classés, protection au niveau national (France)
- FRA_sites classés ponctuelles, protection au niveau national (France)
- FRA_sites inscrits, protection au niveau national (France)
- FRA_sites inscrits ponctuelles, protection au niveau national (France)
- ITA_zone au-dessus de 1600 m d'altitude, protection national (*Code des Biens culturels et du paysage*) et regional (PTP) (Italie)

ÉCHELLE 1:250.000

0 2 4 6 8 10 km

Ellipsoïde: WGS 84 / Pseudo-Mercator

Souces de données:
Landeskarte 1:100`000 | LK100 (SWISSTOPO geoservices), World Hillshade (Esri, USGS, NGA, NASA), OpenStreetmap, EU-DEM v.1.1 (Copernicus Land - Digital Elevation Model)

membres. Cependant, il s'agit de nombreuses entités, de surfaces très variables. Comme il a été mentionné ci-dessus, en France, les sites Natura 2000 sont essentiellement localisés dans les chaînes situées en bordure du massif principal. En Italie, elles couvrent une large part du périmètre concerné. En Suisse, qui n'est pas intégrée à Natura 2000 mais qui participe à son équivalent, le Réseau Emeraude, aucun site actuellement inscrit ne concerne le massif Grand-Saint-Bernard – Trient – Mont-Blanc. Ces réseaux européens, certes très utiles, sont cependant insuffisants pour assurer une protection effective au niveau d'un site du patrimoine mondial, en particulier dans une configuration transfrontalière. Les objectifs de protection doivent garantir les niveaux d'intégrité et d'authenticité (qui ont été abordés au paragraphe 5.4.) et doivent être fixés en tenant compte de la combinaison finale de critères qui pourrait être retenue, en tenant compte également de l'aire de référence sélectionnée. En fait, dans certaines localités et dans quelques vallées, il existe un antagonisme entre l'actuel niveau d'anthropisation (et d'urbanisation) et les niveaux de protection du paysage et de l'environnement.

Le concept de Parc national est généralement reconnu internationalement, mêmes s'il est utilisé et interprété de façon spécifique en fonction des législations existantes. Trois parcs nationaux juxtaposés, plébiscités par les communautés locales respectives, seraient à même de garantir cette protection et de donner un fondement solide à une candidature au Patrimoine mondial, surtout dans le cadre d'une candidature au titre des biens naturels ou mixtes ; des tentatives ont déjà vu le jour par le passé, mais sans succès du fait d'intérêts différents et de résistances locales parfois marquées. Il existe cependant d'autres mécanismes au niveau international, national ou régional, plus souples et laissant plus de liberté aux communautés locales qui, s'ils sont bien coordonnés, pourraient jouer le même rôle. On peut citer les Parcs naturels régionaux, les Géoparcs ou les Réserves de la Biosphère par exemple. Ces différents instruments n'entrent pas en compétition avec une candidature au Patrimoine mondial, au contraire ; de plus, ils ne recouvrent pas que les valeurs naturelles, mais peuvent être ouverts aux valeurs culturelles et patrimoniales. Ils pourraient constituer une base solide permettant d'assurer une protection coordonnée, à moyen et à long terme.[8]

Dans le cadre de la définition d'un paysage culturel et de critères culturels, les attributs définis devront eux aussi faire l'objet d'une protection. En France, il s'agit essentiellement d'une inscription ou d'un classement au titre de la loi de 1913 sur les Monuments historiques pour certains bâtiments et, pour le centre urbain historique de Chamonix, de la définition d'une zone de protection spécifique, de type Site patrimonial remarquable (SPR) par exemple.

Indépendamment de la combinaison des critères, il est clair que le thème du paysage culturel, avec des composantes naturelles aussi évidentes, nécessite une forte intégration entre la protection des biens culturels (protection ponctuelle des objets ou des sites historiques) et les valeurs paysagères (protection des aspects visuels et perceptifs mais aussi des relations avec la composante environnementale), ce qui ne semble pas homogène à l'heure actuelle sur les trois territoires. Du côté italien, l'existence du plan paysager et les contraintes culturelles permettent de contrôler les transformations ponctuelles, mais n'assurent pas l'intégration nécessaire entre l'environnement naturel et les valeurs culturelles, dans le cadre d'une candidature d'un paysage culturel au Patrimoine mondial.

Pour la Suisse, selon les attributs retenus, une considération devra être faite pour juger si la protection est assurée au niveau des lois fédérales, cantonales ou communales. Selon le type d'objet, il existe différentes manières de considérer de leur protection et chaque cas devra être étudié isolément afin de juger si la protection actuelle est suffisante ou pas au vue d'une inscription.

Quel que soient les outils de protection choisis, il est nécessaire de les intégrer dans un système de gestion coordonné au niveau des trois pays. Il est également indispensable d'avoir une entité de gestion fédérative permettant d'assurer leur mise en œuvre. La constitution de l'Espace Mont-Blanc a été un premier pas dans cette direction, mais il s'agirait de lui donner un statut ainsi que des ressources humaines et financières adéquates, lui permettant d'élaborer un système de protection, de choisir le ou les instruments idoines, de les mettre en place, d'établir le plan de gestion requis et d'en assurer la mise en œuvre.

Quel que soit l'instrument choisi, il est indispensable de donner une large place dans tout le processus aux communautés locales et à la population des régions concernées. Les différentes conventions et programmes au sein de l'UNESCO ont encore souligné dans leurs décisions récentes la nécessité de tels mécanismes. En plus, dans le cas du massif du Mont-Blanc, l'interaction spécifique entre les éléments culturels du paysage et l'environnement naturel, qui est la manifestation concrète de la relation entre l'homme et la haute montagne, nécessitera une réévaluation des instruments de protection existants, tant en ce qui concerne l'urbanisation des vallées que le développement des infrastructures de la haute montagne. Afin d'améliorer l'intégration, les outils de protection et de planification existants et leurs niveaux d'application (local, régional, national) doivent être développés. Ils nécessitent une étude approfondie, qui peut être faite après une éventuelle inscription sur la Liste Indicative. C'est un processus complexe, mais pas impossible sur la base des niveaux actuels de coopération transfrontalière, et qui doit tenir compte des architectures institutionnelles et des niveaux d'autonomie différenciée, qui caractérisent les trois territoires concernés.

Rappelons enfin qu'un concept de développement durable, élaboré localement au cours d'un processus participatif et ancré dans la loi, ne constitue pas un arrêt du développement, mais plutôt le déplacement du curseur d'un aspect quantitatif vers une perspective qualitative.

6.3. LE SYSTÈME DE GESTION

6.3.1. La mise en œuvre de la gestion

6.3.1.1. DÉFINITION DE LA GESTION

La mise en œuvre de la gestion d'un site du patrimoine mondial est un processus complexe et décisif pour assurer la pérennité du bien et de sa Valeur universelle exceptionnelle. Ce processus, pour être efficace, se fonde sur un bon fonctionnement entre les différents acteurs du site, tâche relativement complexe dans le cadre d'un paysage culturel étendu, encore plus quand celui-ci est transfrontalier.

Le système de gestion d'un site du patrimoine mondial a pour objectif de protéger la Valeur universelle exceptionnelle pour les générations actuelles et futures. De ce fait, le système de gestion mis en place doit être capable d'anticiper les changements et les évolutions culturelles et territoriales afin que celles-ci restent en adéquation avec la VUE. Le système de gestion est partie intégrante de la VUE, qui doit servir de référence constante, depuis sa conception et jusqu'à son application.

6.3.1.2. CADRE DE LA GESTION

L'élément fondateur du système de gestion d'un paysage culturel est la mise en place d'un accord entre les acteurs principaux du site afin de travailler tous ensemble pour identifier les mesures visant à protéger les valeurs du site et à les planifier dans le temps. L'outil-clé est le plan de gestion adopté par les autorités compétentes et mis en œuvre, avec un suivi permanent.

Les recommandations issues du paragraphe 111 des *Orientations* décrivent le cycle de mesures à prendre au quotidien et à long terme afin de garantir la protection, la conservation et la mise en valeur du bien inscrit. Les plus pertinents pour la gestion d'un bien tel que le massif du Mont-Blanc sont décrits ici :

8 Le potentiel, les avantages et les inconvénients des Géoparcs et des Réserves de Biosphère sont détaillés au chapitre 7, rédigé sur demande des autorités helvétiques.

- *une connaissance approfondie et partagée du bien, de ses valeurs universelles, nationales et locales et de son contexte socio-écologique par tous les acteurs concernés, y compris les populations locales et les peuples autochtones ;*
- *un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;*
- *l'évaluation de la vulnérabilité du bien aux pressions et changements sociaux, économiques, environnementaux et de quelque autre nature que ce soit, y compris les catastrophes et le changement climatique, ainsi que le suivi des impacts, des tendances et des interventions proposées ;*
- *le développement de mécanismes pour l'implication et la coordination des diverses activités entre les différents partenaires et parties prenantes ;*
- *l'affectation des ressources nécessaires ;*
- *le renforcement des capacités.*

En résumé, indépendamment de la thématique de la gouvernance, pour mettre en place un système de gestion qui soit performant pour un paysage culturel, il est nécessaire de s'assurer que :

1. Les valeurs du bien sont bien comprises par les habitants et les acteurs du bien ;
2. Les mesures de protection et de valorisation sont identifiées et planifiées dans le temps ;
3. L'évaluation sur la vulnérabilité du bien est faite de manière permanente ;
4. La réalisation des diverses activités entre les partenaires est coordonnée ;
5. Le financement et les ressources humaines nécessaires à la réalisation des mesures sont assurés ;
6. Le renforcement des capacités des parties prenantes est organisé.

Afin de prendre en compte les interdépendances entre les différentes recommandations, et selon l'exemple du document *Paysages culturels du patrimoine mondial, Guide pratique de conservation et de gestion*[9]- ci-après « *Le guide* », les éléments suivants seront présentés :

- *Les principes généraux de la gestion ;*
- *Processus de la gestion ;*
- *Durabilité de la gestion.*

6.3.1.3. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GESTION

Voici certains des principes généraux qui pourraient être pertinents dans le cadre d'un projet d'inscription du massif du Mont-Blanc. Ces principes sont des références de base permettant de mettre en place un système de gestion spécifique aux paysages culturels et ne sont pas présentés par ordre de priorité.

Les personnes associées au paysage culturel en sont les premiers intendants.

« *Les paysages culturels ont été façonnés et valorisés par les populations au fil du temps, c'est pourquoi il est important de renouveler l'engagement de chaque génération dans cette gestion.* ». Cette notion fondamentale est à prendre en considération dans le projet d'inscription d'un paysage culturel. Si la gouvernance du site est avant tout politique, sa gestion doit se faire avec tous les habitants du site et les groupes d'intérêt locaux. Le site inscrit, son histoire, son passé, son présent et son futur dépendent directement de ceux qui l'habitent et, dans le cas du massif du Mont-Blanc, il s'agit d'ajouter ceux « qui le pratiquent », en prenant notamment en considération la communauté des alpinistes et tous les usagers de la haute montagne.

Gérer un bien du patrimoine mondial, et notamment un paysage culturel demande beaucoup de souplesse et d'adaptabilité. Une bonne gestion du changement est directement liée au maintien des valeurs du bien, de son authenticité et de son intégrité au fil du temps.

Une gestion réussie est ouverte et transparente, et la gouvernance est modelée par le dialogue et l'accord entre les acteurs clés.

Le défi de la bonne gouvernance est fondamental pour assurer une gestion de qualité. Le projet d'inscription du massif du Mont-Blanc, reposant sur trois pays avec autant de systèmes politiques différents, concerne aussi un grand nombre de propriétaires, d'acteurs économiques, d'acteurs sociaux ou encore d'utilisateurs de la montagne. La planification et la structure juridique qui sera choisie devront susciter l'engagement des acteurs concernés et veiller à ce que tous puissent y participer. « *La gestion collaborative exige l'application de procédures ouvertes et transparentes basées sur des principes démocratiques*» (Phillips, 2002, p. 40). *Il y a un énorme potentiel pour la gestion des paysages culturels à jouer un rôle de renfort de la société civile.* ».

L'objectif de la gestion est d'accompagner le changement pour conserver les valeurs du paysage culturel

Le paysage culturel vivant a pour vocation d'évoluer avec son temps. Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne doit en aucun cas figer un territoire dans un temps donné. Elle doit, au contraire, lui permettre d'évoluer dans une continuité qui respecte les interactions qui font du bien un site reconnu pour sa valeur universelle et exceptionnelle.

Une gestion réussie contribue à une société durable

La gestion d'un paysage culturel prend en compte les interactions entre les éléments naturels, économiques et sociaux, l'objectif étant de créer un équilibre durable entre tous afin de garantir l'essence de la relation qui s'est tissée entre les Hommes et la Nature. Une gestion réussie du paysage culturel peut « *illustrer un développement local et régional durable* » et servir de « *modèle de développement durable en s'appuyant sur des pratiques ancestrales d'exploitation durable des ressources* ».

9 Nora MITCHELL, Mechtild ROSSLER, Pierre-Marie TRICAUD, *Paysages culturels du patrimoine mondial, Guide pratique de conservation et de gestion*, UNESCO, 2011.

6.3.1.4. PROCESSUS DE GESTION

Le processus de gestion est loin d'être un acte figé. Il s'inscrit dans le temps et forme un cycle avec des étapes qui se suivent et se répètent de manière régulière Ce processus repose sur une continuité permanente entre des processus d'évaluation des valeurs, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'adaptation. Ce processus a comme pivot une pièce fondamentale et obligatoire d'un bien inscrit au patrimoine mondial, à savoir : **le Plan de gestion**. Ce processus permet également d'identifier les relations et l'engagement commun des acteurs clés en permettant ainsi de planifier la mise en œuvre.

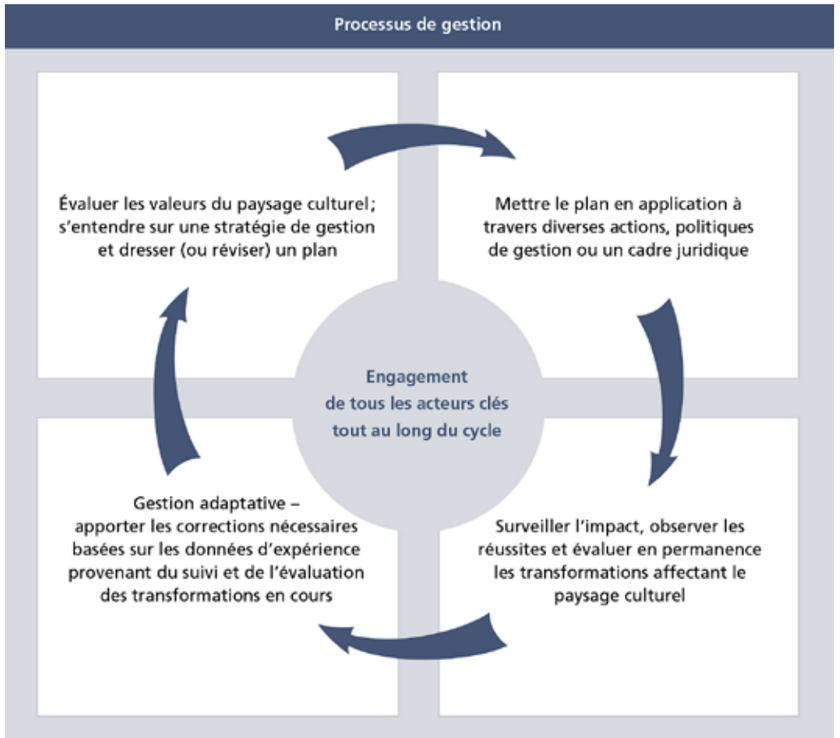

- *Le processus de gestion forme un cycle avec des étapes qui se suivent et se répètent de manière régulière*

Plan de gestion

Le plan de gestion est une pièce maitresse pour mener à bien l'ensemble du processus de gestion permettant de garantir la conservation et la valorisation de la Valeur universelle exceptionnelle, et ceci en pleine association avec les acteurs clés du bien. Le plan de gestion est un instrument obligatoire pour tous les sites candidats et doit faire partie intégrante du dossier d'inscription. Le plan de gestion fixe les objectifs à atteindre et indique les mesures à appliquer. L'établissement d'un plan de gestion est donc un moyen important de créer un accord entre les acteurs et le grand public quant aux activités de gestion courante et de mise en œuvre.

La mise en application

Le guide identifie 8 étapes clés, interdépendantes, qui permettent de mettre en place le processus de gestion. Ces étapes sont :

Étape 1 : Obtenir un accord sur l'approche et planifier le travail ;

Étape 2 : Comprendre le paysage culturel et ses valeurs ;

Étape 3 : Développer une vision partagée pour l'avenir ;

Étape 4 : Définir des objectifs de gestion et estimer les possibilités et les enjeux – utiliser des plans de gestion à organiser et coordonner ;

Étape 5 : Identifier des options et convenir d'une stratégie de gestion ;

Étape 6 : Coordonner la mise en œuvre de la stratégie de gestion ;

Étape 7 : Suivi, évaluation et gestion adaptative ;

Étape 8 : Décider quand renouveler / réviser les stratégies de gestion et le plan de gestion.

Ces étapes doivent être initiées en même temps que le dossier d'inscription et la vision partagée, les objectifs, la stratégie ou la planification seront évalués en même temps que le dossier qui sera déposé pour l'inscription.

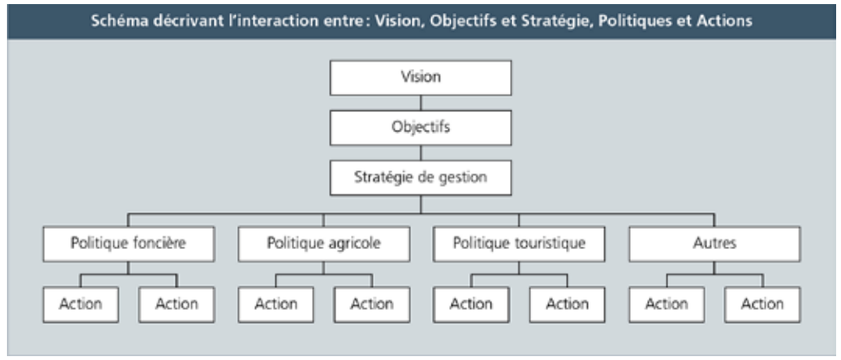

- *Exemple du processus de gestion. Paysages culturels du patrimoine mondial. Guide pratique de conservation et de gestion.*

6.3.1.5. DURABILITÉ DE LA GESTION

L'inscription d'un site ne constitue pas un achèvement en soi, mais il marque le début d'une histoire qui se veut commune entre les habitants, les acteurs économiques et politiques, les usagers du site et la nature elle-même. Tous les acteurs concernés signent un contrat avec la promesse faite face à la communauté internationale de transmettre aux générations futures un territoire témoin d'une interaction préservée entre l'Homme et la Nature. Ce contrat nécessite de suivre certaines dispositions identifiées et détaillées dans le guide, dont quelques-unes de ces dispositions sont reprises ici. Leur traitement ici ne répond pas à des critères de priorité.

Exploitation durable

Être un paysage culturel inscrit au Patrimoine mondial sous-entend que l'ensemble de la politique du territoire doit être pensée et planifiée avec tous les acteurs du site, afin de garantir la conservation de la Valeur universelle exceptionnelle qui a été reconnue. Chaque nouveau projet de développement ou de gestion est alors planifié afin qu'il n'affecte pas les éléments naturels, patrimoniaux, culturels et immatériels du bien. La pleine conscience de ce paramètre est fondamentale et doit être acceptée par tous. Si cette condition est une chance pour l'avenir d'un territoire, il faut avoir conscience qu'un seul acteur ou un seul projet ne respectant pas cette règle peut suffire à remettre en question un projet d'inscription ou son inscription même sur la Liste du patrimoine mondial.

Finances

Assurer le financement de l'ensemble des actions issues prévues par le plan de gestion est fondamental pour assurer la bonne gestion d'un site. Le processus de financement peut être multiple

et doit être adapté à chaque situation. Parmi les solutions, il y a celle du prélèvement d'une partie des recettes d'exploitation du site en faveur de sa gestion. Comme déjà mentionné, il est nécessaire de travailler main dans la main avec l'ensemble des acteurs du site dans une vision commune. Il est impossible de gérer dans de bonnes conditions un site sans disposer de ressources financières adéquates. De fait, il est rare que les collectivités publiques puissent assumer entièrement à leur charge le coût induit par la gestion d'une inscription. Un site inscrit demande des moyens importants pour assurer la conservation, la valorisation, mais aussi la coordination et la collaboration avec les acteurs internes ou externes au bien.

Renforcement des capacités

La gestion des paysages culturels exige toute une gamme de compétences. Certaines connaissances génériques en matière d'administration et de planification sont applicables et requises dans tous les aspects de la gestion de site, telles les compétences organisationnelles et financières. D'autres compétences spécialisées sont nécessaires en fonction des composantes naturelles, culturelles et sociales de chaque paysage culturel. Quelques-unes d'entre elles existent sur les sites, qui comptent des spécialistes parmi leur personnel de direction ou leur population résidente, tandis que d'autres sites doivent faire appel à des personnes externes pour les conseiller dans les spécialités qui sont les leurs.

Le maintien du savoir et des connaissances culturelles locales est un aspect primordial pour certains paysages culturels. Le défi consiste ensuite à intégrer les connaissances culturelles dans les systèmes de gestion afin d'assurer la protection de la Valeur universelle exceptionnelle du bien.

CONCLUSION

La mise en œuvre de la gestion d'un site du patrimoine mondial est un processus décisif pour assurer la pérennité du bien et de sa Valeur universelle exceptionnelle. De ce fait, le système de gestion mis en place doit être capable d'anticiper les changements et les évolutions afin que celles-ci restent en adéquation avec la VUE. La gestion et donc directement lié à la VUE, qui doit servir de référence constante, depuis sa conception et jusqu'à son application.

L'identification des étapes du processus de gestion permet de bien mettre en avant que l'ensemble du processus de gestion demande un travail de longue haleine de planification, de pédagogie, d'échange, de partage, de collaboration, de stratégie, d'action, de suivi et d'évaluation. La préparation et la mise en application d'un plan de gestion réclame de l'énergie, du temps, des ressources et une volonté politique et communautaire très forte. La connaissance de la charge que constitue ce processus en amont d'un projet d'inscription est fondamentale afin d'éviter de se retrouver face à des engagements qui ne peuvent pas être portés par les partie prenantes ; les obligations qui découlent de l'inscription par la suite, sur le long terme, sont également à considérer soigneusement.

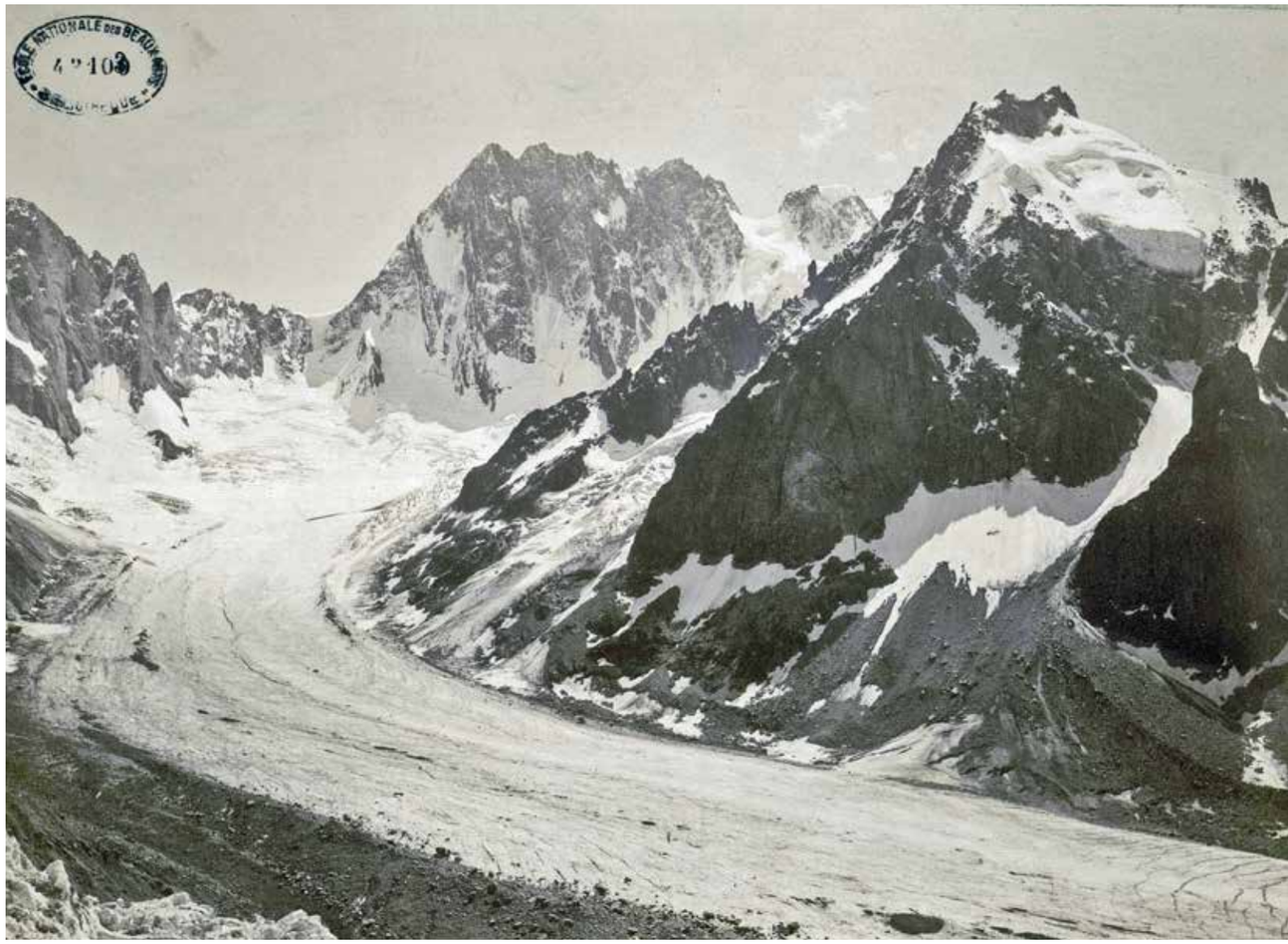

• *Route du Jardin-L'Aiguille du Tacul (3 438 m.) et les Grandes Jorasses (4 206 m.), seconde moitié du XIXe siècle. Frères Neurdein (1840-1911)© Institut National d'Histoire de l'Art-RMN-Grand Palais*

6.3.2. UNE GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE

6.3.2.1. L'EMB, STRUCTURE ACTUELLE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Depuis longtemps, les territoires autour du massif du Mont-Blanc ont mis en place des formes de coopération transfrontalière pour la gestion coordonnée de problèmes communs. En effet, en 1991, sous l'égide des ministres de l'Environnement de France, d'Italie et de Suisse, a été créée la **Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB)**, une structure de concertation politique associant les représentants des entités nationales, régionales et locales concernées par l' **Espace Mont-Blanc**.

Le canton du Valais, la Région autonome Vallée d'Aoste et la communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc pour le compte des collectivités du Pays du Mont-Blanc et de Savoie adhérentes à cette démarche en sont les chevilles ouvrières à des échelles territoriales différentes. La langue officielle est le français.

France

Le territoire concerné par l'Espace Mont-Blanc couvre les deux communautés de communes Pays du Mont-Blanc, Vallée de Chamonix Mont-Blanc, pour la Haute-Savoie, et les communes de Bourg-Saint-Maurice, Beaufort et Hauteluce pour la Savoie. Chacune des trois entités est représentée au sein de la CTMB. Ces collectivités sont soutenues dans cette démarche par le Conseil Savoie Mont-Blanc[10]. La partie française dispose d'une vice-présidence.

Italie

Le territoire de l'Espace Mont-Blanc comprend les cinq communes de l'Unité de communes valdôtaines Valdigne Mont-Blanc et les onze communes de l'Unité de communes valdôtaines Grand Combin.

La Région autonome Vallée d'Aoste participe aux travaux de la CTMB et assure la vice-présidence ainsi que la coordination de la délégation italienne. Le management des projets de l'Espace Mont-Blanc est garanti par le Département de l'environnement, qui s'occupe également de réchauffement climatique et de sensibilisation au développement durable.

Suisse

Le territoire suisse de l'Espace Mont-Blanc comprend dix-sept communes valaisannes situées dans les régions de Martigny, de l'Entremont, de la Vallée du Trient et de la Vallée d'Illiez.

La République et canton du Valais participe aux travaux de la CTMB par le biais de son Service du développement économique, qui assure la vice-présidence et la coordination suisses des projets de l'Espace Mont-Blanc.

6.3.2.2. DISPOSITIONS LIÉES AU PROJET DE CANDIDATURE

Parmi les conditions essentielles pour parvenir à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial figure la création d'une structure de gestion spécifiquement dédiée au projet, qui puisse assurer l'application des mesures de gestion et garantir les engagements en matière de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine.

Dans le cas de biens transfrontaliers, comme le massif du Mont-Blanc, le manuel *Etablir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* rappelle que « *l'établissement d'une proposition d'inscription et la mise en œuvre d'un dispositif permanent de protection et de gestion exigent parfois un surcroît d'efforts du fait de la nécessité de coordonner les dispositifs institutionnels de différents pays. Les mécanismes de protection et de gestion et les ressources pouvant être mobilisées pour gérer, mettre en valeur et conserver le site peuvent différer d'un pays à l'autre. Pour résoudre ces questions, il est recommandé dans les Orientations de créer un comité de gestion mixte ou un organe consultatif similaire chargé de la gestion du bien.* ».
Ce point est explicité dans le paragraphe 135 des *Orientations* :

> ***§ 135.*** *Dans la mesure du possible, les propositions d'inscription transfrontalières devront être préparées et soumises conjointement par les États parties en conformité avec l'article 11.3 de la Convention. Il est fortement recommandé que les États parties concernés créent un comité de cogestion, ou une structure similaire, pour superviser la gestion de l'ensemble du bien transfrontalier.*

10 Le Conseil Savoie Mont-Blanc, anciennement dénommé Assemblée des Pays de Savoie, est un établissement public français doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et créé en 2001 par les conseils généraux des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie dans l'optique d'une réunification et de projets communs.

Compte tenu des caractéristiques spécifiques du massif, et indépendamment de la combinaison finale de critères et de l'aire de référence qui pourraient être retenues, il est important de noter que la structure de gouvernance - et par conséquent l'organisme de cogestion - devra répondre à des caractéristiques juridiques spécifiques :

- elle doit avoir la personnalité juridique, dont ne dispose pas la CTMB ;
- elle doit être créée conformément aux lois internes des États concernés ;
- elle doit réunir deux Etats membres de l'Union Européenne, la France et l'Italie, et un Etat tiers par rapport à l'UE, la Suisse.

6.3.2.3. STRUCTURE DE GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE

Le système de gestion du massif du Mont-Blanc présentera un degré inévitable de complexité, en raison de la nécessité d'organiser, de coordonner et de gérer des territoires situés dans trois États différents et donc soumis aux systèmes juridiques de la France, de l'Italie et de la Suisse.

Afin d'évaluer la structure la plus efficace, plusieurs modèles de gouvernance, appliqués au sein de l'UNESCO et / ou des programmes de collaboration transnationale, ont été examinés.

En particulier, différents exemples de gestion de territoires complexes, possédant des caractéristiques physiques et administratives similaires à celles du massif du Mont-Blanc, ont été répertoriés :

- sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial selon le thème des paysages culturels (Paysage viticole du Piémont : Langhe-Roero et Monferrato, Italie ; Lavaux, vignoble en terrasses, Suisse ; Pyrénées - Mont Perdu, France et Espagne) ;
- sites transfrontaliers inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial (La mer des Wadden, Danemark, Allemagne et Pays-Bas ; Forêt Bialowieza, Biélorussie et Pologne) ;
- outils de collaboration transfrontalière en Europe (par exemple Groupement européen de coopération territoriale (GECT), Parc européen Alpi Marittime-Mercantour entre la France et l'Italie ; Pelagos[11] et l'accord RAMOGE[12] entre la France, l'Italie et Monaco) ;
- sites inscrits au programme MAB (par exemple la Réserve de biosphère transfrontière du Mont-Viso/Monviso entre la France et Italie) et au programme Géoparcs mondiaux UNESCO.

Le résultat de cet inventaire est que la structure de gouvernance qui répond le mieux aux exigences juridiques et organisationnelles est le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), selon les modifications introduites dans le Règlement UE de 2013[13].

11 L'accord relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins, « Sanctuaire Pelagos », est un espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.

12 L'accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée (Accord RAMOGE) est un traité de protection de l'environnement signé en 1976 entre la France, Monaco et l'Italie afin que leurs zones maritimes respectives constituent une zone pilote de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin.

13 RÈGLEMENT (UE) n° 1302/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL de l'EUROPE du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) n° 1082/2006) relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type. Dans son rapport s'agissant du Règlement de 2013, la Commission a justifié ce nouveau Règlement aux fins de faciliter la constitution et le fonctionnement des GECT, et de clarifier certaines dispositions existantes dans le Règlement. Il convenait de lever les obstacles à la constitution de nouveaux GECT, permettant ainsi un recours accru aux GECT et contribuer de ce fait « à l'amélioration de la cohérence des politiques et de la coopération entre les organismes publics, sans pour autant créer des contraintes supplémentaires pour les administrations nationales ou de l'Union »

Les tâches et les rôles principaux du GECT pour la gestion du massif du Mont-Blanc sont résumés dans le schéma suivant :

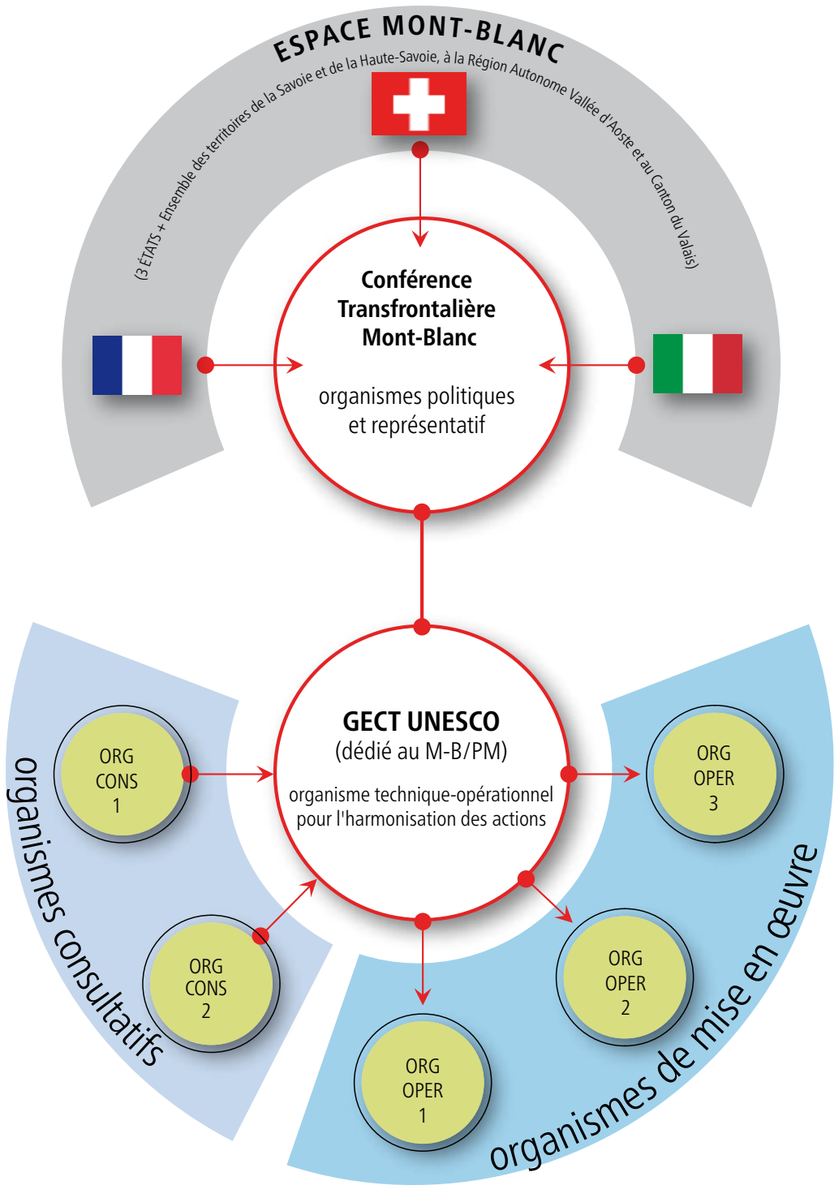

Le **GECT est une structure administrative de coopération transfrontalière** entre deux ou plusieurs territoires de différents États européens, promouvant des intérêts communs et transfrontaliers. Cette structure a la personnalité juridique mais est sans pouvoir politique et a des compétences limitées à celles des structures la constituant.

Un GECT pourrait associer les membres de l'Espace Mont-Blanc concernés des trois États, à travers une convention et des statuts[14] tenant compte des exigences d'une candidature au Patrimoine mondial.

Le droit de l'Union Européenne, tel que modifié en 2013, permet par ailleurs à un État tiers (en l'occurrence la Suisse) de participer à un GECT transfrontalier avec un ou plusieurs autres États membres de l'UE. En effet, dans le partenariat d'un GECT, il faut, *a minima*, deux membres appartenant à deux États membres de l'Union européenne, mais des entités d'un pays tiers peuvent participer à un GECT lorsque la législation du pays tiers ou des accords entre les États membres et le pays tiers le permettent[15].

Il convient donc de noter que la création d'un GECT nécessiterait préalablement l'autorisation écrite de tous les États membres concernés.

Ce système de gouvernance pourrait prendre en compte les nombreuses formes de gestion déjà existantes, exercées à différents niveaux par différentes autorités territoriales (communes, communautés de communes, unités de communes, départements, cantons et régions), sans se substituer à elles, créant ainsi une nouvelle structure de coordination qui permettrait de faire converger de manière efficace les différentes mesures de gestion vers des objectifs communs.

14 Aux termes du Considérant 12 du Règlement de 2013, « Le règlement (CE) no 1082/2006 opère une distinction entre la convention, qui fixe les éléments constitutifs du futur GECT, et les statuts, qui définissent les modalités de mise en œuvre. Toutefois, au titre dudit règlement, les statuts doivent actuellement contenir toutes les dispositions de la convention. Bien que la convention comme les statuts doivent être envoyés aux États membres, ce sont des documents distincts et la procédure d'approbation devrait être limitée à la convention. Par ailleurs, certains éléments actuellement couverts par les statuts devraient l'être à l'avenir par la convention. » On notera aussi les dispositions du Considérant 23 dudit Règlement UE de 2013 : « *Du fait de l'ouverture des GECT à des membres issus de pays tiers ou de pays et territoires d'outre-mer, la convention devrait préciser les modalités de leur participation.* »

15 Article 3 bis du Règlement UE de 2013 : Adhésion de membres de pays tiers ou de pays et territoires d'outre-mer : 1. Conformément à l'article 4, paragraphe 3 bis, le GECT peut être constitué de membres situés sur le territoire d'au moins deux États membres et d'un ou plusieurs pays tiers voisins d'au moins l'un de ces États membres, y compris ses régions ultrapériphériques, dans lesquels ces États membres et pays tiers mènent conjointement des actions de coopération territoriale ou mettent en œuvre des programmes soutenus par l'Union. Aux fins du présent règlement, un pays tiers ou un pays ou territoire d'outre-mer est considéré comme un pays voisin d'un État membre, y compris ses régions ultrapériphériques, lorsqu'il partage avec cet État membre une frontière terrestre commune ou lorsque le pays tiers ou le pays ou territoire d'outre-mer et l'État membre sont tous deux éligibles à un programme maritime transfrontalier ou transnational commun au titre de l'objectif «Coopération territoriale européenne», ou sont éligibles à un autre programme de coopération transfrontalière, de voie maritime ou de bassin maritime, y compris lorsque les deux territoires sont séparés par les eaux internationales.

CONCLUSION

Le travail conjoint des trois équipes techniques a eu pour objectif de mettre en lumière les valeurs du massif du Mont-Blanc et de les confronter à la Convention de 1972 et aux textes de référence qui y sont associés.

Une inscription au Patrimoine mondial ne doit pas représenter un aboutissement mais doit faire partie d'un processus qui commence bien avant l'inscription et qui se poursuit après. Elle est l'affaire de tous, de ceux qui habitent sur le territoire et qui le pratiquent aujourd'hui, mais aussi des générations futures.

Inscrire un paysage culturel, c'est faire de son territoire, de sa culture et de son histoire un patrimoine pour l'Humanité, que l'on s'engage à préserver dans un esprit de conservation, de partage et de développement durable.

Le présent rapport tente d'identifier les options qui pourraient faire du massif du Mont-Blanc un patrimoine pour l'Humanité, sans pouvoir à ce stade réellement privilégier l'une d'entre elles. La région du Mont-Blanc est une région vivante, partagée entre trois Etats, et dont l'influence internationale, pour le développement touristique ou la pratique de l'alpinisme, est forte.

Plusieurs options sont possibles, mais le chemin sera long et semé d'embuches. Ces options doivent faire l'objet de toute l'attention des collectivités publiques et des populations qui vivent dans l'Espace Mont-Blanc, car si une inscription s'imagine aujourd'hui, elle sera surtout mise en œuvre et vécue par les générations de demain.

© 2020 Espace Mont-Blanc

Les illustrations et les schémas contenus dans le rapport sont distribués sous licence creative commons 4.0

BY-NC-SA